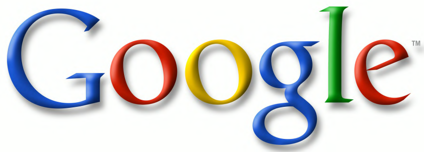
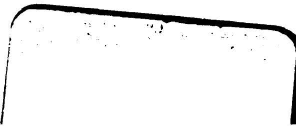


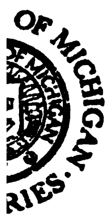

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817



LIBRARIES
1817




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817




LE GYMNASE PROTESTANT

DE STRASBOURG

PENDANT LA RÉVOLUTION.

HISTOIRE

DU

GYMNASE PROTESTANT

DE STRASBOURG

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1789-1804)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

RODOLPHE REUSS.



PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER,
SOCIÉTÉ ANONYME
33, RUE DE SEINE, 33
1891

Ouvrages du même auteur.

	Fr. C
La destruction du protestantisme en Bohême, épisode de la guerre de Trente ans. 2ᵉ édit. Strasbourg, 1868, in-8.	3 -
La sorcellerie au seizième et au dix-septième siècle, particulièrement en Alsace. Paris. 1871, in-8. . . .	3 5
Les tribulations d'un maître d'Ecole de la Robertsau pendant la Révolution. Strasbourg, 1879, in-16. .	— 7
Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise française de Strasbourg (1545—1794). Strasbourg, 1880, in-8 .	3 -
L'Alsace pendant la Révolution française. I. Correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale, année 1789. Paris, 1881, in-8.	8 -
Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg, causeries biographiques. Strasbourg, 1883, in-16.	3 5
La justice criminelle et la police des mœurs au seizième au dix-septième siècle. Causeries strasbourgeoises. Strasbourg, 1885, in-16.	2 -
David Livigstone, missionnaire, voyageur et philanthrope. Paris, 1885, in-8.	3 -
Louis XIV et l'Eglise protestante de Strasbourg, au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. Paris, 1887, in-18.	3 -
Charles de Butré, un physiocrate tourangeau en Alsace et dans la margraviat de Bade (1724—1805). Paris, 1887, in-8.	5 -
Documents relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace au dix-huitième siècle. Paris, 1888, in-18.	1 5
Charlotte de Landsberg et le sacrilège de Dorlisheim (1722—1723) Strasbourg, 1888.	—
La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution. Etudes sur l'histoire politique et religieuse de l'Alsace (1789—1802). Paris, 1888. in-16. . . .	5 -
Pâtre, tailleur et poête, étude sur Pierre Rosegger, le poête national de la Styrie. Paris, 1890, in-18. .	1
Correspondances politiques et chroniques parisiennes adressées à Christophe Güntzer, syndic royal de Strasbourg (1681—1685). Paris, 1890, in-8. . . .	4

A MONSIEUR

C. ENGEL

ANCIEN DIRECTEUR DU GYMNASE DE BISCHWILLER

PROFESSEUR AU GYMNASE PROTESTANT DE STRASBOURG.



Cher ami,

Permets que j'inscrive ton nom en tête de ce modeste volume. Ce récit d'une période singulièrement agitée du passé de notre antique Ecole, à qui pourrais-je mieux en faire hommage, qu'à toi, qui en traversas jadis avec moi toutes les classes en bon camarade, à toi qui es venu m'y rejoindre plus tard comme collégue, et qui nous a retracé naguère, d'une façon si neuve et si précise, les origines de l'instruction publique à Strasbourg et les débuts même du Gymnase? Ce travail te revient à tous ces titres. Mais je l'offre surtout

au compagnon de route éprouvé, qui, pendant plus de quarante années, depuis les jours lointains de l'enfance, jusqu'aux confins de la vieillesse, a cheminé à mes côtés, ne me refusant jamais, au milieu des vicissitudes communes d'une carrière déjà longue, les conseils de son expérience et l'appui de ses sympathies. Témoignage de reconnaissance pour le passé, que ces pages, cher ami, te soient aussi garants d'une fidèle et cordiale affection pour l'avenir !

Ton dévoué

Strasbourg, 7 avril 1891. ROD. REUSS.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE.

L'histoire de la vieille école de Sturm est assurément connue dans ses contours généraux et certaines phases de son passé ont été racontées d'une façon très-approfondie dans des études récentes. Il n'en est pas moins vrai qu'il reste encore bien des recherches à faire, bien des choses à dire sur cet établissement, si célèbre autrefois, et dont le protestantisme alsacien peut être fier à juste titre. Le tableau détaillé des destinées du Gymnase n'a pas encore été retracé jusqu'ici. En dehors de notices tout à fait succinctes, nous ne possédons sur la matière que l'*Histoire du Gymnase* de Strobel, écrite il y a plus d'un demi-siècle, et très-rapidement rédigée, comme publication de circonstance, pour le troisième jubilé séculaire de l'Ecole. Ce n'est pas être injuste envers la mémoire respectée d'un de mes premiers maîtres et d'un des travailleurs les plus assidus dans le champ de l'historiographie alsatique, que de signaler, dans ce précis sommaire, de nombreuses et inévitables lacunes.

Comme lui, les autres savants qui se sont occupés du Gymnase, M. Charles Schmidt, dans sa belle *Vie de Jean Sturm,* MM. Veil et Engel, dans les travaux

insérés à la *Festschrift* de 1888, ont étudié de préférence l'histoire de sa fondation et celle de son fondateur. C'est, en effet, la période la plus curieuse du passé de l'école, pour l'histoire de l'humanisme comme pour l'histoire générale de la pédagogie. Mais à un point de vue différent, et plus local, les temps qui suivent ne présentent pas un intérêt moins vif à l'observateur des mœurs et des idées d'autrefois. Or, à part quelques notices biographiques sur certains professeurs de l'époque, on n'a jamais abordé de nos jours, plus en détail, l'histoire du Gymnase au dix-septième siècle. On connait moins encore celle de l'école au dix-huitième siècle et dans les vingt premières années du nôtre.

En attendant que mon ami et collègue, M. Engel, trouve les loisirs nécessaires pour continuer ses intéressantes recherches sur l'histoire scolaire du vieux Strasbourg, et nous donne ce tableau d'ensemble que nous attendons tout naturellement d'une plume aussi compétente, je voudrais faciliter sa tâche, en retraçant au moins l'un des chapitres, et non le moins curieux, de cette histoire, à l'aide de documents inédits pour la plupart. Parmi les papiers personnels de mon regretté maître et directeur, M. Ch. Fréd. Schnéegans, il s'est trouvé un certain nombre de pièces originales, datant, soit de la dernière moitié du dix-huitième siècle, soit de l'époque révolutionnaire et du temps de l'Empire, qui lui avaient été transmises autrefois, à la mort de M. le professeur Bœgner, lequel les tenait lui-même, paraît-il, d'un de ses prédécesseurs à l'Ecole. J'ai été autorisé par la famille du défunt à prendre copie de ces pièces avant qu'elles soient dé-

posées aux Archives du Gymnase, auxquelles elles reviennent de droit, et leur lecture m'a donné l'idée du présent travail. J'avais réuni déjà, lors de recherches antérieures aux Archives municipales, un certain nombre de notes et d'extraits sur le même sujet, tirés principalement des *Délibérations du Corps municipal* de 1791 à 1799. J'ai pu compléter ces matériaux, en puisant à deux autres sources encore, aux procès-verbaux de l'ancienne Université, les *Acta Rectoris*, conservés aux Archives de Saint-Thomas, et aux papiers de M. Charles Bœrsch, relatifs à l'histoire de l'instruction publique à Strasbourg, qui ont été donnés par sa famille à la Bibliothèque Municipale. Les journaux et les brochures du temps n'ont pas été négligés non plus, comme aussi — cela va sans dire — tous les discours, programmes et autres imprimés contemporains relatifs au Gymnase, ainsi qu'aux autres établissements d'instruction secondaire de Strasbourg, qui nous sont parvenus.

Sans doute, certains détails du sujet nous échappent encore et d'autres restent obscurs. Je crois pourtant pouvoir affirmer que l'on trouvera dans ces pages des éléments d'appréciation suffisants pour se faire une idée plus exacte de ce que fut l'enseignement secondaire à Strasbourg, depuis la chute de l'ancien régime, en 1789, jusqu'à la réorganisation générale de l'enseignement par le premier Consul. Nous arrêterons provisoirement notre récit à l'année 1803. A cette date, le Gymnase sort enfin d'une longue et pénible incertitude au sujet de son droit à l'existence, rattaché qu'il est désormais, par un lien légal, à la nouvelle Académie protestante, au futur Séminaire

protestant, au Chapitre de Saint-Thomas d'aujourd'hui. Peut-être raconterons-nous un jour les destinées de notre école sous le premier Empire, d'après la correspondance de son directeur d'alors, du professeur Ch. Max. Fritz, le successeur d'Oberlin, correspondance qui s'est également retrouvée dans les papiers de M. Schnéegans. Mais ce travail nous entraînerait à des recherches trop longues, et dans une direction trop étrangère à nos études scientifiques actuelles, pour que nous ne renoncions pas à l'entreprendre pour le moment.

Nous n'avons pas besoin d'affirmer ici, que, dans cette étude, aussi bien que dans nos précédents travaux, nous avons uniquement essayé de dégager la vérité historique des documents les plus sûrs que nous ayons pu trouver, et que rien n'a été plus loin de notre pensée que de chercher à y démontrer une thèse préconçue quelconque. Mais précisément parce qu'il en est ainsi, nous ne songerons pas à cacher l'impression finale que nous a laissée l'examen consciencieux des documents réunis ici pour la première fois. Nous avouerons donc que le rôle joué par la Convention en matière d'instruction publique nous semble avoir été singulièrement surfait par ses admirateurs. Assurément elle avait bien autre chose à faire ; il s'agissait alors pour la France, selon le vieux dicton latin, «de vivre d'abord et de philosopher ensuite». Il n'en est pas moins vrai que les gouvernements révolutionnaires, qui se succédèrent depuis 1789, ne se sont guère signalés par le développement de l'enseignement à ses différents degrés, soit qu'ils ne s'en soient pas occupés du tout d'abord, soit qu'ils

l'aient bouleversé ensuite de fond en comble. La Convention fut prompte à détruire ce qu'avait créé l'ancien régime, mais bien lente à réédifier, si nous en jugeons par les pièces officielles qui se rapportent à l'Alsace. Je ne sais si dans d'autres provinces du royaume il y avait moins à détruire, ou si peut-être les autorités locales y furent plus promptes à réparer les désastres de la Terreur. Je m'abstiens, par conséquent, de prononcer un jugement d'ensemble sur la matière. Mais, pour ce qui est de Strasbourg, tout au moins, l'observateur non prévenu aura quelque peine à voir autre chose qu'une force purement dévastatrice dans l'action révolutionnaire en fait d'instruction publique, qu'elle se soit manifestée dans le domaine de l'instruction primaire, secondaire ou supérieure. Si quelque chose de la vieille réputation universitaire de Strasbourg a survécu aux orages de la Terreur, ce n'est certes pas aux représentants du pouvoir central ou local de cette époque qu'on peut en attribuer le mérite. La plupart d'entre eux n'ont guère déployé de zèle que pour étouffer la science, qu'ils dénonçaient comme allemande, et pour proscrire les savants, qu'ils qualifiaient de suspects. Le gouvernement du Directoire, sur ce terrain, comme sur tant d'autres, n'est point sorti de ses contradictions perpétuelles, de velléités non suivies d'effets et aboutissant à l'anarchie. C'est après le 18 Brumaire seulement, il faut bien l'avouer, que l'ordre renaît enfin d'une volonté sûre d'elle-même et que l'enseignement public reprend dans un esprit de suite et d'après les principes nouveaux, sans que ses résultats dépassent cependant ou réussissent même à atteindre,

au premier moment, ceux que donnait l'état de choses antérieur à 1789. Nous sommes donc amenés à constater, une fois de plus, en terminant, cette vérité presque banale, que les coups de force hâtifs peuvent bien détruire, mais n'enfantent rien de durable. En fait de créations humaines, et sur le terrain de l'instruction publique, comme partout, le temps ne respecte que celles qui sont faites d'accord avec lui.

CHAPITRE I.

Le Gymnase au moment de la Révolution.

Au moment où tout s'apprêtait à changer dans les murs de l'ancienne ville libre impériale, puis royale, immobilisée depuis des siècles dans les formes, vivaces autrefois, mais surannées maintenant, d'une Constitution datant du moyen-âge, le Gymnase continuait à être l'école attitrée de la population protestante de Strasbourg. Placé sous l'autorité du Magistrat et du Corps académique, le «Collège de l'Université» — c'est ainsi qu'il s'appelait dans le langage officiel — était spécialement surveillé par les Scolarques et par le Sénat, qui discutait et fixait ses programmes, d'après le préavis de la faculté de philosophie, désignait l'un de ses membres comme gymnasiarque et décidait de la nomination, provisoire ou définitive, des maîtres. [1] Aussi, à chaque changement de recteur, le corps

[1] Voy. aussi l'*Almanach d'Alsace* pour 1789, publié par J. J. Oberlin, p. 248.

enseignant de l'Ecole était-il tenu de renouveler solennellement le serment professionnel entre les mains du dignitaire élu. [1] Fréquenté par la jeunesse de la ville et de ses environs immédiats, [2] non seulement par celle qui se destinait aux études, mais encore par les fils de la bourgeoisie moyenne, qui devaient entrer un jour à un comptoir ou dans la boutique paternelle, le Gymnase comptait sept classes.[3] On y abordait directement l'étude des éléments de la langue latine, ce qui prouve qu'il n'existait point encore de classes préparatoires. [4] Les leçons se donnaient tous les jours de la semaine, le jeudi et le samedi après-midi exceptés. Même le dimanche, il y avait, à deux heures, des leçons de religion spéciales pour les classes supérieures de l'établissement; après ces leçons, les élèves se rendaient en corps au Temple-Neuf et y assistaient au culte du soir. Ils étaient accompagnés de leurs maîtres, qui essayaient parfois, paraît-il, de se soustraire à cette désagréable corvée, et devaient être vertement rappelés à leur devoir par l'autorité supérieure. [5] Les classes commençaient en hiver à huit

---

[1] Cela avait lieu tous les six mois; voy. par ex. *Protocollum Universitatis*, 20 mai 1788.

[2] Il y a peu d'élèves venant de loin, inscrits au tableau des promotions avant 1789; quelques-uns cependant venaient de Kehl, etc.

[3] On commençait par la *première*, en bas; la classe finale était alors la *septième* (Philosophie ou Première supérieure.)

[4] Les enfants de la petite bourgeoisie fréquentaient d'abord l'école paroissiale, les autres, plus riches, avaient des précepteurs à domicile.

[5] Voy. *Prot. Univ.* du 18 novembre 1787.

heures, à sept heures en été, et duraient jusqu'à onze heures pendant le premier semestre, jusqu'à dix heures pendant le second. Cela donnait, pour les leçons obligatoires, un total de vingt-six heures par semaine.

Le programme de ces leçons ferait certainement aujourd'hui hausser les épaules aux philologues érudits et aux mathématiciens profonds qui gouvernent en maîtres notre enseignement secondaire, et se sont adjugés la meilleure part des heures de chaque journée. On ne saurait prétendre, en effet, que la distribution des matières fût très-judicieuse, et plus d'une branche de l'enseignement actuel manquait tout-à-fait au tableau des leçons. La *religion* comptait au moins deux heures, et, dans certaines classes, trois heures d'enseignement, en dehors de celles du dimanche. En septième, c'est-à-dire, dans la classe la plus élevée, il y avait en outre deux leçons de *français*, trois leçons de *latin*, quatre leçons de *grec*, une leçon de *philosophie*, une d'*histoire*, une de *géographie*, une d'*allemand*, une d'*arithmétique*, et cinq lecons d'*exercices de style*, de *rhétorique* et de *poétique*, dont nous ne saurions affirmer avec certitude si elles se donnaient en vue de l'allemand ou du latin. Vraisemblablement elles se rattachaient à l'enseignement de cette dernière langue. Certaines de ces leçons devaient durer au moins une heure et demie, car il n'y en a souvent que deux inscrites au programme de la matinée, qui comprenait, nous venons de le voir, une série de trois heures. La *géométrie* ne figurait pas, nous ignorons pour quel motif, au programme officiel. Les élèves de la classe supérieure seuls pou-

vaient se faire initier, une fois par semaine, à cette branche des mathématiques, le jeudi matin, en dehors des leçons ordinaires. Que d'infortunés, dont l'algèbre, la géométrie dans l'espace et la trigonométrie sont le cauchemar perpétuel aux abords d'une fin d'année, soupireront après le retour de ces temps «ignorants et barbares» ! On commençait pourtant à comprendre l'utilité des mathématiques et le gymnasiarque venait de recevoir les félicitations de ses collègues pour les progrès notables réalisés dans cette branche.[1] En général, les délégués du corps académique étaient satisfaits, à ce moment, de l'enseignement qui se donnait au Gymnase, et s'ils avaient quelques regrets discrets à formuler à propos de certaines rubriques (religion, français et géographie), ils ne marchandaient pas l'expression de leur contentement au personnel enseignant de l'Ecole.[2]

Ce personnel était bien modeste quand on le compare à celui de nos jours. A sa tête se trouvait alors le docte Jacques-Jérémie Oberlin, le frère du grand bienfaiteur du Ban-de-la-Roche. Après avoir longtemps enseigné lui-même au Gymnase, où déjà son père avait été professeur, Oberlin était entré à la faculté de philosophie et avait été choisi en 1787 comme *gymnasiarque*, à l'unanimité, par le corps uni-

---

[1] *Prot. Univ.*, 23 septembre 1788.

[2] Ibid. Voy. aussi *Prot. Univ.* du 13 mars 1787. On trouvait les élèves trop faibles en géographie, les livres d'enseignement religieux trop vieillis, et l'on réclamait un Manuel nouveau, comme aussi la *Chrestomathie française*, depuis longtemps en préparation.

versitaire, comme étant le plus capable de remplir ce poste assez difficile.[1] Présenté solennellement à ses anciens collègues et nouveaux subordonnés, ainsi qu'aux élèves, le 27 novembre 1787,[2] il dirigeait depuis lors, avec une énergie paternelle, les destinées de l'Ecole.[3] A ses côtés se trouvaient une dizaine de maîtres, titulaires ou suppléants, tous Strasbourgeois, comme lui, et dont plusieurs étaient candidats en théologie ou ministres du Saint-Evangile. Les quatre les plus anciens enseignaient, dans les classes supérieures, des matières fort différentes et assez bizarrement groupées; des quatre suivants, trois concentraient chacun entre leurs mains l'enseignement complet d'une des classes inférieures, et le dernier faisait, pour ainsi dire, son stage, comme *collaborateur* de la première ou classe élémentaire. Le Gymnase possédait, en outre, un maître de chant et, selon les temps, un, deux ou plusieurs *vicaires des régents*, des agrégés, comme on disait il y a vingt ans.

Le plus haut placé dans la hiérarchie de l'Ecole était

---

1 *Prot. Univ.*, 8 novembre 1787.

2 *Prot. Univ*, 26 novembre 1787. Le *magister* Leypold, que nous allons nommer, ayant répondu, au nom de ses collègues, aux harangues latines du recteur et d'Oberlin lui-même, en se servant de langue allemande, fut vertement blâmé d'avoir suivi son caprice *(Dünkel)*, au lieu de respecter l'antique usage.

3 D'après les anciens statuts de l'Université, le gymnasiarque était tenu de visiter *tous les jours* le Gymnase. Oberlin, très consciencieux dans l'exercice de ses fonctions, ayant déclaré à ses collègues qu'une pareille assiduité lui serait impossible, le Sénat décida qu'il s'y rendrait «*quantum ipsi licebit*». *(Prot. Univ.*, 22 novembre 1787.)

alors Jean Leypold, assez âgé déjà et poète à ses heures, en allemand comme en latin. C'est lui qui devait inculquer à nos pères la poétique et l'histoire, le style et les mathématiques. Après lui venait Jean-Daniel Beyckert, qui appartenait également au Gymnase depuis de longues années et y enseignait le français et l'arithmétique. Le troisième des maîtres, Frédéric-Guillaume Muller, était entré à l'école en 1776 et y vivait, depuis ce moment, en conflit chronique et parfois aigu avec ses supérieurs. Mal vu des parents et des élèves, accusé d'innover en fait de discipline, de manquer de respect aux autorités constituées, il semble avoir constamment négligé ses devoirs professionnels, interrompus d'ailleurs par de fréquents congés. Irascible et hypocondriaque, il aurait été renvoyé depuis longtemps sans doute, si son frère aîné, professeur en théologie et président du Convent ecclésiastique, n'avait sans cesse plaidé en sa faveur les circonstances atténuantes auprès de ses collègues de l'Université. Il ne devait pas échapper cependant à la destitution qui le menaçait depuis des années, et son «affaire» reparaissait à chaque moment dans les séances du sénat académique.[1] Le quatrième régent des classes supérieures était Jean-Philippe Fries, diacre de la paroisse allemande de Saint-Nicolas, qui fonctionnait comme professeur titulaire de grec et de

---

[1] La *Causa Mulleriana* apparaît presque à chaque séance plénière du sénat, dont on admire la longanimité vis-à-vis de cet excentrique personnage. Voy. surtout *Prot. Univ.* du 19 juillet 1777, 10 novembre 1786, 24 mai 1787, 2 mai et 23 septembre 1788.

religion.[1] Jean-Daniel Riff, Jean-Elie Goll, Jean-Frédéric Lichtenberger dirigeaient la Troisième, la Seconde et la Première, qui formaient ce qu'on appelait «le Gymnase inférieur». C'est à la division élémentaire qu'était également attaché, comme *collaborateur*, Jean-Michel Emmerich. Les deux *vicaires des régents*, ou agrégés, étaient alors Jean-Frédéric Werner, prédicateur au Temple-Neuf, et Jean-Michel Fries, pasteur à l'Eglise française de Saint-Nicolas et pédagogue à l'Internat de Saint-Guillaume. Un maître-ès-arts, nommé Schœnfeld ou Schœnfelder, donnait les leçons de chant dans les classes supérieures,[2] tandis que les commençants étaient confiés au chantre Dorn.

Le traitement de ces instituteurs de la jeunesse strasbourgeoise était fort modeste, même si l'on tient compte de la valeur plus grande de l'argent à cette époque. Les quatre «régents des hautes classes» avaient: 1° quatre cents livres d'appointement fixe; 2° seize sacs de blé, moitié seigle, moitié froment, évalués officiellement à 128 livres; 3° cinq cordes de bois, dont trois de bois blanc, à 8 livres, et deux de chêne, à 10 livres; plus, six cents fagots à 6 livres. Mais sur cette somme il fallait défalquer certains droits de transport et de façonnage, de sorte que le

---

1 Strobel a confondu souvent les deux Fries dans ses notes. Celui-ci, Jean-Philippe, fut nommé professeur de quatrième en 1777 (*Prot. Univ.*, 19 juillet) et non pas en 1783, comme il le dit.

2 Il avait succédé en 1786 au sieur J. F. Brück, connu par ses *Musikalische Texte auf die Sonn- und Festtäglichen Evangelien, etc.* (Strasbourg, 1763 et 1772.)

chiffre total des *compétences* en bois ne représentait, d'après l'évaluation officielle, qu'une somme de 68 livres et 2 sols. Ils touchaient enfin un casuel, provenant des honoraires payés par les élèves, et qui se montait pour chacun d'eux à environ 600 livres. Cela leur constituait donc un total de 1196 livres et 2 sols. Les maîtres des classes inférieures étaient un peu moins bien partagés, mais la différence n'était pas grande, comme on va le voir, et infiniment moindre que l'écart qui, de nos jours, sépare le traitement d'un maître de neuvième de celui des plus anciens membres du corps enseignant dans les classes supérieures du Gymnase. Ils touchaient, en effet, trois-cent-soixante livres d'appointements fixes, douze sacs de blé, côtés à 96 livres, la même quantité de bois que leurs collègues, et le même casuel. Le total de leur traitement s'élevait donc à 1124 livres et 2 sols.[1] L'argent et les grains étaient fournis en majeure partie par les fonds de la Haute-Ecole, tandis que le Magistrat délivrait les redevances en bois dans les chantiers de la ville, et accordait encore une légère subvention pour le traitement du *collaborateur* de la classe élémentaire.[2]

Le nombre des élèves oscille continuellement durant le cours du XVIII[e] siècle. Dans le plus ancien programme du Gymnase qui figure dans notre collection particulière, celui de 1739, il est de 386. Trente ans

---

1 «Revenu actuel des Régens du Collège de l'Université de la Ville», s. dat. (vers 1789). Archives du Gymnase.

2 Le receveur de la Haute-Ecole était depuis longtemps déjà le sieur Meinel, qui occupa ce poste durant toute la période révolutionnaire.

plus tard, en 1770, il arrive, après une baisse notable, à 333. En 1778, il n'y a plus que 281 élèves, mais à Pâques 1789 leur chiffre est remonté à 318.[1] Ce chiffre total se distribue naturellement d'une façon fort inégale entre les sept classes de l'établissement, diminuant au fur et à mesure qu'on s'élève vers les régions supérieures.[2] Mais ce qui ne laisse pas d'étonner, c'est l'extrême mobilité des chiffres pour une même classe et dans le courant d'une même année.[3] Les élèves payaient une rétribution scolaire, un *minervale* comme on disait alors, qui fournissait, ainsi que nous venons de le voir, le casuel des professeurs. Cette rétribution avait été autrefois de 32 livres par an, mais elle avait été abaissée, vers 1760, à six livres par trimestre pour les classes supérieures, et une diminution proportionnelle avait été accordée aux classes inférieures.[4] Il y avait en outre des boursiers, et les régents admettaient de plus, à prix réduits, un certain nombres d'élèves dont les parents n'étaient pas en état de solder intégralement cette somme, assez mo-

---

[1] *Invitatio ad festivitatem scholasticam feria secunda paschali, MDCCLXXXIX*, fol. p. 4.

[2] Pour le commençement du premier trimestre de 1789 nous trouvons, sur un total de 300 élèves, 66 élèves en *première*, 60 élèves en *seconde*, 63 élèves en *troisième*, 47 en *quatrième*, 27 en *cinquième*, 21 en *sixième*, 16 en *septième*.

[3] En 1789 les chiffres varient, par exemple, pour la première, de 58 à 79, pour la seconde, de 49 à 60, pour la quatrième, de 47 à 65, pour la cinquième, de 24 à 41. En sixième et septième, ils sont à peu près stationnaires.

[4] *Nachricht an die Eltern vom 1. Germinal VI.* Feuille volante in-8°, sans nom d'imprimeur. (Archives du Gymnase.)

deste cependant, même pour l'époque.[1] On fournissait également, dès alors, les livres de classe aux écoliers pauvres, en consacrant à leur achat le produit des dons anonymes déposés, dans ce but, dans les sachets des églises du Temple-Neuf et de Saint-Thomas.[2]

La langue officielle de l'Ecole, dans ses rapports avec l'autorité supérieure, et dans ses programmes, était le latin ; la langue allemande servait à l'enseignement dans toutes les branches.[3] Tous les livres scolaires, manuels, vocabulaires ou éditions classiques, étaient également en latin. Quelques-uns seulement étaient rédigés en allemand, et l'aspect des uns et des autres, sortis, pour la plupart, de l'imprimerie Heitz, n'était pas de nature à faire deviner quels chefs-d'œuvre typographiques produirait, un siècle plus tard, l'officine de la rue de l'Outre. Il est vrai que le sénat rognait d'une façon si sévère les mémoires de l'imprimeur

---

[1] On a conservé les feuilles volantes sur lesquelles le doyen d'âge des régents établissait les calculs, assez embrouillés du reste, d'après lesquels se partageait le casuel. Les boursiers et élèves à prix réduit y sont toujours soigneusement énumérés et défalqués.

[2] Programme du Gymnase, Pâques 1791, p. 2. Nous ignorons pourquoi cet usage ne se pratiquait pas dans les autres paroisses luthériennes de Strasbourg.

[3] Il ne ressort pas des documents que nous avons pu consulter si, dans les classes les plus élevées du Gymnase supérieur, la tradition de Jean Sturm était entièrement abandonnée et si l'on n'y exerçait plus les jeunes gens à parler latin, au moins à certaines heures. De même nous ne saurions dire si l'enseignement du français s'y donnait dans cette langue. Pour les classes inférieures, il nous paraît certain que les leçons de français se donnaient en allemand.

académique, qu'on ne saurait s'étonner s'il ne prenait pas pour ces impressions, des types plus élégants et du papier plus agréable à l'œil.[1] Un seul volume français se trouve entre les mains des élèves du Gymnase, au moment où la Révolution commence. C'étaient les «Mélanges de littérature française dans tous les genres de prose et de poésie, à l'usage du Collège de l'Université de Strasbourg, recueillis par J. D. Beyckert», qui venaient enfin d'être terminés, après un travail préparatoire de cinq années.[2] Ils éveilleront une impression assez singulière chez les curieux qui s'aviseront de feuilleter le volume, passablement rare aujourd'hui. Les douze premiers morceaux sont tirés de *la Démonstration de l'existence de Dieu*, de Fénelon. Puis viennent, sous la même rubrique : *Style épistolaire*, des fragments de Mad. de Sévigné et des modèles de lettres de change et de lettres de voiture. Des extraits du *Spectacle de la nature* de l'abbé Pluche et de l'*Histoire naturelle* de Buffon y coudoient deux contes orientaux de l'abbé Blanchet, l'oraison funèbre de Condé par Bossuet, celle de Turenne par Fléchier, et quelques pages des *Essais* de Montaigne. La poésie

---

[1] *Prot. Univ.* 2 mai 1788.

[2] Mon ami et collègue, M. Zwilling, a commis une légère erreur dans son excellent travail sur l'enseignement du français à Strasbourg *(Festschrift,* 1888, I, p. 298), en faisant paraître l'ouvrage dès 1784. Beyckert commença en effet son travail en 1784 *(Prot. Univ.* 19 avril 1784*)*, mais ce fut seulement dans le procès verbal du 23 septembre 1788, qu'on lit : «*Die ‚Chrestomathie française' wurde als fertig annoncirt und die Einführung sogleich befohlen*» L'ouvrage parut chez Heitz en 1789, sans notes et sans un mot de préface.

est un peu mieux partagée. On trouve dans notre volume des scènes du *Cinna* de Corneille, des fragments de *Phèdre*, de *Britannicus* et d'*Athalie*, ainsi que de la *Mérope* de Voltaire, tout un chant du poëme sur *La Religion* de Racine fils, un chant également de la *Henriade* et des vers choisis — et assez mal choisis — de La Fontaine, de Boileau, Malherbe, Jean-Baptiste Rousseau, Lefranc de Pompignan, Sedaine et Gresset. Pas une ligne, en revanche, de Molière, de Montesquieu, de J.-J. Rousseau. C'était évidemment un livre qui devait servir bien plus à un «enseignement de choses», comme nous dirions aujourd'hui, qu'à faire connaître la littérature française à la jeunesse strasbourgeoise.

Nous sommes assez mal renseignés sur les méthodes d'enseignement alors en usage ; il est évident, par ce que nous entendrons plus tard, qu'on perdait un temps considérable à seriner aux élèves les vocables et les règles de grammaire des langues mortes et qu'en général, la routine exerçait un grand empire dans l'Ecole. Les châtiments corporels ne paraissent point avoir été systématiquement exclus[1] et peut-être étaient-ils plus nécessaires chez des générations moins policées que celles d'aujourd'hui. Les élèves des classes inférieures étaient tutoyés par leurs maîtres jusqu'en quatrième. A partir de ce moment ils avaient droit, non pas au *vous* que l'on accorde

---

[1] On doit le conclure de ce que plus tard les professeurs proclament la nécessité d'une discipline «plus douce et plus paternelle» mais sans que nous puissions alléguer quelque fait bien précis.

maintenant au moindre élève de neuvième quand on lui parle français, mais à cette désignation intermédiaire que nous rencontrons encore dans nos campagnes, cet *Er* dont les souverains apostrophaient leurs sujets, même les plus éminents, jusqu'à la fin du dernier siècle.[1] Si parfois on les châtiait ferme, on témoignait pourtant une grande sollicitude pour leur bien-être physique et moral.[2] Les exhortations continuelles ne leur manquaient pas, surtout à l'occasion des deux fêtes scolaires annuelles, qu'on célébrait à Pâques et à la Saint-Michel, à l'Auditoire du Temple-Neuf. On y distribuait aux élèves, outre de bons conseils, qu'ils écoutaient d'une oreille plus ou moins distraite, des prix de bonne conduite et d'application, des prix de français (*praemia gallica*) et de chant, qui se décernaient à part. On y proclamait en même temps les noms des élèves promus à une classse supérieure, en dehors de ceux qui recevaient des prix.[3]

---

[1] Il y eut une curieuse discussion au Sénat, en 1779, le recteur Lorenz ayant raconté, avec une sainte indignation, que certains professeurs se permettaient d'appeler *Er* des élèves de quatrième ; on défendit sévèrement cette innovation, «da diese neue Ehrenbezeugung bey Knaben mehr schädlich als nützlich wäre.» (*Prot. Univ.*, 26 mars 1779.)

[2] En 1784 on donna congé pendant toute une semaine du mois de février, la neige étant tombée avec tant de violence, qu'on craignit pour la santé des élèves, s'ils avaient à se rendre en classe. (*Prot. Univ.*, 23. 26 février.)

[3] Au dix-septième siècle, et plus tard encore, on avait distribué comme prix des médailles d'argent, grand module. Depuis 1738, on avait introduit l'usage de «bons livres, solidement reliés,» ornés d'une espèce de certificat de bonne

C'était le Convent académique en personne qui en arrêtait la liste, après les examens sémestriels, en présence du gymnasiarque.[1] Ce qui nous frappe dans les chiffres fournis par les programmes de l'époque, c'est le nombre relativement petit des écoliers promus sur le chiffre total des élèves. Ainsi l'on n'en compte que 149 sur 318, à Pâques 1789, et la proportion reste toujours sensiblement la même. Malgré la sévérité des règlements actuels, il en est tout autrement aujourd'hui. Les professeurs obtenaient également, à l'occasion de ces fêtes, une légère gratification pour les dédommager des fatigues des examens préalables, usage qui s'est perdu de nos jours, comme tant d'autres.[2]

Cette esquisse rapide, suffira, je pense, pour donner au lecteur une idée générale de ce qu'étaient l'enseignement et le personnel du Gymnase protestant au début de la grande crise qui allait renverser la monarchie française et bouleverser l'Europe.

---

conduite. On continuait à distribuer en outre de minces pièces d'argent, frappées au lys de Strasbourg ; on en retrouve encore dans mainte vieille famille strasbourgeoise.

[1] *Prot. Univ.*, 23 septembre 1788.

[2] Cette gratification était de «cinq thalers ». *Prot. Univ.*., 24 septembre 1788.

CHAPITRE II.

Les premières années de la Révolution.

On sait avec quelle joyeuse émotion l'immense majorité des Français, et de tous les hommes pensants en Europe, accueillit les débuts du grand mouvement de 1789. D'un bout du pays à l'autre, un élan d'enthousiasme naïf et sincère salua les «idées régénératrices» proclamées à Versailles. Malgré son organisation politique particulière, malgré les différences de mœurs et de langue, la population de Strasbourg, prise dans son ensemble, partagea l'entraînement universel, bien que l'oligarchie, si fortement organisée, des classes dirigeantes y fût naturellement hostile à la destruction de tout privilège. Les protestants de notre ville en particulier, — certaines exceptions notables mises à part, comme partout, — comptèrent, dès le début, parmi les défenseurs les plus convaincus des principes nouveaux. C'est un témoin peu suspect, un savant allemand connu, le professeur Meiners, de Gœttingue, qui l'affirme douze ans plus tard, après

un séjour réitéré dans nos murs, où il avait fréquenté surtout ses coreligionnaires. [1] Il n'y a pas lieu de s'en étonner d'ailleurs, et l'attitude contraire eût été bien plus étrange. Quoique protégée par des textes de lois précis, l'Eglise luthérienne d'Alsace a été, elle aussi, dans une certaine mesure, une «Eglise sous la croix», comme sa sœur réformée de France. Si elle n'a point connu, au dix-septième et au dix-huitième siècle, les persécutions générales, les vexations individuelles y furent fréquentes et l'on a fait mainte fois sentir aux hérétiques strasbourgeois qu'ils avaient le malheur de ne pas appartenir à «la religion du Roi». [2] Aussi devaient-ils se réjouir, autant que les descendants des vieux huguenots d'outre-Vosges, du triomphe des principes de liberté et d'égalité, qu'on leur faisait espérer pour un avenir prochain.

Le corps enseignant du Gymnase partageait naturellement cette disposition générale des esprits. Ses maîtres étaient animés, comme Oberlin le disait un peu plus tard, «de l'esprit de liberté véritable, de cette liberté que, malheureusement, tant de citoyens ne comprennent pas encore ou ne savent point supporter, et dont les admirateurs ne se laisseront jamais en-

---

[1] «*Die Protestanten waren im Elsass, wie im übrigen Frankreich, die eifrigsten Freunde der Revolution... Die Katholiken werden es wahrscheinlich lange nicht vergessen, dass die Protestanten der Revolution so gute Dienste geleistet haben.*» Meiners, *Beschreibung einer Reise nach Stuttgart und Strassburg*, Gœttingen, Rœwer, 1803, p. 151.

[2] Voy. pour les détails, mes *Documents relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace au dix-huitième siècle*, Paris, Fischbacher, 1888, 180.

traîner à d'insolentes saturnales». Mais cette liberté, ils la voulaient, avant tout, raisonnable, et fidèles au précepte inculqué de bonne heure à leurs pupilles : *Libertate modice utendum est*, ils déclaraient qu'il faut user modérément, même de la liberté. [1] Aussi la vieille école de Sturm ne se ressentit-elle guère, au début, de l'agitation provoquée dans tout le royaume par les grands événements qui s'accomplissaient dans la fastueuse résidence de Louis XIV. Dans les premiers mois de 1789, elle se préoccupa, vraisemblablement, beaucoup plus de certains menus détails de son administration interne que des graves problèmes politiques qui travaillaient Paris et Versailles. Si l'on nous avait conservé les *Mémoires* de l'un des professeurs d'alors, il est probable que nous y trouverions plus de pages consacrées à «l'affaire Müller» qu'au doublement du tiers, ou aux moyens de combler le déficit. Ce malheureux pédagogue, retenu en congé, faisait en effet, à ce moment, ses frasques finales. Le 22 mars, il avait inopinément pénétré dans le cabinet de travail du recteur, en proie à une exaspération des plus violentes, et avait déclaré à ce dignitaire — c'était Jean Schweighæuser, l'illustre helléniste — qu'il allait entamer un procès contre l'Université, parce qu'elle l'empêchait de remplir ses fonctions officielles. Quelques jours plus tard, il lui faisait remettre un chiffon de papier par un élève du Gymnase ; dans cette missive informe, il le prévenait qu'il entendait reprendre ses leçons à Pâques. Le sénat académique,

---

[1] Programme du Gymnase, de la Saint-Michel 1790.

réuni sur le champ, décida qu'on ne pouvait permettre à un homme aussi peu maître de lui-même, de rentrer dans sa classe, et lui fit immédiatement notifier cette décision par l'un des bedeaux. Précaution inutile! Dans la matinée du 13 avril, alors que scolarques, professeurs de l'Université, maîtres et élèves se réunissaient pour la distribution des prix, Müller apparait soudain dans la cour du Gymnase, congédie brusquement le *vicaire* Werner, son remplaçant temporaire, et conduit en personne sa cinquième à l'Auditoire, où il prend séance au milieu de ses collègues ébahis. On juge de l'émotion produite parmi les hauts dignitaires présents par cette fugue en plein *actus scholasticus*. Le recteur l'apostrophe vivement; Müller, avec non moins de véhémence, déclare qu'il est venu parce que sa conscience le poussait à agir de la sorte. Le scolarque Hennenberger le somme alors de quitter la salle; l'autre, de plus en plus excité, répond, en jurant, qu'il n'en fera rien. Il fallut la menace de le faire appréhender, séance tenante, par une des sentinelles placées aux portes, pour lui faire vider les lieux. [1] Après un pareil esclandre, sa révocation n'était plus douteuse; elle eut lieu trois jours plus tard. [2] Mais, prenant en considération la triste situation de fortune et de famille du délinquant, le sénat lui accorda 400 florins de pension viagère. [3]

Cependant des questions d'un intérêt plus général allaient bientôt détourner l'attention publique de ces

[1] *Prot. Univ.*, 22 mars, 2 avril, 4 avril, 7 avril, 13 avril 1789.
[2] *Prot. Univ.*, 17 avril 1789.
[3] *Prot. Univ*, 25 septembre 1789.

excentricités affligeantes. La prise de la Bastille, on le sait, eut un contre-coup presque immédiat à Strasbourg. A la nouvelle de cet évènement, dans la soirée du 19 juillet, le peuple ameuté envahit et pilla les maisons de plusieurs membres du Magistrat particulièrement détestés, et, le lendemain, attaqua et saccagea l'Hôtel-de-Ville lui-même, en présence de la force armée, qui ne sut ou ne voulut pas d'abord intervenir.[1] Devant cette insurrection inopinée de la populace, la bourgeoisie de Strasbourg sentit le besoin de s'armer et de se protéger, comme l'avait fait celle de Paris. Le nouveau commissaire du roi, M. de Dietrich, qui, depuis le 6 juillet, remplaçait le préteur absent, y prêta volontiers les mains, et l'on vit s'organiser rapidement les «milices citoyennes». Sur l'appel de Blessig, le nouveau recteur, les étudiants de l'Université formèrent un corps spécial pour protéger avant tout les bâtiments académiques, le Gymnase, le Couvent de Saint-Guillaume et la Bibliothèque. Le fusil sur l'épaule et l'épée au côté, la cocarde au chapeau, une écharpe blanche au bras, ils parcoururent le quartier du Temple-Neuf durant la semaine qui suivit, patrouillant nuit et jour, vérifiant si les portes et les grilles du vieux cloître, du *Colleim*, étaient bien fermées, etc. Une des cohortes était commandée par Beyckert, qui débutait de la sorte dans les emplois militaires. Pour prévenir tout danger en cas d'une

---

[1] Voy. sur cette émeute le récit des représentants de la bourgeoisie aux députés de Strasbourg à Versailles, dans mon recueil *L'Alsace pendant la Révolution française* (Paris, Fischbacher, 1880), tome I, p. 127.

nouvelle échauffourée, les élèves du Gymnase avaient d'ailleurs été consignés à domicile, du 22 au 25 juillet. Comme tout restait tranquille, le sénat put prononcer, dès le 27 juillet, la dissolution de sa garde particulière.[1]

Mais si les élèves purent bientôt retourner sans crainte à leurs études, ils n'y revinrent qu'avec une attention partagée. Le bruit et le mouvement qu'amenait autour de l'Ecole le bouleversement de l'antique constitution strasbourgeoise, l'organisation de la garde nationale, les différentes élections qui se suivaient et passionnaient les esprits, tout cela ne pouvait guère être favorable au développement régulier des jeunes intelligences, ni surtout à la discipline scolaire. Pourtant, jusqu'à la fin de l'été, l'enseignement semble avoir marché d'une manière assez satisfaisante. Les examens de fin d'année donnèrent «en général» de la satisfaction au recteur et aux doyens qui y présidèrent comme d'habitude. «Le zèle des professeurs est visible, dit leur rapport ; le latin est enseigné d'une façon plus cohérente que par le passé ; on s'applique à traduire les auteurs classiques en un allemand plus pur. L'enseignement de la logique se donne également d'une façon plus approfondie ; les élèves montrent plus de zèle à acquérir une prononciation française plus correcte et s'efforcent de mieux parler en général.[2]» Mais l'attention des élèves laissait néanmoins beaucoup à désirer, depuis qu'ils pouvaient admirer certains de leurs condisciples revêtus de l'uniforme

[1] *Prot. Univ.*, 22 juillet, 27 juillet 1789.

[2] *Prot. Univ*, 22 septembre 1789.

et maniant le fusil. Le cliquetis des armes devint leur plaisir favori, dit le bon Friesé, ce maître d'école du Temple-Neuf, dont l'*Histoire patriotique de Strasbourg* est une source contemporaine et si intéressante, pour les temps que nous avons à décrire. Il se forma, en effet, sous le nom d'*Enfants de la Patrie,* une légion de jeunes gens de quatorze à seize ans, qui, revêtus d'un uniforme particulier, se mirent à faire l'exercice avec zèle et conviction, afin de pouvoir entrer à dix-huit ans, dans la garde civique officielle, la «grande garde nationale», comme on disait alors à Strasbourg.[1] On voit que les bataillons scolaires ne datent pas d'hier seulement, et nul doute qu'alors comme aujourd'hui, ils n'aient quelque peu dérangé la marche régulière et le calme des classes. Les exhortations des maîtres ne devaient pas toujours ramener sans peine les jeunes cervelles en ébullition vers les régions maussades du thème latin ou de la géométrie, alors qu'on brûlait de faire, au son du tambour, l'exercice sur la place d'Armes ou dans les allées de la promenade Le Nôtre. Parmi les maîtres eux-mêmes, quelques-uns commençaient à s'occuper plus activement de politique qu'ils n'auraient rêvé de le faire dix mois auparavant,[2] et tous élevaient plus hardiment la voix

---

[1] Joh. Friese, *Vaterländische Geschichte,* tome V, p. 8.

[2] Le premier qui semble s'être lancé plus activement dans la mêlée, et le seul qui ait témoigné quelque tendresse pour l'ancien régime, fût Jean-Michel Fries, diacre de l'Eglise française depuis 1782 et vice-pédagogue à Saint-Guillaume. Entré au Gymnase en 1783, il était fort aimé de ses collègues (c'était un homme aussi tendre de cœur que riche en savoir, a dit de lui Fritz dans sa *Vie de Blessig*), mais il n'était point par-

quand il s'agissait de présenter d'anciennes doléances aux autorités académiques un peu trop récalcitrantes.[1] Enfin, la discipline générale de l'Ecole devait aussi souffrir du fait que plusieurs des anciens professeurs étaient remplacés à ce moment, temporairement au moins, par des candidats moins expérimentés, plus jeunes et partant plus accessibles aux émotions de la vie politique.[2]

---

tisan des idées nouvelles et écrivit, dès 1789, plusieurs brochures anonymes en dialecte local, contre les adversaires de l'antique constitution de Strasbourg. (Fritz, *Leben Blessig's*, II, p. 142.)

[1] Il en subsiste une preuve curieuse dans une réclamation présentée le 24 décembre 1789 par les régents du Gymnase aux scolarques, au sujet de l'usufruit d'une des deux maisons réservées autrefois aux plus âgés d'entre eux et donnée, treize ans auparavant au bedeau en chef (*Oberpedell*) de l'Université, contrairement à tous les règlements. L'indemnité annuelle de cinquante florins, promise comme dédommagement, n'avait jamais été versée. Les signataires déclaraient attendre de la justice des scolarques que cette injustice fût enfin réparée. Ceux-ci répondirent à la requête en décidant que, dorénavant, les *compétences* en grains des professeurs, au lieu d'être fournies en orge et en froment, le seraient en froment seulement. (Archives du Gymnase.)

[2] Jean-Michel Fries ayant obtenu un congé semestriel pour accompagner une famille anglaise en Italie, le pédagogue de Saint-Guillaume, Charles-Maximilien Fritz, le suppléa, tandis que trois autres jeunes gens, Beck, Prox et Jæglé — ce dernier pour les leçons de français — étaient appelés au poste de *vicaires*. (*Prot. Univ*, 2 octobre 1789.) Un peu auparavant, Werner avait été solennellement installé comme successeur de Müller dans les classes supérieures (*Prot. Univ*, octobre 1789) et, dans le courant de l'hiver, le *magister* Dorn fut chargé de remplacer, comme professeur de chant titulaire, Schœnfelder, décédé peu de temps auparavant. (*Prot. Univ.*, 23 mars, 14 mai 1790.)

En août 1789, les anciens Conseils de la ville libre royale de Strasbourg avaient, sous la pression de l'opinion publique, déposé leurs mandats, en partie viagers, et une municipalité provisoire avait été installée en attendant que l'Assemblée nationale eût voté les lois relatives à l'organisation future des communes du royaume. Le baron Frédéric de Dietrich présidait cette administration intérimaire, en qualité de commissaire royal, et lorsqu'en février 1790, les premières élections municipales, longtemps attendues et chaudement disputées, eurent enfin lieu, son nom sortit de l'urne comme celui du premier maire de Strasbourg. Cette élection rendit, pour un temps, les rapports entre la Ville et l'Ecole plus cordiaux et plus intimes. Dietrich avait été autrefois élève du Gymnase ; il s'en souvenait avec plaisir, et n'ignorait pas d'ailleurs que c'était dans la moyenne bourgeoisie protestante qu'il trouvait ses partisans les plus nombreux et les plus convaincus. Les membres de l'ancien patriciat boudaient, pour la plupart, le régime nouveau, et la majorité de la population catholique avait pris déjà une attitude plus ou moins frondeuse vis-à-vis de la Constituante, dont certains décrets faisaient présager, dès lors, la crise religieuse prochaine. Aussi la fête scolaire de Pâques 1790 donna-t-elle lieu à un échange de manifestations particulièrement chaleureuses entre le nouveau maire et la vieille école de Sturm. Le programme imprimé et distribué d'avance, par lequel J. J. Oberlin invitait «M. le maire, la municipalité et toute l'honorable bourgeoisie de Strasbourg», à assister à la cérémonie, était rédigé en langue vulgaire, contrairement à l'antique usage, et célébrait

avec enthousiasme les événements de la dernière année.[1] Il portait pour épigraphe les vers si connus de Virgile :

«Magnus ab integro saeclorum nascitur ordo,
« . . . . redeunt Saturnia regna.»

et le directeur du Gymnase y disait, entre autres: «Grâce à la faveur divine, nous inaugurons, avec tous nos concitoyens de l'empire français, une ère de bonheur, où — c'est notre ferme espoir — nous verrons s'embrasser l'amour et la paix, où l'ordre et la concorde règneront partout... Ce que nous aurions osé espérer à peine d'une longue série d'années, s'est accompli en quelques semaines. Tout honnête homme peut être appelé désormais à participer à la gestion des affaires publiques; chaque citoyen prendra part maintenant aux élections de tout genre... Mais que nos concitoyens veuillent bien se laisser convaincre par ce droit au vote qui leur est accordé, qu'on a le droit aussi d'exiger d'eux dorénavant une plus grande somme de connaissances utiles!»

Dès le 3 avril, le professeur de sixième, Jean Elie Goll, s'était rendu à l'Hôtel-de-Ville pour inviter personnellement le premier magistrat de la cité et ses collègues de la municipalité. Il était accompagné, selon tous les précédents, de quatre élèves des classes inférieures, qui devaient débiter aux autorités le compliment traditionnel en quatre idiômes. Son

---

[1] *«Die Hochansehnlichen Maire und Municipalitæt und gesammte geneigte Burgerschaft læblicher Stadt Strassburg ladet geziemend ein . . . J. J. Oberlin.»* fol.

propre fils, Jean-Elie Goll, de la cinquième, porta la parole en grec; Jean-Conrad Sengenwald, de sixième, fils du négociant de ce nom, ancien membre du Grand-Conseil, prononça la harangue latine. Jean-Frédéric de Türckheim, le fils du banquier, alors officier municipal et futur successeur de Dietrich, devait parler en français et le jeune Louis Saum, de septième, fils de Jean-Daniel Saum, négociant et notable, était chargé de l'invitation allemande.[1] Non seulement le maire accepta l'invitation pour lui-même, mais il décida ses collègues de la municipalité à venir assister en corps à la cérémonie. Très-sensible aux hommages du public, il était certain de trouver dans ce milieu des acclamations sincères; peut-être n'était-il pas fâché non plus de donner de la sorte une leçon, bien qu'indirecte, à la seconde des grandes écoles secondaires de la ville, dont le personnel enseignant montrait infiniment moins de bon vouloir vis-à-vis des tendances nouvelles, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir bientôt.

M. de Dietrich, accompagné des officiers municipaux et de bon nombre des notables,[2] se présenta donc le lundi de Pâques, vers dix heures du matin, à l'entrée de l'Auditoire du Temple-Neuf, que les jeunes générations n'ont plus connu, car il était fermé,

---

1 *Prot. Univ*, 3 avril 1790.

2 Le mot de *notables* désignait alors ceux des membres du Conseil-général de la Commune (ou Conseil municipal), qui n'étaient pas chargés d'une branche d'administration quelconque, les *officiers municipaux*, ou, comme nous dirions aujourd'hui, les adjoints au maire.

pour cause de vétusté, longtemps avant la catastrophe de 1870. A l'entrée, le *gymnasiarque* Oberlin les attendait, entouré des régents de l'Ecole. L'un d'eux, le professeur de français et d'arithmétique, Jean-Daniel Beyckert, prit la parole pour haranguer le maire, et son allocution, que nous reproduisons, en respectant l'orthographe du temps, est probablement le premier discours francais qui ait été prononcé dans l'enceinte de l'Ecole, et au nom du Gymnase.

«Monsieur le Maire, messieurs,

Les Régents de votre Collège sentent le prix de l'honneur que vous leur faites, en voulant bien assister à la fête des élèves de la patrie.

Vous avez déjà recueilli les acclamations de leurs pères, venez aujourd'hui recevoir de la bouche de leurs enfans le tribut de vénération et de reconnoissance. L'hommage qu'ils pourront vous rendre ne sera pas orné des charmes de l'éloquence, mais il n'en sera pas moins pur ni moins sincère. La joie que vous verrez briller dans leurs regards, sera de leurs sentimens l'interprète le plus fidèle, et le plus flatteur pour des cœurs sensibles. Ne dédaignez pas de comprendre dans la masse de vos occupations importantes cette génération naissante, secondez les efforts des maîtres pour en former des citoyens éclairés et vertueux, qui seront un jour le monument le plus glorieux de la sagesse de votre administration, et de vos soins paternels la récompense la plus flatteuse.»

M. de Dietrich répondit plus simplement à ces paroles un peu pompeuses:

«Messieurs, nous avons accueilli avec sensibilité les premiers hommages de vos élèves. En nous rendant en corps à leur invitation, nous leur prouvons l'intérêt qu'ils nous inspirent. Nous vous remercions, messieurs, au nom de la Commune, de vos soins pour ses enfans, pour les nôtres. Nous saurons apprécier et soutenir vos efforts; redoublez-les, s'il est possible. Ajoutez encore au lustre de vos écoles, et qu'à chacune de leurs fêtes, des progrès remarquables et des talents saillans distinguent notre jeunesse, augmentent notre amour pour elle et notre reconnaissance pour ses maîtres!»

Quand les autorités eurent pris place aux fauteuils d'honneur, le célèbre prédicatenr et professeur en théologie, Laurent Blessig, prononça le discours d'usage, et sut rappeler, en passant, au nouveau maire, qu'ils s'étaient rencontrés tous deux, trente-trois ans auparavant, sur cette même estrade, pour y réciter un colloque latin, composé par Jean-George Oberlin, leur professeur de septième et père du directeur actuel. Au moment où l'on allait distribuer les prix et les médailles commémoratives, M. de Dietrich reprit la parole, en allemand cette fois, pour s'adresser aux maîtres et aux élèves, et pour exciter le zêle patriotique de ces derniers. «Jeunes amis, leur dit-il, et vous surtout que le sort a peu favorisés de biens terrestres, sachez que dorénavant la paresse et le vice seuls pourront vous attirer le mépris ou l'oubli des autres. Si vous vous respectez vous-mêmes, si vous suivez avec respect et confiance les sages conseils de vos maîtres, si vous cherchez à surmonter par votre persévérance les difficultés que présentent vos études, si vous prenez l'heu-

reuse habitude d'être actifs et laborieux, si vous avez à cœur d'utiliser les dons dont la nature bienfaisante vous a ornés, si vous vous faites remarquer par votre obéissance, votre application, vos connaissances et vos vertus, soyez assurés que vous serez aimés et appréciés de vos parents, de vos maîtres et de tous les hommes de bien.... Aussitôt que vous aurez l'âge requis, vos parents vous feront inscrire au nombre des citoyens libres de ce pays. Que ce soit pour eux et pour vous, un jour solennel! Que ces pensées soient gravées d'une manière ineffaçable dans vos âmes, qu'elles vous guident dans votre carrière, qu'elles fassent de vous des citoyens dignes et capables d'atteindre aux dignités que vous nous voyez remplir aujourd'hui et auxquelles nous appelle le libre choix et la confiance de nos concitoyens, confiance infiniment plus honorable que toutes les faveurs d'un prince. Le vrai mérite vous permettra d'arriver désormais à toutes les charges publiques, et de devenir même un jour les législateurs et les représentants de la nation. Quels motifs puissants pour enflammer vos cœurs d'un ardent amour pour tout ce qui est noble et grand! Votre extrême jeunesse vous permet l'espoir de récolter un jour vous-mêmes les précieuses prémisses de cette moisson future, dont la jouissance parfaite nous sera garantie par l'entière réussite de la plus bienfaisante et la plus glorieuse des révolutions». [1]

Paroles chaleureuses et qui furent sans doute vivement applaudies par l'auditoire juvénile, mais aux

[1] Oberlin relata soigneusement tous ces discours dans le programme du Gymnase de la Saint-Michel 1790.

quelles des faits prochains devaient malheureusement donner un rude démenti ! L'un des élèves, le jeune Beyckert, répondit à M. de Dietrich, en déclamant une pièce de vers allemands, composée, en l'honneur du maire, par le professeur de poésie, Jean Leypold ; puis un certain nombre des lauréats vinrent, selon l'usage, débiter des dialogues allemands ou latins,[1] et quelques autres, plus âgés, s'associèrent aux ovations de leurs camarades, par des discours également écrits dans ces deux langues. Un «jeu d'orgues harmonique» termina la cérémonie, qui fit une impression profonde sur l'assistance nombreuse, tant par la nouveauté même de ces harangues politiques en un lieu pareil, que par la confiance joyeuse en l'avenir, qui s'y montrait encore chez tous les orateurs et que plus d'une épreuve, déjà bien rude, n'avait point encore ébranlée jusque là.[2]

Les belles résolutions prises en ce jour solennel ne semblent pas d'ailleurs avoir résisté toujours aux mille influences surexcitantes et troublantes du moment. L'anarchie des esprits, qui se manifestait dans le pays entier, pénétra jusque dans les classes ; dans le courant de juillet nous voyons le bon Leypold accourir chez le recteur et lui porter les doléances des maîtres «sur l'insubordination complète qui règne dans le Gymnase supérieur.»[3] Le chef de l'Université est

---

[1] Il y avait à ce moment 301 élèves au Gymnase, dont 140 furent promus. Sur ces exercices divers, voy. mon étude : *Les colloques scolaires au Gymnase protestant de Strasbourg.* Strasb., Treuttel et Würtz, 1880. 8°.

[2] *Prot. Univ.*, 5 avril 1790.

[3] *Prot. Univ.*, 23 juillet 1790.

obligé de se transporter en personne à l'établissement, afin d'y exhorter les élèves à l'obéissance et au travail, sans que nous apprenions si son éloquence obtint un succès plus durable. Il est permis cependant de croire qu'il n'y eut plus d'autres embarras graves à signaler de ce côté, puisque les procès-verbaux du corps académique, postérieurs en date, sont entièrement muets à ce sujet.

Une autre question qui, sans agiter beaucoup les esprits juvéniles, préoccupait fortement, et à bon droit, le corps enseignant du Gymnase, fut tranchée bientôt après d'une façon satisfaisante : c'était celle de l'emploi des biens-fonds affectés aux différentes fondations protestantes d'Alsace. Partageraient-ils le sort des autres biens ecclésiastiques, réclamés comme propriété nationale, et les emploierait-on de même à combler l'immense déficit, sauf à subventionner directement les ministres protestants, comme les prêtres catholiques, et à salarier leurs régents et leurs maîtres d'école comme fonctionnaires de l'Etat ? L'esprit de logique à outrance qui marqua d'un cachet souvent fatal les décisions de la Constituante, aurait dû l'entraîner à cette mesure radicale. Deux considérations d'ordre pratique empêchèrent les craintes des protestants strasbourgeois de se réaliser, à ce moment du moins. D'une part ces biens-fonds, situés en Alsace, ou dans le pays de Montbéliard, n'avaient qu'une valeur de bien peu supérieure aux déboursés réguliers que l'Etat aurait été forcé d'effectuer annuellement pour entretenir les ecclésiastiques des deux confessions protestantes, l'Université, les collèges de Strasbourg, de Bouxwiller, de Colmar, etc., et pour subve-

nir aux besoins des fabriques et des fondations spéciales. Le profit matériel aurait été presque nul, à vrai dire. D'autre part, l'Assemblée nationale, songeant dès lors à la Constitution civile du clergé, et connaissant l'antipathie profonde des populations catholiques pour les mesures révolutionnaires qu'elle préparait dans le domaine ecclésiastique, ne pouvait songer à s'aliéner, à la légère, et pour un aussi mince résultat, les sympathies actives de la minorité protestante en Alsace, qui y formait alors le contingent le plus notable du parti constitutionnel. Ce double motif explique le décret du 17 août 1790, qui continuait «aux protestants des deux confessions d'Augsbourg et Helvétique, habitants d'Alsace, les mêmes droits, libertés et avantages dont ils ont joui et eu droit de jouir,» et qui visait tout spécialement, dans l'un de ses considérants, «les Eglises, Consistoires, Universités, Collèges, Fondations, Fabriques, paiement des Ministres et des maîtres d'Ecole.» Ce décret, sanctionné par Louis XVI, le 24 août suivant, fut encore corroboré par celui du 1er décembre, qui exemptait expressément «les biens possédés actuellement par les établissements des protestants des deux confessions, habitants de la ci-devante province d'Alsace... de la vente des biens nationaux» et ordonnait qu'ils «continueraient d'être administrés comme par le passé.» Sanctionnée par le roi, le 10 décembre 1790, cette loi fut enregistrée par le Directoire du département du Bas-Rhin, le 17 janvier suivant, et affichée selon l'usage. On pouvait donc croire les fondations de l'Université, de Saint-Thomas, et de la Haute-Ecole à l'abri de tout danger, et, par suite, le Gymnase assuré désormais de son existence matérielle.

La fin de l'année 1790 se passe ainsi pour l'Ecole d'une façon à peu près régulière, et l'année 1791 s'ouvre de même. Nul changement dans le personnel enseignant,[1] une perte, à peine sensible, dans le nombre des élèves.[2] Le 23 avril, le régent Jean-Daniel Riff, se présente, comme de coutume, à l'Hôtel-de-Ville, escorté des quatre élèves J. G. Grauel, Aug. Braun, J. G. Hartschmidt et J. Ch. Kienlin, pour inviter le Maire et le Conseil-général de la Commune à prendre part, le 25, à la distribution des prix semestrielle. On accepte avec un empressement aimable l'invitation du «Collège protestant», et l'on offre à chacun des quatre orateurs en herbe un florin d'étrennes.[3] Pour bien marquer l'entente des représentants du protestantisme avec ceux de l'Etat, et pour confirmer leurs dispositions patriotiques, les membres de l'Université et les régents du Gymnase, se réunissent quelques jours plus tard dans la salle du chapitre de Saint-Thomas, et se rendent de là en corps à la Mairie, afin d'y prêter le nouveau serment civique, qui n'était imposé cependant, par le décret du 26 décembre 1790, qu'aux fonctionnaires publics, salariés par l'Etat. Mais il s'agissait d'entraîner le clergé catholique récalcitrant, comme on sait, en don-

---

[1] Les deux *vicaires* en congé, Prox et Beck, sont remplacés momentanément par M. Jean-Daniel Brunner, l'aïeul maternel de celui qui écrit ces lignes, et par M. Dahler, le futur directeur de l'Ecole, qui revenait alors de Gœttingue. *Prot. Univ.*, 2. mars 1791.

[2] Il est de 286 à Pâques 1791.

[3] Procès-verbaux des séances, etc. Strasb., Dannbach, 1791. T. II, p. 198.

nant un exemple qui fut fort peu suivi. Oberlin, qui se trouvait être en ce moment recteur de l'Université, prit la parole et prêta le premier le serment constitutionnel entre les mains de M. de Dietrich. Le procès-verbal de la séance du 1er mai nomme, à côté de lui, comme appartenant au Gymnase, les régents Beyckert, Jean-Philippe Fries, Werner, Riff, Goll, Lichtenberger et Emmerich. Le *gymnasiarque* déposait en même temps sur le bureau du Conseil la formule écrite du serment, signée des deux *vicaires* Beck et Prox, alors absents de Strasbourg.[1] La démarche avait été provoquée sans doute par un vote de la *Société des Amis de la Constitution*, dans sa séance du 15 février 1791, qui avait décidé que «*tous* les prêtres, vicaires, *instituteurs*, *de quelque culte qu'ils fussent*» devaient êtres astreints à prêter le serment, et avait voté une adresse à l'Assemblée nationale pour réclamer cette mesure. En présence des déclamations furibondes de certains clubistes contre les établissements d'instruction, qui «empoisonnaient leurs élèves de fanatisme et de principes anti-constitutionnels», on avait jugé opportun de bien marquer l'attitude correcte et sympathique du Gymnase. [2]

---

1 Procès verbaux, etc. T. II, p. 201, et *Prot. Univ.*, 1er mai 1791. Nous ignorons pourquoi le doyen d'âge du corps enseignant, Leypold, ne figurait pas à la cérémonie.

2 La Société décida que les parents seraient invités à retirer leurs enfants à ces maîtres d'école perfides, qu'ils seraient dénoncés eux-mêmes au comité de surveillance et, le cas échéant, à l'accusateur public. Il s'agit vraisemblablement d'établissements privés dirigés par des prêtres ou d'anciens religieux.

La lecture du programme de la Saint-Michel 1791 nous fait voir, une fois de plus, les dispositions optimistes du rédacteur, emporté par l'élan joyeux que provoque autour de lui la promulgation de la nouvelle loi fondamentale, mise enfin au jour par l'Assemblée nationale. Il y célèbre avec un vrai enthousiasme cette première constitution, si mal équilibrée pourtant, comme une œuvre de courage et de sagesse, basée sur la liberté et l'égalité de tous, qui fera fleurir partout la paix et réalisera les utopies du digne abbé de Saint-Pierre. «Notre école, s'écrie Oberlin, s'associe de cœur à la grande fête que célèbre aujourd'hui la France tout entière. Une instruction solide répand les lumières, et les lumières seules donnent quelque durée aux constitutions libérales. La *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* se trouve entre les mains de nos élèves de toutes les classes ; nous tâchons de l'inculquer à leur mémoire, afin qu'elle se grave aussi dans leur esprit et leur cœur.» [1]

Mais l'écho de cette fête scolaire s'est à peine éteint,[2] que ces illusions généreuses commencent à se dissiper; le mirage trompeur d'une paix perpétuelle au dehors et d'un gouvernement stable et réparateur au dedans, s'évanouit. On sait quel tort irréparable la Constituante fit à la cause de l'ordre et de la liberté, quand, dans un accès de générosité irréfléchi, elle interdit la réélection de ses membres. Du coup, tout

---

[1] Oberlin a joint au programme une traduction latine fort réussie de la *Déclaration.*

[2] Elle eut lieu le 29 septembre (*Prot. Univ.* 29 sept. 1791.

le personnel parlementaire ayant quelque pratique des affaires, disparaît de la scène, et c'est une génération nouvelle, absolument inexpérimentée, mais exaltée par trois ans de luttes et se grisant de sa propre éloquence, qui vient envahir les banquettes de la Législative. Le Bas-Rhin fut un des rares départements qui choisirent une députation libérale et modérée à la fois, et des hommes ayant pour la plupart antérieurement déjà fourni leurs preuves, dans l'exercice de fonctions publiques. On y remarquait surtout Koch, le célèbre professeur de droit public à l'Université de Strasbourg; Arbogast, professeur de mathématiques à l'Ecole d'artillerie et directeur du Collège national; Brunck, le fils du célèbre helléniste, président du Directoire du département; Ruhl, qui devait passer plus tard aux Jacobins, mais qui, jusqu'à ce jour, était connu surtout comme un jurisconsulte expert, naguère au service des princes de Linange. On pouvait attendre, à bon droit, des nouveaux élus, qu'ils défendraient la cause de la monarchie constitutionnelle et qu'ils tâcheraient aussi de conserver, dans la mesure du possible, les vieilles institutions locales, chères aux protestants de Strasbourg et de l'Alsace. Avant leur départ pour Paris, le recteur de l'Université, le théologien Haffner, alla rendre visite à Koch et à Ruhl, pour les prier tout particulièrement de défendre avec énergie, contre des attaques prévues, la cause de l'Université et celle des fondations placées sous sa tutelle.[1] Mais quand ils se virent au milieu des agitations de la capitale, les députés alsaciens durent bientôt se convaincre que

---

[3] *Prot. Univ* 9 sept. 1791

leur mission ne serait pas facile, et que «l'ère des démolitions nécessaires» n'était pas encore close, et ne le serait pas de longtemps, si l'on écoutait la majorité de leurs collègues.

En attendant que la guerre étrangère se prépare, les luttes religieuses et politiques s'exaspèrent par tout le royaume, et plus spécialement en Alsace. La popularité du parti patriotique constitutionnel y diminue de jour en jour dans les masses, car tandis que les uns détestent Dietrich et ses adhérents comme des instruments de l'intolérance gouvernementale vis-à-vis des prêtres réfractaires, les autres, plus radicaux encore, et impatients de gouverner à leur tour, le dénoncent sourdement aux meneurs du lendemain comme un aristocrate, un *feuillant*, et bientôt comme un traître. Avec lui, ses partisans et ses amis sont en butte aux mêmes soupçons et aux mêmes calomnies. Or, les amis les plus sûrs, les adhérents les plus dévoués du maire, ce sont précisément les notables protestants de Strasbourg. C'est dans les cercles de l'Eglise luthérienne, de l'Université, du Gymnase, qu'il a trouvé quelques-uns de ses plus fermes appuis, Blessig, qui le défend dans la *Feuille hebdomadaire patriotique*, Oberlin, qui siège parmi les officiers municipaux, Beyckert, appelé par la confiance des électeurs à l'Hôtel-de-Ville et au commandement d'un des bataillons de la garde nationale. Le protestantisme strasbourgeois s'identifie de la sorte, pour bien des esprits, avec le *modérantisme*, qui va succomber au 20 juin 1792 et, d'une façon décisive, au 10 août.

Cette situation douloureuse ne s'est pas dessinée du jour au lendemain. Elle s'est lentement préparée pen-

dant des mois, et, à certains moments, l'espoir persistant de l'emporter en définitive ranimait le courage fléchissant des modérés, battus en brèche des deux côtés à la fois, excommuniés comme jacobins par les uns, et vilipendés comme partisans de l'ancien régime par les autres. On comprend néanmoins que ce n'était point une tâche facile de diriger un grand établissement scolaire, au milieu d'agitations incessantes, et sous le poids de préoccupations pareilles. Aussi le Gymnase eut-il dès alors quelque peine à continuer la marche normale de son enseignement. Le *gymnasiarque* Oberlin était absorbé par ses fonctions diverses, académiques et politiques; le plus âgé des professeurs, Leypold, souffrant depuis assez longtemps, se mourait d'une hydropisie; Beyckert, élu comme officier municipal aux élections de novembre 1791, puis mis à la tête d'un bataillon de la milice citoyenne, avait lui aussi dû renoncer, momentanément du moins, à paraître au Gymnase. On avait remplacé tant bien que mal les absents, en confiant l'enseignement de Beyckert à Jean-Philippe Fries, et en donnant les leçons de ce dernier au plus jeune des maîtres, à Jean-Michel Emmerich. Le vice-pédagogue de Saint-Guillaume, Jean-Michel Fries, avait été nommé *collaborateur* à la place d'Emmerich, et M. Brunner était entré définitivement à l'Ecole comme agrégé titulaire à côté de Fritz.[1] Mais le zèle et l'attention des élèves laissait beaucoup à désirer, leur nombre aussi diminuait,[2] et, comme si les motifs de discorde n'avaient pas été

---

[1] *Prot. Univ.*, 2 décembre 1791.

[2] Il n'était plus que de 257 à la Saint-Michel 1792.

assez nombreux parmi les habitants de Strasbourg. une controverse théologique des plus violentes, vint jeter un trouble nouveau dans les esprits, au début de l'année 1792. Depuis des années, certains membres du corps académique se plaignaient des livres employés pour l'enseignement religieux au Gymnase. Une traduction du manuel latin de Hutter y avait été introduite autrefois sous le nom de *Compendium théologique* et servait encore en 1791 dans les classes supérieures, dont les élèves étaient astreints à l'apprendre à peu près par cœur.[1] Dans les classes inférieures on se servait de l'*Abendmahlbüchlein* et du *Fragbüchlein* du pasteur Heupel, qui datait de 1707.

La Faculté de théologie, dont le préavis avait été naturellement demandé, s'était prononcée, unanimement, pour un manuel de facture plus moderne et d'allures moins scolastiques. Elle avait choisi le catéchisme récemment introduit dans l'Eglise luthérienne du Hanovre, et le sénat en avait ordonné l'introduction au Gymnase; depuis Noël 1791, il y servait de base à l'enseignement religieux dans les classes supérieures.[2] Personne ne s'en serait offusqué sans doute, si l'un des pasteurs du Temple-Neuf, Jean-Michel Lobstein, homme éminemment respectable d'ailleurs, mais luthérien rigide, n'avait protesté contre le nouveau manuel dans un langage des plus violents.

---

[1] *Bericht des Strassburger Kirchenconvents über ein neben dem Catechismus Lutheri in unsern Schulen einzuführendes Handbuch.* etc Strassburg, Heitz, 1792. 4°.

[2] *Bericht,* etc. Cette pièce, datée du 16 février 1792, est signée du professeur Müller, président du Convent ecclésiastique et ancien professeur au Gymnase.

où il démontrait — victorieusement, à son avis — que ce livre dangereux était entaché de sabellianisme, de naturalisme, de socinianisme, de papisme, de calvinisme et de pélagianisme.[1] Cette terrifiante accumulation des hérésies les plus contradictoires dans un modeste manuel scolaire, pouvait sembler au moins sujette à caution pour les gens de sens rassis ; mais les âmes candides prirent feu, et les femmes surtout s'exaspérèrent à la pensée du danger que couraient les âmes de leurs enfants. Une polémique, affligeante autant que curieuse, s'engagea pour et contre le *Catéchisme hanovrien*, polémique dans laquelle les armes employées de part et d'autre ne furent pas toujours courtoises,[2] ni les représentants de l'Eglise généralement fort chrétiens. On alla jusqu'aux injures et aux citations en police correctionnelle.[3] Finalement, les adversaires du catéchisme furent réduits au silence, mais le bruit fait autour du nouveau manuel ne lui porta point bonheur. Il disparut bientôt à son tour dans la tourmente révolutionnaire, sans avoir eu le temps d'empoisonner l'esprit de la jeunesse strasbourgeoise par ses hérésies manifestes ou latentes. On ne

---

[1] Voy. Rœhrich, *Mittheilungen*, III, p. 397.

[2] Voy. par ex. le *Fraubasengespræch bey Gelegenheit einer Denkschrift des Herrn Diaconus Lobstein*, etc. (Strassb., Heitz, 1792, 31 p. 8°.), où le magister *Zipfel*, Mad. *Habrechtin*, le pasteur *Liebreich*, et d'autres personnages se chamaillent de la belle façon.

[3] Müller dénonça Lobstein au juge de paix Marchand pour outrages répétés contre sa personne, et le procureur de la commune, de son côté, le fit comparaître, comme ayant excité les citoyens les uns contre les autres. Rœhrich, *op. cit* p. 439.

peut guère lui imputer non plus l'indifférence toujours croissante des élèves pour le service religieux scolaire du dimanche après midi, indifférence qui finit par amener au printemps de 1792 la supression provisoire, puis définitive, de cet antique usage. On ne s'étonnera pas trop, d'ailleurs, de cette grève, signalée depuis des années par les rapports officiels, quand on saura que, de l'aveu d'Oberlin lui-même, les élèves du Gymnase étaient entassés dans une logette, près de la chaire, où il leur était à peu près impossible de comprendre le prédicateur.[1] C'était vraiment la peine de les conduire au prêche !

Cette désertion de plus en plus marquée du sanctuaire n'empêchait pas cependant chez notre jeunesse scolaire, les sentiments philanthropiques et chrétiens. A ce moment même, l'incendie du village d'Artolsheim, près Schlestadt, lui permettait d'en donner une preuve convainquante. Cinquante et une maisons de cette petite commune avaient été détruites le 18 mai 1792, dans un sinistre occasionné par l'imprudence d'un enfant du village. On fit une quête à Strasbourg pour les malheureux dépouillés de leur avoir, et les régents du Gymnase racontèrent l'évènement dans leurs classes respectives. Ce fut chose touchante à voir, dit Friesé, que l'empressement ému avec lequel ces jeunes garçons ouvrirent leurs tire-lires, et réunirent en un clin d'oeil près de cent livres en espèces sonnantes.[2] Ils rédigèrent eux-mêmes, ou se firent rédiger par un de leurs maîtres, une lettre à M. de Dietrich, qu'une dé-

---

[1] *Prot. Univ.*, 20 avril 1792.

[2] Friesé, V, p. 157.

putation de l'Ecole alla porter à l'Hôtel-de-Ville en même temps que le produit de la collecte. «Tout ami de la liberté doit être bon et charitable envers les malheureux», disaient les signataires, en proclamant la grande loi de la solidarité humaine. «Plus tard, quand nous serons plus avancés en âge, quand nos bras seront plus vigoureux et nos intelligences plus formées, nous consacrerons tous nos efforts à la patrie et au bonheur de nos frères, et nous nous flattons que ces sentiments nous rendront toujours plus dignes de votre intérêt et de votre sollicitude.» Le maire et les officiers municipaux du village incendié répondirent, le 27 mai suivant, à l'envoi de la municipalité strasbourgeoise, par des paroles d'une effusion toute lyrique : « . . . Merci aux jeunes citoyens animés d'un esprit si noble et si philanthropique ! Bienheureuse la cité qui voit croître dans ses murs de si dignes enfants ! Quels vaillants et vertueux citoyens Strasbourg n'est-il pas en droit d'attendre d'eux ! Quelles belles espérances pour la patrie, quel exemple entraînant pour toute la jeunesse du pays ! »[1] La presse locale elle-même mentionna cet acte de générosité spontanée ; ce fut comme le dernier beau jour du Gymnase, le dernier éclat d'une popularité que des causes multiples allaient obscurcir bientôt, en attendant que commençât pour l'Ecole l'ère des persécutions.

En effet l'horizon s'obscurcissait à vue d'œil ; les députés strasbourgeois à la Législative, et surtout

---

[1] Archives de la ville, *Acta der Municipalität*, fascicule 420 et 421. Nous avons publié déjà ces deux lettres dans l'original allemand. Voy. *Kirchenbote* du 18 août 1888.

Koch, membre lui-même de l'Université, et le plus connu au dehors de tous les professeurs, n'avaient que des nouvelles alarmantes à donner à leurs amis et collègues au sujet des projets élaborés par l'Assemblée nationale relativement à l'organisation nouvelle de l'enseignement supérieur et secondaire du royaume. Le mémoire officiel que Koch avait été chargé de soumettre au Comité de l'instruction publique, et dans lequel on réclamait le maintien d'une Université protestante et de langue allemande, aux frontières de l'empire, comme essentiellement utile à la France elle-même, avait été très froidement accueilli.[1] C'est en vain que Koch distribuait, dans les couloirs, aux membres influents de l'Assemblée, des exemplaires du travail de son collègue, le théologien Haffner, sur l'*Éducation littéraire*, qui avait été spécialement rédigé pour développer les idées du mémoire.[2] La majorité des membres de l'Assemblée nationale ne s'intéressait évidemment pas à une corporation enseignante autonome, qui, cantonnée dans un coin du territoire français, ne ferait pas partie intégrante d'une organisation générale de l'enseignement supérieur. Avec l'Université elle-même, c'étaient aussi les fondations qui en dépendaient, et parmi elles le Gymnase, qui étaient remises en cause. Même sans la crise politique qui survint, il nous semble peu probable que les insti-

---

1 *Prot. Univ.* 20 avril, 21 mai 1792.

2 *De l'éducation littéraire ou essai sur l'organisation d'un établissement pour les hautes sciences*, par Isaac Haffner, Strasbourg, 1792, 8°. Ce travail est encore aujourd'hui fort intéressant à étudier, et renferme des idées très avancées pour l'époque où il fut rédigé.

tutions scientifiques de l'ancienne ville libre eussent réussi à se soustraire à une refonte totale, qui aurait fort ressemblé à une absorption complète. Mais les «journées» parisiennes du 20 juin et du 10 août accélérèrent encore leur ruine.

Nous en avons déjà dit plus haut la raison principale. Par raison, par tempérament, comme par tradition, la bourgeoisie protestante, dans son ensemble' se rattachait au parti modéré. Quand celui-ci fut vaincu, le protestantisme lui-même devint à son tour suspect aux jacobins triomphants. Les établissements qui relevaient de l'Eglise partagèrent cette disgrâce. Leurs revenus, dont la haine ou l'envie des adversaires surfait de beaucoup la valeur véritable, éveillent des convoitises, qui ont persisté longuement depuis ; et tandis que les attaques redoublent, le nombre des défenseurs de ces créations d'un autre âge diminue à chaque nouvelle crise politique. La devise *Est modus in rebus*, qu'Oberlin emprunte à Horace, pour la placer en tête du programme de Pâques 1792, est moins que jamais populaire, et le Gymnase va bientôt en faire la douloureuse expérience.

Nous possédons, dans notre collection particulière, l'original des deux discours latins prononcés à Pâques et à la Saint-Michel de cette même année 1792, par le *primae curiae princeps*, le premier élève sortant du Gymnase, Chrétien-Geoffroi Ensfelder. On retrouve dans ces feuillets jaunis, soulignés par le maître à l'endroit où l'adolescent devait élever la voix, comme un reflet des évènements majeurs qui séparent ces deux dates, l'invasion étrangère, la chute de la

royauté, la proclamation de la République. Dans la première de ses harangues, l'orateur s'adresse encore, dans ses phrases les plus cicéroniennes, à M. de Dietrich, le maire respecté, *amplissimus civium magister*. Quand il gravit pour la seconde fois l'estrade du grand Auditoire, Dietrich est en fuite, stigmatisé comme traître, et les commissaires, délégués par la municipalité républicaine provisoire, surveillent plutôt la fête qu'ils ne la rehaussent par leur présence sympathique. Aussi la prière finale, rédigée peut-être par Oberlin lui-même, laisse-t-elle entrevoir les anxiétés croissantes de l'Ecole. «O Dieu de nos pères, sois aussi le Dieu de notre Académie! En ces temps destructeurs où nous vivons, sois notre guide, notre soutien, notre bouclier, et, quand le moment des épreuves sera passé, que ta clémence nous fasse assister à ton triomphe final et nous appelle à la paix de ton glorieux royaume!»[1]

---

[1] *Gratiarum actio quâ . . . in Brabeuterio academico . . . concionem dimisit Christ. Godofr. Ensfelder*. Mscr. 4°.

CHAPITRE III.

Le Collège Royal, puis National, à Strasbourg, de 1789 à 1792.

Avant de poursuivre l'histoire du Gymnase sous le gouvernement nouveau, il est nécessaire de revenir un instant sur nos pas, pour dire quelques mots d'un autre établissement d'instruction secondaire, qui, depuis longtemps, existait à Strasbourg, et dont les destinées allaient influer bientôt, plus ou moins directement, sur celles de notre Ecole. On ne saurait en effet se rendre un compte exact de la politique scolaire des autorités locales, dans les années qui suivent, si l'on isole le Gymnase protestant de la grande école catholique dont nous n'avons pas encore eu, jusqu'ici, l'occasion de prononcer le nom. Quelques renseignements sommaires suffiront pour orienter le lecteur; mais une histoire plus détaillée du Collège Royal de Strasbourg constituerait assurément une page d'histoire locale intéressante, et — ce qui en augmenterait le mérite — à peu près inconnue. Les documents

indispensables pour une pareille étude doivent exister encore, soit aux Archives de la Basse-Alsace, soit à celles de l'Evêché ou à la Bibliothèque du Grand-Séminaire. Il y aurait là, ce me semble, un sujet d'étude bien fait pour tenter les loisirs studieux de quelque membre du clergé catholique de notre ville.

On sait que, presque au lendemain de la prise de possession matérielle de Strasbourg, Louis XIV avait tenu à organiser la conquête religieuse et morale de la ville libre hérétique. Il avait commencé par fonder, en 1683, un Séminaire épiscopal au *Bruderhof*, dans l'ancienne résidence des comtes-chanoines de la Cathédrale, et l'avait richement doté, de concert avec l'évêque Guillaume-Egon de Furstemberg. Des Jésuites de la province de Champagne avaient été appelés à y professer, et parmi eux le R. P. Dez, ancien recteur du collège de Sedan. C'est à l'influence de cet ingénieux et célèbre controversiste qu'est dû surtout l'établissement du Collège Royal, institué par Louis XIV, en 1684, et placé, lui aussi, dès le début, sous l'habile direction de la Compagnie de Jésus. [1] La jeunesse catholique de la province, et principalement les jeunes nobles alsaciens, affluèrent bientôt au nouveau collège, pour y commencer ou y continuer leur éducation littéraire et religieuse, et y acquérir ce vernis d'élégance et de savoir-vivre que les Jésuites ont de tout temps excellé à donner à leurs élèves. Une quinzaine d'années plus tard, en 1701, l'ensemble

---

[1] Les lettres patentes royales sont datées du mois d'août 1685, mais le *Mémorial* de Reisseissen (p. 118) nous apprend que le Collège fut inauguré dès le 8 mars 1684.

des établissements d'instruction catholiques de Strasbourg avait été complété par le transfert de la vieille Université épiscopale de Molsheim à Strasbourg.[1] Pendant tout le cours du dix-huitième siècle, une lutte sourde était restée engagée entre les créations ecclésiastiques d'origine plus récente, mais soutenues par la faveur royale, et les vieilles fondations protestantes de la cité. Plus d'une fois l'habileté traditionnelle des Jésuites avait failli l'emporter sur les promesses solennelles de la capitulation de 1681, et arracher au gouvernement royal le partage des chaires et des prébendes universitaires et l'octroi de tous les privilèges académiques. Quand le Conseil souverain d'Alsace se fut enfin décidé à suivre l'exemple des autres parlements et à prononcer la suppression de l'Ordre dans l'étendue de sa juridiction,[2] des prêtres séculiers durent remplacer les Révérends Pères au Collège comme au Séminaire et à l'Université. Mais en réalité, grâce à la protection de l'évèque de Strasbourg, du cardinal Louis-Constantin de Rohan, toutes les places du Collège furent laissées à des Jésuites, sous l'habit de prêtres séculiers et placés sous la juridiction épiscopale.[3] L'établissement devait compter doréna-

---

[1] Elle ne comptait que deux facultés, celle des Arts et celle de Théologie et de Droit canon.

[2] Cela se fit le 15 décembre 1764 seulement. L'arrêt fut notifié aux Jésuites de Strasbourg, par M. Bourste, commissaire du Conseil souverain, le 24 décembre suivant.

[3] Voy. le travail de M. Dagobert Fischer sur la *Dissolution de l'Ordre des Jésuites en Alsace*, composé sur les documents des Archives municipales de Strasbourg, et inséré dans la *Revue d'Alsace* de 1875.

vant «un principal, deux sous-principaux, deux professeurs de philosophie, un professeur de mathématiques, un autre de rhétorique, et cinq régents pour les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième classes.» Ces douze maîtres étaient tenus d'habiter ensemble le bâtiment du Collège et d'y vivre en commun, les administrateurs de l'établissement ayant à pourvoir «à leur logement, nourriture et subsistance»,[1] aux frais du fisc épiscopal. Les maîtres touchaient en outre un traitement, variant de 1000 livres, pour le principal, à 600 livres pour les régents des classes inférieures Les professeurs pouvaient être, au gré des administrateurs, «des personnes ecclésiastiques ou séculières» ; leur enseignement se donnait gratuitement et «conformément aux usages et méthodes de l'Université catholique de notre dite ville de Strasbourg». Un internat était joint au Collège.[2] Louis XVI y avait créé des bourses suplémentaires, en 1778, pour un certain nombre de jeunes nobles sans fortune. Au moment de la Révolution, l'établissement semble avoir été florissant, pour autant que nous pouvons en juger. L'abbé Gutzeit en était le principal, et l'abbé Gourmand portait le titre de sous-principal et de directeur du pensionnat. Le per-

---

[1] Le Bureau d'administration du Collège était composé de l'Evêque de Strasbourg, président, du prêteur royal, du syndic de la ville, de deux *stettmeister* catholiques, du recteur et du chancelier de l'Université épiscopale, enfin du principal du Collège lui-même.

[2] Lettres patentes du Roy portant Règlement pour le Collège de Strasbourg, du 6 septembre 1765. Colmar, Decker, 14 p. 4°. Voy. aussi *Ordonnances d'Alsace*, T. I, p. 151.

sonnel enseignant se composait toujours de douze membres. [1]

Ce n'est pas dans un pareil milieu que les idées nouvelles pouvaient rallier des partisans nombreux et convaincus, et les élèves devaient évidemment partager les opinions et les sentiments des maîtres. Nous en trouvons la preuve dans le fait divers suivant, retrouvé dans une feuille locale, le *Courrier politique et littéraire*, et raconté par elle à la date du 15 juillet 1790. Un marchand d'estampes, venu de Paris, avait exposé à la devanture de sa boutique certains dessins satiriques, comme on en publiait alors beaucoup contre les nobles et le clergé. Quelques élèves du Collège Royal, irrités de cette exhibition plus ou moins irrévérencieuse, se jetèrent sur l'étalage, en arrachèrent les gravures et les mirent en pièces. Il se forma un grand rassemblement de curieux, la garde nationale dut intervenir, et les jeunes coupables furent obligés de payer le dégat, tandis que le marchand était cité, lui aussi, devant le juge correctionnel, pour avoir exhibé ses caricatures sans autorisation préalable de la police. [2]

On pense bien que le personnel du Collège, alors en fonctions, consentit, aussi peu que celui du Séminaire, à prêter le serment exigé par la Constitution civile du Clergé ; il fut déclaré par conséquent démissionnaire. Au commencement du mois d'avril 1791, la municipalité désignait comme gérant provisoire de l'établissement, l'abbé Petit et préposait un professeur

---

1 Oberlin, Almanach d'Alsace pour 1780.

2 *Politisch-Litterarischer Kurier*, 15 juillet 1790.

distingué de l'Ecole d'application militaire, le mathématicien Arbogast, à la direction des études. Le premier acte d'autorité des nouveaux chefs du Collège fut d'annoncer aux élèves qu'ils avaient trois semaines supplémentaires de vacances, et cette nouvelle fit tant de plaisir aux jeunes «aristocrates» de la veille qu'ils se mirent — du moins la *Gazette de Strasbourg* l'affirme — à crier à tue-tête: «Vive la Nation! Ça ira!»[1] Il n'était pas plus difficile alors qu'aujourd'hui, de faire crier tout ce qu'on voulait à des écoliers, en leur accordant un jour de congé.

Dès la mi-mai, le public était averti que le *Collège de Strasbourg* rouvrait ses portes sous la direction d'Arbogast.[2] Mais aux élections d'automne, ce dernier fut nommé, comme nous l'avons vu plus haut, député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative; il fut remplacé par un personnage étranger, tel qu'il en affluait alors de toutes parts à Strasbourg, qui s'appelait Chayrou.[3] Il occupe ce poste à la date du 29 octobre 1791, en gardant à ses côtés, comme sous-principal, l'abbé Petit, l'un des rares prêtres assermentés de l'ancien clergé de Strasbourg.[4] Le *Collège National* — c'est le nom que l'établissement prend à cette époque — restait placé sous la surveillance d'un bureau d'administration, composé maintenant du maire, de deux

---

1 *Strassburgische Zeitung*, 5 avril 1791.

2 *Affiches de Strasbourg*, 14 mai 1791.

3 C'est ainsi qu'il signe lui-même. Oberlin l'appelle Chairoux; on rencontre aussi la forme évidemment erronnée de Chairon et Chiroui.

4 *Affiches de Strasbourg*, 3 décembre 1791.

officiers municipaux catholiques, MM. Hervé et Lachausse, de l'évêque Brendel et du principal lui-même.[1] Le personnel enseignant comptait au commencement de 1792, treize membres, en dehors des deux directeurs. De tout l'ancien personnel il ne restait que le professeur de mathématiques, nommé Percelat, et le receveur Vaudin. Nous ignorons d'où venaient la plupart des autres maîtres; certains noms, Mertian, Keil, Worff, sont alsaciens. Il en est quelques-uns pourtant dont on retrouve la trace en feuilletant les petits *Almanachs* de Jérémie-Jacques Oberlin, si riches en données diverses pour qui sait les consulter avec intelligence. En 1789, cinq au moins des futurs professeurs du Collège national, Paucton, Garnier, Miler, d'Isnardy et Magnen, étaient de simples maîtres privés, courant le cachet ou enseignant à domicile le français, l'allemand, l'anglais, l'italien et l'arithmétique.[2] On avait donc recruté, fort à la hâte et comme on avait pu, les cadres nouveaux de l'établissement délaissé par les prêtres fidèles au mot d'ordre donné par Rohan, et l'on n'y avait pas trop bien réussi. Le nouveau principal était cependant, semble-t-il, un homme habile à se faire valoir, s'il n'était pas un grand savant, et il réussit bientôt à se créer, dans une partie du public, une clientèle assez considérable.[3] Je ne saurais dire d'où venait ce Chayrou; il

---

[1] Oberlin, Almanach du Bas-Rhin pour 1792, p. 52.

[2] Oberlin, Almanach d'Alsace pour 1789, p. 262-263.

[3] Le programme complet de l'enseignement, avec le nom des professeurs, se trouve dans les *Affiches* du 10 décembre 1791.

ne m'est pas possible non plus de fournir aucun renseignement sur son existence ultérieure. On peut admettre, en tout cas, qu'il n'était point et n'avait point été ecclésiastique. Nous savons seulement qu'il avait rédigé d'abord dans notre ville un journal éphémère, *La Feuille de Strasbourg*, dans laquelle il défendait les idées constitutionnelles; plus tard il avait entrepris, avec Rouget de l'Isle, la publication des *Rives du Rhin*, qui ne vécurent pas davantage.[1] On est en droit de conjecturer que c'est cette activité même de publiciste qui attira sur lui l'attention de Dietrich et lui valut sa place. Non content de s'occuper de l'instruction des jeunes gens, Chayrou méditait également de travailler à celle du sexe faible; il a publié une brochure intitulée *Projet d'un établissement national pour l'éducation des femmes à Strasbourg*.[2] Des idées fort sensées sur l'éducation pratique des jeunes filles s'y rencontrent avec des déclamations ampoulées et des aperçus bizarres sur les devoirs de ses futures élèves.[3] Ajoutons, pour n'avoir point à revenir sur sa personne, que le nouveau principal du Collège national resta honorablement fidèle au parti constitutionnel. Il suivit le maire et les *modérés* à l'Auditoire, quand ils se séparèrent, en février 1792, des violents du Club, qui débattaient au *Miroir*, et son attitude en présence des meneurs triomphants du radicalisme, lui

[1] E. Barth, Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg, *sub voce* Chayrou.

[2] Strasbourg, Lorenz et Schuler 1791. 4.

[3] Nous avons publié autrefois cette pièce assez curieuse dans les *Affiches de Strasbourg* de 1873.

valut, une année plus tard, un ordre d'expulsion, dicté par les commissaires de la Convention nationale.[1] Nous ignorons absolument ce qu'il devint après cette date.

Chayrou employa, pour attirer les parents et les engager à lui confier leurs enfants, les procédés imaginés autrefois par les Jésuites et qui n'ont jamais manqué de produire leur effet. Peut-être n'a-t-il fait aussi que continuer les vieilles traditions de l'ex-Collège Royal. Les documents nous manquent pour nous prononcer sur ce détail; mais nous avons sous les yeux plusieurs fascicules imprimés, intitulés *Exercices publics*, et rédigés en français, pour servir de programmes à des cérémonies scolaires. Dans ces séances publiques on n'entendait pas seulement de modestes dialogues ou de petites harangues latines, comme au Gymnase, mais on assistait à de véritables joutes littéraires et scientifiques, où le professeur se produisait lui-même avec ses meilleurs élèves, soigneusement dressés, on peut le croire, pour cette occasion solennelle. On y parlait bien parfois de choses un peu difficiles à comprendre, peut-être, pour de bons bourgeois de Strasbourg, mais qui n'en faisaient que plus d'effet sur le gros du public.[2]

Le Collège national, désormais à peu près *laïcisé*

---

[1] Le 11 février 1793.

[2] L'une des deux pièces — il y en eut sans doute d'autres — est un *Acte public de physique*, célébré le 19 août 1791, dont les thèses, passablement abstruses sont discutées entre Arbogast et trois *répondants*. L'autre est un *Exercice public de langue et de littérature italiennes*, où Joseph d'Isnardy

et employant le français comme langue d'enseignement, devait nécessairement gagner les sympathies d'une fraction de plus en plus considérable de la population strasbourgeoise, à mesure que s'effaçaient les traditions locales, et que les *habitants* venus de l'intérieur du royaume, s'y sentaient devenir les égaux des *bourgeois* de l'ancienne ville libre rhénane. Ces éléments, passablement nombreux, et plus remuants encore que nombreux, ne pouvaient guère s'intéresser à une école luthérienne de langue allemande, ni la faire suivre à leurs enfants. Ils durent forcément entraîner peu à peu la vieille population catholique, qui avait été hostile, à l'origine, à un établissement fondé sur les ruines d'institutions qui lui étaient chères, mais qui ne voulait pas confier, pourtant, ses fils à des hérétiques. En tout cas, l'enseignement religieux ne jouait qu'un rôle fort secondaire au Collège national, et les élèves ne devaient pas précisément briller par leur respect pour les représentants de l'Eglise. On nous raconte, en effet, qu'ils vivaient en fort mauvaise intelligence avec les élèves du Grand-Séminaire, leurs voisins immédiats, et leur faisaient les polissonneries les plus regrettables,[1] si bien qu'un

---

discute avec huit de ses élèves (dont cinq de Strasbourg, deux de Ribeauvillé, un de Nancy) et qui se termine par une poésie du maître en l'honneur de la France,

«L'augusto Impero in cui regnan sovrani
«La Nazione, la Legge e i Dritti humani.»

[1] «*Sie trieben die Bübereyen, die gewœhnlich in den Spielstunden von den Zœglingen des National-Erziehungshauses gegen die Herren Seminaristen getrieben werden.*»

jour un des professeurs de ce dernier établissement saisit l'un des collégiens au collet et lui donna «un léger soufflet.» Les cris du délinquant amenèrent Chayrou sur le champ de bataille, et le poussèrent même, nous dit-on, à poursuivre, une canne à épée à la main, les habitants du Grand-Séminaire, tandis-que ses élèves «criaient comme des possédés des injures contre les prêtres.» [1]

Pas plus que la population catholique indigène et que les nouveaux immigrés de Strasbourg, les professeurs du Collège national n'éprouvaient de sympathies pour les établissements protestants d'enseignement supérieur et secondaire. Ceux-ci leur faisaient concurrence, et ce motif pouvait sembler suffisant. Mais en outre, un assez grand nombre d'entre eux, venus de l'intérieur, s'offusquaient de l'opposition, véritable ou prétendue, que «l'Université luthérienne» faisait aux projets de l'Assemblée nationale. Un des *Lycées* que l'on songeait à créer alors dans les principaux chefs-lieux de département,[2] devait être mis à Strasbourg, et les places de professeur tentaient plus d'un d'entre eux. Or, on alla jusqu'à prétendre, en plein Conseil général de la Commune, que certains

---

1 Voy. le journal rédigé par Kæmmerer, l'un des professeurs du Grand-Séminaire, *Geschichte der gegenwärtigen Zeit,* 23 avril 1792. Ou doit-on croire que c'est par piété catholique qu'ils huaient les prêtres assermentés ?

2 On entendait *alors* par lycées ces établissements hybrides, qui furent appelés plus tard *Ecoles centrales,* et qui tenaient à la fois du collège et de l'université, sans remplacer pourtant ni les uns ni les autres.

meneurs luthériens — on songeait principalement à Koch — essayaient de faire échouer ce projet à Paris «pour pouvoir mieux conserver à l'Université ses formes gothiques et surannées». Un officier municipal protestant, le journaliste Rodolphe Salzmann, avait dû proposer à ses collègues de réitérer formellement le vœu de posséder bientôt un Lycée à Strasbourg, et le professeur Blessig, qui siégeait alors au Conseil comme notable, avait eu beaucoup de peine à repousser toutes ces attaques calomnieuses. Le conseil académique décida même, à cette occasion, de publier le texte du *Mémoire* présenté par Koch à l'Assemblée nationale, afin de calmer l'irritation des esprits et de montrer que l'Université ne demandait qu'une chose, c'est qu'on la laissât subsister à côté d'un Lycée français.[1]

Un des professeurs du Collège national surtout, Joseph d'Isnardy, se montra fort remuant dans les dernières semaines qui précédèrent la chute de la royauté, et parvint, grâce à son flair politique, à jouer momentanément un certain rôle à Strasbourg. Il avait quitté la ville, avec ou sans congé, au moment où les dénonciations contre Dietrich arrivaient plus pressantes que jamais à Paris; peut-être était-il allé en porter lui-même. En tout cas, il sut se faire bien voir des vainqueurs, et ce fut à lui, comme à «un patriote éprouvé», que Roland, redevenu ministre de l'intérieur, confia l'importante missive par laquelle la municipalité de Strasbourg fut suspendue et l'officier

---

1 *Prot. Univ.*, 14 juin 1792.

municipal Lachausse appelé provisoirement à remplacer Dietrich. En récompense des services rendus au radicalisme triomphant, d'Isnardy fut désigné par le docteur Lachausse comme un de ses adjoints provisoires, dans la séance du 22 août 1792, la dernière qu'on permit de tenir à la municipalité de notre ville, coupable seulement d'avoir protesté courageusement contre la journée du 10 août.[1]

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les évènements accomplis à Paris, en août 1792, n'aient produit, pour le moment, aucun changement défavorable au Collège national, dans l'attitude des autorités strasbourgeoises. Le principal seul dut déposer, volontairement ou non, ses fonctions, comme compromis par son adhésion résolue au *feuillantisme* de Dietrich.[2] L'un des maîtres, Edouard-Bruno Mertian, délégué par ses collègues, prit en mains la surveillance générale du collège, ainsi que l'annonçait au public l'avis officiel de la rentrée, placardé dans les derniers jours d'octobre ; il témoignait des sentiments républicains du corps enseignant. «Les professeurs du Collège national de Strasbourg, y est-il dit, autorisés en vertu de la délibération du Conseil général du département du 5 octobre et de l'arrêté de la Municipalité provisoire du 10 du même mois, à gouverner le Collège suivant un mode répu-

---

[1] Délibérations du Conseil général de la Commune, 22 août 1792. (Archives de la ville.)

[2] Malgré sa destitution, Chayrou a dû rester provisoirement à Strasbourg, puisqu'on ordonne son expulsion quelques mois plus tard.

blicain déterminé . . ., s'assemblèrent en conseil général le 11 octobre. Le zèle le plus ardent pour la propagation des lumières et les progrès de la raison humaine, le sentiment de la prépondérance que les sciences exactes doivent enfin obtenir dans tout établissement qui tend à développer et à former l'esprit humain, le désir d'élever à la patrie des citoyens aussi vertueux et aussi patriotes qu'éclairés : voici les principes qui les ont dirigés dans la confection de ce plan.» [1]

En effet, le nouveau programme du Collège national est très différent de celui du Gymnase. Les sciences exactes et naturelles y tiennent une place autrement considérable, et occupent, à elles seules, quatre professeurs; sept autres enseignent la philosophie, l'histoire, les littératures francaise et latine. On ne fait plus, par contre, de grec. Trois maîtres de langue continuent à donner des leçons d'allemand, d'anglais et d'italien. Le nouveau directeur invitait, en terminant, «tous les citoyens et les citoyennes à assister à la plantation d'un chêne civique au milieu de la cour du Collège», le jour de la rentrée, le 4 novembre 1792, afin «d'encourager par leur présence la vertu et le talent et d'exciter le feu sacré de l'émulation dans les jeunes cœurs.»

[1] «Collège National de Strasbourg, Rentrée de 1792, première année de la République.» Affiche grand in-fol. (Bibl. municipale). Ce programme, signé Edouard-Bruno Mertian, est approuvé par les administrateurs du Collège, Lachausse, d'Isnardy, l'évêque Brendel et Weber, procureur de la Commune.

CHAPITRE IV.

Le Gymnase jusqu'à la fin de la Terreur.

Si le Collège national entrait ainsi dans l'ère républicaine avec une confiance tranquille, se sentant protégé par la municipalité nouvelle et soutenu par la fraction radicale triomphante de la bourgeoisie strasbourgeoise, il n'en était pas de même de la vieille école protestante. Ses protecteurs d'autrefois, ses patrons universitaires, ses propres maîtres, sa langue d'enseignement elle-même, tout, en un mot, allait contribuer à la rendre de plus en plus suspecte à des esprits prévenus. Par une fâcheuse coïncidence, le Gymnase venait de perdre à ce moment même l'un des plus anciens et des plus justement populaires de ses maîtres.[1] Leypold était mort le 16 août 1792, étouffé par l'hydropisie qui le faisait depuis longtemps

[1] Programme du Gymnase, du 1er octobre 1792. Leypold avait été pendant 31 ans professeur, et jusqu'au bout son enseignement était resté «vivant et animé» (*rasch und feurig*), au dire d'Oberlin.

souffrir; sa maladie s'était assez prolongée pour qu'il pût encore apprendre la chute du roi faible et débonnaire dont il avait été tant de fois le panégyriste officiel dans ses hymnes allemands et latins.[1] Notoriété dangereuse et qui lui aurait valu sans doute, plus tard, une place au Grand-Séminaire, parmi tant d'autres prisonniers, incarcérés comme *suspects !*

Oberlin s'était empressé de saisir le sénat académique de différentes propositions relatives tant au remplacement du défunt qu'à divers changements dans le programme de l'Ecole, qu'il paraissait urgent d'introduire en présence de certains vœux formulés dans le public et de la disposition générale des esprits. D'accord avec la faculté de philosophie, Emmerich, jusque là *collaborateur*, était nommé régent du Gymnase supérieur, et Jean-Michel Fries lui succédait dans ses fonctions antérieures[2]. Aucun des maîtres des classes inférieures n'avait jugé à propos de faire valoir ses droits à un avancement hiérarchique, tous préférant, sans doute, un enseignement plus élémentaire aux charges qui réclamaient une préparation plus pénible. M. Brunner, tout en restant *vicaire* dans les petites classes, était désigné pour soulager et, le cas échéant, remplacer Beyckert dans l'enseignement du fran-

---

[1] Peu de semaines avant sa mort, il s'était fait porter en litière sur la route de Hœhnheim, afin d'y prendre congé de ses anciens élèves, qui partaient pour la frontière, avec le premier bataillon des volontaires du Bas-Rhin.

[2] *Prot. Univ.* 20 août 1792. Lichtenberger, comme le plus ancien des professeurs, obtint la jouissance de la maison qu'occupait Leypold, en sa qualité de doyen.

çais[1]. Le 24 septembre, Emmerich était présenté par le recteur à ses nouveaux élèves, et, le lendemain, on proposait aux doyens réunis de supprimer les derniers restes «de la pédantesque coutume» connue sous le nom de *Ritus depositionis*, et qui se pratiquait lors du passage des élèves de la sixième dans la classe supérieure du Gymnase. Les plus grotesques de ces cérémonies symboliques, datant en partie du moyen-âge, et qui caractérisaient autrefois l'entrée des adolescents dans la carrière des études sérieuses, avaient été abolies depuis assez longtemps.[2] Au XVIII[e] siècle on se bornait à faire avaler aux élèves promus quelques gouttes de vin *(vinum laetitiae)*, et à placer sur leurs lèvres quelques grains de sel *(sal sapientiae)*, le tout accompagné d'une courte harangue du gymnasiarque. Mais Oberlin pensait, non sans raison, que le discours ferait le même effet, sans être accompagné de ces actes d'un symbolisme suranné, et le Convent académique partagea tout entier la manière de voir du «citoyen Oberlin».[3] En même temps il approuvait différentes modifications dans le système d'enseignement de l'école, que nous signalerons tout à l'heure, et — signe des temps bien caractéristique ! — il décidait que l'Université ne se rendrait plus en grande pompe, comme autrefois, à la fête scolaire du Gymnase, que

---

1 *Prot. Univ.* 18 sept. 1792.

2 Il a paru en 1666, chez Pierre Aubry, un petit volume, reproduit de nos jours en photogravure, qui renferme en une vingtaine de planches les différentes épreuves du *Ritus depositionis*.

3 *Prot. Univ.* 25, 27 sept. 1792. C'est la première fois que le mot «*Bürger Professor Oberlin*» fait son apparition dans les procès-verbaux académiques.

les bedeaux ne précéderaient pas le cortège, leurs sceptres d'argent à la main, mais que les professeurs revêtiraient le costume officiel dans le petit Auditoire seulement, avant l'ouverture de la cérémonie.[1]

Dans le programme allemand du 1er octobre 1792, «l'an premier de la République», par lequel Oberlin invitait les parents des élèves et les amis du Gymnase à venir assister à cette fête, le directeur de l'établissement annonçait à la fois les mutations dans le personnel et les changements dans le tableau des leçons, en motivant ces derniers par les circonstances du moment et les tendances nouvelles de l'esprit public. «Les citoyens d'une république, disait-il, doivent être à même de juger les formes du gouvernement et de connaître les lois de leur pays. Il faut tenir compte de ce fait dans l'enseignement. On a donc jugé nécessaire parmi nous, d'introduire une série de changements importants, soit dans la méthode d'enseignement, soit dans les matières enseignées, à partir de ce semestre d'hiver. Le but poursuivi par nous est d'inculquer de meilleure heure à nos élèves des connaissances généralement utiles, et d'en faire graduellement, d'une façon agréable pour eux et facile en même temps, des hommes de bien et des citoyens capables, tout en frayant le chemin des études savantes proprement dites à ceux d'entre eux qui éprouvent la vocation d'en faire». Suivait le plan d'enseignement, esquissé dans ses contours généraux. Dans les trois classes inférieures, les heures de religion seront consacrées à l'histoire de Jésus et à la morale en action. On vouera

---

[1] *Prot. Univ.* 18 ept. 1792.

«beaucoup de temps» au français et à l'allemand; le latin sera réduit par contre et enseigné d'une façon plus pratique.[1] Dans les leçons de géographie, les élèves apprendront avant tout à connaître leur patrie, et recevront en même temps quelques notions d'économie politique. En arithmétique, on poussera jusqu'à la théorie des fractions.

Dans les classes de quatrième et de cinquième, on enseignera à faire des compositions françaises et allemandes; en latin, l'étude de la mythologie se joindra dorénavant à celle des auteurs et à celle de la grammaire.[2] On fera connaître aux élèves les produits naturels des divers pays, leur histoire physique et politique, «en y puisant des leçons et des exemples de vertu». La règle de trois et la géométrie plane leur seront également inculquées. Dans les deux classes supérieures, enfin, on enseignera les éléments de la religion naturelle et révélée, ainsi que la morale; on fera faire aux élèves de fréquents exercices de style, en latin, en allemand et en français. Ils recevront une teinture de la rhétorique et de la poétique, et la statistique viendra se joindre pour eux à la géographie. La Constitution de la France sera commentée avec soin. Par contre, l'enseignement de la langue grecque devient purement facultatif. Ceux qui désirent poursuivre leurs études «ou mieux connaître le fran-

---

[1] En supprimant les séries interminables de *vocables* qu'on faisait apprendre par cœur aux débutants.

[2] On peut s'étonner à première vue, de l'introduction de cet article de luxe dans un enseignement aux visées pratiques. Mais il s'imposait presque, à cause de l'absurde jargon politique et littéraire, si fort à la mode, en ce moment.

çais»,[1] recevront toutefois des leçons particulières de grec à l'Ecole, en même temps qu'ils pourront y prendre des leçons d'hébreu, en vue de la carrière théologique.[2]

Pour résumer d'un mot les changements opérés de la sorte dans l'enseignement du Gymnase, ce dernier cessait d'être une école savante proprement dite, sans devenir cependant tout-à-fait ce que nous entendons par une école professionnelle *(Realschule)*. Ce programme hybride ne contenterait aujourd'hui personne; mais il est certain qu'il répondait alors aux vœux d'une partie, tout au moins, de la petite bourgeoisie de Strasbourg, qui désirait assurer à ses enfants une certaine culture intellectuelle, sans les voir se traîner trop longtemps à travers les littératures classiques. Nul doute, qu'à ce point de vue pratique, les professeurs de l'Université n'aient eu raison de raviver la popularité de l'Ecole en la rendant plus accessible à tous, en facilitant le recrutement des élèves dans toutes les couches de la population, alors que le goût des études supérieures allait devenir, à lui seul, un motif de disgrâce et de suspicion.

Malheureusement pour le Gymnase, il ne s'agissait

---

1 Oberlin revient plusieurs fois dans ses programmes, sur la nécessité de savoir un peu de grec pour écrire correctement le français. Il semble demander grâce pour la langue d'Homère, en expliquant à nos braves bourgeois, qui lui demandaient sans doute: à quoi bon? les grossières fautes d'orthographe qu'on s'expose à commettre en ignorant l'étymologie de certains mots venus du grec.

2 Je ne vois pas que l'on ait introduit dès lors la physique dans le programme des études, comme le dit Strobel (p. 79); elle n'y figurera que plus tard.

pas seulement d'une question de méthode ou d'enseignement, mais avant tout d'une question de personnes. Son personnel était trop mal noté, trop engagé, sans doute, aux yeux des nouveaux gouvernants, dans les errements du passé, pour rentrer de sitôt en faveur. C'est en vain que plusieurs des régents, comme Emmerich et Beyckert, avaient versé des sommes considérables pour leur bourse, lors de la souscription en faveur de l'équipement des volontaires.[1] C'est également en vain que, le 9 octobre, les professeurs de l'Université décident qu'un nouveau serment civique, prescrit par le décret du 15 août, serait prêté par eux et les maîtres du Gymnase, entre les mains du maire provisoire, et que cette cérémonie s'accomplit, deux jours plus tard, à l'Hôtel-de-Ville.[2] On ne cesse de déclamer, au Club des Jacobins, contre les anciens «agents de Frédéric Dietrich», contre «l'incivisme» dont sont infectés les instituts protestants de Strasbourg, etc. Nous retrouvons un écho fidèle de ces accusations, aussi dangereuses qu'elles étaient injustes en bonne partie,[3] dans la brochure que

---

[1] *Dons patriotiques pour l'équipement du bataillon des volontaires de Strasbourg, etc.* Strasb. 1792. in-4. p. 14.

[2] *Prot. Univ.* 9, 11 octobre 1792.

[3] Nous disons «injustes en partie», parce qu'il n'est pas niable en effet que Beyckert, par exemple, Fries, Fritz, et d'autres encore, aient appuyé très énergiquement par leur attitude, leurs discours, leurs brochures, la ligne de conduite politique de M. de Dietrich. Il était malhabile et peu généreux de le nier, maintenant que l'ex-maire était proscrit. Persuadé de l'innocence complète de Dietrich, nous ajouterons qu'ils avaient usé simplement, en le secondant, de leur droit de citoyen.

Charles-Maximilien Fritz, directeur ou *pédagogue* de l'Internat de Saint-Guillaume, agrégé au Gymnase et plus tard gymnasiarque, fit paraître dans ce même mois d'octobre, pour réfuter les calomnies qu'on dirigeait à la fois contre lui et contre les jeunes gens placés sous sa surveillance. «J'ai été dénoncé au Conseil du département, disait-il, comme gangrené d'incivisme et infectant du même esprit les jeunes citoyens qui sont confiés à ma surveillance . . . Le feu sacré de l'amour de la liberté, qui brûle dans le cœur de tous les Français, ne s'éteindra jamais dans leur sein; ils seront toujours, ce qu'ils ont été jusqu'à ce jour, les adorateurs des lois qui établissent en France le règne de l'égalité et de la liberté. Ils seront toujours dignes du nom de Français et de l'amour fraternel de leurs compatriotes . . . Depuis l'époque du 10 août, j'ai deux fois prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité. J'ai juré fidélité à la république. Je ne souillerai jamais ma vie par un parjure.»[1]

Sans doute, ces accusations n'aboutissaient point encore à des dénis de justice, à des persécutions véritables. Dans le cas de Fritz, par exemple, les autorités départementales se déclarèrent incompétentes, le citoyen inculpé «n'étant pas payé par la Nation, et l'Institut protestant dont il est le Préposé, n'étant ni Collège ni Séminaire national».[2] Mais à force d'être répétées, ces insinuations n'en prenaient pas moins corps dans les cervelles surexcitées et marquaient d'a-

---

[1] Charles-Maximilien Fritz à ses concitoyens. Strasbourg, 22 octobre 1792, 7 p. in-8.

[2] Ibid. p. 1.

vance comme de dangereux coupables, les maîtres inoffensifs qui en étaient victimes.

Cependant un instant de répit fut accordé aux modérés strasbourgeois, avant la crise finale qui devait les réduire pour longtemps à l'impuissance et les livrer à toutes les persécutions. Tout en veillant à la dissolution de la municipalité présidée par Dietrich, les commissaires de l'Assemblée nationale venus à Strasbourg au mois d'août, Lazare Carnot, Prieur, Coustard et Ritter, avaient réservé l'avenir. Il n'entrait alors dans les prévisions de personne d'imposer des autorités sans mandat électif et sans racines dans la population, à une cité dont tout le monde avait proclamé jusqu'ici l'esprit libéral et le patriotisme. Quand, au mois de novembre et de décembre, le moment des élections pour les fonctions des juges de paix, la formation des tribunaux et celle de la représentation communale, fut venu, les anciens constitutionnels, ralliés d'ailleurs à la république, engagèrent la lutte avec une décision de bon augure. Comme ils étaient en réalité bien plus nombreux que les radicaux, ils l'emportèrent au scrutin sur toute la ligne. Les officiers municipaux furent choisis en bonne partie parmi les membres qui avaient été suspendus de leurs fonctions au mois d'août et parmi les amis personnels de Dietrich; l'ex-maire lui-même, bien qu'il se trouvât alors en prison [1], fut élu notable, et M. Frédéric de Turckheim, qui partageait entièrement ses idées politiques, fut nommé son successeur.

---

[1] Dietrich après s'être réfugié d'abord en Suisse, était venu se constituer prisonnier pour obtenir un jugement.

Le jour de son installation solennelle, le 17 décembre, il se plut à rendre un généreux hommage à «l'homme courageux qui avait assuré notre repos et le triomphe de la Révolution sur les rives du Rhin.» Malheureusement, les autorités départementales étaient loin de partager les sentiments de la grande majorité du Conseil général de la Commune. Si le président du Directoire du Bas-Rhin, le professeur Braun, de la faculté de droit de Strasbourg, était un modéré, lui et ses collègues de mêmes tendances étaient intimidés et dominés par quelques-uns des plus hardis jacobins de Strasbourg; parmi eux étaient Antoine Téterel, de Lyon, ex-noble et ancien séminariste, venu à Strasbourg, en 1789, comme maître de langues et de mathématiques[1], et le Savoyard Jean-Pierre Monet, dont les légendes locales ont fait, avec Euloge Schneider, le type accompli du terroriste étranger.[2] Monet avait été récemment nommé procureur-général du département, bien qu'il n'eût pas l'âge exigé par la loi, et c'est en vertu de ces fonctions qu'il requit ses collègues de signer une adresse à la Convention nationale, demandant l'envoi de commissaires à Strasbourg, «pour écraser les germes de la guerre civile et sauver la République.» Cette demande, soutenue

[1] Voy. sur lui les *Notes* de M E. Barth, *sub voce* Téterel, cadet.

[2] Monet, dont nous aurons souvent l'occasion de constater la haine contre le protestantisme strasbourgeois, était pourtant un élève de l'Université protestante. On lit dans ses procès-verbaux, à la date du 13 juin 1788: «*Disputierte Herr Peter-Franz Monet, aus Nancy prope Clusam, de jure circa hermaphroditos, und empfieng verdiente Licenz.*»

d'ailleurs, à un autre point de vue, par les modérés, qui demandaient, eux aussi, des juges, fut écoutée. Déjà le 25 décembre 1792, plusieurs députés envoyés à l'armée du Rhin s'étaient arrêtés quelques heures à Strasbourg, et avaient délivré à la population de cette ville un certificat de civisme assurément mérité.[1] Mais cela ne faisait point l'affaire des Jacobins de Strasbourg, que l'écrasement de leurs antagonistes pouvait seul satisfaire. Leurs chargés d'affaires ordinaires, les députés Laurent et Bentabole, du Bas-Rhin, réussirent à obtenir de la Convention, dans sa séance du 22 décembre, un décret qui envoyait en Alsace, comme commissaires spéciaux, avec des pouvoirs fort étendus, les représentants Ruhl, Couturier et Dentzel. Nous avons déjà nommé Ruhl. Dentzel était, au moment de la Révolution, pasteur à Landau; lancé dès lors dans la politique, il devait suivre plus tard la carrière militaire, devenir baron de l'Empire, et mourir comme maréchal-de-camp de S. M. le roi Louis XVIII. Pour le moment, il se rattachait, plus ou moins sincèrement, au parti triomphant, ainsi que son collègue Couturier, député de la Moselle. Ce dernier était une nature épaisse et vulgaire, si nous en jugeons par le rapport officiel adressé par lui à la Convention nationale sur leur œuvre commune.[1]

Les nouveaux représentants en mission arrivèrent à Strasbourg le 9 janvier 1793. Entourés d'esprits

---

1 C'étaient les représentants Rewbell et Haussmann, du Haut-Rhin, et Merlin, de Thionville.

2 Rapport des opérations des citoyens Couturier et Dentzel à la Convention nationale, etc. Paris, Impr. nationale, 1793, in-8.

exaltés, de dénonciateurs âpres à la curée, ou avides d'assouvir une vengeance caressée d'ancienne date, ils ne surent ou ne voulurent pas se rendre un compte exact de la situation politique et morale de la cité. Après avoir constaté d'abord, en entrant en Alsace, que «l'air leur avait paru pur et peu sujet aux exhalaisons infectes des contre-révolutionnaires»[1], les commissaires de la Convention changèrent bientôt d'avis, sous l'influence des Jacobins, outrés, on le conçoit, d'avoir été exclus de toutes les charges électives dans notre ville. On croit entendre leurs doléances personnelles en lisant, dans le rapport de Couturier, la singulière appréciation que voici sur notre province: «C'est un pays gouverné par des familles patriciennes, qui mettent dans la classe des réprouvés tous ceux qui ne sont point originaires de l'Alsace, qu'ils appellent en allemand *hergeloffen*, ce qui signifie en français des aventuriers.»[2] Grâce à leurs démarches, Ruhl, Dentzel et Couturier rédigèrent, le 18 janvier 1793, un arrêté prononçant la suspension de tous les officiers municipaux et notables de Strasbourg, qui avaient été déjà suspendus une première fois au mois d'août; il y en avait vingt-sept. Puis, les deux députés nommés en dernier lieu se mirent à recruter des administrateurs nouveaux au sein de la Société populaire, tandis que Ruhl, sous prétexte de maladie, refusait subitement de s'associer à ces mesures nouvelles et se retirait à son domicile particulier, gêné sans doute par ses anciens rapports

---

[1] Rapport, p. 13.
[2] Rapport, p. 31.

intimes avec les gens que l'on se disposait à malmener de plus en plus, et prévoyant aussi les mesures qu'on allait prendre contre les institutions qu'il avait promis naguère de défendre.[1] Le 21 janvier 1793, le jour même où la tête de Louis XVI tombait sur l'échafaud, le procureur-général du département, Monet, entrait en fonctions comme nouveau maire de Strasbourg; les représentants en mission, actuels et futurs, avaient trouvé l'instrument énergique et docile qu'il leur fallait pour dompter et terroriser une population assez facile à conduire en somme, et prête à se dévouer, mais récalcitrante aux phrases sonores et creuses, et trop attachée à une sage liberté pour ne pas détester le despotisme hypocrite et l'anarchie permanente.

Les quelques indications générales que nous venons de donner, étaient nécessaires pour bien comprendre les faits spéciaux que nous allons voir se dérouler devant nos yeux et qui sont comme des corollaires des mesures générales mentionnées tout à l'heure. Dès leur arrivée, les commissaires de la Convention avaient reçu, parmi d'autres députations, un certain nombre d'élèves du Gymnase que les administrateurs de l'Ecole eurent la singulière idée de conduire à l'Hôtel-de-Ville, pour y souhaiter la bienvenue aux représentants en mission. Le jeune Ehrenfried Stoeber, le futur poète, alors âgé de treize ans et demi, fut choisi pour les haranguer, et reçut les félicitations chaleureuses de

[1] Encore en août 1792 on avait transmis de sa part à l'Université des promesses d'appui formelles. *Prot. Univ.*, 2 août 1792.

Dentzel au sujet de son éloquence et de ses sentiments patriotiques. [1] Mais cette impression première, très-favorable, fut bientôt effacée, et le 19 janvier, le procureur de la Commune, Jean-Frédéric Hermann, écrivait à Thomas Lauth, recteur de l'Université, pour l'informer que les commissaires désiraient connaître la liste des membres des corps enseignants de Strasbourg ainsi que le programme d'enseignement lui-même. On leur expédia sur-le-champ le tableau des cours académiques *(typus lectionum)* et les deux derniers programmes d'Oberlin relatifs au Gymnase.[2] On fit preuve, quelques jours plus tard, d'un *civisme* non moins pur, quand Téterel vint réclamer au recteur des portraits de tyrans à brûler, pour le grand auto-dafé qu'il préparait en l'honneur de Couturier et de Dentzel, et qui eut lieu le 2 février 1793. Il y avait deux portraits de Louis XVI à la Bibliothèque de l'Université; Oberlin, sur l'ordre de ses collègues, s'empressa de les livrer.[3] Mais toutes ces marques d'obéissance ne purent détourner le coup qu'on méditait de frapper sur les institutions protestantes. On y préluda par une lettre, adressée par Couturier et Dentzel à la municipalité strasbourgeoise, en date du 11 février; les

---

1 E. Stoeber, *Sämmtliche Gedichte*, T. III, Strasb. 1836, notice biographique par J. Leser, p. X. Euloge Schneider daigna féliciter également l'orateur précoce dans le n° 5 de son journal, *l'Argos*.

2 *Prot. Univ.*, 19 janvier 1793.

3 *Prot. Univ.* 1 février 1793. Le 27 février Lauth fit briser également les sceptres académiques, ornés de fleurs de lys »*Alle Stücke liegen beysammen in dem langen Kasten. Gegenwärtige Zeitumstände erheischten dies Verfahren*«. *Prot. Univ* 27 février 1793.

représentants y ordonnaient l'expulsion du professeur Blessig hors du département, et enjoignaient à Fritz et à Fries, précepteurs au Collège Saint-Guillaume et agrégés au Gymnase, «d'être plus circonspects à l'avenir, et de baisser devant la Loi un front respectueux».[1] Quinze jours plus tard, ils signaient un arrêté enjoignant au Directoire du Département de se faire représenter tous les titres des «différentes maisons et *chapitres* du Culte protestant, notamment de celui de Saint-Thomas», et d'établir le départ entre les biens destinés à couvrir les frais du culte et ceux qui sont consacrés à l'instruction publique. Ces derniers «sont de droit à la Nation, chargée de l'instruction publique», et c'est «au plus grand préjudice de la République» que ces biens «demeurent dans la possession et jouissance des maisons et chapitres protestants». Les administrateurs du Département devront donc prendre en main la régie de ces biens, et les mettre en vente comme tous les autres biens nationaux, sous leur responsabilité personnelle; ils doivent rendre compte aussi, dans les trois jours, des mesures prises par eux pour obtempérer à cet ordre. Non seulement Ruhl n'avait point signé cet arrêté dictatorial, mais il protesta, conformément à ses promesses d'autrefois, contre une mesure absolument arbitraire ; c'est sans doute en partie à ses efforts qu'il faut attribuer le vote de la Convention nationale, annulant l'arrêté des représentants du 27 février. Le 8 mars, elle reconnaissait en

[1] Livre Bleu, II, p. 226. Chayrou fut expulsé à la même époque. Un peu plus tard, un autre de ses prédécesseurs ou de ses collègues, le « ci-devant préfet au Collège national » Ammerschwyler, fut aussi décrété d'arrestation (Ibid. II, p. 235).

effet la validité, au moins provisoire, des décisions de la Constituante au sujet des établissements d'instruction publique des protestants du Haut- et Bas-Rhin, et passait à l'ordre du jour motivé sur les propositions tendant à les comprendre dans la vente des biens nationaux.[1] C'est que les républicains modérés avaient encore, à cette date, une majorité suffisante dans la représentation nationale, pour empêcher une violation si flagrante des promesses antérieures. Il n'en était pas moins évident pour tous, que le danger, écarté cette fois, pouvait renaître le lendemain et que l'existence du Gymnase était désormais à la merci d'un vote de parti. Aussi ce fut sans grand entrain qu'on célébra cette fois la fête scolaire de Pâques.[2] Oberlin avait choisi comme épigraphe de sa dissertation semestrielle les paroles de Platon : «L'instruction donnée à la jeunesse est de la dernière importance pour l'établissement et l'organisation de la République . . . Les meilleures lois seront sans efficacité si les citoyens n'ont pas de bonnes mœurs . . . La crainte de Dieu est le fondement de toute équité.» Ces paroles étaient assurément toutes d'actualité ; trop actuelles, sans doute, pour plaire aux meneurs du radicalisme strasbourgeois ; aussi tous les développements opportunistes, ajoutés par le directeur de l'Ecole, ne pouvaient-ils la faire rentrer en grâce auprès de ses adversaires. Pourtant, ni Oberlin, ni ses collègues ne songeaient un seul instant à refuser leur concours patriotique à ceux

---

1 Notice sur les fondations administrées par le Séminaire protestant, Strasb. 1854, 8°, p. LXXIX — LXXX.

2 Il y avait alors encore 226 élèves au Gymnase.

qui détenaient en ce moment le pouvoir, et s'il gémissait ouvertement de la situation, si contraire aux bonnes études, il en renvoyait la responsabilité aux coalisés du dehors. « Les guerres, disait-il, par lesquelles nous nous voyons obligés de défendre notre sainte liberté contre tant d'ennemis, ne sont pas favorables à l'instruction. Beaucoup de nos élèves, diligens et avides de connaissances, embrasés du feu sacré de la défense de la patrie, ont changé les livres et la plume contre le casque et le glaive, et opposent aux tyrans coalisés un rempart impénétrable. De retour vainqueurs, s'il plaît à Dieu, ils tâcheront de redoubler d'ardeur pour se pousser dans les sciences. Les élèves qui restent dans nos écoles doivent bien se pénétrer de cette vérité qu'un état libre ne peut subsister sans des citoyens éclairés et vertueux, et cela par la raison que chacun est en droit d'aspirer aux charges de la République ».[1]

Il ajoutait avec une confiance peut-être affectée: « Nous attendons avec la plus grande impatience la constitution républicaine; elle ramènera, nous l'espérons avec confiance, la concorde et la tranquillité dans l'intérieur de la République, troublée souvent par des idées fausses et mal-conçues sur la liberté. Dieu veuille bénir nos armes, nous donner la paix et conserver la République française jusqu'à la fin des siècles! »[2]

---

1 Cette traduction du programme de Pâques 1793 a été faite, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, par Oberlin lui-même, durant sa captivité messine.

2 « *Das gewoehnliche Schulfest wird auf den Oster-Montag dieses laufenden Jahres 1793, des zweyten des Fraenkischen*

Peu de jours avant la distribution des prix, le sénat académique avait longuement discuté la question de savoir si l'on continuerait à distribuer des médailles aux élèves ; on sait que les *Rathsgroschen*, employés à cet usage, portaient l'empreinte d'un lys ; quoique cet emblème, bien antérieur à l'annexion de l'Alsace, datât du moyen-âge, la majorité des professeurs, craignant de nouvelles calomnies, résolut de remplacer ces pièces d'argent par des dons de livres et de cartes géographiques. [1] On institua de plus des prix spéciaux pour l'enseignement facultatif du grec, [2] et les prix de français furent introduits également dans les classes inférieures, afin de marquer l'importance qu'on attachait à cette branche de l'enseignement. Les élèves méritants de la classe élémentaire, trop jeunes pour s'intéresser déjà aux auteurs classiques, recevraient comme prix une pièce de douze sols. [3]

Pendant les courtes vacances de printemps le corps enseignant reprit également la révision minutieuse du programme de l'Ecole, pour y introduire quelques modifications nouvelles, qui accentuaient encore les dispositions arrêtées six mois auparavant. Afin de ranimer le zèle des élèves, un double classement devait

---

Freystaates. gefeyert werden. Dazu ladet die geehrtesten Vorsteher und alle Freunde der Musen . . . . . geziemend ein J. J. Oberlin. fol.

[1] *Prot. Univ.*, 21 mars 1793. Sept voix votèrent pour la conservation de l'ancien usage, neuf voix contre.

[2] Ces prix étaient bien modestes, car le premier des *hellénistes* de chaque classe ne recevait que trente sols, le second une pièce de vingt-quatre sols seulement.

[3] *Prot. Univ*, 22 mars 1793.

être établi dorénavant dans les classes inférieures;[1] l'un se rapportait aux trois branches d'enseignement suivantes: allemand, latin et religion; l'autre comprenait les rubriques du français, de la géographie et de l'arithmétique. Quant aux classes supérieures, on décida d'organiser deux sections, l'une scientifique, l'autre pour les élèves qui ne voudraient acquérir que des connaissances générales,[2] et avaient le grec en horreur;[3] on espérait ainsi les empêcher de déserter le Gymnase. De là, nécessité d'un triple classement, l'un se rapportant uniquement aux leçons de grec, l'autre au latin et à la religion; le troisième enfin au français, à l'allemand, aux mathématiques, à la géographie et à l'histoire. On décida enfin qu'au cas où les enfants catholiques ou israélites participeraient à l'enseignement de l'Ecole, on mettrait les leçons de

---

1 La confection de ce classement, qui se faisait d'ordinaire e samedi, à la fin de chaque semaine, a été, encore bien long-,emps après, l'une des opérations les plus importantes aux reux de notre personnel scolaire, maîtres et élèves. On appe-ait cela «écrire le catalogue». La liste par ordre de mérite, ;ollée sur une longue règle plate, était suspendue à côté de a chaire du professeur; son aspect stimulait l'ambition des »ons élèves et, parfois aussi, maniée par une main vigoureuse, lle servait à pousser les paresseux. Sauf erreur, M. G. Schweig-ıaeuser a été le dernier de nos maîtres qui ait maintenu, 'oilà quarante ans bientôt, la vieille tradition et le double .sage du *catalogue* au Gymnase.

2 «*Gemeinnützige Kenntnisse*» dit le procès-verbal.

3 «*Das Griechische ist vielen Schülern anstoessig geworden, sie darum die Schule verlassen.*»

religion à dix heures du matin, pour que ces élèves pussent s'éloigner auparavant.[1]

Le sénat ne s'opposa point à ces décisions, bien qu'il eût quelque doute sur leur efficacité. Evidemment il voyait tout aller à la dérive, et se relâchait, par conséquent, d'une surveillance qui n'avait, pour ainsi dire, plus de raison d'être. «Le Gymnase, dit judicieusement l'un des professeurs, à la séance du 4 avril, a toujours vu diminuer sa prospérité en temps de guerre ; il en est aujourd'hui comme à l'époque de la guerre de Sept ans, et rien ne prévaudra contre les influences néfastes du temps où nous vivons ; mais puisque les régents de l'Ecole, s'imaginent attirer de nouveaux élèves grâce à ces mesures, qu'ils soient autorisés à les introduire !»[2]

Ces questions pédagogiques et scolaires perdaient en effet leur intérêt, en présence de la situation précaire que les évènements faisaient à l'Ecole. On a vu plus haut que le personnel enseignant s'était soumis de bonne grâce au nouvel état de choses. Vers la fin du mois de mars, le Directoire du District ayant fait tenir à l'administration de l'Université de nombreux exemplaires des *Bulletins de la Convention nationale*, «pour les communiquer aux élèves», le sénat s'était

---

[1] *Prot. Univ.*, 1 avril 1793. Cette préocupation est caractéristique de la situation d'alors; jamais auparavant, le Gymnase n'avait eu d'élèves catholiques, ni, à plus forte raison, d'israélites, puisqu'il n'y en avait qu'une seule famille (les Cerfbeer) à Strasbourg, avant 1789. Maintenant on n'aurait pas été fâché peut-être d'avoir quelques élèves d'un autre culte, pour effacer le cachet confessionnel de l'Ecole.

[2] *Prot. Univ.*, 4 avril 1793.

empressé de les expédier aux régents, en leur enjoignant d'en donner lecture dans les différentes classes et d'aviver ainsi le patriotisme républicain des élèves.[1] On ne saurait douter qu'ils aient exécuté cet ordre de leurs supérieurs hiérarchiques ; néanmoins, quelques semaines s'étaient à peine passées, que les professeurs du Gymnase se virent en butte à de nouvelles mesures, assez habilement combinées, pour les empêcher de continuer leur tâche. Les administrateurs du département décidèrent en séance publique du 22 avril, que «toutes les personnes chargées d'un département de l'Instruction publique, tels que ministres de tous les cultes, Régens, Professeurs, Maîtres et Maîtresses d'Ecole, et autres, seraient tenus, dans le délai de huitaine, pour celles employées dans la Commune de Strasbourg, de justifier d'un certificat de civisme, délivré par le Conseil-général de la Commune, vérifié et approuvé par le Directoire du District.» Faute de ce certificat et passé ce délai, les personnes en question devaient cesser leurs fonctions «et être remplacées par qui et ainsi qu'il appartiendra.»[2] Cet arrêté, parfaitement justifiable à l'égard de fonctionnaires publics, salariés par l'Etat, ne pouvait équitablement s'appliquer au Gymnase. Néanmoins, le 7 mai, un billet de l'officier municipal Louis Edelmann avertissait le recteur qu'on réclamait des certificats de civisme aux professeurs de l'Université ainsi qu'aux régents du Gymnase. Dans une séance du corps académique, convoquée le lendemain, Thomas Lauth, le célèbre méde-

---

1 *Prot. Univ.*, 24 mars 1793.

2 Notice sur les fondations, p. LXXXVIII.

cin, exposa fort nettement à ses collègues les motifs qui avaient poussé le Département à prendre l'arrêté du 22 avril. On espérait, dit-il, porter de la sorte à nos établissements un coup redoutable... La Municipalité, en nous appliquant spontanément cet arrêté, aurait permis que la demande d'un certificat de civisme, faite par nous, pût être refusée sinon à la totalité, du moins à la grande majorité de nos maîtres, et l'on aurait ruiné de la sorte, ou même supprimé du coup, nos écoles protestantes.[1] Réunis, le 10 mai, en séance commune, professeurs et régents signèrent donc une protestation à l'administration municipale, portant qu'ils n'étaient point fonctionnaires publics, et adressèrent en même temps une pétition au ministre, pour demander son intervention.[2] Rühl se chargea de l'appuyer d'une manière efficace et obtint, en effet, le 21 mai, un décret de la Convention, d'après lequel les certificats de civisme n'étaient exigibles que des professeurs salariés par la République.[3]

Peu de jours après, la nouvelle inattendue de la chute des Girondins et de l'*épuration* de la Convention nationale sous la pression de la Commune de Paris, arrivait à Strasbourg, et les modérés perdaient dans notre ville, comme ailleurs, tout espoir d'une réaction prochaine. Plusieurs de leurs chefs les plus connus étaient mis en arrestation; d'autres recevaient de la part des autorités consituées un sévère avertissement, et parmi eux Beyckert et Fries, qualifiés de «fauteurs

1 *Prot. Univ.*, 8 mai 1793.

2 *Prot. Univ.*, 10 mai 1793.

3 Notice sur les fondations, etc., p. XCI.

de fanatisme». «N'oubliez pas les riches prébendiers de Saint-Thomas, s'écriait, au même moment, Euloge Schneider dans l'*Argos*; c'est-là qu'est le nœud gordien qu'il faut trancher!»[1] On n'avait garde de les oublier, en effet, et le farouche accusateur public du Bas-Rhin put bientôt se rassurer à cet égard. Le Gymnase ne devait plus célébrer qu'une seule fête scolaire; elle eut lieu le matin du 30 septembre.[2] Oberlin rédigea pour ce jour-là son dernier programme allemand; il y mit, comme pour se cuirasser contre les coups du sort qui bientôt allaient l'atteindre, ces vers d'Horace:

> «*Fortes creantur fortibus et bonis . . .*
> «*Doctrina sed vim promovet insitam*
> «*Rectique cultus pectora roborant.*»[3]

Il y parlait d'ailleurs en citoyen complètement soumis aux lois, et ne manifestait ni regrets, ni esprit d'opposition, vis-à-vis du gouvernement révolutionnaire. Il disait, entre autres: «L'objet des vœux que nous avions formés à la dernière fête de nos classes, se trouve heureusement rempli, au moins en partie. Nous espérions de voir le nouveau gouvernement républicain établi, et déjà les bases sont posées, sur lesquelles la République française se fonde. Les droits imprescriptibles, mais méconnus, de l'homme et du

---

1 *Argos*, 11 juin, 18 juin 1793.

2 On s'était empressé d'éloigner le poêle du grand Auditoire, «*weil ein wappen darauf*» et un tailleur de pierres avait dû enlever un autre écusson qui ornait la porte d'entrée de la salle des fêtes. *Prot. Univ.*, 16 août 1793.

3 «Les fils vaillants sont issus de pères vaillants et nobles . . . . . Mais l'éducation développe l'énergie héréditaire et la pratique de l'équité trempe les caractères». Odes, IV, 4.

citoyen, ont été revus et déterminés avec plus de précision. La Constitution républicaine leur a été adaptée, proposée au peuple, reçue et adoptée par le peuple.» Après cette adhésion complète à la malencontreuse Constitution de 1793, qui ne devait jamais être mise en pratique par ceux même qui l'avaient formulée, le directeur du Gymnase parlait du vif désir de tous les citoyens de voir la République jouir de cette liberté précieuse en toute paix et tranquillité. Il s'élevait contre «les révoltes insensées au dedans de l'état» et parlait, dans le langage emphatique alors à la mode, des «hordes barbares de nos ennemis acharnés, vaincues par nos braves frères d'armes, et qui vont rentrer dans la poussière.»

Ce qui se rattache plus immédiatement à l'histoire de l'Ecole et nous intéresse davantage, c'est le passage que nous trouvons un peu plus loin. «Grand nombre de nos chers élèves, y dit Oberlin, qui naguère profitaient de notre instruction, se sont hâtés dès l'année dernière, de renforcer le bataillon de Strasbourg, le troisième du Bas-Rhin; d'autres combattent les rebelles de la Vendée, et, tout récemment, beaucoup d'entre eux se sont rendus à la voix des Pères du peuple, pour former un nouveau bataillon, qui se joignit à la première classe. Plusieurs ont fait le sacrifice de leur vie à la patrie ;bénie soit leur mémoire!»[1]

---

[1] Le 3 octobre 1793 les élèves du «Collège du Temple-Neuf», versaient un don patriotique de 76 livres, 5 sols, au receveur municipal Hervé pour le bataillon des volontaires strasbourgeois en garnison à Fort-Vauban. (Actes de la Municipalité; fascicule 457, Archives municipales.)

Le directeur du Gymnase terminait son exposé scolaire en affirmant solennellement que lui et ses collègues feraient tous leurs efforts pour élever à la République des citoyens éclairés et zélés. Afin de bien prouver leur entière bonne volonté, il annonçait que les écoliers qui s'étaient distingués par leur zèle, recevraient cette année pour prix de leur application, une belle édition toute neuve de la Constitution récemment promulguée, qu'ils s'empresseront d'étudier à fond ainsi que doit le faire tout bon citoyen.[1] «Que Dieu bénisse nos armes! Vive la République!»

Mais ni ces déclarations et ces promesses, ni même la «belle Constitution toute neuve», donnée comme prime aux élèves méritants ne devaient plus détourner la catastrophe qui menaçait le Gymnase. Le 3 octobre, les représentants en mission dans le Bas-Rhin, Guyardin et Milhaud, avaient procédé à une *régénération* des autorités départementales et municipales, en éloignant des corps administratifs les rares personnes qui n'étaient point inféodées à la Société des Jacobins locale, et les avaient remplacés par des hommes sûrs, recommandés par ces derniers. Le 8 octobre, ils instituaient, en outre, un Comité de Surveillance et de Sûreté générale, chargé de donner la chasse aux suspects. Trois membres de la municipalité notoirement hostiles au Gymnase, les citoyens Lanfrey, Bierlyn et Grimmer, étaient nommés commissaires pour la surveillance des établissements d'instruction

---

[1] A cette date le Gymnase comptait encore 212 élèves, dont 85 furent promus à une classe supérieure.

publique.[1] Dès le 15 octobre, un premier membre du corps enseignant, Jean-Michel Fries, était condamné par le Comité de Surveillance à la déportation à l'intérieur.[2] Le 2 novembre, Jean-Daniel Brunner fut porté à son tour sur la liste des suspects, et après de vains efforts pour s'en faire rayer, il dut également quitter la ville.[3] Charles-Maximilien Fritz avait, auparavant déjà, essayé d'échapper à une situation devenue intolérable, tant à l'internat de Saint-Guillaume qu'au Gymnase, en acceptant une place de pasteur que lui offrait la communauté protestante de Barr.[4]

Ce n'était qu'un début ; le 7 novembre, la Société des Jacobins déclarait que les biens «connus sous le nom de Chapitre de Saint-Thomas» étaient propriété nationale et votait une adresse unanime à la Convention pour qu'elle prononçât, sans désemparer, la mise sous séquestre de tous ces biens «qui fournissaient leur entretien aux ministres et professeurs protestants». Cette adresse partait pour Paris le 10 novembre.[5] Mais on n'attendit pas la réponse, pour frapper un nouveau coup, qu'on pouvait croire mortel cette fois pour le Gymnase. Dans la nuit du 2 au 3 novembre, son directeur, Jacques-Jérémie Oberlin, fut arrêté, en sa qualité d'ex-membre du Directoire du District, pour être conduit par la gendarmerie nationale à vingt lieues

---

1 Procès-verbaux du Corps municipal, 10 octobre 1793.

2 Copie figurée des procès-verbaux du Comité, etc. Strasb. Dannbach, p. 6.

3 Ibid. p. 12. Il passa les mois de la Terreur dans le centre et le midi de la France et ne revint qu'assez tard à Strasbourg.

4 *Prot. Univ.*, 17 juin 1793.

5 Livre Bleu, II, p. 511.

des frontières. Le 6 novembre, Beyckert, déjà destitué, comme les autres chefs de bataillon de la garde nationale, était lui aussi, arraché nuitamment de son domicile, et dirigé avec ses collègues sur Dijon, où ils devaient «rester détenus comme ôtages jusqu'à la paix». Nous n'avons pas à suivre le savant gymnasiarque dans ses pérégrinations forcées de Strasbourg à Lunéville, puis à Metz, où d'infâmes placards signalaient aux populations de ces villes les prisonnier strasbourgeois comme des traîtres, ayant introduit deux mille hommes dans leur cité natale, pour la livrer ensuite aux coalisés. Aussi furent-ils salués à leur entrée des cris féroces : «A la guillotine ! Au rasoir national !» et fort mal traités partout, jusqu'à ce que la vérité se fît jour. Oberlin resta près de dix mois à Metz dans une captivité plus ou moins dure, dont il nous a laissé le vivant tableau.[1] Il y traduisit en français ses derniers programmes scolaires, en y ajoutant une courte introduction; cette publication devait lui servir d'apologie auprès des rares Strasbourgeois qui avaient approuvé les mesures dont il était victime. Il y disait, entre autres : «Dès l'instant que la République fut décrétée par la Convention nationale, je me suis hâté de conformer, de concert avec les régens des classes, l'enseignement au gouvernement républicain. Dans les programmes que j'ai publiés depuis cette époque,

---

[1] Il l'a fait dans un volume anonyme (ou plutôt non signé, car il se nomme à plusieurs reprises dans le cours de l'ouvrage) intitulé *Gefængniss-Geschichten und Aktenstücke zur Robespierre'schen Tyranney gehœrig, Erster Theil.* S. lieu ni date, XIII, 110 p. 16°.

à l'occasion de la distribution des prix, j'ai tâché d'embraser le cœur de nos élèves du feu sacré de la liberté et de la vertu... Ils expriment mon désir de communiquer mon sincère attachement à la République aux nombreux élèves qui fréquentent nos écoles.[1] » Cette apologie, fort inutile auprès de l'immense majorité de ses concitoyens, ne lui servit de rien auprès des puissants du jour; c'est en août 1794 seulement que le Comité de salut public consentit à rendre enfin la liberté à l'éminent savant.

On peut aisément se figurer quel désordre et quel effroi durent régner dans les classes du Gymnase le lendemain de ces arrestations arbitraires. L'Ecole pourrait-elle encore marcher, privée de son chef expérimenté et d'un de ses plus anciens maîtres ? Ce qui, mieux que tout le reste, nous montre le saisissement et le désarroi des autorités scolaires, c'est qu'elles attendirent jusqu'au 10 novembre pour discuter une situation si périlleuse et de la dernière urgence. Dans cette séance du corps académique, personne du moins n'osa proposer de fermer l'Ecole.[2] On résolut, au contraire, de réorganiser tant bien que mal le personnel, et l'on désigna comme gymnasiarque l'un des professeurs de la faculté de théologie, le docteur George-

---

[1] Jérémie-Jacques Oberlin, principal du Collège de la fondation dite de la Haute-Ecole, à ses concitoyens républicains. Metz, Lamort, An II, 4°.

[2] Le 15 octobre on avait saisi le Temple-Neuf, et enlevé tout le mobilier, pour en faire une halle aux blés ; les gerbes étaient battues en grange sous les voûtes du *Colleim*, à côté des classes du Gymnase; on devait donc s'attendre à un envahissement prochain, qu'on n'aurait pu repousser.

Frédéric Weber, qui avait été autrefois régent du Gymnase et connaissait la routine de l'enseignement secondaire. Ce fut, pour ce motif, sans doute, qu'on le préféra finalement au vieil historien Jean-Michel Lorenz, proposé par quelques-uns de ses collègues. Un autre membre de l'Université, le professeur Herrenschneider, fut prié de vouloir bien donner les leçons de mathématiques dans les classes supérieures ; l'un des agrégés, Beck, dut remplacer à la fois Beyckert et Brunner pour les leçons de français. Le savant Dahler succéda à Fries pour l'enseignement de la langue grecque.[1] On tenta, en outre, de se faciliter la tâche, en diminuant le nombre des leçons quotidiennes ; au lieu de cinq, il n'y en eut plus que deux le matin et deux l'après-midi.[2] Ce ne fut pas tout. Il fallait se plier à l'usage du nouveau calendrier républicain et négliger par conséquent les dimanches de l'ancien régime. L'enseignement se donna dorénavant les quatre premiers jours de chaque décade ; le cinquième ou quintidi était jour de congé, et l'on recommençait à travailler le lendemain jusqu'à la fête du décadi, qui était scrupuleusement respectée. Comme la réduction des heures de classe était assez sensible, l'abolition des jours de fête de l'ancien calendrier n'entraîna pas même un léger accroissement des heures consacrées aux études dans ce nouveau système.

Ces arrangements, pris le 20 novembre, furent le dernier effort de l'ancien régime expirant. A partir

---

1 *Prot. Univ.*, 10 novembre 1793.

2 *Prot. Univ.*, 20 novembre 1793.

de ce moment, les procès-verbaux des séances du sénat académique n'ont plus été rédigés. Une note succincte, datée de 1795, résume en quelques mots les misères de l'époque. «Les malheurs qui se sont appesantis vers la fin de 1793 et en 1794, non seulement sur quelques citoyens isolés, mais aussi sur les institutions publiques, exigèrent que rien de tout ce qui passa à cette époque, dans la sphère universitaire, ne fût confié au papier.»[1] C'est à peine si nous pouvons glaner, dans d'autres sources, quelques détails secondaires sur les derniers mois de l'activité du Gymnase. Un instant, on put croire à l'occupation du local tout entier de l'Ecole par des hôtes étrangers aux études. Déjà vers la fin de novembre, quelques-unes des salles du Gymnase avaient été converties en corps-de-garde[2], dans le secret espoir, sans doute, qu'on amènerait ainsi, sans ordre apparent, la fermeture de l'Ecole. Dans les premiers jours de décembre, l'économe de «l'Hospice des Enfants naturels de la Patrie», le citoyen Dorn, à Stephansfeld, s'adressa au corps municipal, et après avoir dépeint la situation. navrante en effet, des orphelins, dans l'asile encombré de troupes indisciplinées, il demanda qu'ils fussent transportés à Strasbourg et logés au ci-devant couvent de Saint-Guillaume, où ne se trouvaient plus que

[1] *Prot. Univ.*, 20 novembre 1793. — On donnait par décade 32 leçons, soit 96 leçons par mois; autrefois on avait donné 26 leçons par semaine, soit, en vingt-huit jours, 104 leçons.

[2] Strobel, *Hist. du Gymnase*, p. 74. Les leçons se donnaient depuis dans des locaux particuliers en dehors de l'établissement.

«quelques ci-devant séminaristes, dont la seule existence prêche encore le fanatisme.» On débattit la question au Conseil général de la Commune, et pendant quelques jours on put craindre que Saint-Guillaume et le Gymnase ne devinssent une succursale de l'asile de Stephansfeld. Mais le bureau des travaux publics fit observer que les cellules des séminaristes étaient humides et mal aérées, et que les pièces un peu plus vastes étaient occupées depuis peu par des familles indigentes de jardiniers de la banlieue, qui s'étaient réfugiées dans nos murs, à l'approche des coalisés. Le corps municipal ne put se décider à faire déguerpir ces malheureux et ne paraît pas avoir songé à reprendre les salles de classe récemment changées en corps-de-garde provisoire ; il passa donc à l'ordre du jour sur la demande de Dorn.[1]

Vers le milieu du mois de décembre, la Convention nationale promulgua un nouveau décret relatif à l'instruction publique, qui proclamait, dans son article premier, la liberté complète de l'enseignement. Seulement, on y lisait immédiatement après : «Les citoyens qui voudront user de ce droit, devront produire un certificat de civisme, signé de la moitié des membres du Conseil de la Commune et de deux membres au moins du Comité de surveillance». Il était dit, en outre, que les instituteurs seraient sous la surveillance de la municipalité, et que tout enseignement contraire aux lois et à la morale républicaine serait dénoncé et

1 Délibération du Corps municipal, 18 frimaire II (8 décembre 1793).

puni.[1] L'administration de Monet tenait donc enfin le texte légal qui lui permettrait de mettre fin à l'existence du Gymnase. Si ce dénouement ne s'est pas immédiatement produit, c'est que, dans ces mois terribles, où l'ennemi campait presque sous les murs de Strasbourg, elle avait autre chose encore à faire que de pourchasser quelques pauvres maîtres et une poignée d'enfants ahuris par les spectacles effrayants et parfois grotesques qui se produisaient sous leurs yeux. Avant d'abolir ce qui existait, il fallait au moins créer l'école de l'avenir, l'école primaire nouvelle qui, dans le système de la Convention, devait être la grande dispensatrice de l'éducation républicaine. Il y avait de bonnes écoles paroissiales à Strasbourg, et cela depuis des siècles ; mais — et c'était là un tort irrémissible — elles avaient des maîtres à la fois *allemands* et *fanatiques*. Aussi la municipalité a-t-elle beau décider, le 25 ventôse de l'an II,[2] que dorénavant, dans ces écoles, on n'enseignera plus à lire et à écrire que la langue française, il faudrait trouver des maîtres capables de l'enseigner et des élèves en état de la comprendre. On essaie de recruter les premiers ; mais ils sont rares. C'est en vain qu'au Club des Jacobins un membre s'écrie que «les fils de la liberté doivent parler la langue des hommes libres» ; il constate lui-même avec douleur que le nombre des candidats qui se sont présentés pour enseigner le français en Alsace

---

[1] Décret du 29 frimaire II (19 décembre 1793). Voy. *Recueil des lois et réglements concernant l'instruction publique*, Paris 1814, T. I, p. 20.

[2] Délibérations du Corps municipal, 25 ventôse II (15 mars 1794).

est minime. Quand le citoyen Simon, pour le consoler, déclare que les représentants du peuple lui ont promis qu'ils défendront l'usage de l'allemand, «dans les écoles qu'on va créer», et que les instituteurs ne pourront l'employer que pour expliquer les mots français à leurs pupilles[1], cela même nous prouve qu'à ce moment rien n'est organisé, rien n'est prêt à fonctionner dans l'esprit des lois nouvelles. On comprend maintenant qu'on n'ait pas fermé de suite les classes du Gymnase, où du moins le français tenait une place notable dans le programme.

Cependant l'impatience des adversaires jurés des anciennes institutions strasbourgeoises ne put plus être contenue à la longue. Quelques jours seulement après la séance du Club des Jacobins, dont nous venons de parler, le citoyen Charles Hugard, officier municipal, chargé de l'instruction publique,[2] adressait au doyen du corps enseignant du Gymnase la pièce suivante, que nous avons retrouvée en original dans les papiers de feu M. Schnéegans :

Strasbourg, le dix-neuf floréal de l'an second de la République française une et indivisible.[2]

Liberté, Egalité ou la Mort.

L'administrateur des Etablissemens publics au cit. Fries, régent du Gymnase.

---

[1] Séance du Club du 7 floréal, dans la *Strassburger Zeitung* du 9 floréal II (28 avril 1794).

[2] Hugard, négociant de profession, était entré au Conseil-général, comme notable, le 8 octobre 1793; il avait été nommé officier municipal le 11 pluviose, puis renommé le 4 floréal an II; c'était un fervent jacobin.

L'administration du District de Strasbourg vient de demander, conformément à la lettre du chargé provisoire des fonctions du Ministre de l'intérieur, à la Municipalité un tableau de l'instruction qui continue à être donnée dans les collèges du département du Bas-Rhin, et du nombre des individus qui participent pour les différentes classes, en observant surtout d'indiquer si les Droits de l'Homme et la Constitution républicaine y ont été principalement enseignés, en un mot, si le cours des études provisoirement conservées, en attendant l'organisation des écoles primaires et secondaires, a été désigné vers le but de ces nouvelles institutions.

En conséquence je te prie de me donner, dans le plus court délai possible, des renseignemens précis sur cet objet, et de me mettre à même de satisfaire aux vœux des administrateurs du District de Strasbourg pour ce qui regarde le Gymnase en cette commune.

Salut et fraternité. HUGARD.

Au Citoïen Fries, régent du Gymnase, à Strasbourg.[1]

La lettre du citoyen Hugard amena la réponse suivante de la part de Jean-Philippe-Fries, qui remplaçait provisoirement le directeur, déporté loin de Strasbourg, ainsi que nous l'avons vu plus haut :

Liberté, Egalité ou la Mort.

Le Gymnase de la Commune de Strasbourg, com-

---

[1] Archives du Gymnase. C'est de Jean-Philippe Fries qu'il s'agit. Jean-Michel Fries avait émigré déjà à cette date.

posé d'à peu près 200 élèves, à l'âge de 8—16 ans, est divisé en 7 classes, sous la direction de 7 Instituteurs et de 3 Adjoints, tous surveillés par un Principal.

Dans la plus parfaite intimité les Instituteurs tiennent souvent des conférences amicales, dans lesquelles ils se communiquent leurs idées sur la méthode d'éclairer l'Esprit de leurs élèves et de former leurs cœurs aux vertus d'un vrai Républicain.

Dans les leçons qu'ils leur donnent, ils n'ont en vue que d'en faire des hommes, qui par leurs lumières, leur fermeté, leur énergie, leur incorruptibilité, soient utiles un jour à la chose commune, et capables de remplir dignement les fonctions publiques auxquelles les appelera la patrie.

C'est vers ce grand but là qu'a été désigné jusqu'à présent le cours des études provisoirement conservées, en attendant l'organisation des Ecoles secondaires.

Voici le Tableau de l'Instruction qui continue à être donnée dans notre Collège :

On y enseigne :

I. Les droits de l'homme et la Constitution républicaine. Revue par la Convention Nationale, à peïne parut-elle, que notre Principal la fit réimprimer dans un format convenable à nos élèves pour la distribuer à ceux d'ent'reux, qui à la fête scolastique avoient remporté le prix de l'application et de la vertu. Incessamment après, elle a été mise entre les mains de tous nos élèves, et dans les leçons particulières destinées uniquement à cela, elle est lue et expliquée de même que le *Recueil des actions héroiques et civiques des*

républicains François, imprimé par ordre de la Convention Nationale.

II. La Morale, s'entend celle qui, fondée sur les principes de la vérité éternelle, détestant tout fanatisme, est propre à former un peuple de frères, qui sentent le besoin de la vertu pour le bonheur.

III. L'Histoire politique, cette école qui donne au jeune age l'expérience de tous les siècles.

IV. La Géographie. A peu de fraix elle fait voir à la jeunesse les mœurs, les usages, les productions, les gouvernemens, les arts de tous les pays.

V. La Logique; dégagée de toutes les subtilités scolastiques, elle conduit l'homme dans la découverte de la vérité.

VI. Les Elémens de la Physique et de l'Histoire Naturelle, dont la connoissance est d'une si grande necessité pour tous les arts et métiers.

VII. L'Arithmétique et successivement les Elémens de la Géometrie et de l'Astronomie.

VIII. La langue Françoise. Celle ci est un des principaux objets des leçons que donnent les Instituteurs du Gymnase, persuadés qu'ils sont, que nonseulement elle fournit d'excellens modèles pour former nos élèves au goût de l'Eloquence et des Belles-Lettres en général, mais quelle rapprochera entièrement dans le Département du Bas-Rhin des Citoyens François qui ne diffèrent entre'eux que de langage.

IX. La langue Latine, attendu qu'elle contribue tant à faciliter la connoissance et surtout l'Orthographe de la langue Françoise. Elle est enseignée d'aprés les beaux modèles de l'antiquité républicaine.

X. La langue Grecque, cette mère de presque tous

les termes usités en Médecine, Chirurgie et Apothicairerie.

Salut et fraternité.

JEAN-PHILIPPE FRIES,

Sous-principal du Gymnase de la Commune.[1]

La réponse de Fries laissait peut-être à désirer au point de vue du style, mais elle était irréprochable en fait de civisme. On n'avait aucun prétexte plausible pour pousser à bout des citoyens, qui parlaient un tel langage, et qui rendaient, après tout, d'inestimables services à la commune, en y maintenant, malgré tous les déboires, un dernier établissement d'instruction secondaire, fondé sur des bases rationnelles, et dirigé d'une façon régulière. Il est certain d'ailleurs, que lorsque Fries vint apporter lui même sa réponse à l'Hôtel-de-Ville, on lui fit bon accueil et que personne ne fit la moindre observation sur le document en question.[2]

---

1 On remarquera le titre que Fries prenait en cette occurence, et la reconnaissance implicite de l'autorité municipale, contenue dans cette expression de «Gymnase de la Commune», expliquée d'ailleurs par le fait que depuis plusieurs mois les biens de la Haute-Ecole étaient sous séquestre, et que la ville payait ou du moins était censée payer le corps enseignant du Gymnase.

2 *Protocollum conventus praeceptorum*, p. 315. — Au moment où les procès-verbaux de l'Université allaient nous faire défaut, nous avons trouvé une source nouvelle, et très-abondante, dans deux recueils des plus intéressants, dont un seul est mentionné par Strobel, mais que nous croyions perdu, n'en ayant point trouvé de trace aux Archives de Saint-Thomas. Ils m'ont été signalés naguère par M. le directeur du

Puisque nous parlons d'un dernier reste d'enseignement régulier, l'on se demandera sans doute si l'ancien rival du Gymnase, le Collège national, n'existait plus à cette date. Il subsistait encore, en effet, mais il venait de subir, dans les derniers dix mois, des transformations bien étranges. Dès le mois de juillet 1793, certaines mesures vexatoires avaient été prises à l'égard d'une partie de son personnel. L'ex-abbé Petit semble avoir été destitué, comme ancien ecclésiastique, sans doute, bien qu'il eût pris femme pour mieux prouver son civisme, et la municipalité avait ordonné la mise sous scellés de son appartement au Collège ; peu après, le receveur de l'établissement, Vaudin, avait été placé également sous surveillance. [1] Plus tard — nous ignorons à quelle date précise — le suc-

---

Gymnase, dans les Archives de l'Ecole, et M. Veil a bien voulu les mettre à ma disposition. Le premier, plus court, intitulé *Acta Gymnasii Argentinensis, 1647-1822*, est une espèce de résumé sommaire de l'histoire du Gymnase, rédigé par ses directeurs successifs ; le second, plus important, est un volume in-folio, *Protocollum Conventus praeceptorum, 1647-1816*, qui, tantôt sous forme de procès-verbal, tantôt sous forme de narration plus suivie, contient les données les plus variées sur l'histoire, tant intérieure qu'extérieure du Gymnase, depuis le milieu du dix-septième siècle jusqu'à la grande transformation de l'Ecole vers 1820. Rien ne montre mieux combien rapide fut la rédaction de l'*Histoire du Gymnase* de Strobel que la quantité de détails utiles et curieux, fournis par ce manuscrit, et dont il n'a fait nulle mention dans son récit, bien qu'il ait eu le volume entre les mains. Pour l'époque qui nous occupe, les *Acta* sont rédigés par J. J. Oberlin, le *Protocollum* vraisemblablement par J. D. Riff.

[1] Délibérations du corps municipal, du 29 juillet 1793.

cesseur de Chayrou, Edouard-Bruno Mertian, avait donné sa démission de maître et d'inspecteur des études. Remplacé comme professeur d'éloquence par un ancien ecclésiastique, Pierre-François Monnet, suspendu bientôt à son tour comme «ci-devant prêtre»,[1] il avait eu pour second successeur un nommé Grandmougin, maître de pension à Strasbourg; mais ce dernier, nommé officier municipal, n'avait pas encore paraît-il, trouvé le loisir d'entrer en fonctions, en mai 1794.[2] Un autre des professeurs mentionnés dans un précédent chapitre, Jean-François Garnier, avait été requis par les représentants du peuple, Saint-Just et Lebas, de leur servir de secrétaire, et n'avait plus reparu depuis à l'établissement; il lui eût été difficile d'ailleurs d'y exercer aucunes fonctions, étant complètement absorbé par ses occupations politiques.[3] Son collègue, Nicolas Zégowitz, n'avait enseigné comme professeur que pendant quelques mois; arrêté d'abord comme suspect, il était ensuite tombé gravement malade, et, à peine convalescent, une réquisition des représentants en mission l'avait appelé à Wissembourg, pour y travailler dans les bureaux du District; il n'en était pas revenu. Comme Monnet, François-

[1] Il ne faut point le confondre avec le *propagandiste* de ce nom, qui figure parmi les énergumènes du Club des Jacobins, de 1793 à 1794, ni surtout avec le maire, qui s'appelait *Monet*, bien que les documents contemporains ajoutent parfois un deuxième *n* à son nom.

[2] Chef de bureau du District, Grandmougin devint officier municipal sous Monet, le 11 pluviôse an II, et fut renommé à ces fonctions le 4 floréal suivant.

[3] Nommé notable, le 15 brumaire an II, Garnier devint officier municipal le 4 floréal suivant.

Joseph Gross avait été suspendu en sa qualité d'ex-prêtre, et n'avait pas été remplacé. Enfin, le citoyen François Français, suppléant du citoyen Arbogast, député à la Convention nationale, avait été forcé de se rendre avec la levée nationale dans la Vendée, et n'avait, par conséquent, pu remplir ses fonctions d'instituteur. Au milieu de ce changement continuel des maîtres, tout plan d'enseignement systématique avait sombré. Les professeurs du Collège national étaient bien encore au nombre de huit, au mois de mai 1794; mais chacun s'était taillé comme un fief dans un recoin de l'Ecole et enseignait à son gré les matières qui lui étaient les plus familières, sans beaucoup se soucier d'un programme général ni de l'enseignement de ses collègues. Ce qu'offrait le Collège à la jeunesse strasbourgeoise n'était plus du tout un enseignement scolaire, mais un ensemble de cours, soi-disant scientifiques, que suivaient *à volonté* des élèves inscrits chez chaque maître. Aussi ces cours étaient-ils peu ou beaucoup fréquentés, selon leur degré d'utilité pratique. Le professeur de dessin, Pierre Heim, par exemple, avait cinquante-deux élèves; celui de langue française, François Miller, en comptait quarante-un; le citoyen J. L. Alexandre Carondelet en réunissait encore vingt-neuf pour son cours d'arithmétique. Mais le citoyen Joseph Magnen n'avait que huit auditeurs pour ses leçons d'anglais; le citoyen Jean-Baptiste Dubessé sept et le citoyen Philippe-Jacques Hess six seulement.[1] Malheureuse-

---

[1] Les listes des élèves qui suivent chaque cours sont données dans le rapport que nous citons; il n'y a donc pas lieu

ment les documents que nous avons pu consulter ne nous indiquent pas les matières de leur enseignement habituel. Après la suspension de Gross, Hess avait été chargé de l'explication de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, «comme la partie la plus essentielle à l'instruction et à l'éducation des jeunes citoyens», mais ce n'est pas de cet enseignement qu'il peut être question ici, puisqu'il est dit expressément, dans la pièce que nous analysons, que c'est le citoyen Rozières qui fait actuellement ce cours, revenant de droit au titulaire de la chaire d'éloquence, à l'officier municipal Grandmougin. Quant au citoyen Hess, il «se propose de donner incessamment un cours de morale républicaine». [1]

Tel était, au témoignage de ses propres maîtres, le désarroi de l'ancien Collège Royal, au moment où l'autorité municipale s'apprêtait à supprimer, en sa faveur, la vieille école de Sturm. Les témoignages contemporains les plus précis font remonter la responsabilité de cette acte à Monet lui-même. «Jusqu'ici, dit le procès-verbal tenu par les professeurs de l'école,

---

d'*additionner* les élèves de tous les cours pour arriver au total de ceux qui fréquentent le Collège. On voit que ce sont les mêmes individus qui suivent un, deux ou trois cours, selon leur caprice ou le gré de leurs parents.

[1] Rapport des professeurs du Collège National à l'Administration municipale. — Cette pièce curieuse n'est pas datée, mais elle a été remise à l'Hôtel-de-Ville, le 2 prairial an II (21 mai 1794). Elle est signée du citoyen Rozières, inspecteur des études au Collège. On la trouve dans les *Papiers Bærsch*, relatifs à l'Instruction publique en Alsace, légués à la Bibliothèque municipale, au tome deuxième.

la municipalité avait reconnu l'Université et le Gymnase comme des établissements garantis par la loi, et dans le *Tableau des officiers municipaux* imprimé le 24 nivôse ou 14 janvier 1794, on pouvait lire : Commissaires du Collège protestant et à l'Université, pour faire les fonctions de scolarques, Grimmer et Teterel.

«Mais le 29 mai le maire Monet eut l'audace de déclarer à ses collègues que l'Université était riche en biens, mais pauvre en esprit civique ; qu'elle n'avait jamais été reconnue par les autres universités de France ; que la fondation de la Haute-Ecole était une propriété communale. Il décida aïnsi la municipalité à arrêter que les biens de la Haute-Ecole seraient mis sous séquestre . . .»[1] Une fois qu'on se fut emparé des fonds, il fut facile d'en finir avec les hommes. On n'eut pas besoin de chercher longtemps les prétextes nécessaires pour mettre la main sur les derniers maîtres qui restaient au Gymnase. Dans sa séance du 11 prairial de l'an II[2], alors que trois mille personnes avaient été déjà jetées en prison, dans Strasbourg et la banlieue, le Comité de sûreté générale ordonnait l'arrestation immédiate des citoyens suivants, comme suspects :

«Emmerich, théologien, aristocrate et fanatique ;

«Fritz et Fries, Michel, partisans déclarés de la faction du traître Dietrich, qui ont publié des écrits liberticides pour faire échouer la Révolution du 10 août ;

---

[1] *Protocollum praecept.*, p. 315.

[2] 30 mai 1794.

«Fries, Jean-Philippe, magister au collège protesınt, feuillant, fédéraliste, intriguant.» [1]

Charles-Maximilien Fritz, on le sait, était alors à arr, comme pasteur, et la Société locale des Jacoins, moins exaltée que celle de Strasbourg, refusa e livrer le ministre qui s'y était fait de nombreux mis; Jean-Michel Fries avait déjà pris le chemin de exil, et ne devait plus revoir la patrie. [2] Mais Emmeich et Jean-Philippe Fries furent arrêtés et enfermés u Séminaire, où déjà l'on avait entassé presque tout e que Strasbourg comptait en fait de personnages minents dans les lettres et les sciences, ainsi que la lupart des patriotes de 1789. De tout le corps eneignant du Gymnase, il ne restait donc en liberté que uatre instituteurs, les citoyens Werner, Goll, Lichtenerger et Riff, qui s'adressèrent au plus modéré des leux citoyens faisant fonction de scolarques, à Grimmer, our lui demander «si la continuation de l'enseignenent déplairait à la municipalité.» Ils en reçurent une éponse favorable, et se partagèrent en conséquence es leçons des détenus, en fonctionnant de sept heures à onze heures du matin et de deux heures à cinq heures, du soir. Mais ils furent mal récompensés de

---

[1] Livre Bleu, T. I, Pièces à l'appui, p. 73. *Acta Gymnasii*, p. 140.

[2] Fries est mort quelques années plus tard, après avoir vécu pendant un certain temps dans la famille de M. Fréd. de Turckheim, en Allemagne, comme précepteur. C'est à Moscou qu'un coup d'apoplexie l'enleva pendant qu'il jouait du clavecin. Fritz, *Leben Blessig's*, II, p. 142.

leur dévouement.[1] Werner et Goll furent à leur to atteints par la loi des suspects, et conduits en pris le 24 juillet suivant, parce qu'ils tombaient sans le cou de l'arrêté des représentants Hentz et Gonjon, rend le 5 thermidor et ordonnant l'incarcération immédia de tous les ex-prêtres de tous les cultes, dans le Hau et le Bas-Rhin.[2] Ce n'était pas là sans doute, l'uniqu motif de leur arrestation. Il en est un autre facile signaler aujourd'hui ; l'on n'a qu'à rapprocher cet date du document que nous reproduisons ici. On l supprimait parce qu'ils étaient gênants, voilà tout.

En effet, dans sa séance du 5 thermidor de l'an II le Bureau du Corps municipal avait pris la délibératio suivante :

«Vu la nécessité de réorganiser provisoirement l Collège national et d'y réunir le cy-devant Gyne masse (sic),

«Vu aussi la nécessité de donner à cet établisse ment un local bien convenable, ouï l'agent nationa

«Le Corps municipal, considérant que la maiso cy-devant d'armstadt (sic) seroit le local le plus propr à cet objet,

«A arrêté qu'il sera écrit au Directoire du Distric

---

[1] *Protoc. praecept.* p. 316. Ils étaient soulagés un peu, i est vrai, par le concours du *magister* Beck qui donnait que ques unes des leçons de français de Beyckert ; mais ver la mi-juin Beck fut appelé par l'officier municipal Bierly comme commis au bureau des établissements publics et du quitter l'Ecole. *Ibid.* p. 316.

[2] *Acta Gymnasii,* 140.

[3] Le 23 juillet 1794.

ır lui demander son autorisation, à l'effet de dispo- dans la dite maison de toutes les pièces nécesres à cet établissement. »

Cette délibération était signée à la minute par les oyens Matthaeus, Hugard, Gilberti, Prœsamlé, ltzer, Bierlin, Heim, Garnier, Rouge et Stern.[1]

La pensée intime de la municipalité se trahissait core plus clairement dans la pièce officielle, adressée même jour, au Directoire du District, et dont nous ons retrouvé le texte. Elle y disait en effet :

«Le désir que nous avons, citoyens, de relever sprit de nos concitoyens nous a porté à réorganiser ovisoirement le Collège national, et, pour ne laisser cune trace de l'esprit germanique, nous avons nsé qu'il fallait détruire le ci-devant Gymnase et re un amalgame de ces deux établissemens. Nous oyons que le local le plus convenable à cette institions seroit le rez-de-chaussée de la maison Darmıt. Nous vous demandons en conséquence à nous toriser à disposer dans ladite maison de toutes les èces nécessaires à cet établissement.»[2]

«Il faut détruire le Gymnase, pour ne laisser aucune ıce de l'esprit germanique». Tel était donc le but ıal auquel aboutissaient les efforts loyaux de sa-

---

1 Papiers Bœrsch, T. II (Bibliothèque municipale). On conıte parmi les signataires la présence de deux professeurs Collège National, Heim et Garnier ; on y compte tout au ıs trois protestants sur les dix membres présents.

2 Minute originale dans les Papiers Bœrsch, à la Biblioèque municipale. Le bâtiment visé dans ces deux docuents, est l'Hôtel-de-Ville actuel, construit au dix-huitième ècle par les landgraves de Hesse-Darmstadt.

vants de mérite, d'administrateurs éprouvés, qu n'avaient épargné ni leurs labeurs ni leurs veilles pou aider à établir dans nos murs une sage liberté, e pour élever des citoyens utiles et dévoués à la grand patrie française. Devant un tel verdict, aussi brutale ment formulé, les deux derniers régents du Gymnase restés en liberté, Lichtenberger et Riff, n'avaient plu qu'à s'incliner. Il semble qu'ils aient encore essayé d continuer quelques leçons à domicile, mais, craignan de s'attirer le courroux des autorités révolutionnaires «ils ajournèrent leurs élèves à une décade, puis, plu tard, à un délai indéterminé, s'attendant d'ailleurs subir le même sort que leurs collègues, sort qui mena çait alors tous les honnêtes gens.» [1]

Non content de fermer ainsi l'Ecole et d'en persé cuter les maîtres, Monet aurait bien voulu les désho norer. Dans la fameuse brochure qu'il fit paraître a printemps de 1794, intitulée les *Prêtres abjuran l'imposture*, figurent aussi quelques-uns des régents d Gymnase. On sait que ce recueil renferme, à côté d quelques apostasies vraiment écœurantes, des pièce plus nombreuses, d'une platitude sentimentale, mai sans grande portée morale, et d'ailleurs falsifiées, e partie du moins, par l'étrange chef de la municipalit d'alors. On y nomme Jean-Philippe Fries, Lichten berger et l'un des futurs professeurs de l'établisse ment, Jean-Frédéric Aufschlager, mais le texte d leur prétendue *abjuration* n'est point donné, ce qu prouve bien qu'elle ne répondait pas aux désirs d maire. La seule déclaration que nous y trouvions tou

[1] *Protoc. praecept.*, p. 317.

eu long, est celle du citoyen Jean-Michel Emmerich ; elle ne renferme d'ailleurs rien que nous puissions lui imputer à crime, sinon à faiblesse. «Dans les épanchements de gratitude que je dois à l'Auteur de la nature, y disait-il, ce sera dans le temple auguste de la raison que j'entretiendrai souvent mon zèle, pour pratiquer dans le temple de la nature et de la société, l'amour de la divinité et de l'humanité.»[1] C'était la phraséologie du jour, et si l'on désirerait peut-être une attitude un peu plus virile en face de pareilles exigences et surtout un peu moins d'emprunts au jargon des fidèles de la déesse Raison, il n'y a point là du moins de ces déclarations cyniques qui nous froissent et nous révoltent chez d'autres personnages de l'époque.

---

[1] *Les prêtres abjurant l'imposture*, p. 16.

CHAPITRE V.

Au lendemain de la Terreur (1794-1795.)

La crise terroriste avait été trop violente pour ne pas être de courte durée, et le Gymnase, comme nous l'avons vu, n'avait été supprimé qu'à la veille du jour où la Terreur elle-même allait finir. «Bientôt, dit le curieux journal contemporain tenu par un des professeurs de l'Ecole, bientôt ces représentants du peuple à Paris, si farouches, se prirent de querelle entre eux, et le 28 juillet, la grande idole populaire, Robespierre, et ses dignes acolytes Saint-Just et Lebas, furent mis sous la guillotine qu'ils affectionnaient tant et qu'ils appelaient d'une façon si spirituelle, le *rasoir national*. Alors on commença à relâcher peu à peu la foule des citoyens incarcérés par leurs ordres, contre toute justice».

Parmi les premiers qui recouvrèrent leur liberté, se trouvaient les régents Goll et Werner, personnages absolument inoffensifs au point de vue politique, puisque, depuis le début de la Révolution, ils n'avaient pris part à aucune espèce d'agitation. Dès le 9 août, ils quittaient le Grand-Séminaire et se mettaient en rapports avec Lichtenberger et Riff, pour examiner la possibilité de la réouverture des classes du Gymnase.

Mais un événement inattendu vint paralyser pour un temps leurs efforts. Les émotions de la captivité, quelque courte qu'elle fût, avaient ébranlé la santé du pauvre Goll ; il fut saisi par une fièvre violente et y succomba le 20 août, à l'âge de quarante-huit ans. Son collègue Werner exprima sur sa tombe les regrets unanimes de ses amis, de ses élèves et de l'Ecole, et Lichtenberger composa en son honneur une élégante épitaphe latine, qui ne fut sans doute jamais gravée dans la pierre, mais qui subsiste au moins dans les procès-verbaux du corps enseignant du Gymnase.[1]

Le 16 septembre, Fries et Emmerich furent relaxés à leur tour ; quelques jours auparavant déjà, Beyckert, interné, comme on se le rappelle, à Dijon, en sa qualité de chef de bataillon d'une garde nationale tout entière suspecte, avait pu, grâce à la révolution de thermidor, quitter cette ville et regagner ses pénates.[2] Ils étaient donc cinq régents en liberté et le moment leur sembla propice pour aller de l'avant. Le plus connu d'entre eux, Beyckert, fut chargé par ses collègues de rédiger un factum à remettre entre les mains de la municipalité.[3] Dans ce document le corps enseignant

---

1 *Prot. praecept.*, p. 318.

2 *Prot. praecept.*, p. 318.

3 Oberlin avait été remis en liberté, lui aussi, en même temps que les derniers captifs messins, par un arrêté du Comité du Salut public, du 7 fructidor (24 août); mais, pour des motifs à nous inconnus, il tardait à revenir; d'ailleurs, il se serait cru trop mal noté, sans doute, pour intervenir avec fruit avant un changement plus radical dans la municipalité strasbourgeoise; aussi nous ne le voyons figurer dans aucune des négociations relatives à la réouverture du Gymnase.

du Gymnase protestait contre les mesures prises à son égard par le citoyen Hugard, administrateur des établissements publics, contre l'attitude également hostile de l'agent national Matthæus, contre les scellés apposés à la caisse de la Haute-Ecole, etc. Il appuyait sa protestation sur les décrets du 17 août 1790, du 26 septembre 1791, du 14 février et du 8 mars 1793. comme aussi sur celui du 8 pluviose dernier. Seulement, quand la pièce fut rédigée, on prit peur, paraît-il, de son ton trop énergique et personne ne voulut la remettre à la municipalité, si mal disposée pour l'Ecole.[1] L'idée de s'adresser directement au représentant en mission Foussedoire, par l'entremise de quelques hommes de bonne volonté, finit par prévaloir, et le 8 vendémiaire (29 septembre) les citoyens Bœgner. droguiste, et Lutz, vitrier, présentaient en effet à Foussedoire la requête suivante :

Citoyen Représentant,

Les sources de l'instruction publique dans notre Gymnase sont desséchées depuis la détention de plusieurs Instituteurs, qui viennent d'être élargis, innocentés par la conscience publique et par ton conseil. Ils sont tous en liberté et disposés à servir encore leurs concitoyens par leurs lumières et par leurs vertus civiques. C'est entre les mains de ces instituteurs qui n'ont pas cessé de mériter toute notre confiance, que nous désirons pouvoir remettre au plutôt, jusqu'à l'époque où nos représentants auront

[1] *Acta Gymnas.*, p. 138-139.

statué sur la nouvelle organisation des écoles secondaires, nos enfants qui ne sont plus dans le cas de fréquenter les écoles primaires. Hâte-toi donc, Citoyen Représentant, de répondre au vœu de tant de pères de famille qui gémissent sur l'abandon où languit la génération qui s'élève, en autorisant les instituteurs de notre Gymnase à reprendre leurs fonctions et en invitant les autorités constituées à les maintenir dans leur local et dans leurs droits, qui leur sont conservés provisoirement par la loi. C'est encore par cet acte de justice et d'humanité que tu ramèneras parmi nous la joye dans nos cœurs, et les générations futures, pénétrées de tout ce que tu as fait pour elles, déclareront comme nous que tu n'as pas un instant cessé de bien mériter de notre commune et de la patrie!»[1]

Le conventionnel en mission reçut d'une façon bienveillante la supplique des pères de famille strasbourgeois et allait la contresigner. Mais sur l'observation de son secrétaire, que la municipalité s'occupait en ce moment même de la réorganisation du Collège national, il ne donna pas suite à l'affaire, fort ignorant, naturellement, du passé si différent, comme aussi du contraste pédagogique des deux écoles, et se contenta d'engager aimablement les pétitionnaires à patienter encore un peu de temps.[2]

Par une lettre collective à la municipalité, datée du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794), les ré-

---

1 *Acta Gymnas.*, p. 139-140.

2 *Prot. praecept.*, p. 318-319.

gents du Gymnase avaient essayé d'obtenir au moins le payement de leurs traitements arriérés ; ils devaient être soldés, on le sait, sur les fonds de la Haute-Ecole, placés sous séquestre par un arrêté du 10 prairial, et par la caisse de la ville, à laquelle incombait l'obligation de rétribuer l'un des instituteurs, en vertu d'une transaction de vieille date. Ces traitements dûs pour services antérieurs à la suppression du Gymnase, n'avaient été payés en argent que jusqu'à la fin du second trimestre de l'année précédente, et les *compétences* en bois n'avaient été fournies par l'administration que pour un seul trimestre de l'année courante. Dans l'espoir d'obtenir plus facilement quelque chose en réclamant davantage, les requérants ajoutaient que «leur traitement entier, fixé dans un tems fort reculé, et par conséquent peu proportionné aux besoins d'aujourdhui, se trouverait encore réduit à beaucoup moins, et nullement suffisant à leur subsistance, si la partie de ce traitement, fournie toujours en nature, sçavoir en bled et en bois, était maintenant toute convertie en assignats». «Pour cette raison, dit la supplique, ils réclament très-fortement votre justice sur cet objet.»[1]

Peine perdue ! La municipalité fit la sourde oreille et les pétitionnaires en furent, pour le moment du moins, pour leurs frais d'éloquence.[2] Ils ne se découragèrent pas cependant, se sentant fortement soutenus par l'opinion publique, et prévoyant que les créatures de Monet ne resteraient plus longtemps au pouvoir. Puisque la municipalité, qu'ils reconnaissaient comme

---

[1] Archives de la Ville.
[2] *Prot. praecept.*, p. 319.

leur supérieur, depuis que l'ancien Magistrat avait disparu et que la vieille Université était dissoute, leur refusait son concours, ils tenteraient l'aventure comme instituteurs libres de toute attache officielle, et rouvriraient les classes pour leur propre compte, à leurs risques et périls, se bornant à réclamer de l'autorité supérieure l'autorisation de police nécessaire. Ils en informèrent l'administration par la lettre suivante :

Strasbourg, le 12 Vendémiaire, An III, Rép.[1]

Aux citoyens officiers municipaux de la Commune.

Citoyens administrateurs,

Nos concitoyens nous pressent de la manière la plus instante de rentrer provisoirement dans le plus bref délai dans nos fonctions que la force des évènements nous avait nécessité de suspendre pendant quelque temps. Nous n'attendîmes que la fin des Vendanges pour répondre aux vœux réitérés des Pères et Mères des élèves qui avaient été confiés à nos soins.

Etayés de la confiance publique et de votre consentement, nous rouvrirons le 16 vendémiaire nos classes, où préside le génie Républicain, en attendant l'organisation des écoles secondaires.

Citoyens, nous n'avons pas d'autre ambition que de soutenir jusqu'à la fin de notre mission le caractère sacré d'instituteurs d'une génération libre et vertueuse. Nous attendons de votre justice que vous appuierés notre zêle par tous les moyens qui vous sont confiés et que vous nous maintiendrés dans tous les droits que la Loi nous a provisoirement conservés.[2]

---

1 Le 3 octobre 1794.

2 Archives du Gymnase. Minute non signée.

L'administration municipale, où les éléments radicaux continuaient à dominer, chargea l'agent national Prœsamlé de sa réponse aux pétitionnaires ; il leur annonça fort laconiquement que l'on avait passé à l'ordre du jour sur leur demande, l'ancienne Université ayant été supprimée, et le Gymnase avec elle.[1] On les considérait donc comme bien morts et on ne voulait pas de leur résurrection. Ils résolurent dès lors de s'adresser au Directoire du district où ils se croyaient assurés des sympathies de la majorité ; mais avant même qu'ils n'eussent pu faire cette démarche nouvelle, un des membres de la municipalité, moins fanatique que ses collègues, ou meilleur jurisconsulte qu'eux, entreprit de leur démontrer qu'ils commettaient une illégalité flagrante en empêchant la réouverture de l'Ecole.[2] Il avait gagné à sa manière de voir des adhérents assez nombreux pour autoriser l'espoir d'un second vote plus favorable.[3] Emmerich écrivit donc au greffier de la Commune le billet suivant : «Les instituteurs du Gymnase invitent le secrétaire-greffier à leur faire avoir une expédition de la délibération prise par le Corps municipal sur la dé-

[1] *Acta Gymnas.*, p. 140.

[2] Il paraît que ce fut surtout la loi du 29 janvier 1794, sur les bibliothèques publiques, (loi qui ordonnait en passant la conservation au moins provisoire de tous les établissements d'instruction existants encore) que le défenseur anonyme du Gymnase fit valoir contre le maire provisoire André et ses collègues; car, dit le *Prot. praecept.* (p. 319), pour la loi du 17 août 1790, André la respectait aussi peu que Monet lui-même

[3] C'est Oberlin qui raconte ces détails dans les *Acta Gymnasii*, p. 140.

claration qu'ils lui ont faite, qu'ils sont intentionnés de rouvrir leurs classes le 16 vendémiaire prochain.»

Le texte même de la délibération, c'est-à-dire le passage à l'ordre du jour, ne fut pas changé pour cela, mais au considérant négatif, qui faisait de ce vote un refus, on en substitua un autre, qui autorisait, sans l'approuver d'ailleurs formellement, la reprise des classes. C'était tout ce que demandait, pour le moment, le corps enseignant du Gymnase. La décision de la municipalité, du 15 vendémiaire, marque donc, au point de vue légal, le commencement d'une nouvelle période de l'histoire de notre école ; en voici le texte complet, d'après la pièce officielle elle-même :

Liberté, Egalité.

Extrait des registres des délibérations du corps municipal de la Commune de Strasbourg, du 15me du mois de vendémiaire, l'an IIIme de la République française une et indivisible.[1]

«Vu la pétition des instituteurs du Gymnase, expositive qu'étant pressés de la manière la plus instante par leurs concitoyens de rentrer provisoirement, et dans le plus bref délai, dans leurs fonctions, ils se proposent de rouvrir les classes le 16 de ce mois, et attendent de la justice de la municipalité qu'elle appuira leur zèle en les maintenant dans les droits que la loi leur a provisoirement conservés,

«Ouï l'agent national,

[1] Le 6 octobre 1794. La pièce leur fut notifiée le lendemain.

«Le Corps municipal, considérant que la loi ne s'oppose pas à ce que les instituteurs au Gymnase continuent l'instruction publique dont ils ont été précédemment chargés, arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer.» DORON, secrétaire-greffier.[1]

Armé du texte de cette délibération, Jean-Philippe Fries qui, en l'absence d'Oberlin, s'était chargé de diriger les travaux des maîtres, adressa au receveur de la Haute-Ecole une réquisition formelle pour rentrer en possession de l'ancien immeuble scolaire.

Strasbourg, le 16 Vendémiaire, l'an III de la

République française une et indivisible.[2]

Le citoyen Meinel, receveur de la fondation pour l'Université et Gymnase, est invité, et, tant que besoin, requis par le citoyen soussigné faisant les fonctions du gymnasiarque absent, de fournir le local nécessaire pour y recommencer l'instruction publique du Gymnase le 21 vendémiaire prochaine (sic), conformément à l'arrêté municipal du 15 du dit mois. Salut et fraternité. [3]

Ce n'est pas, on le pense bien, le citoyen Meinel qui songeait à mettre obstacle à l'activité de ces dignes pédagogues désireux de retourner à leur travail[4] et dont jamais les vacances n'avaient été moins paisibles

---

[1] Une seconde signature est illisible. C'est sans doute celle de Rumpler, le collègue de Doron. Archives du Gymnase.

[2] Le 7 octobre 1794.

[3] Archives du Gymnase, et *Acta Gymn.*, p. 141.

[4] «*Er blieb dem Stifte immer treu*», est-il dit dans le *Prot. praecept.*, p. 319.

ni si longues. Mais les anciens locaux étaient dans le plus triste état. Ils avaient servi longtemps de corps de garde, le mobilier scolaire avait été enlevé et détruit, ou employé au dehors. C'est ainsi que le citoyen Dorn, l'ancien maître de chant au Gymnase et le chantre de la paroisse du Temple-Neuf, en s'établissant instituteur primaire pour gagner son pain, avait simplement porté tous les bancs et les pupitres de la première classe au petit Auditoire, dans lequel il avait installé son école, de son autorité privée.[1] Il fallait donc procéder à un nettoyage complet des salles et refaire le mobilier le plus indispensable; or cela n'était point possible en quelques jours. Aussi quelques-uns des régents se rendirent-ils le 7 octobre (16 vendémiaire), jour indiqué dans leur déclaration publique, dans leurs anciennes salles, pour voir s'il se présenterait des élèves et pour avertir les arrivants que les nécessités matérielles d'une réorganisation, même provisoire, ne permettaient pas de reprendre les leçons avant le 12 octobre prochain.[2]

Ils les reprenaient d'ailleurs, en apparence, avec l'assentiment de l'administration municipale. Nous avons vu tout à l'heure que cette dernière avait repoussé, une première fois, le 28 septembre, la demande faite par les régents, d'être payés enfin de leur arriéré de traitement. Huit jours plus tard cependant, dans sa séance du 15 vendémiaire (6 octobre), le corps municipal approuvait la délibération suivante, conçue

---

[1] *Prot. praecept.*, p. 319.

[2] *Acta Gymnas.*, p. 141.

dans un esprit tout différent, et faisait droit à la demande des pétitionnaires.[1]

«Sur le rapport de l'administration du Bien public, que le corps municipal avait, par son arrêté du 8 ventôse dernier (26 février 1794), ordonné le payement de la partie du traitement que le préfet et les régens du Gymnase protestant avaient perçu jusqu'à présent de la caisse et des magasins de la Commune, et que par le même arrêté le Corps municipal s'était reservé de délibérer sur le parti à prendre relativement au payement de ces mêmes traitements pour l'avenir, et jusqu'à l'organisation des Ecoles secondaires, sur un rapport particulier qui lui serait fait ;

«Que les dits régens avaient en attendant continué leurs fonctions avec assiduité et succès, et que ledit Gymnase était du petit nombre des établissements d'instruction publique bien organisés qui s'étaient maintenus jusqu'à présent à l'avantage de la jeunesse de notre Commune qui fréquente ce Gymnase, dont personne n'était exclu, de tel état et de telle croyance religieuse qu'il soit ;

«Que l'établissement des écoles d'un degré supérieur à celui des écoles primaires paraissant ne pas devoir se faire encore, il était intéressant de soutenir ce Gymnase, au moins jusqu'à l'organisation des écoles qui

[1] On serait tenté de faire honneur de ce changement à l'influence d'Oberlin, dont le nom reparaît pour la première fois dans cette pièce, suivie dorénavant du titre de «préfet du Gymnase», si le *Prot. praecept.*, (p. 320), n'indiquait le 14 octobre seulement comme le jour de son retour, et s'il ne fixait lui-même cette date. (*Acta Gymnas.* p. 142.)

loivent le remplacer, et que lesdits Régens n'ayant plus touché leur traitement depuis plus de six mois, l était de Justice de ne pas les en frustrer plus longtemps;

«Vu aussi la pétition du citoyen George Heinemann, collaborateur à la septième classe dudit Gymnase, tendante à ce qu'ayant été appelé à la dite place de collaborateur et en ayant rempli les fonctions depuis le 1 germinal dernier,[1] il obtienne la compétence en bois accordée à tous les instituteurs dudit Gymnase, cette pétition appuyée du certificat des citoyens Ehrlenholtz et Ehrmann, officiers municipaux, faisant les fonctions de scolarques, et du citoyen Oberlin, Préfet dudit Gymnase;

«Le Corps municipal, ouï le procureur de la Commune, arrête, que la partie du traitement que les préfets et régens du Gymnase en cette commune, y compris le collaborateur, ont perçue jusqu'à présent de la Commune, leur sera délivrée à dater des dernières prestations, et ce jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, notamment jusqu'à l'organisation de l'école qui doit remplacer ledit Gymnase.»

Collationné:
Rumpler, secrétaire-greffier.[2]

Ce fut sans doute une grande joie pour les professeurs de l'établissement et leurs familles, quand ils apprirent que les mandats de payement attendus depuis de si longs mois, allaient apporter quelque ai-

---

[1] Le 21 mars 1794.

[2] Archives du Gymnase.

sance et quelque bien-être au foyer domestique, après avoir été si longtemps réduits, pour la plupart d'entre eux, au plus strict nécessaire. On pourrait donc enfin vivre de nouveau, laborieux et paisibles, puisque la municipalité elle-même, reconnaissant ses obligations légales, déclarait, dans une pièce officielle, qu'il «était intéressant de soutenir le Gymnase» ! Seulement, on n'avait pas fait une attention suffisante à la suite de cette même déclaration, qui portait que le Gymnase serait soutenu «jusqu'à l'organisation des écoles qui doivent le remplacer.» Or, le corps municipal votait cela le 6 octobre 1794, et *quarante-huit heures* plus tard, il prenait une seconde délibération, qui montrait sous un jour plus vrai, mais moins flatteur, les sentiments véritables qu'inspirait notre Ecole à la majorité de ses membres. Voici le texte de l'arrêté du 8 octobre ; nous tenons à le donner en son entier, avant d'y joindre quelques mots d'explication nécessaires :

Séance du Corps municipal du 17 Vendémiaire an III.

Le corps municipal, considérant que différentes circonstances ont produit une cessation momentanée dans l'instruction publique ; qu'il est instant de réorganiser le Collège, de manière qu'en réunissant tous les anciens avantages, il en présente encore de nouveaux ; qu'on ne peut trop s'empresser de développer chez les jeunes citoïens le germe de toutes les vertus civiques et sociales ; que la conservation de la liberté générale repose essentiellement sur la bonne éducation,

Ouï l'agent national, arrête ce qui suit :

Art. I. Le Collège aura dix professeurs ; ils enseigneront, savoir :

1. Le citoïen *Rozières* la langue française.
2. Le citoïen *Beyckert*, professeur du Gymnase, l'arithmétique et la géométrie.
3. Le citoïen *Dubessé* les mathématiques.
4. Le citoïen *Ehrmann*, quai des bateliers, la physique.
5. Le citoïen *Keil* la géographie, l'histoire, et surtout celle de la Révolution française.
6. et 7. Les citoïens *Fries* et *Emmerich*, professeurs au Gymnase, les principes des langues latine et grecque.
8. Le citoïen *Heim*, la peinture et le dessin.
9. Le citoïen *Garnier*, la morale républicaine. Il expliquera en outre les droits de l'homme et du citoïen, l'acte constitutionnel, ainsi que toutes les loix et arrêtés qui pourraient être à la portée de la jeunesse.
10. Le citoïen *Lohr* l'instruira dans le maniement des armes et les évolutions militaires.

Art. II. Les jeunes citoïens qni voudront être admis lans cet établissement devront savoir lire et écrire la ıngue française.

Art. III. La Commission présentera incessamment ın projet pour déterminer le mode de surveillance à xercer sur l'instruction et les heures à employer par es professeurs pour fournir aux jeunes citoïens la failité de profiter des leçons de chacun d'eux.

Art. IV. Les neuf premiers professeurs jouiront d'un raitement de 2000 livres ; la fixation de celui du ixième est renvoyée à la Commission.

Art. V. Le Directoire du district sera invité de mettre à la disposition de la Commune la maison dite la fabrique, située sur la place de la Responsabilité,[1] pour y transférer les femmes suspectes, détenues au Collége, et cette dernière maison pour la rendre à son usage primitif . . .

Art. VII. Le corps municipal désirant faire tourner au profit de la chose publique les talents des autres professeurs du Gymnase, du ci-devant Collége national et de tous les citoïens qui auraient les qualités requises, les engage à se vouer aux fonctions importantes d'instituteurs des écoles primaires . . .

Signé à la minute : André, Schwingdenhammer, Grandmougin, Prœsamlé, Grün, Matthæus, Hugard, Gilberti, Fischer, Helck, Hirschel, Sultzer. Ehrmann, Stern, Rouge, Grimmer.[2]

Nul ne songera sans doute à reprocher à l'assemblée municipale ses sympathies pour le Collège, ni à lui contester le droit de procéder à sa réorganisation, Mais ce qui frappe dans cette mesure et doit provoquer le blâme de tout juge impartial, c'est la façon si peu franche, dont elle fit usage de son droit. Il n'y a pas à le dissimuler — et les intéressés ne conservaient aucune illusion à cet égard,[3] — en faisant afficher inopinément à tous les coins de rues le nouveau programme scolaire et la liste des maîtres du Collège,[4]

---

[1] Il s'agit de l'Oeuvre-Notre-Dame, place du Château.

[2] Archives de la Ville et papiers Bœrsch, T. I.

[3] « *Um die Wiedereröffnung des Gymnasiums zu hintertreiben* » dit le *Prot. praecept.* p. 319.

[4] *Acta Gymnasii,* p. 142.

la municipalité voulait faire croire à une fusion volontaire des deux établissements comme elle l'avait poursuivie six mois auparavant ; [1] elle rendait en tout cas la réouverture du Gymnase fort précaire, en essayant de lui enlever ses maîtres,[2] en lui enlevant, à coup sûr, un certain nombre d'élèves.[3] On ne sait comment caractériser la nomination de Beyckert, Emmerich et Fries, à des fonctions nouvelles, sans qu'on eût

---

[1] Vers la fin du mois de mai, le professeur en théologie Müller, président du Convent ecclésiastique, qui n'était point sans accointances avec le parti radical extrême, vint trouver, un jour le régent Werner, et lui *insinua* (c'est le mot même de notre texte) que le citoyen Bierlyn, alors administrateur des établissements publics, avait l'intention de fondre en une seule école le Gymnase et le Collège national, dont on était alors fort mécontent, à l'Hôtel-de-Ville, tant par rapport aux maîtres qu'aux élèves. Müller conseillait aux régents de prêter les mains à l'arrangement et d'entrer dans les idées de Bierlyn. Mais Werner ne voulut point entendre parler de l'affaire et ses collègues l'approuvèrent entièrement quand il leur en eut rendu compte. *Prot. praecept.* p. 316.

[2] Nous ne parlons même pas de l'immoralité qu'il y avait à tenter ces pauvres régents, en les mettant dans l'alternative de toucher 2000 livres de traitement ou de s'exposer à ne plus rien recevoir du tout de la municipalité, s'ils refusaient.

[3] On risquait même, en privant le Gymnase d'une partie de son contingent naturel, en enlevant aux professeurs les subsides municipaux, et en fermant ainsi l'école, de priver une fraction notable de la jeunesse strasbourgeoise de toute instruction secondaire. On a vu en effet que l'article II de l'arrêté réservait l'entrée du Collège aux jeunes citoyens qui savent lire et écrire la langue française. Or combien de jeunes gens de la bourgeoisie strasbourgeoise, laborieux et distingués du reste, n'étaient point encore capables, à cette date, de satisfaire à ce point du programme !

daigné seulement se préoccuper de l'adhésion des intéressés, et quand on les savait résolument hostiles à tout projet pareil. Ce fut un véritable acte de duplicité dont la municipalité se rendit coupable ce jour-là. Sa juste punition fut de ne point réussir, alors qu'elle comptait sur un double succès. Le Collège national, désorganisé dès le début par le refus d'Emmerich, de Beyckert et de Fries, et par le manque d'un local convenable, ne put mettre en œuvre ce plan d'enseignement, annoncé avec tant de fracas, et qu'une instance supérieure, pour le moins aussi compétente, allait déclarer très défectueux.[1] Le Gymnase, au contraire, rouvrait tranquillement ses portes, sans trop se préoccuper du lendemain,[2] et se rendait doublement utile, en distribuant à la fois l'instruction secondaire, qui ne se donnait plus à Strasbourg en dehors de cet établissement, et l'instruction primaire, qui s'y donnait assez mal, parce qu'elle s'y donnait dans des conditions matérielles déplorables.[3]

---

[1] Le projet fut repoussé par l'administration du district comme très défectueux (*äusserst schlecht)* et il fut enjoint à la municipalité de présenter un projet plus convenable *(schicklicheres)*, dit Oberlin dans les *Acta Gymnasii*, p. 142.

[2] «*Die Lehrer aber am Gymnasium . . . öffneten getrost ihre Classen und fingen ihren Unterricht wieder an*». *Acta Gymnasii.* p. 142.

[3] Nous n'avons pas à écrire l'histoire de l'instruction primaire strasbourgeoise à cette époque; nous dirons seulement que le corps municipal avait bien raison de faire appel à tous les citoyens «ayant les qualités requises» pour travailler aux écoles de ce genre. Ici, comme partout, la Terreur avait désorganisé, sans rien mettre à la place. Les anciennes écoles paroissiales, catholiques et protestantes, très-satisfaisantes pour

Les régents de l'Ecole se sentirent si bien soutenus par l'opinion publique qu'ils ne tardèrent pas à prendre l'offensive contre les pouvoirs municipaux. L'Hôtel-de-Ville, se mettant en contradiction formelle avec son propre arrêté du 15 vendémiaire, et voulant sans doute punir le Gymnase de s'obstiner à vivre, avait suspendu le payement des traitements arriérés dont nous avons parlé. Le corps enseignant de l'Ecole vint sommer, pour ainsi dire, la municipalité de tenir ses promesses et d'obéir à la loi. La lettre du 7 novembre montre clairement que les esprits timorés s'étaient raffermis, et que la confiance en la justice publique était revenue dans les cœurs.

Strasbourg, le 17 brumaire, l'an troisième de la République française une et indivisible.

«Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort !

«Citoyens administrateurs,

«La Convention nationale ayant décrété que les éta-

l'époque, avaient été bouleversées et fermées, les maîtres — le brave et patriotique Friesé par exemple — poursuivis comme suspects, et en automne 1794, c'est à peine s'il restait une demi-douzaine d'écoles ouvertes, surchargées d'élèves, dirigées souvent par des instituteurs incapables ou écrasés de besogne. En messidor an II le citoyen Merck comptait 566 élèves, le sieur Carl avait 619 enfants dans son école, le citoyen Grauel allait jusqu'à 946 ! Le corps municipal était en droit de déclarer dans sa séance du 8 brumaire (29 octobre 1794) qu'il était «matériellement et physiquement impossible d'instruire un si grand nombre d'enfants.» Les papiers Boersch à la Bibliothèque municipale renferment un riche dossier de pièces sur l'instruction primaire à cette époque.

blissements d'Instruction publique soient maintenus, elle maintient par cela même le Gymnase de Strasbourg, conservé par les Decrets des Assemblées Constituante et Legislative.

«La Municipalité dans sa délibération du 15. vendémiaire dernier, a déclaré que la Loi ne s'oppose pas à ce que les Instituteurs au Gymnase continuent l'instruction publique, dont ils ont été précédement chargés. Donc la même loi veut aussi que les mêmes Instituteurs, jouissans tous de la confiance de leurs concitoyens, soient payés.

«Nonobstant tout cela, leurs appointemens qu'ils touchaient à l'ordinaire tous les trois mois, sont arriérés depuis plus de six mois. Ils en ont averti la Municipalité dans la Pétition ci-jointe du 7 vendémiaire dernier, mais jusqu'à présent elle n'a eu aucun succès.

«Ils espèrent que vous ferez lever le scellé apposé à la fondation de la Haute-Ecole, qui entrave l'éxécution de la Loi, hautement protectrice de l'Instruction publique; par ce moyen les Salles consacrées à cette Instruction ne manquent plus de bois de chauffage et des Instituteurs qui, depuis plus de vingt ans, courent cette pénible carrière, et qui sont Pères de famille, ne seront plus longtemps frustrés du nécessaire qui leur est dû sans contestation.

«Les Professeurs au Collège national, ceux même d'entre eux que les circonstances impérieuses du tems ont mis dans l'inaction, touchent leurs traitemens à juste titre. Il est donc juste aussi que nous autres, qui sommes en fonctions au Gymnase, nous les touchions

de même, la Loi ayant prononcé que tous les hommes sont égaux devant elles.»[1]

Cette démarche, il faut le dire, n'avait guère de chance de succès, vu les dispositions momentanées des autorités municipales ; elle resta, en effet, sans résultat pratique.

Les «pères de la cité» se montraient donc assez mal disposés pour le Gymnase et les anciennes institutions protestantes en général, mais il n'en était pas de même des autorités du district, dont la majorité penchait vers les idées modérées, sans appartenir aucunément au parti réactionnaire. Là aussi, l'on s'occupait de relever l'instruction publique, si déplorablement désorganisée à Strasbourg, l'on discutait les mesures à prendre au sujet du Gymnase et du Collège National, mais dans un tout autre esprit que les Hugard, les Rouge, et les Matthæus. On ne saurait s'en étonner quand on voit que c'est à une commission spéciale, composée de Koch, de Hermann, d'Oberlin, de Haffner, de Heim, de Frantz et de Grandmougin, hommes célèbres pour la plupart et presque tous spécialistes, que le directoire du District avait confié la discussion préparatoire des mesures à prendre. Aussi devait-il sortir de leurs délibérations un projet de réorganisation de

---

[1] Minute non signée aux Archives du Gymnase. La pièce est rédigée sur une feuille de papier à vignettes, l'une des plus curieuses des nombreuses vignettes que nous connaissons pour l'époque révolutionnaire. Elle représente une tente sur laquelle flotte un drapeau avec l'inscription : Vive la République française ! Devant se tient un grenadier croisant la bayonnette contre un *Kaiserlick* à genoux, qui demande grâce. Un second Autrichien fuit dans le lointain.

l'enseignement supérieur et secondaire, comme il était difficile d'en dresser un meilleur, eu égard au temps et aux circonstances. On en jugera comme nous, sans parti pris, en parcourant attentivement la délibération des administrateurs du district de Strasbourg, votée dans leur séance du 6 frimaire de l'an III.[1]

«Vu derechef notre délibération du 26 vendémiaire[2] dernier, par laquelle les citoyens Oberlin, Koch, Hermann, Haffner, Heim, professeurs, Grandmougin officier municipal, et Frantz, employé au bureau du Bien public,[3] ont été nommés commissaires aux fins d'aviser aux moyens de remettre en activité l'enseignement public dans la Commune de Strasbourg, et de présenter pour cet effet un nouveau plan d'organisation du Collège National :

«Vu celle de la municipalité de Strasbourg, du 17 du même mois, ensemble le rapport des dits commissaires, portant l'avis ou de demander à la Convention nationale, la réunion des deux Collèges existant dans cette commune, d'après le plan qu'ils soumettent à notre approbation, ou de laisser subsister, conformément aux loix, chacun des deux établissements séparément, et d'accepter les offres que font les professeurs de l'Université de donner des cours publics sur différents objets de sciences utiles et nécessaires à tout Républicain, et dont l'enseignement n'a pas lieu dans les dits collèges.

---

[1] Le 26 novembre 1794.

[2] Le 17 octobre 1794.

[3] J. J. Frantz appartenait, lui aussi, comme professeur agrégé à l'ancienne Université; il est mort à Strasbourg comme professeur de droit et conseiller de préfecture en 1818.

«Ouï l'agent national, les administrateurs du Directoire du District de Strasbourg, considérant que la Convention nationale a mis l'organisation de l'instruction publique à l'ordre du jour et que, suivant la Loy du 12 Octobre 1791 (vieux style) et le decret du 8 Pluviôse dernier, tous les Etablissements d'Enseignement public sont maintenus, quant à présent, dans leur Etat primitif ;

«Considérant que le Gymnase de cette commune est en pleine activité, et que le Collège National pourra l'être également sous peu de temps, par le rétablissement ou le remplacement de ceux de ses professeurs, qui, par le concours de différentes circonstances, amenées par le règne de la Terreur, ont cessé leurs fonctions;

«Considérant que l'Université de Strasbourg et le zèle de ses professeurs pour la Chose publique offrent des ressources précieuses pour faire jouir incessamment et sans que l'administration soit dans le cas de faire à grand frais des innovations et des changemens considérables, et d'en référer préalablement au Comité d'instruction publique, la Jeunesse Républicaine de l'instruction dans les différentes parties élémentaires de sciences qui lui sont indispensables, soit pour guider ses idées et orner son esprit, soit pour perfectionner son industrie et la mettre en état de vaquer aux fonctions sociales auxquelles elle a droit d'être appelée en son temps ;

«Arrêtent en séance publique ce qui suit :

I. Les professeurs du Collège National et du Gym-

nase continueront provisoirement à enseigner comme par le passé :

1° Les langues française, allemande, latine et grecque.

2° La calligraphie ou l'art d'écrire.

3° L'arithmétique et la géometrie.

4° L'art de penser.

5° La théorie des belles-lettres et l'éloquence française.

6° La Morale Républicaine, la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, et la Constitution.

7° La géographie et l'histoire, notamment celle de la France.

8° Le dessin, relatif principalement aux arts-et-métiers.

II. La Municipalité de Strasbourg proposera sans délai à l'Administration des citoyens recommandables par leur civisme et ayant les qualités nécessaires pour remplir avec succès les chaires qui se trouvent vacantes au Collège national, ainsi que les moyens propres à y diriger les études et maintenir le bon ordre et la discipline.

III. Elle désignera également un local sûr et propre à recevoir les femmes suspectes qui se trouvent encore détenues dans les bâtimens dudit collège.

IV. Les citoyens Hermann, Ehrmann, Herrenschneider, Reisseissen, Braun, Oberlin, Schweighaeuser et Haffner, professeurs de la ci-devant Université, sont invités d'ouvrir les cours suivans, sçavoir:

1° Le professeur *Hermann* un cours d'histoire naturelle.

2° Le professeur *Ehrmann* un cours de physique et de chymie physiqne, relativement aux arts-et-métiers.

3° Le professeur *Herrenschneider* un cours de mathématiques appliquées et pratiques.

4° Le professeur *Reisseissen* un cours de droit naturel.

5° Le professeur *Braun* un cours de droit civil élémentaire.

6° Le professeur *Oberlin* un cours des antiquités, expliquées par les monuments.

7° Le professeur *Haffner* un cours complet de la belle-littérature universelle.

8° Le professeur *Schweighaeuser* un cours de la littérature grecque.

Et attendu que le cours de physique et de chymie exige des dépenses considérables, il sera alloué au citoyen Ehrmann le même traitement dont jouissent les professeurs du Collège national.

V. La présente délibération sera adressée à la Municipalité de Strasbourg, et au citoyen Oberlin professeur, avec invitation de faire part à ses collègues des dispositions y relatives.

«Keppler, président; Christmann, secrétaire.»[1]

Cet arrêté se distingue par ses dispositions équitables : il maintenait, sauf décision contraire de l'autorité suprême, les deux établissements secondaires, avec un même programme, complet pour l'époque, leur fournissait le stimulant d'une concurrence loyale, et engageait la municipalité à mettre au plus vite le

---

[1] Papiers Boersch, T. I.

Collège national à même de reprendre ses cours, sans fermer pour cela ceux du Gymnase. Bien plus, il tentait, dans la mesure du possible, la restauration des études universitaires, en invitant huit professeurs de l'ancien corps enseignant à ouvrir des cours d'une utilité plus directe, dans un local public, et — ce qui honorait ces savants plus encore que le District lui-même, — il leur demandait ce service patriotique sans avoir un centime à leur offrir en échange, sauf pour les frais des expériences de physique et de chimie. Déjà quelques-uns des anciens professeurs de l'Université protestante avaient rouvert leurs cours à domicile devant un nombre bien restreint d'auditeurs bénévoles; maintenant on leur offrait l'occasion de reprendre leur enseignement scientifique au grand jour. Ce ne fut pas leur faute, assurément, si le programme si acceptable, tracé par la délibération du District, fut mal exécuté dans certaines de ses parties et entièrement négligé pour d'autres.

Mais ce qu'il y a de plus curieux à noter dans ces mouvements de l'opinion publique à Strasbourg sur la question scolaire, qui seule nous occupe ici, c'est que le corps enseignant du Collège national se mit à protester, de son côté, contre toute idée de fusion des deux écoles. Il le fit dans un document, qui nous donne une idée nette du style ampoulé qui régnait alors dans la littérature officielle, comme aussi de la défiance mutuelle qui séparait toujours les différents groupes politiques et religieux de la cité. En voici le texte retrouvé dans les papiers de M. Ch. Bœrsch, à la Bibliothèque municipale :

«Strasbourg, le 16 frimaire l'an 3 de la République.[1]

«Citoyens administrateurs,

«Les professeurs du Collège National de Strasbourg viennent vous exposer l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de continuer à donner leurs cours d'instruction publique dans le ci-devant Hôtel de la Noblesse qui est occupé en grande partie par le citoyen Laur,[2] commandant de la garde nationale. Ils vous demandent que vous ordonniez de faire transporter, conformément l'arrêté du district, sans délai, sept à huit ci-devant religieuses qui se trouvent encore au bâtiment du Collège National, afin qu'ils puissent y rentrer et se livrer sans gène à l'enseignement public.

«Fidèles au serment que nous avons prêté à l'entrée de notre carrière, de remplir nos devoirs avec exactitude, nous vous parlerons le langage de la vérité et celui de nos cœurs. Nous sommes ces hommes qui, en 1791, eûmes le courage de saisir les rênes abandonnées de l'instruction publique. Nous sommes ceux, qui, par la constance de nos soins, avons rallié une jeunesse nombreuse dans nos écoles, qui, par l'uniformité des méthodes d'enseignement, par une organisation républicaine où le ridicule despotisme du principalat se trouve abattu, avons élevé le Collège de Strasbourg à ce point de considération où vous l'avez vu il y a quelque temps. Il est glorieux pour

---

1 Le 6 décembre 1794.

2 Lohr. Il s'agit du bâtiment de la place Saint-Etienne, où se trouve le café du même nom, autrefois l'Hôtel du Directoire de la Noblesse de la Basse-Alsace.

nous de pouvoir vous dire que le Comité d'instruction publique de la Convention Nationale proposa notre Collège comme modèle aux autres Collèges de la République. Nous sommes ceux qui, dans ces temps calamiteux où le triumvirat exerçait ses fureurs sur toute la surface de la France, où les monumens des arts étaient brisés, les sçavans incarcérés, les instituteurs persécutés, les élèves dispersés, où l'ignorance était pronée, où le crime était partout triomphant, ne desespérâmes pas de l'instruction publique. Nous trainâmes après nous le petit nombre d'élèves que le deuil et la terreur n'avaient point retenu au sein de leurs familles. Les armées et les bureaux d'administration sont peuplés de jeunes gens sortis de nos écoles ; nous comptons même parmi nous des instituteurs qui, joignant l'exemple au précepte, allèrent mourir au champ de l'honneur, en défendant la patrie.

«Après des efforts si constans, et si heureux pour le bien de la chose publique, après des travaux si courageusement entrepris et si glorieusement soutenus, pourrez-vous plus longtemps nous laisser languir et nous tenir éloignés de la maison nationale destinée pour l'instruction publique, dans laquelle nos devoirs et nos fonctions nous appellent? Pourriez-vous retarder de nous laisser prendre possession de ce bâtiment, tel qu'il est, et pourriez-vous nous imposer la dure nécessité d'attendre jusqu'à ce que les réparations soient faites? Tous les momens sont précieux ! ! ! Nous vous demandons le bâtiment tel qu'il est, les réparations peuvent être faites avec le temps.

«Nous vous en conjurons, au nom de la patrie, au

nom de votre zèle et de votre dévouement pour la chose publique. . . Vous aurez la satisfaction de voir que bientôt le Collège National reprendra sa première considération, dont il n'aurait jamais dû être frustré.

«Nous entendons dire sans cesse autour de nous qu'il fallait avant tout réunir les deux collèges, qui existent dans cette commune. Mais qu'a de commun le Gymnase du Temple-Neuf avec le Collège National . . . Que nous importe qu'il y ait encore d'autres instituteurs dans cette grande commune! Nous aimons à croire qu'ils ne mettent point l'erreur à la place de la vérité, qu'ils ne cherchent point à propager les ténèbres, qu'ils tachent même de graver les principes sacrés des droits de l'homme dans les cœurs de leur jeunes élèves. Pourquoi désireriez-vous donc tant cette réunion, tandis que deux collèges suffisent à peine dans un Département?

«Et si ces Instituteurs ne sont point de vrais amis de la République, cette réunion les rendrait-elle patriotes, et leur communiquerait-elle à l'instant, comme par sympathie, cet amour brûlant de la liberté et de l'égalité?[1]

«Citoyens administrateurs! Le Collège National existe, il est protégé par la loi, c'est à vous à la maintenir. Il n'y manque que quelques chaires; choisissez pour les remplir des Juifs ou des Mahométans, vous

---

[1] On remarquera toute la perfidie de ces insinuations contre de dignes citoyens, sortant à peine des cachots de la Terreur, alors que plus d'un des professeurs du Collège avait été également persécuté à la même époque.

ne pouvez faire un meilleur choix, si le talent et le patriotisme les distinguent de la foule.

«Cependant si vous allez demander cette réunion au Comité de salut public, êtes-vous assurés de l'obtenir aussi promptement que vous la désirez? Pouvez-vous espérer que vos opérations ne seront point entravées, et que le Comité ne différera pas la réunion jusqu'à ce que la Convention Nationale aura decrêté l'organisation de l'instruction publique pour toute la République? Certes vous ne pouvez pas garantir la réussite. Il vaut donc mieux opérer tout de suite le bien qui pourrait résulter de notre rentrée au Collège, que de le différer et de hasarder à ne plus pouvoir le faire! Salut et fraternité.

«Léopold Keil. — Dubessé. — Garnier. — Heim. — Hess. — Rozières. — Miler. — Carondelet.» [1]

Quelques jours plus tard, un de leurs anciens collègues, François-Joseph Gross, l'ex-vicaire épiscopal de Brendel, suspendu dans le temps pour cause de prêtrise, se joignait à eux pour protester de son républicanisme et réclamer sa réintégration, dans une pièce d'un grotesque achevé, tant au point de vue du style que des idées. [2]

La municipalité se voyait donc forcée de renoncer à des projets de réunion dont personne, ni le Gymnase, ni le Collège national, ni l'administration supérieure, ne voulait entendre parler. Aussi, sur une in-

---

1 Papiers Boersch, T. I.

2 Sa lettre à la municipalité est datée du 21 frimaire an III (11 décembre 1794). Elle est en original dans les papiers Boersch, T. I.

jonction réitérée du District, en date du 24 nivôse,[1] le Corps municipal acceptait-il enfin le projet de réorganisation du Collège, qui lui était soumis par le citoyen Léopold Keil, au nom de ses collègues. Outre les huit signataires de la lettre qu'on vient de lire, cinq autres professeurs étaient nommés au Collège national: Ehrmann y était chargé d'un cours de physique, Dahler d'un cours sur l'art d'écrire et d'un cours complémentaire de littérature latine et de langue grecque. Le citoyen Labartasse devait enseigner l'éloquence, l'abbé Gross était réintégré dans la chaire de philosophie, les leçons d'écriture étaient confiées au citoyen Thomas. Le maire André ne fit que contresigner, le 25 nivôse,[2] les propositions de Keil, rédigées la veille. On avait évidemment peur de lasser la patience des autorités supérieures en tardant davantage, on avait peur surtout de voir intervenir l'autorité suprême de la Convention, représentée depuis quelques jours à Strasbourg par le représentant Bailly, homme des plus modérés (il avait repoussé la condamnation à mort de Louis XVI) et particulièrement compétent dans les questions d'instruction publique.[3] Déjà le conventionnel en mission avait fait connaître aux citoyens, assemblés dans le Temple de l'Être suprême, ses idées sur les principes de justice et de liberté; il préparait, de concert avec une commission populaire où dominaient les modérés, une *purification* des administrations civiles et militaires, comme on en avait

[1] Le 12 janvier 1795.
[2] Le 14 janvier 1795.
[3] Il appartenait avant la Révolution à la congrégation de l'Oratoire et avait enseigné au célèbre collège de Juilly.

tant faites, en sens opposé, dans les trois dernières années. Le 28 nivôse, il déclarait aux Strasbourgeois, étonnés et charmés d'ouïr un pareil langage, «qu'en proie aux calomnies les plus atroces, ils avaient gémi plus d'un an sous l'oppression la plus cruelle. La Commune de Strasbourg, qui a fait tant de sacrifices pour la patrie, a été présentée à la France comme foyer de contre-révolution ; des brigands étrangers, se disant patriotes exclusifs, ont voulu la réduire au désespoir, pour la perdre et l'anéantir plus sûrement . . . Il est temps que la Terreur finisse . . .» [1] C'était l'arrêt de mort de toutes les administrations datant d'avant thermidor ou nommées sous l'influence jacobine. Toutes furent cassées; l'ancien procureur de la Commune, Mathieu, fut mis à la place d'André ; [2] Koch revint au département, Brackenhoffer, Jean Schweighaeuser, Momy, Zimmer et Hermann au Corps municipal, Laquiante et Spielmann aux tribunaux : Eschenauer et Schützenberger furent nommés au commandement de la garde nationale : en un mot, grâce à Bailly, les républicains strasbourgeois modérés, les anciens *constitutionnels*, rentrèrent dans toutes les positions administratives et politiques dont d'autres commissaires de la Convention les avaient expulsés en octobre 1793.

Si le représentant du pouvoir suprême se jugeait en droit de destituer les autorités de la commune, du dé-

---

[1] Voy. sur l'activité de Bailly à Strasbourg ma *Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution*, p. 542—549.

[2] Mathieu, craignant un retour offensif des Jacobins, démissionna bientôt et fut remplacé par le citoyen Keppler, d'Andlau, *modéré*, lui aussi.

partement et du district, il ne pouvait se croire tenu de respecter un simple arrêté municipal, comme celui qui venait de réorganiser le Collège. Aussi cassait-il, dès le 3 pluviôse suivant,[1] «au nom du peuple français, toutes les nominations faites, de professeurs, instituteurs, économes et autres employés du Collège National de Strasbourg, et du pensionnat républicain qui y est réuni, faites par l'ancienne administration et le bureau administratif desdits établissements» et chargeait-il le Directoire du district de procéder au remplacement desdits fonctionnaires.[2]

Ce corps administratif fit tenir l'arrêté du représentant du peuple à la municipalité, à la date du 5 pluviôse,[3] et les professeurs du Collège national durent renoncer, provisoirement, pensaient-ils, à reprendre leurs fonctions. En réalité, les jours de l'ancien établissement épiscopal et royal étaient comptés, la question des écoles centrales allait surgir et bientôt ce seront elles seules que les autorités essaieront de créer, d'implanter et de maintenir dans l'opinion puplique et de favoriser dans la mesure de leur influence officielle.

---

[1] Le 22 janvier 1795.

[2] Papiers Boersch, T. I.

[3] Le 24 janvier 1794, sous la signature de Keppler, Breu et Ferat, agent national. Papiers Boersch, I.

CHAPITRE VI.

Le Gymnase et l'Ecole Centrale du Bas-Rhin.

Pendant que les derniers mois de l'année 1794 et le premier trimestre de 1795 voyaient se dérouler les péripéties diverses de l'histoire extérieure du Gymnase, racontées dans les pages précédentes, le travail plus obscur, mais non moins nécessaire, de la réorganisation intérieure de l'Ecole, se poursuivait sous la direction paternelle d'Oberlin. Revenu de son «Pathmos», comme il appelait lui-même le lieu de son exil,[1] l'excellent savant avait successivement repris ses occupations multiples, comme administrateur public, comme professeur, comme bibliothécaire et comme directeur du Gymnase. Ce n'était pas une tâche facile, que de remettre en mouvement le mécanisme d'une institution aussi rudement éprouvée que l'avait été celle dont il se sentait responsable aux yeux de ses concitoyens. Le personnel était insuffisant, découragé, fatigué par cinq années de révolutions continuelles. Les élèves aussi, qui venaient de subir le contre-coup de cette ère de fièvre et de surexcitation politique, étaient trop souvent sans frein, sans culture morale, sans respect de la discipline. Ce que les parents réclamaient pour leurs enfants, c'était

---

[1] *Acta Gymnasii*, p. 142.

bien moins l'éducation littéraire qu'Oberlin regardait comme indispensable à tout homme cultivé, qu'une initiation pratique aux connaissances utiles pour l'artisan, le marchand et l'homme d'affaires. L'argent nécessaire à la marche de l'Ecole n'était nullement assuré par les fonds de la Haute-Ecole, très disputés d'ailleurs. Si ce n'était pas avec la maigre rétribution scolaire qu'on pouvait espérer faire vivre les maîtres,[1] sans elle, pourtant, toute possibilité de continuer l'enseignement était perdue. Il fallait donc se plier au goût du jour et satisfaire les vœux des classes moyennes, sauf à s'efforcer de regagner peu à peu le terrain perdu par les hautes études. Aussi le programme de l'enseignement reste-t-il pour le moment ce qu'il était devenu dans les derniers mois de 1793. Deux heures de classes le matin, deux autres l'après-midi, dans l'intervalle des jours décadaires, devaient suffire aux exigences des matières diverses qu'il s'agissait d'inculquer aux élèves. Ce ne fut qu'en été 1795 qu'on se hasarda à reprendre la troisième heure du matin, en même temps qu'on revenait, plus ou moins ouvertement, au tableau des leçons hebdomadaire, en négligeant les jours de repos officiels.[2]

Oberlin essaya d'abord d'obtenir qu'on payât à ses collègues la rémunération légale qui leur était due depuis si longtemps. Le 10 février 1795, une nou-

---

[1] La rétribution scolaire trimestrielle ou *Minervale*, distribuée entre les maîtres le 29 messidor an II (juillet 1794) ne formait qu'un total de 1152 livres en assignats. (Archives du Gymnase.)

[2] *Acta Gymnasii*, p. 142.

velle réquisition fut adressée au citoyen Meinel, après que le terrain eût été vraisemblablement sondé par le directeur de l'Ecole, et que la levée des scellés mis autrefois sur la caisse de la Haute-Ecole eût fait voir que les autorités civiles se décidaient enfin à faire justice.

«Les soussignés, précepteurs du Gymnase, était-il dit dans cette pièce, invitent le citoyen Meinel, en sa qualité de receveur de la fondation de la Haute-Ecole, à satisfaire à leurs nécessités les plus pressantes, maintenant que les scellés ont été écartés de la caisse de ladite fondation, en leur fournissant, sans aucun retard, leurs traitements en blés et argent, qui sont échus déjà pour trois trimestres. Il leur est impossible de s'en passer plus longtemps dans la présente cherté des denrées alimentaires les plus nécessaires.»[1]

Cette fois le citoyen Meinel paya, et comme un bonheur ne vient jamais seul, l'administration municipale décida, le 20 février, de fournir également aux régents leurs compétences en bois de chauffage, sans s'engager néanmoins pour l'avenir.[2] Mais il ne s'agissait pas seulement d'obtenir d'une municipalité favorablement disposée des concessions temporaires ; un établissement de l'importance du Gymnase ne pouvait songer à vivre longtemps au jour le jour. Il importait que le successeur légal de l'ancien Magistrat sanctionnât, d'une façon claire et précise, les droits des fondations protestantes sur leurs anciens revenus et

---

[1] Minute non signée, traduite de l'allemand, en date du 21 pluviôse an III. (Archives du Gymnase.)

[2] *Prot. praecept.*, p. 320.

mît ainsi l'Ecole à l'abri de nouvelles velléités de confiscation. En d'autres termes, et pour employer une expression fort connue, sinon de la génération d'alors, du moins de la nôtre, «la question de Saint-Thomas» se posait pour la première fois entre les représentants de la Ville et ceux des intérêts généraux du protestantisme strasbourgeois. La difficulté fut résolue en faveur de ces derniers, par la déclaration suivante du 18 ventôse : [1]

«Liberté, Egalité.

«Nous les Maire et Officiers municipaux de la commune de Strasbourg, district de Strasbourg, département du Bas-Rhin, certifions à tous qu'il appartiendra, que les biens des trois fondations suivantes, celle de la *Hohe Schule* ou pour l'Université et le Gymnase, celle du *Stipendium Mauricianum* ou bourse Maurice, et celle du *Corps des pensions*, sont affectées aux protestans de la Confession d'Augsbourg, et qu'ils sont du nombre de ceux qui leur ont été réservés par le decrét du 17 Août 1790 (vieux style), et exceptés de la vente des biens nationaux, par l'article 1er de la loi du 1er Décembre de la même année et par celle du 8 Mai 1793, et que, conformément au decrét précité du 1er Décembre 1790, l'administrateur et receveur de

---

[1] Le 8 mars 1795. — Nous disons la *déclaration* ; d'autres historiens l'ont appelé une *délibération* du corps municipal, ce qu'elle ne semble pas précisément avoir été ; mais ce détail ne saurait en infirmer la valeur légale, puisque le maire et les officiers municipaux signataires de la pièce, n'auraient pas osé la revêtir de leur signature, si le corps municipal, ainsi que l'ont prétendu certains polémistes modernes, avait été *en majorité* hostile à une déclaration de ce genre.

ces biens est encore dans l'ancienne possession de leur administration.

«En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat, auquel nous avons fait apposer le sceau de la municipalité. Fait en séance publique, à Strasbourg, le 18 Ventôse an III de la République française, une et indivisible.

«Fischer, Heydel, Keppler, Ehrlenholtz, Saum fils, Mannberger, Hermann, Heilichmann, Dubois, Reichard, Hirschel, secrétaire-greffier.»

La signature du maire et de ses collègues, et l'acte lui-même, en sa teneur, étaient légalisés, sinon formellement approuvés, par l'apostille suivante:

«Vu par les administrateurs composant le Directoire du district de Strasbourg, le 29 ventôse de l'an III de la République française.

«Wangen, Breu, Christmann.»[1]

Cette pièce était de la plus haute importance pour l'avenir du Gymnase. Elle restituait ou donnait aux administrateurs de la fondation de la Haute-Ecole, c'est-à-dire à ceux des professeurs de l'ancienne Université et des pasteurs qui siégeaient au Chapitre de Saint-Thomas, le droit de libre disposition sur les

[1] Cette pièce, si vivement discutée de nos jours, lors des interminables controverses sur les biens de Saint-Thomas (1843—1855), a été mainte fois imprimée. Elle se trouve entre autres, dans la *Notice* du Séminaire protestant, déjà citée. La curieuse collection des *Papiers Ahlfeld* (curé de Saint-Pierre-le-Vieux, † en 1878) à la Bibliothèque Municipale, en contient plusieurs copies authentiques dans le volume intitulé *Eglises et écoles à Strasbourg en 1789.*

plus importantes d'entre les fondations protestantes. Elle empêchait ainsi pour l'avenir que la vieille école de Sturm pût être prise par la famine et privée des subsides nécessaires par une municipalité hostile. De là, les incessantes attaques dirigées jusqu'à nos jours contre la valeur légale d'un document si gênant pour des prétentions rivales, et qu'il fallait incriminer à tout prix.

Quelques jours seulement après être rentrés sous leur juridiction naturelle, les professeurs du «Gymnase inférieur» firent auprès des administrateurs de la Haute-Ecole une démarche pour obtenir l'égalité de traitement avec leurs collègues des classes supérieures. Ils leur disaient, dans un mémoire daté du 1er germinal de l'an III : [1]

«Citoyens administrateurs,

«Les soussignés, instituteurs des deux dernières classes du Gymnase, vous observent :

«1°) que depuis longtems ils partagent à portions égales avec leurs confrères au même Gymnase le salaire payé par les écoliers de toutes les classes, mais que cette égalité, aussi juste que sage, n'est point exactement observée dans le traitement que les instituteurs audit Gymnase perçoivent de la fondation de la Haute-Ecole. Le traitement des instituteurs des deux dernières classes étant plus modique que celui de leurs confrères, quoique l'instituteur de la dernière classe soit chargé de l'instruction de presque toute la moitié des écoliers du Gymnase entier, et que l'ins-

---

[1] Le 21 mars 1795.

truction de cette même classe dans ces tems-ci soit plus pénible que jamais.

«2°) Que la place vacante de notre confrère,[1] décédé il y a sept mois, vous laisse le libre emploi d'un fond plus que suffisant à établir en ce moment dans le traitement des instituteurs au Gymnase cette égalité parfaite que la justice même réclame pour nous.

«Riff, Lichtenberger.»

Cette pièce était suivie de l'apostille suivante : «Les soussignés, instituteurs des premières classes du Gymnase, toujours guidés par les principes de la fraternité et de l'égalité, qui sont l'âme et le soutien du Gymnase, souscrivent avec plaisir la présente pétition, dictée par la justice.»[2] Pour ne pas trouver invraisemblable cette preuve de fraternité généreuse, qu'on ne retrouverait sans doute aujourd'hui dans aucun corps enseignant du monde, il ne faut pas oublier que l'écart entre les traitements des deux catégories des maîtres au Gymnase était alors minime. Une réponse favorable à cette demande ne pouvait peser bien lourdement sur les finances de la Haute-Ecole, et c'est ce qui décida sans doute les administrateurs à accorder, le 23 mars, à MM. Riff et Lichtenberger les cinq écus et le rézal de blé trimestriels qui constituaient le surplus du traitement de leurs collègues.[3]

Le 21 germinal (10 avril 1795), le Gymnase célébrait de nouveau, après une interruption de dix-huit mois, sa fête scolaire et rentrait de la sorte dans ses

[1] Jean-Elie Goll.
[2] Archives du Gymnase.
[3] *Prot. praecept.*, p. 321.

traditions régulières.[1] C'était Oberlin, «professeur de philosophie, préfet, et les instituteurs du Gymnase» qui avaient invité «leurs concitoyens, protecteurs et amateurs des lettres», en dehors de toute formule officielle, à venir se convaincre de leurs propres yeux, que leur école séculaire avait repris sa marche normale. Dans son programme du 17 germinal, rédigé cette fois en français, comme ils devaient tous l'être dans la suite, Oberlin constatait tout d'abord que, «depuis la naissance du Gymnase, son enseignement avait sans cesse suivi l'esprit du siècle.» Il racontait, à grands traits, le passé de l'Ecole, et jetant un regard sur les Ecoles centrales qu'on essayait alors de créer, il ajoutait avec raison : «Ce qui a contribué surtout aux succès que le Gymnase a eus jusqu'ici, c'est que notre instruction a toujours été solide, et qu'il y a eu de l'ensemble. Si les leçons qu'on y donne étaient isolées et que le choix en fut abandonné à chacun,[2] ceux des parents qui ne connaissent pas la liaison que les différentes sciences ont entre elles, seraient facilement égarés.»

Le nombre des élèves était encore assez faible. Beaucoup de parents, ruinés par la crise révolutionnaire, n'avaient plus les ressources nécessaires pour payer à leurs enfants un enseignement plus relevé que celui de l'école primaire, et s'ils continuaient à les

[1] Nous ne savons dans quel local fut célébré la fête, mais ce ne fut pas dans le chœur du Temple-Neuf, local habituel de cette cérémonie, puisque le *Prot. praecept.* (p. 322) dit expressément qu'on n'y retourna qu'en 1797.

[2] Comme cela était le cas pour le Collége national et les Ecoles centrales.

envoyer au Gymnase, c'était dans les classes élémentaires seulement.[1] Sous ce rapport, la comparaison entre les chiffres du premier trimestre de 1794 et ceux de l'année suivante est particulièrement instructive. En 1794, la septième[2] compte 26 écoliers ; la sixième 38 ; la cinquième 31 ; la quatrième 44 ; la troisième 15 ; la seconde 12 ; la première enfin 14. En 1795, la sixième et la septième réunies ont 70 élèves ; la cinquième 34 ; la quatrième 31 ; la troisième 27 ; mais la seconde et la première ne comptent plus chacune que 8 élèves.[3] La différence totale n'est que de *deux* élèves (178 contre 180), mais comme les classes supérieures sont dépeuplées ! C'est que l'enseignement lui-même reste découronné, et ce n'est pas sans une certaine mélancolie qu'Oberlin a dû constater que «le grec, traité dans des leçons particulières, trouve *cependant* des amateurs parmi nos écoliers.» Aussi, l'enseignement dans les classes supérieures ne devait-il pas fatiguer outre mesure les quatre maîtres, Beyckert, Werner, Fries et Emmerich, qui s'en parta-

---

[1] Cela s'explique, quand on songe qu'il n'y avait à Strasbourg, encore en juillet 1795, que *neuf* instituteurs primaires seulement, pour une population de près de 50,000 âmes ! (Délibérations du corps municipal, t. VII, p. 963, aux Archives de la Ville.)

[2] A partir de ce moment, on abandonna l'ancienne manière de désigner les classes, et l'on se conforma d'ordinaire à l'usage plus rationnel d'appeler première classe la plus élevée, et d'indiquer la plus élémentaire par le nom de septième.

[3] Tableaux statistiques du *Minervale* dans les Archives du Gymnase. Oberlin indique 190 élèves dans son programme imprimé d'avril 1795, ce qui ne concorde pas avec les chiffres manuscrits.

geaient les matières ; mais la tâche du digne *magister* Jean-Frédéric Lichtenberger, qui dirigeait, à lui seul, la sixième et la septième, réunies dans un même local, soit *soixante-dix* élèves, devait être terriblement rude et pénible !

Comme il n'y avait plus de méreaux ni de médailles à distribuer aux lauréats, et que les fonds disponibles de la Haute-Ecole ne permettaient guère d'acheter pour eux des ouvrages de luxe, Oberlin avait fait venir pour la distribution des prix un certain nombre de ces éditions stéréotypes que les presses de Didot répandaient alors dans le monde, et qui unissaient un bon marché réel à l'élégance typographique et à la commodité du format. Il nous a conservé lui-même la liste des ouvrages distribués par ses soins : le *Dictionnaire mythologique* de Chompré, l'*Arcadie* de Bernardin de Saint-Pierre, les *Saisons* de Thompson, les *Fables* de Florian, la *Mort d'Abel* de Gessner, traduite par Huber, l'*Uranographie*, etc. «La *Description du ciel* de Fries remplit également une lacune.» Tous ces volumes, achetés en bloc, ne coûtèrent à la Haute-Ecole que la somme bien modeste de 208 livres, 10 sols, en assignats. [1]

L'enseignement du Gymnase se poursuivit, à travers les mêmes difficultés, durant l'été de 1795. Les esprits étaient loin d'être calmés, en province aussi

[1] *Acta Gymnasii*, p. 143. C'est ce renseignement, ignoré jusqu'ici, qui m'explique pourquoi l'on rencontrait, il y a trente ans encore, tant d'exemplaires de ces ouvrages, éditions Didot, chez les bouquinistes et au «Marché aux guenilles» de Strasbourg, dans la caisse à dix centimes. C'étaient les livres de prix de nos grands-pères!

peu que dans la capitale, et le directeur de l'Ecole parlait avec amertume de ce «choc des passions» qui «arrêtait les lumières», en retraçant le tableau d'un passé tout récent. «Si un système perfide de destruction prend à tâche de vandaliser, de faire une guerre ouverte aux lettres, et à ceux qui les professent; si le sçavoir et les talens sont un titre suffisant pour être haï et persécuté; si la malice ferme les écoles et chasse ou emprisonne les instituteurs, la jeunesse abandonnée ressemble à des brebis égarées et la barbarie menace de couvrir le pays des ténèbres de la plus crasse ignorance. C'est une triste expérience que nous avons faite naguère ; nous en ressentons les suites funestes. Les efforts multipliés que la Convention Nationale a faits depuis qu'elle a terrassé la Terreur, n'ont pas eu le succès qu'on en devait attendre. Tant il est vrai qu'il est plus facile de détruire que de bâtir.»[1] Le nombre des élèves avait encore baissé ; il n'était plus que de 169 à la fin du semestre, et si le digne Oberlin vantait «la pureté des mœurs de cette jeunesse bouillante», il aurait été fort embarrassé sans doute d'adresser les mêmes compliments à sa science. L'administration adressait un pressant appel à la bourgeoisie de Strasbourg, aux «pères de la patrie» qui, «du moment que, par l'éloignement de nos persécuteurs, nous avons pu respirer librement, n'avaient cessé de soutenir de nouveau *leur* école», pour les prier d'encourager cette jeunesse par leur présence et leurs applaudissements et terminait par le cri de : Vive la République ! qui devait se répéter dorénavant

[1] Programme du 2 vendémiaire an IV (24 sept. 1795).

au bas de chaque programme, jusqu'au lendemain du 18 brumaire.

La fête elle-même de la distribution des prix eut lieu, le 8 vendémiaire, au matin, selon les arrangements traditionnels, au grand Auditoire, agrémentée de chant et d'un discours allemand d'Oberlin, qui dut payer, encore une fois, de sa poche, une partie des livres de prix, vu la pénurie des ressources officielles.[1]

L'hiver de 1795 à 1796 semble s'être passé d'une manière assez tranquille. Les professeurs de l'Université recommencent à exercer une surveillance, officieuse, sinon officielle, sur le Gymnase ; ils président aux examens de fin de semestre qui se font à la mi-mars ; [2] ils décident — ou du moins ils ratifient après coup — la nomination de nouveaux agrégés ;[3] ils s'occupent de la discipline, en essayant de la rendre un peu plus sévère, [4] etc. La municipalité accorde, sans trop de difficultés, les subsides annuels aux ré-

---

1 «*Um der Sache Ehre zu machen.*» *Acta Gymn.*, p. 144-45. Nous empruntons aussi à ce registre une indication qui peut avoir quelque intérêt pour la valeur comparative des assignats et de l'argent monnayé à ce moment. Le programme de Pâques de 1795 avait coûté 120 livres en assignats; celui de la Saint-Michel coûta 13 livres en argent monnayé.

2 *Acta Gymnas.*, p. 146.

3 *Acta*, p. 147-148. Il s'agissait de la nomination de M. Redslob, le futur doyen de la faculté de théologie, qui remplaça comme *vicaire*, en avril 1796, M. Brunner, démissionnaire dès le 3 février 1796, et de celle de M. Dahler, qui avait donné jusqu'ici les leçons de grec sans rémunération aucune.

4 Il s'agissait surtout de forcer les élèves à arriver à l'heure indiquée dans leurs classes. *Acta*, p. 147.

gents, toujours avec la réserve que le payement n'aurait lieu que «jusqu'à l'organisation de l'école qui doit remplacer ledit Gymnase.»[1]

Elle semble même faire des avances à notre établissement. Déjà la fête ordinaire avait été fixée au 8 germinal (28 mars 1796),[2] et l'Auditoire de l'Université indiqué comme le lieu de la cérémonie, quand le maire exprima le désir de voir la distribution des prix se faire à la Maison Commune, place du Château, ancien palais épiscopal des Rohan, et le 10 germinal seulement, afin qu'elle coïncidât avec la *Fête de la Jeunesse* du calendrier républicain. Etait-ce preuve de bon vouloir, gracieuseté administrative, ou bien doit-on chercher quelque arrière-pensée moins bienveillante dans ce brusque changement du programme? Peut-être l'administration municipale voulait-elle seulement affirmer son droit à donner des ordres à une école qu'elle subventionnait ; peut-être trouvait-elle plus simple d'avoir une solennité toute prête que de dresser longuement un programme de fête spécial. En tout cas, les sources que nous avons sous la main ne nous permettent pas d'affirmer, de préférence, l'une ou l'autre de ces hypothèses. Nous y voyons seulement que la fête à l'Hôtel-de-Ville eut du succès, que l'élève Ungerer. de la première, y prononça un discours français, qui «fit plaisir à tout le monde», et que le citoyen Dorn fit exécuter par un chœur mixte d'élèves et d'amateurs, des chants fort

---

1 Décision du 15 vendémiaire IV.

2 Programme du 4 germinal an IV.

applaudis.[1] Comme on n'avait pu produire, ce jour-là, les dialogues que les lauréats avaient coutume de débiter à la distribution des prix, Oberlin réunit le lendemain les écoliers et leurs parents dans l'Auditoire, et doubla ainsi, pour son petit monde, le charme de la cérémonie.[2]

Mais cet acte de fraternisation, plus ou moins solennel et sincère, entre le Gymnase et la Municipalité, ne devait point avoir sitôt de lendemain. Au moment où l'Ecole se croyait assurée de l'avenir, une nouvelle attaque se préparait contre elle, d'autant plus dangereuse peut-être, qu'elle n'était point inspirée par un fanatisme sectaire et brutal. Il ne faut y voir que le résultat logique et naturel de cet esprit de *système*, de ce besoin de tout couler dans un moule uniforme, qui fut dès l'origine un trait distinctif du caractère national, mais que les gouvernements révolutionnaires et celui de l'Empire ont poussé jusqu'aux dernières limites.

La Convention Nationale avait résolu, de longue date, de réorganiser l'instruction secondaire et supérieure, comme elle avait formulé des lois nouvelles

---

[1] Pour stimuler le zèle du maître de chant, Oberlin lui fit cadeau, de sa poche, d'une gratification de huit livres. *Acta*, p. 146-147.

[2] *Prot. praecept*, p. 321. Le libraire Treuttel avait fourni gratis quelques volumes pour la distribution des prix (sept *Manuel des enfants*, six *Morale d'Epictète* par l'abbé de Bellegarde, quatre *Révolutions d'Amérique*, etc.) Oberlin de son côté avait fourni seize exemplaires de la *Mort d'Abel*, neuf *Fables* de Florian, quarante *Coup d'œil sur le tableau de la nature*, et quatre *Dictionnaires de la Fable*.

relatives à l'instruction primaire. Mais des lois de ce genre ne s'improvisent guère au milieu des bouleversements politiques incessants, et l'on ne peut donc s'étonner si cette assemblée n'est arrivée que sur le tard à formuler ses idées à ce sujet, et si ces idées demeurèrent passablement confuses. Qu'on admire ou qu'on tienne en médiocre estime les Universités, les collèges ecclésiastiques et laïques d'avant 1789, on ne saurait éprouver qu'une estime plus médiocre encore pour les institutions hybrides que la Convention fit succéder à celles de l'ancien régime. Les *Ecoles centrales*, organisées une première fois par la loi du 7 ventôse de l'an III,[1] n'étaient, à vrai dire, ni des établissements d'instruction secondaire, ni des établissements d'instruction supérieure, bien qu'elles dussent plus ou moins suppléer aux deux à la fois. Il est fort inutile d'entrer dans l'examen détaillé de la loi, puisqu'elle ne fut jamais appliquée; il importe seulement de relever cet alinéa dont nous verrons tantôt l'importance: «En conséquence de la présente loi, tous les anciens établissements consacrés à l'instruction publique, sous le nom de collèges, et salariés par la nation, sont et demeurent supprimés dans toute l'étendue de la République.»[2] La veille même de sa dissolution, le 3 brumaire de l'an IV,[3] la Convention rendait un nouveau décret, modifiant l'organisation des Ecoles centrales, qui n'existaient encore que sur le papier, introduisant une certaine gradation dans

---

[1] Le 25 février 1795.
[2] Recueil des lois, etc. T. I, p, 37.
[3] Le 25 octobre 1795.

les études, fixant des limites d'âge pour les différentes sections, énumérant enfin les matières d'enseignement principales.[1] Mais cette nouvelle réglementation elle-même, tarda fort à entrer en vigueur, du moins en Alsace. Ce n'est qu'en mars 1796[2] que l'administration départementale du Bas-Rhin, constitue, par arrêté du 17 ventôse, un jury central d'instruction publique de cinq membres, chargé de nommer les professeurs de la nouvelle école, ou d'examiner au moins les titres scientifiques des candidats.[3] C'est en juillet 1796 seulement que l'Ecole centrale du Bas-Rhin est officiellement organisée par la nomination

---

[1] Recueil des lois, etc. T. I, p. 45. — Le chiffre des professeurs qui devait être primitivement de quatorze, est réduit à dix; il y aura trois sections; on entrera dans la première ère à douze ans, dans la seconde à quatorze et dans la troisième à seize ans. Nous nous abstenons d'énumérer ici les chaires d'enseignement, puisque nous aurons à revenir tout à l'heure sur ce sujet en parlant de l'Ecole centrale du Bas-Rhin. La suppression des anciens établissements n'était plus formulée dans la loi du 3 brumaire d'une manière aussi absolue, mais était maintenue seulement pour les villes où seraient établies les nouvelles Ecoles centrales. La situation n'était donc pas changée pour Strasbourg, désignée pour recevoir, en tout cas, l'un des établissements créés par la Convention nationale.

[2] Le 7 mars 1796 (17 ventôse an IV).

[3] C'était une espèce de concours que devaient juger ces examinateurs permanents. Bottin dit dans son *Annuaire* du Bas-Rhin pour 1798, que les professeurs furent nommés le 9 thermidor an IV (27 juillet 1796) «sur le procès-verbal des élections faites au concours par le jury central.»

des maîtres chargés d'y enseigner,[1] et ce n'est même qu'au mois d'août que les cours de l'Ecole commencent enfin dans les bâtiments du «ci-devant Collège National». Le jury central, où siégeaient des hommes compétents pour la plupart (il se composait de Richard Brunck, le célèbre helléniste, de Herrenschneider et Frantz, professeurs à l'ancienne Université, de Levrault l'ainé, et de l'officier municipal Grandmougin, instituteur privé), n'avait pas fait de mauvais choix, dans l'ensemble. Dans la première section, Heim et Christophe Guérin enseignaient le *dessin,* Jean Hermann l'*histoire naturelle,* Jean Schweighæuser les *langues anciennes,* le citoyen Haussner, à nous inconnu, les *langues vivantes.* Dans la seconde section, Arbogast, l'ancien conventionnel, revenait à sa chaire de *mathématiques,* Ehrmann gardait l'enseignement de la *physique* et de la *chimie.* Dans la troisième section, par contre, nous ne rencontrons que des noms passablement obscurs. La chaire de *grammaire générale* était occupée par J. B. Escher, ancien prêtre allemand, venu en France à la suite d'Euloge Schneider;[2] celle des *belles lettres* et de l'*histoire* par Hullin et Massenet, ce dernier futur membre du Tribunat, et tous deux plus tard professeurs à la Faculté des lettres, créée en 1809.[3] Le ci-

---

[1] Engelhardt, le continuateur de l'*Histoire d'Alsace* de Strobel (VI, p. 450) se trompe en attribuant l'organisation de l'Ecole au représentant Jard-Panvilliers, dès juillet 1795.

[2] Voy. *Les prêtres abjurant l'imposture,* p. 11.

[3] Voy. sur ces personnages fort insignifiants la *Notice sur Faculté des lettres de Strasbourg* de M. Ch. Cuvier, Rentrée annuelle des facultés, Strasbourg 1859, 8°.

toyen Fréville était nommé à la chaire de *législation*, mais la mort l'empêcha de venir l'occuper. J. J. Oberlin, enfin, était désigné comme bibliothécaire de l'Ecole centrale, à laquelle étaient dévolues toutes les collections publiques et particulières, déclarées propriété nationale pendant l'ère révolutionnaire. On voit quel singulier amalgame présentent ces dix chaires juxtaposées dans un même établissement, quelles lacunes énormes un enseignement pareil laissait à combler, et ce que pouvait être, pour les branches de la science inscrites au programme, des cours faits à des jeunes gens, voire à des enfants de douze à quatorze ans.[1] Les inscriptions relevées dans l'Annuaire officiel du département pour l'année qui suivit l'ouverture des cours, nous montrent de plus que la fréquentation, toute facultative, des leçons fut aussi capricieuse que l'était auparavant celle du Collège national. Tandis que les cours de dessin comptaient 150 élèves, celui d'histoire naturelle, 85, celui des langues vivantes 54 et celui de physique encore 51, Jean Schweighæuser n'avait que 14 auditeurs à son cours de grec, Massenet autant au cours d'histoire, et Hullin ne parvenait à grouper que *huit* auditeurs autour de sa chaire de belles-lettres.[2]

Tel était l'établissement, dont la création devait, selon l'expresse volonté des législateurs, amener la

[1] On peut se rendre assez bien compte de ce que l'opinion publique attendait alors des Ecoles centrales, en lisant une brochure, imprimée à ce moment à Strasbourg, *De l'enseignement dans les Ecoles centrales*, par Dieudonné Thiébault. Strasbourg, Levrault, an V, 52 p. 8°.

[2] Bottin, Annuaire pour 1798, p. 68-88.

suppression des anciens établissements d'instruction secondaire, tolérés jusqu'à ce jour sur le territoire de la République. Au moins c'était là l'interprétation officielle que donnait l'administration départementale au texte cité plus haut, en interprétant à sa manière l'expression de «colléges salariés par la nation». A partir du mois de juillet 1796, le Gymnase et son corps enseignant ne sont plus, pour les administrateurs du département et de la cité, que des instituteurs privés, sans attache officielle aucune et n'ayant droit à aucun des priviléges légaux accordés aux instituteurs publics.

C'est ainsi que, par délibération de l'administration municipale du 28 messidor an IV,[1] il est passé à l'ordre du jour sur une pétition des citoyens Lichtenberger, Fries, Beyckert, Emmerich, Werner, Riff, Heinemann et Dahler, «prenant la qualité d'instituteur, aux fins d'être dispensés du service dans la garde nationale sédentaire.» Cette délibération, signée Brackenhoffer, s'appuie sur ce que la loi du quatrième jour complémentaire de l'an III, dispense les instituteurs publics seuls dudit service, pendant la durée de leurs fonctions ; les pétitionnaires «continuant actuellement leurs cours comme régents du Gymnase protestant, et n'étant attachés à aucune école primaire ni centrale, ne sont pas compris dans la loi citée.»

Les professeurs auxquels on déniait de la sorte la qualité d'instituteurs publics, ne se découragèrent pas tout d'abord et protestèrent dans une lettre, que nous n'avons point retrouvée, mais dont le contenu est re-

[1] Le 17 juillet 1796.

lalé par le document qui suit. Cette seconde délibération de l'administration municipale marque nettement l'attitude que l'autorité civile allait prendre dorénavant vis-à-vis de notre école. Elle porte la date du 16 thermidor, an IV.[1]

«Considérant, dit-elle, que l'idée attachée au terme d'*instituteurs publics*, qui se trouve dans la loi, est précise et ne peut comprendre les anciens préposés à l'instruction, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, et soit qu'ils aient ou non reçu un caractère public dans l'ancien ordre de choses ; puisque non-seulement la législature avait déjà réorganisé l'enseignement public et appelé *instituteurs* ceux qui seraient admis par un jury d'instruction aux fonctions à exercer dans les écoles nouvelles, mais encore que les écoles primaires ont été en activité dans ce département, et qu'il est actuellement dans cette commune des citoyens qui portent le caractère légal d'instituteurs primaires, que n'ont point les pétitionnaires ;

«Considérant qu'il n'appartient pas à l'administration d'examiner jusqu'à quel point la similitude des fonctions ou l'affinité qui peut exister, sous le rapport de l'utilité générale, entre les instituteurs créés sous le régime républicain, et les professeurs ou régents maintenus tacitement dans l'exercice de leur profession, méritent qu'ils soient rangés dans la même catégorie relativement à leur existence politique, pour donner à la loi une interprétation extensive en faveur de ces derniers ;

«Considérant qu'une pareille extension autoriserait

---

[1] Le 3 août 1796. — Voy. aussi *Protoc. praecept.*, p. 321.

une multitude de prétentions pareilles à celles des pétitionnaires, de la part des citoyens en général qui se vouent à l'instruction, même privée, attendu que ceux-là se fondent sur l'avantage que retirent leurs concitoyens des travaux auxquels ils se livrent, et sur l'insuffisance de leurs rétributions pour le paiement de leur remplacement dans le service militaire ;

«Considérant enfin que les pétitionnaires ne peuvent établir que le caractère d'instituteur public leur ait été conféré par le fait qu'ils rapportent dans leur lettre, en disant que lors de la fête de la Jeunesse, l'ordre de la distribution des prix à leurs écoliers a été réglé par l'administration, l'invitation qu'ils ont reçue à cet égard n'ayant eu pour but que de donner à la célébration de cette fête un ensemble mieux ordonné ; les prix d'ailleurs qui ont été décernés n'ayant point été des Récompenses Nationales, mais des encouragements tels qu'anciennement le Gymnase avait coutume d'en faire les frais ;

«Ouï le commissaire du Directoire exécutif, l'Administration municipale passe à l'ordre du jour sur la réclamation du corps enseignant du Gymnase.[1]»

Cela n'empêchait pas la municipalité de faire parvenir des ordres formels à ces mêmes instituteurs auxquels elle déniait tout caractère public. Quelques jours à peine après réception de la pièce qu'on vient de lire, le «président de l'administration municipale de la Commune de Strasbourg», le citoyen Weyher, adres-

---

[1] Expédition signée Weyher et Rumpler, secrétaire en chef. Archives du Gymnase.

sait au «citoyen Emmerich, Régent du Gymnase protestant» la notification suivante :

«En conséquence de l'arrêté du Directoire Exécutif, qui détermine la manière dont sera célébrée la fête du 10 Août, vous êtes invité, citoyen, de vous rendre demain après-midi, à trois heures, avec vos Elèves à la Maison Commune pour aller de là sur la Place publique. C'est là que vous devez prendre à haute voix, et en présence des Corps constitués, l'engagement à n'inspirer à vos Elèves que des sentimens républicains, les talens, le courrage et de la reconnaissance pour les fondateurs de la République.

«Afin de pouvoir organiser les grouppes que les Elèves doivent former, veüillez vous rendre à 3 heures de cette après-midi à la Maison Commune pour y recevoir les instructions nécessaires. Salut et fraternité.»[1]

Si l'influence de la réaction jacobine se faisait sentir dans ces prescriptions d'ordre politique, si les dispositions de l'autorité permettaient de craindre la suppression des traitements et des subventions officielles, il ne semble pas que le corps enseignant du Gymnase ait appréhendé tout d'abord une suppression de l'Ecole elle-même. Cependant la mesure était arrêtée d'avance en haut lieu. Dès le 27 thermidor,[2] les administrateurs du Bas-Rhin avaient décidé la clôture de l'établissement ; mais le secret fut assez bien gardé pour qu'Oberlin fût entièrement pris par surprise, huit

---

[1] Cette pièce est datée du 22 thermidor an IV (9 août 1796). Archives du Gymnase.

[2] Le 14 août 1796. *Protoc. praecept.*, p. 322.

jours plus tard, en recevant la pièce suivante :

Strasbourg, le 4 fructidor l'an IV de la République.[1]

Extrait de la délibération
de l'Administration centrale du département
du Bas-Rhin
du 27 Thermidor an IV.

«Article 22: Et considérant que d'après l'article 10 du titre 11 de la loi du 3 Brumaire, les établissemens d'instruction connus sous le nom de Collèges, *sont dans le cas d'être supprimés* dans les Communes qui renferment une Ecole centrale, arrêtent que les Professeurs du Gymnase protestant établi à Strasbourg, cesseront leurs fonctions à date du 30 vendémiaire, à quel effet extrait du présent arrêté sera adressé au citoyen Oberlin, directeur dudit Etablissement.

Lenz, Fiesse.»[2]

La mesure n'était nullement obligatoire, d'après le texte même de la loi, puisque les maîtres n'étaient pas «salariés par la nation» ; on ne peut voir dans la mesure édictée par les administrateurs du département qu'une intention malveillante à l'égard de la vieille école strasbourgeoise, soit à cause de son cachet plus ou moins confessionnel et de la langue de l'enseignement, soit peut-être aussi, simplement parceque l'on craignait la concurrence qu'elle ferait, auprès de la bourgeoisie de notre ville, à la nouvelle Ecole centrale.

---

1 Le 21 août 1796. — 2 Archives du Gymnase. — Voy. aussi *Acta Gymn*, p. 148-149.

Nous devons renoncer à éclaircir un point passablement obscur et sur lequel nous avouons n'avoir pu nous faire une opinion bien arrêtée. D'après les documents cités, il semblerait bien que la Municipalité ait marché d'accord avec le Département, du moins au début de l'affaire, en refusant de reconnaître plus longtemps un caractère officiel au Gymnase. Il paraît certain, d'autre part, qu'elle se donna plus tard de la peine pour sauver l'Ecole d'une ruine complète et que c'est sur la demande de la municipalité que Jean-Frédéric Hermann, alors député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, protesta auprès du ministre de l'intérieur, Bénézech, contre la suppression du Gymnase.[1] Oberlin consigne également le fait dans ses notes, mais il semble attribuer l'intervention des administrateurs strasbourgeois à la démarche personnelle qu'il fit auprès d'eux, et la réussite de cette intervention aux lettres pressantes qu'il adressa tant à Bénézech qu'à Fourcroy, alors directeur-général de l'instruction publique.[2]

Les doléances soulevées par la mesure de l'administration départementale, sont fort bien résumées dans une pièce, non signée, dont nous avons retrouvé la copie dans les papiers de M. Schnéegans. On peut y voir une des lettres adressées au ministre par Oberlin ou par Hermann ; peut-être aussi un mé-

---

[1] *Protoc. praecept.*, p. 322.

[2] *Acta Gymn.*, p. 148-149. Oberlin ajoute en note : *Die Schriften dieser Verhandlungen liegen in scrinio Gymnasiarchae.* Mais ces pièces semblent perdues depuis longtemps, car, dès 1820, une autre main ajoutait en marge : *Wo ist es?*

moire expédié par le directeur du Gymnase au député strasbourgeois.[1]

«Je suis d'avis, est-il dit dans cette pièce, que le Gymnase ne pourra plus guère être conservé comme établissement public, à moins qu'on ne le puisse considérer comme établissement protestant, conservé par les loix rendues en faveur des Protestans, et non rapportées. Ceci entre dans la grande question qui est à l'ordre du jour.

«Mais au cas qu'il ne puisse être regardé comme établissement protestant, il pourra se soutenir comme *Société libre,* établie pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts, d'après l'article formel de la Constitution, n° 300.

«Il est d'autant plus à souhaiter qu'il soit conservé que l'on convient, que, sans des écoles secondaires ou intermédiaires, entre les primaires et les centrales, l'instruction de celles-ci ne peut prospérer. Fourcroy l'a reconnu dans son rapport fait naguère sur les écoles centrales.

«Le Département du Bas-Rhin a joui depuis près de trois siècles de la gloire d'avoir eu une instruction solide et répandue. C'est qu'elle (sic) avait le Gymnase de l'Université et le Collège épiscopal à Strasbourg, des Gymnases à Bouxwiller, à Wissembourg

---

[1] La pièce, déposée aux Archives du Gymnase, est intitulée *Pour copie* et n'a ni suscription, ni formules finales, de sorte qu'il est à peu près impossible d'en établir d'une façon certaine le destinataire. Le ton assez confidentiel du document, surtout les premières lignes peuvent faire pencher en faveur de la seconde des hypothèses énoncées plus haut.

et à Landau, un Collège à Molsheim, des écoles plus que primaires à Saverne et à Sélestad. Préparée dans ces établissemens secondaires, la jeunesse passait à l'Université de Strasbourg, où elle achevait ses études. Il ne reste plus de tous ces établissemens secondaires que le seul Gymnase de Strasbourg, et on voudrait encore le renverser, avant même de pouvoir établir une autre école secondaire. Ce serait le tombeau de l'instruction.

«On ne peut se dissimuler que l'Ecole centrale ne suffit point, qu'elle ne contient pas cet ensemble, ni cette organisation si nécessaire à la jeunesse sortant des écoles primaires. Cette jeunesse se trouverait abandonnée jusqu'à l'âge où elle pourrait entrer à l'Ecole centrale, et alors elle y arriverait dénuée de toute connaissance préliminaire.

«D'ailleurs l'établissement du Gymnase ne coûte rien à la Nation : il n'y a qu'à le laisser en possession de l'enclos où se trouvent les classes et de la fondation dite de la Haute-Ecole, qui, tout médiocre qu'elle est, fournit au moins en partie à l'entretien des instituteurs et des classes. Si le Corps législatif voulait autoriser la Commune à nous continuer la compétence en bois, dont ont joui jusqu'ici les instituteurs, ils se trouveraient en état, avec la rétribution ajoutée par les élèves, de continuer les fonctions auxquelles ils se sont voués jusqu'ici, pour concourir à former des citoyens éclairés, en ornant l'esprit et en formant leur cœur de la jeunesse qui leur est confiée.

«Si l'Arrêté du Département est exécuté, il ne faut plus parler d'instruction à Strasbourg. Ce sera le

coup de grâce pour l'érudition dont l'Alsace pouvait se glorifier.»[1]

Quel qu'ait été l'auteur des observations et des remontrances adressées à l'autorité supérieure, à Paris, elles eurent un résultat heureux. Dans sa réponse, datée du deuxième jour complémentaire de l'an IV,[2] Bénézech disait à Hermann: «Frappé des motifs et des considérations d'utilité publique que vous m'exposez, je crois qu'il est possible de conserver cet établissement, au moins provisoirement. Je vais en conséquence écrire à l'administration du Département pour l'inviter à suspendre l'exécution de son arrêté jusqu'à ce qu'il ait été statué sur cet objet par le Corps législatif.»[3] Quelques jours plus tard, le savant Fourcroy, qui avait été rapporteur de la loi sur les Ecoles centrales, et qui dirigeait alors le comité de l'instruction publique, écrivait à son tour à Hermann, pour se prononcer dans le même sens,[4] et cette communication était suivie d'une troisième, émanant d'un autre membre influent du Comité, de Ginguené, qui annonçait également la conservation, au moins provisoire, du Gymnase.[5]

Ces bonnes nouvelles pouvaient à peine être arrivées à Strasbourg au moment où Oberlin rédigeait le programme pour la fête scolaire de la Saint-Michel

---

[1] Pièce non datée, Archives du Gymnase.

[2] Le 19 septembre 1796.

[3] *Acta Gymn.*, p. 149.

[4] Lettre de Fourcroy du 30 septembre 1796. *Protoc. praecept.* p. 322.

[5] Lettre de Ginguené du 8 vendémiaire, an V, *Acta*, p. 149.

de 1796.[1] On y sent encore toute l'excitation de la lutte, et le sentiment des dangers imminents qui menacent son école. Le nouveau membre correspondant de l'Institut national de France[2] y reprend les arguments employés déjà auprès du ministre. Il y a de graves lacunes dans l'organisation actuelle de l'enseignement ; non seulement les institutions intermédiaires manquent entre les écoles primaires et l'école centrale, de l'aveu même du rapporteur de la loi, mais les études supérieures elles-mêmes sont à peu près sacrifiées. «Sans universités, réduits uniquement aux leçons élementaires des Ecoles centrales, nous n'aurions, par la suite des temps, que des demi-lumières, des demi-connaissances, qui font souvent plus de mal que l'ignorance même. Ce ne sont pas les beaux-esprits mais les savans qui ont éclairé le monde, qui ont découvert les premiers les sources de tant de préjugés, de tant d'opinions fausses et superstitieuses... Sans une science solide, le bel-esprit ne devient qu'un orgueilleux sophiste...»[3]

Nul doute que ces paroles n'aient trouvé de l'écho dans la grande majorité de la population protestante de Strasbourg ; nul doute aussi qu'elles n'aient été

---

[1] La lettre de Bénézech à Hermann est du 19 septembre ; le programme d'Oberlin est publié le 25 septembre, et a dû être écrit quelques jours auparavant. Il n'est donc pas probable que la décision ministérielle ait été connue à ce moment à Strasbourg.

[2] Lors de l'organisation récente de l'Institut, Oberlin avait été nommé associé correspondant de ce grand corps scientifique.

[3] Programme du 4 vendémiaire an V.

ressenties comme des sarcasmes blessants dans les milieux où l'éloquence plus ou moins ampoulée de certains professeurs du Collége National ou de l'Ecole centrale avait trouvé de fervents admirateurs.[1]

Pour le moment, cependant, les craintes si vives de la fraction de la population de notre ville qui s'intéressait au Gymnase ne semblaient plus avoir de raison d'être. Devant l'intervention ministérielle, l'administration du Bas-Rhin avait dû retirer son arrêté de clôture, et le semestre d'hiver se passa sans encombre. Il se termina même par la reprise officielle du local où avaient lieu les fêtes scolaires avant la Terreur. La municipalité ayant décidé de célébrer, le 10 germinal, la Fête de la Jeunesse dans le chœur du Temple-Neuf, donna les ordres nécessaires pour restaurer la vaste salle des Actes de l'Université, dégradée jadis et dévastée sous la dictature de Monet.[2] Peu après, les élèves du Gymnase purent rentrer à leur tour dans cette enceinte et, le 1er floréal, la distribution des prix y fut célébrée avec une partie au moins du cérémonial accoutumé ; Oberlin y fit suivre sa harangue française d'un discours allemand, composé par Beyckert, désireux qu'il était de produire succes-

---

[1] Ce qui dut irriter encore plus certains adversaires, ce fut qu'Oberlin se permit, dans le programme d'avril 1797, de recommander les établissements d'instruction primaire dans le margraviat de Bade, comme des modèles à imiter de ce côté du Rhin.

[2] Séance du Corps Municipal du 7 germinal an V (Archives de la Ville). *Protoc. praecept.*, p. 322. *Acta Gymn.*, p. 151.

sivement ses collègues devant le public.[1] Une augmentation, fort légère, il est vrai, dans le nombre des élèves, montrait que l'opinion publique tenait bon, malgré bien des circonstances peu favorables, et la situation toujours précaire de l'Ecole.[2]

La chronique officielle du Gymnase ne marque aucun incident notable dans l'histoire de l'Ecole pour le semestre d'été de 1797.[3] C'était déjà beaucoup, en ce temps de crises perpétuelles. Le programme du 22 septembre pouvait signaler avec satisfaction un nouvel accroissement dans le nombre des élèves,[4] et les dialogues allemands et français, débités par les écoliers des classes inférieures,[5] les discours latins, allemands et français prononcés par les élèves sortants de première, entremêlés de morceaux de musique instrumentale, attirèrent un public nombreux à la fête habituelle.[6]

Entre temps, une loi du 25 fructidor an V[7] était

---

1 *Prot. praecept.*, p. 322. Oberlin dans les *Acta* (p. 154) rapporte cette innovation à l'année 1798.

2 En septembre 1796 le Gymnase comptait 199 élèves, en avril 1797, 208 élèves.

3 *Acta Gymn.*, p. 152 : «*Den Sommer über hat sich bey dem Gymnasium keine Aenderung zugetragen.*»

4 Ils étaient 227. Programme du 4 vendémiaire an VI.

5 Nous nous abstiendrons de parler plus en détail de ces exercices spéciaux, ayant consacré jadis un travail particulier à ces *Colloques scolaires du Gymnase protestant de Strasbourg* (Strasb. Treuttel et Würtz, 1881, 8°), auquel nous nous permettons de renvoyer nos lecteurs.

6 *Acta Gymn.*, p. 152-153.

7 Le 11 septembre 1797. Voy. *Recueil des lois et arrêtés* T. I, p. 84.

venue confirmer la promesse ministérielle et déclarer, que «jusqu'à l'organisation définitive du plan d'instruction publique, il serait sursis à la vente de tous les édifices connus sous le nom de *colléges*, *maisons d'école*, etc.» ; la tentative de faire disparaître le Gymnase pouvait donc être considérée, provisoirement du moins, comme échouée. C'était une raison de plus pour faire renaître le projet de réorganiser une institution parallèle. Il était clair que le Gymnase n'était pas à même de satisfaire tous les besoins, en fait d'enseignement secondaire, en dehors même des questions confessionnelles. Les locaux n'étaient pas assez vastes, le corps enseignant trop peu nombreux ; d'ailleurs, l'allemand restait provisoirement au Gymnase la langue de l'enseignement, et dès lors il était évident que la jeunesse appartenant à des familles de langue française ne pouvait suivre cet enseignement avec fruit. Or, cette partie de la population, passablement nombreuse déjà, avant 1789, avait considérablement augmenté depuis plusieurs années. Il était de toute justice de lui procurer les moyens de donner une instruction supérieure à ses enfants, et l'on ne saurait s'étonner que le corps municipal ait pris en main les intérêts de cette catégorie de ses concitoyens, en essayant de réorganiser, une fois de plus, le Collége national.

Nous avons vu plus haut que le représentant du peuple, Bailly, avait cassé, en janvier 1795, les nominations qui venaient d'être faites par la municipalité, et annulé de la sorte le programme des cours, arrêté par la Ville, de concert avec les professeurs, anciens et nouveaux, du Collége, au moment même

où ce dernier allait rouvrir ses classes. Quatre mois plus tard, les membres du corps enseignant faisaient une nouvelle tentative pour rentrer en activité de service. A la date du 1er mai 1795, ils annonçaient dans les journaux de Strasbourg qu'ils avaient l'intention de reprendre, «un de ces jours», leurs classes pour les jeunes gens de neuf à dix-huit ans, le règne de la Terreur étant passé et leur local ne servant plus de prison.[1] Cette annonce fut-elle suivie d'effet? Nous l'ignorons. Il nous a été impossible de trouver des indications précises sur le sort du Collége national dans le cours des deux années suivantes. Nous croyons pouvoir conclure néanmoins de certaines expressions employées par le Corps municipal dans le document que nous allons citer, à une activité au moins partielle de l'établissement. Sans doute, certains cours élémentaires, les plus indispensables à la population scolaire catholique, ont été faits dans l'intervalle. Ceux des professeurs qui étaient en place avant 1795,[2] et que nous rencontrons encore en 1797, n'auront pas absolument chômé dans l'intervalle; mais nous devons abandonner des recherches plus approfondies sur la matière, à quelque chercheur plus heureux.

La réorganisation du Collége national s'imposait, disions-nous, comme une mesure toute naturelle et parfaitement légitime. Mais cette réorganisation fut entreprise dans un esprit fort peu pédagogique et sous l'influence de sentiments peu avouables, en par-

---

[1] *Strassburger Zeitung,* 12 floréal an III (1 mai 1795).

[2] Et qui par conséquent n'avaient pas été frappés par l'arrêté de révocation de Bailly.

tie. Pour comprendre les arrangements décrétés par la municipalité et les nominations faites par elle, il faut revenir un instant sur la situation générale à Strasbourg et des partis politiques et religieux qui s'y trouvent en présence, à ce moment précis. L'antagonisme se maintient profond entre les masses catholiques, qui respiraient à peine après de longues et dures persécutions, détestant, du fond de l'âme, cette Révolution qui tyrannise leur foi,[1] et la bourgeoisie protestante, rattachée, en majorité, aux idées nouvelles, aussi longtemps qu'on n'avait point versé dans la Terreur. Il est non moins vif, cet antagonisme entre les libéraux modérés, protestants pour la plupart, et une fraction passablement importante de la population, inégalement mélangée de protestants et de catholiques,[2] qui se rattache à la tradition jacobine. Il faut enfin tenir compte des frottements inévitables qui devaient s'élever entre le gros de la population de Strasbourg, sincèrement et fidèlement patriote, mais fidèle aussi à ses traditions, à ses mœurs, à son langage, et un groupe d'immigrés, plus ou moins nombreux, dont l'impatience maladroite et le dédain ridicule s'offusquent de ces différences de forme et de fond, et qui ne peuvent comprendre que, sur les bords

[1] Voy. sur la situation du catholicisme à Strasbourg, vers cette date, les chapitres afférents de ma *Cathédrale de Strasbourg*, p. 527-611.

[2] Ce groupe comptait infiniment plus de catholiques que de protestants; il était particulièrement nombreux, aux abords du 18 fructidor, qui allait ramener les Jacobins au pouvoir et terrifier à la fois les royalistes, les catholiques et les modérés.

Rhin, les hommes et les choses ne soient pas abso- nent au diapason des riverains de la Seine ou de Garonne. Si l'on ajoute à ces divergences pro- ndes sur les principes, toutes les rivalités qui de- aient naître des intérêts particuliers de chacun de s groupes, on comprendra facilement qu'il dût se oduire une confusion générale, favorable à toutes ortes d'intrigues.

C'est sur le terrain scolaire que ces intrigues pou- ient le mieux se nouer, en ce moment, entre des rtis qui d'ailleurs étaient tout à fait hostiles les uns x autres. Bien des catholiques strasbourgeois jalou- ent depuis longtemps leurs concitoyens protestants, i, seuls, avaient pu sauver leurs biens-fonds du gouffre ns lequel étaient venues s'abîmer les énormes ri- esses de l'Eglise, et ils supportaient avec peine l'idée les «chanoines hérétiques» eussent encore des pré- des, alors que leur propre clergé était réduit à re des aumônes des fidèles; mais l'heure de leur luence n'était pas encore venue. Nous avons eu si, plus d'une fois, l'occasion de voir quels étaient sentiments, si peu sympathiques, des radicaux à gard des anciens établissements d'instruction supé- ure et secondaire dans notre ville; inutile d'y reve- . Mais on n'a point encore parlé des agissements du isième des groupes que nous énumérions tout à eure, et qui, dans ces questions d'enseignement, représenté surtout par quelques uns des professeurs e l'Ecole de santé, établie dans notre ville en vertu la loi du 14 frimaire de l'an III. Formant un corps auché plutôt que constitué par les autorités révolu- ionnaires, ils avaient eu à subir tous les ennuis d'une

installation incomplète et précipitée, et se trouvaient à Strasbourg, dépaysés, sans élèves civils, sans hôpitaux autres que l'Hopital militaire, sans matériel d'enseignement; animés d'un profond mépris les uns pour les autres,[1] mais à peu près unanimes dans leur antipathie commune pour les professeurs de l'ancienne Université, qui refusaient de se regarder comme morts, détenaient les salles d'anatomie, les collections, les cliniques hospitalières, qui leur avaient appartenu de tout temps, et n'entendaient pas leur céder la place ni les rares jeunes gens qui, en dehors du service sanitaire de l'armée, suivaient alors leurs cours particuliers. On comprend assurément l'ennui et la mauvaise humeur de ces personnages, fort obscurs pour la plupart; on a peine cependant à comprendre que leur haine se soit laissée entraîner jusqu'à des calomnies parfaitement absurdes[2] contre les hommes les plus

---

[1] On peut saisir sur le vif l'état lamentable de cette École de santé, l'insuffisance absolue de son enseignement, la vulgarité des personnages appelés à y professer, en lisant la brochure, publiée par deux d'entre eux, *Appel à l'opinion publique du jugement rendu par le tribunal de la police municipale de Strasbourg, le 5 fructidor an V*, par les citoyens Flamant et Tourtelle, professeurs à l'école de santé. Nancy, Guirard, 36 p. 8°.

[2] On reprochait au savant Thomas Lauth, de ne pas savoir un mot d'ostéologie (*Appel*, p. 33), à Hermann d'avoir «donné son nom à une plante à lavement» (*Appel*, p. 34), à Oberlin, «d'être pauvre au moral et petit au moral et au physique, ayant la laideur d'Esope, mais non son génie» (*Appel*, p. 18), à Spielmann de n'avoir pas su écrire le latin, etc. Flamant et Tourtelle citaient à ce propos des lettres du *magister* Müller, régent au Gymnase, qui lui aurait servi de

honorablement connus dans la science, les professeurs les plus distingués de l'ancienne Université de Strasbourg, Thomas Lauth, Spielmann, Oberlin, Jean Hermann, Lobstein, et autres «animaux trigastriques», comme les appelait élégamment un de leurs pamphlets, parcequ'ils «broutaient à trois rateliers, sans en être plus reconnaissans à la République.»[1] Il y aurait un travail bien curieux à faire sur ces dessous du monde scientifique strasbourgeois d'alors, et les pamphlets publiés à cette époque nous permettraient d'en tracer un tableau fort piquant, sinon très édifiant. Mais nous ne saurions oublier que c'est du Gymnase surtout que nous avons à parler ici, et nous devons nous borner à mentionner en passant ces prises de corps violentes entre les représentants de la Haute-Ecole et quelques-uns des professeurs de l'Ecole de santé, attaques qui avaient conduit, à cette époque, Oberlin et ses adversaires jusque devant le tribunal de police correctionnelle.

C'est de la collaboration des jacobins municipaux et des professeurs de l'Ecole de santé que semble être sortie la réorganisation du Collége national, décrétée par le Corps municipal sur la proposition du Bureau du bien public, dans sa séance du 11 fructidor de

---

«teinturier», et racontaient que les chanoines de la Haute-Ecole l'avaient *destitué* et *persécuté* jusqu'à sa mort, en récompense de ses services. Dieu sait cependant si l'on avait montré de la patience vis-à-vis de ce singulier original!

1. *Le citoyen François Soulier, garçon d'amphithéâtre de l'Ecole de médecine de Strasbourg, au citoyen Lobstein soi disant étudiant en médecine.* A Strasbourg, l'an VI. (S. nom d'imprim.) 19 p. 8°.

l'an V.[1] Cette coalition se décèle par le soin qu'on a pris de répéter en tête de l'arrêté, que «l'Université de la Commune est supprimée»; par la réinstallation de quelques-uns des anciens maîtres appartenant au parti radical, et rayés en 1795, comme Garnier et Grandmougin; par la nomination surtout de deux professeurs de médecine, dont l'un est précisément Flamant, l'auteur des plus violents factums contre l'ancienne Université «luthérienne».[2] Il serait difficile d'imaginer une raison sérieuse pour doter un établissement d'enseignement secondaire d'une chaire de *médecine* et d'une chaire d'*anatomie*. Il semble incompréhensible, en général, qu'on ait fait du Collége national, par l'arrêté que nous allons reproduire, une doublure de l'Ecole centrale, en y annexant simplement une espèce de Conservatoire de musique. On ne peut réellement trouver à tout cela une explication plausible. Faut-il y voir le désir de procurer une position à des amis qui n'avaient plus de places, qui n'en avaient pas encore? Ou bien la municipalité radicale trouvait-elle le corps enseignant de l'Ecole centrale trop modéré, et voulait-elle mieux façonner l'esprit de la jeunesse strasbourgeoise, en la confiant aux soins des Carondelet, des Grandmougin, des Flamant et des Garnier?

Voici d'ailleurs la pièce :

---

[1] Le 28 août 1797.

[2] Près de quarante ans plus tard ces animosités profondes se faisaient encore jour dans un *Eloge de Pierre-René Flamant*, du docteur Varlet (Saint-Dié, Trotot, 1833), où l'auteur parle des «iniques tracasseries de la fraction luthérienne» dont «l'infériorité de talent ne voulait pas être mesurée par la profondeur de savoir» de son héros.

Corps municipal.

Séance du 11 fructidor an V.

«Organisation provisoire du Collège national.

«Le Corps Municipal, considérant que par la suppression de l'Université de la commune, la partie des sciences qui y était professée et qui ne l'est point au Collège national, reste abandonnée et sans exercice; que le plus grand nombre des chaires de ce collège ne se trouve point rempli, et que l'éducation de la jeunesse, sortie des écoles primaires, est ainsy complètement négligée;

«Considérant encore que par les loix rendues jusqu'à ce jour sur l'enseignement public, les anciens établissemens d'éducation doivent subsister jusqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné par la Convention Nationale;

«Arrête qu'il sera présenté au District le projet suivant d'organisation provisoire du Collège national de cette commune, comme plus avantageux et plus utile aux citoyens, en l'invitant à s'en occuper aussi promptement que le sollicite l'intérêt général:

«Une chaire de *physique*, qui sera professée par le citoyen EHRMANN,

Une d'*histoire naturelle*, par le citoyen HERMANN.

Une de *médecine*, par MOUGEAT,

Une d'*anatomie* par FLAMANT, chirurgien-major d'un bataillon.

Une de *mathématiques*, par CARONDELET,

Une de *dessin*, par HEIM,

Une de *philosophie et d'histoire*, par GRANDMOUGIN,

Une de *langue française*, par GARNIER,

tous au traitement de 2000 livres, maximum, fixé par

la loi du 14 février 1793, vieux style, pour les villes d'une population au-dessus de 30.000 âmes.

Institut de Musique :

Schmitt, professeur, à 1200 livres d'appointement,
Villig, professeur, à 1000 livres d'appointement,

Musique vocale :

Dupont, à 1000 livres d'appointement

Instituteurs militaires :

1. *pour l'infanterie* :

Lioseph et Memminger, à 600 livres chacun :

2. *pour l'artillerie* :

Leroux, à 300 livres.

«L'administration du District est invitée à fixer un local convenable, et assez vaste, pour l'enseignement public.

«Grandmougin, Hugard, Matthæus, Rouge, Helck, Sultzer, Stern, Gilberti, Plarr.[1]»

Pour quels motifs ce nouveau réglement ne fut-il pas mis en vigueur? Nous l'ignorons, mais il nous semble impossible que le Collége national ait recommencé à fonctionner après cette date, puisqu'il n'est mentionné dans aucun des *Annuaires administratifs* officiels publiés en 1798 et en 1799 par le citoyen Bottin, secrétaire en chef de l'administration centrale du Bas-Rhin, et dans lesquels il mentionne même les institutions privées et les pensionnats de jeunes filles à Strasbourg. Il y a là matière à des recherches plus approfondies et qui sortent trop du cadre de cette étude, pour que nous songions à les poursuivre en ce moment.

Papiers Bœrsch, T. II, à la Bibliothèque Municipale.

CHAPITRE VII.

Le Gymnase et la réaction jacobine (1798-1799).

Le coup d'état de fructidor fut suivi, comme on sait, par toute la France, d'une réaction plus ou moins accentuée contre les idées d'apaisement et de *modérantisme*, qui, durant les dernières années, avaient reconquis l'opinion et gagné du terrain dans les Conseils de la République. On vit se produire alors, et surtout dans le domaine religieux, comme un renouveau des passions terroristes. Nulle part, ce mouvement ne fut plus accentué qu'en Alsace, où l'influence du clergé non-assermenté se faisait puissamment sentir, et provoquait, par là-même, les représailles du radicalisme, qui se voyait tenu en échec et sentait diminuer chaque jour son autorité sur les masses rurales. Par un contre-coup fort naturel, les institutions protestantes eurent à pâtir, elles aussi, de cette disposition d'esprit des représentants de l'autorité publique, qui persista jusqu'au lendemain du 18 brumaire. Sans doute, les survivants de la Montagne n'étaient plus à même, quand ils l'auraient voulu, de reprendre la tradition de la Terreur, en imitant ses répressions à outrance, et c'est précisément ce qui imprime un cachet assez mesquin à cette période nouvelle de réaction jacobine. Les chicanes oppressives du gouvernement d'alors n'effraient plus l'opinion publique, mais elles l'indisposent ; elles n'empêchent pas les dispositions hostiles à se marquer au grand jour, elles hâtent seulement la venue du moment où l'immense majorité des Français saluera comme une délivrance le nouvel attentat de brumaire.

On comprend aisément que cette dernière période du gouvernement directorial ne dut pas être une période de repos et de calme pour l'Ecole dont nous retraçons l'histoire. Les influences radicales l'emportaient, à ce moment, dans la plupart des administrations départementales et locales, et les radicaux strasbourgeois étaient hostiles, de vieille date, au Gymnase, qu'ils regardaient comme une école *cléricale*. On ne voit pas trop quels arguments de fait ils pouvaient invoquer à l'appui de cette manière de voir, en dehors du fait nullement particulier au Gymnase, de négliger les décadis et les quintidis officiels dans le tableau des leçons hebdomadaires. Le plupart des écoles publiques et privées de Strasbourg étaient revenues. depuis 1795, à l'ancien calendrier, toléré par les municipalités d'alors. Mais, immédiatement après le 18 fructidor, cette attitude tolérante changea. Les ordres les plus stricts furent donnés par l'administration du Bas-Rhin pour empêcher que le dimanche fût dorénavant fêté dans les écoles, et qu'on y enseignât les jours de fête officiels. Une surveillance minutieuse fut exercée sur les locaux scolaires, sans y amener néanmoins plus qu'une infime minorité des élèves, le jour de repos traditionnel. Le lendemain, les citations en police correctionnelle pleuvaient sur les parents récalcitrants à la loi, et les contraventions étaient rigoureusement punies.[1] Quant aux maîtres

---

[1] Nous renvoyons au récit du bon Jean Friesé, maître d'école lui-même, dans son *Histoire patriotique*, V, 427. Sur les *deux cents* élèves de son école, quelques-uns seulement (*einige wenige*) vinrent en classe le dimanche.

d'école, «pour la plupart héritiers de l'esprit liberticide de leurs prêtres», ils voyaient leurs écoles fermées par mesure administrative, comme «ne s'étant pas conformés aux dispositions de la loi sur les institutions républicaines.»[1] Une inspection fréquente des établissements scolaires de toute nature fut également prescrite par le Directoire exécutif de la République française, en date du 17[e] pluviôse, an VI, au point de vue de l'enseignement lui-même, afin «d'arrêter les progrès des principes funestes qu'une foule d'instituteurs privés s'efforcent d'inspirer à leurs élèves». Les municipalités devaient visiter, au moins une fois par mois, et «à des époques imprévues», les établissements de leur localité, pour voir, entre autres, si l'on y étudiait les Droits de l'Homme, et si l'on «s'y honore du nom de citoyen.»[2]

Naturellement, le Gymnase dut reprendre, lui aussi, au moins pendant un temps, le calendrier qu'il avait délaissé depuis la fin de la Terreur, mais ces mesures vexatoires ne pouvaient guère disposer favorablement le corps enseignant et son chef. Il est permis peut-être de voir une intention épigrammatique dans le choix du sujet traité par Oberlin dans son programme d'avril 1798 : *Sur les écoles des rhéteurs.* Il y paraphrasait le mot de Pétrone : «Ce qui fait que les jeunes gens deviennent sots dans les écoles, c'est qu'ils n'y voient et n'y entendent rien de ce qui appartient à l'usage de la vie», et parlait ensuite «de la sagesse et de la prudence avec laquelle le Magistrat

---

[1] Bottin, Annuaire pour 1799, p. 215.
[2] Le 5 février 1798. — Recueil, I, p. 88

de Strasbourg avait procédé, au seizième siècle, à l'organisation des écoles nouvelles.»[1] Oberlin terminait son écrit, en affirmant que ses collègues et lui «s'efforceraient de mériter la confiance de l'administration municipale et de leurs chers concitoyens, par une application soutenue à former l'esprit et le cœur des jeunes républicains confiés à leurs soins.»[2]

La confiance des parents était acquise au Gymnase; nous en trouvons la preuve la plus convaincante dans le nombre des élèves, qui s'élevait, à Pâques 1798, au chiffre de 243. Mais cela ne suffisait pas, malheureusement, pour faire marcher l'Ecole au point de vue matériel, maintenant surtout que les subsides municipaux allaient faire défaut. Aussi les professeurs du Gymnase venaient-ils de prendre une assez grave mesure. A la date du 21 mars ils s'étaient réunis pour voter — de leur autorité privée, semble-t-il, et sans intervention du corps universitaire[3] — une augmentation de l'écolage. Ce dernier n'avait plus changé depuis 1761, où il avait été abaissé, pour faciliter l'entrée des fils de la petite bourgeoisie dans les classes supérieures. Maintenant on le remettait à

---

1 Programme du Gymnase, du 15 germinal an VI (5 mars 1798).

2 La fête scolaire elle-même fut célébrée le 20 germinal (9 avril) au Temple-Neuf (*Acta Gymn.*, p. 153). «Les autorités civiles et militaires ont embelli de leur présence cette intéressante cérémonie» dit Bottin (*Annuaire* pour 1799, p. 229), qui la place d'ailleurs, par erreur, au 15 germinal (4 avril).

3 *Protoc. praecept.*, p. 322. La municipalité ne pouvait évidemment plus intervenir, puisqu'elle déniait au Gymnase tout caractère public.

huit livres,[1] par trimestre, pour les quatre classes les plus élevées ; à *sept* livres pour la troisième, à *six* livres pour les deux classes élémentaires, fondues en une seule, comme nous l'avons dit plus haut. Cette rétribution annuelle de 24, 28 et 32 livres n'avait assurément rien d'exorbitant, et cependant les régents du Gymnase craignaient de voir déserter une partie de leurs élèves, par suite de cette mesure, et promirent de traiter à l'amiable avec ceux de leurs concitoyens qui trouveraient la dépense trop lourde pour leurs fils ; détail qui nous montre combien la crise révolutionnaire avait appauvri la petite et la moyenne bourgeoisie de notre ville.[2]

Quant à la confiance de la municipalité, nous pouvons la constater d'abord d'une façon plus indirecte, par la lenteur qu'elle mit à soumettre le Gymnase aux inspections réclamées par l'autorité centrale. Cette attitude semble prouver tout au moins qu'elle ne suspectait pas le civisme ni le zèle du corps enseignant, sans quoi elle n'eût pas attendu, pour y procéder, les lettres de rappel réitérées du Département.[3] Ce ne fut que lorsque le citoyen Grimmer, président de l'administration centrale du Bas-Rhin, et le citoyen Bottin,

---

1 C'était l'ancien tarif, fixé près d'un demi-siècle plus tôt, en 1751; on voit combien les prétentions des professeurs étaient modestes.

2 Feuille volante allemande, *Avis aux familles*, datée du 1er germinal an VI, 8°.

3 Une première lettre était du 17 floréal (6 mai 1798). Elle demandait «un état exact des écoles particulières, maisons d'éducation, et pensionnats, avec tous les renseignements détaillés.»

secrétaire-général, eurent exprimé au corps munici-pal combien ils étaient «surpris et peinés de l'indiffé-rence apportée à une opération aussi intéressante pour la prospérité de la République» [1] que ce dernier se décida enfin à déléguer des commissaires pour visiter l'Ecole.

Le procès-verbal de cette visite officielle a été heureusement conservé. Le rapport des citoyens Zimmer, Mertian et Schnéegans nous donne une image assez complète de ce que pouvait être l'enseignement du Gymnase, à ce moment de son existence, en même temps qu'il nous prouve, d'une façon certaine, que la municipalité, ou du moins une partie du corps municipal, continuait à s'intéresser à l'école de Sturm.

«Cejourdhuy, huit thermidor l'an VI de la République française,[2] Nous Jean-Valentin Schneegans, administrateur municipal de la Commune de Strasbourg, et Jean-Jacques Mertian, l'un des membres du jury d'instruction des écoles primaires,[3] commissaires nommés à l'effet de ce qui suit, par une délibération de l'administration municipale de cette commune du 7e prairial de l'an VI, accompagné du citoïen Zimmer, commissaire du Directoire exécutif près ladite administration, avons procédé à la vérification et visite des écoles, maisons d'éducation et pensionats de garçons et filles, établis dans ladite commune.

[1] Lettre du 27 messidor (15 juillet 1798), Papiers Bœrsch, T. II. (Bibliothèque municipale).

[2] Le 26 juillet 1798.

[3] Notons en passant que Mertian était catholique, ne fut-ce que pour prouver qu'il ne s'agit pas d'un rapport de complaisance, mais d'une enquête impartiale et sérieuse.

ıformément à l'arrêté de l'Administration centrale département du Bas-Rhin, du 17e floréal dernier.

‹ En conséquence nous nous sommes rendus d'abord ıs les six écoles, appelées le Gymnase,[1] situées ıs l'enceinte du Temple-Neuf; où étant, nous avons ité chacune desdites écoles séparément, en nous ıformant exactement aux dispositions retenues au ;dit arrêté, dont l'examen a donné le résultat suiıt :

‹ Dans toutes les six classes, les instituteurs s'em;ssent d'enseigner à leurs élèves les principes répucains, une saine morale, dégagée de tous les pré;és, la Déclaration des droits et des devoirs de omme et du Citoïen, et la Constitution de l'an III. nstruction de la langue française se donne partiièrement à des jours déterminés ; on les exerce ;si au calcul décimal. Les écoles se tiennent exacıent tous les jours, à la seule exception des jours Décadi, des fêtes nationales et des Quintidi, qui ıt strictement observés ; on s'honore du beau nom Citoïen ; si on est obligé d'employer envers eux des sures de discipline, ce qui n'est guère fréquent, près les déclarations faites par les instituteurs, on réprimande fraternellement, et si ces réprimandes viennent inutiles, on les relègue dans une place

---

[1] On remarquera l'affectation, légèrement puérile, de parler six *écoles* différentes. On connaissait fort bien l'unité adıistrative et morale du Gymnase, mais la loi n'admettait : des *instituteurs privés, isolés,* et on ne voulait pas avoir r de la méconnaître.

isolée, dans un coin de l'école même, à la vue de leurs camarades.[1]

« En général, nous ne pouvons que nous louer de la bonne harmonie qui règne parmi les instituteurs et leurs élèves. Pour faire connaître quel est en outre le genre d'instruction donné à ces élèves, nous avons cru bien faire de joindre un programme des exercices journaliers. On y voit qu'on s'applique à leur enseigner :

1°) L'écriture, la musique.
2°) La langue et la littérature française.
3°) L'arithmétique.
4°) La rhétorique et la poésie.
5°) Les langues latine et grecque.
6°) La mythologie et la prosodie.
7°) La géographie et la chronologie.
8°) Les éléments de l'histoire naturelle.
9°) La géométrie et les mathématiques.[2]

---

[1] On voit par ce passage que les réclamations des élèves contre les punitions manuelles, présentées au corps enseignant en été 1790, avaient été entendues. Le jeune Blœchel, de troisième, futur doyen de notre Faculté de droit, et grand père de mon ami M. Edouard Schuré, le poète et le critique musical bien connu, avait été chargé de haranguer le régent Riff à ce sujet, et ses camarades firent même imprimer sa philippique contre les coups de verges et de bâton. (*Acta Gymnas.*, p. 123). Nous ignorions encore ce détail en parlant plus haut (p. 18) d'une façon dubitative de l'existence des corrections manuelles au Gymnase en 1789.

[2] Est-ce à dessein que l'allemand est omis dans cette énumération, ou doit-on croire plutôt que l'enseignement de cette langue étant à la base des autres, on a jugé inutile de la mentionner plus spécialement ?

«Le nombre des élèves qui fréquentent actuellement le Gymnase, est de 240, savoir :

La 1re classe	11
La 2e classe	19
La 3e classe	32
La 4e classe	41
La 5e classe	57
La 6e et 7e classe réunie	80
	240

«Ce Gymnase, où sont admis indistinctement les enfants de tous les cultes, mérite sous tous les rapports d'être maintenu et appuyé de la part du Gouvernement; c'est une école intermédiaire proprement dite,[1] établie et entretenue jusqu'à présent par une fondation protestante, où les enfants reçoivent les premiers éléments des sciences et sont formés pour entrer avec succès à l'Ecole centrale.

«Après avoir achevé nos visites dans cesdites écoles nous nous sommes rendus dans l'école particulière du citoïen Friesé, instituteur, placée dans la même enceinte du Temple-Neuf. Dans cette école qui est fréquentée par environ 240 enfants, on donne les premières notions sur la lecture et l'écriture. L'instituteur y enseigne en même temps la Constitution, les droits de l'homme, la morale, et des fragments sur l'histoire

---

[1] Ce n'était pas un mot de blâme ou de dédain; Obérlin l'emploie constamment dans sés programmes. Le Gymnase ne pouvait espérer vivre alois qu'en se proclamant école *préparatoire* à l'Ecole centrale et non pas *concurrente.* Ce passage prouve bien que les commissaires appréciaient la valeur du Gymnase.

naturelle, à l'exception de la langue française, qu'il est dans l'impossibilité d'enseigner, à défaut de connaissance.

«Cet instituteur est connu par les soins et l'application particulière qu'il voue à l'instruction de la jeunesse. On sera peut-être surpris comment 240 enfants pourront recevoir des instructions dans un jour, mais il faut observer que cet instituteur a tellement combiné ses leçons que toute la journée, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux à cinq heures, est employée à l'enseignement suivant les différents[1] de connaissances dont les enfants sont susceptibles. On tient école tous les jours, à la seule exception des jours de Décadi, des fêtes nationales et des Quintidi, qui sont exactement observés. Les moyens de discipline sont doux et adaptés à l'âge des enfants.

«Enfin nous avons recommandé particulièrement aux instituteurs susnommés, la soumission aux lois et aux arrêtés du Directoire exécutif et surtout à celles qui concernent l'instruction publique. Nous les avons invité en outre de rappeler continuellement à leurs élèves les vrais principes de la liberté et de les former insensiblement à devenir des citoïens utiles et éclairés de la République.

«De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé.

«Fait à Strasbourg, les jour, mois et an ci-dessus.

---

[1] Evidemment le rédacteur du rapport, encore peu versé dans les arcanes de la langue française, voulait écrire *suivant le degré.*

Zimmer, J. J. Mertian, Schnéegans».[1]

Le 18 thermidor,[2] la municipalité faisait parvenir ce document à l'administration départementale, en s'excusant de n'avoir pu visiter encore tous les établissements scolaires. Sa lettre d'envoi se terminait par de belles déclarations de principes, qui contrastaient un peu avec la lenteur de ses opérations. «Soyez persuadés, disait cette pièce, que notre principe le plus ardent est de faire prospérer l'instruction publique adaptée aux principes républicains. Notre surveillance sera sans relâche et nous sommes bien décidés à sévir contre ceux des instituteurs dont les principes seront évidemment en opposition à la Constitution, aux lois et au gouvernement. Salut et fraternité.»[3]

La municipalité eut bientôt l'occasion de prouver que ces promesses étaient sérieuses. Oberlin et ses collègues avaient décidé que la fête scolaire d'automne aurait lieu le 6 vendémiaire (27 septembre), et ils l'avaient annoncé dans le programme imprimé du

---

1 Papiers Bœrsch, T. II.

2 Le 5 août 1798.

3 Minute dans les Papiers Bœrsch, T. II. — Nous avons retracé autrefois, d'après ces mêmes papiers, dans un opuscule, intitulé *Les tribulations d'un maître d'école de la Robertsau* (Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1879), un épisode contemporain de ces chicanes religieuses et scolaires sous le Directoire, où figurent en partie les mêmes personnages, Zimmer, Valentin, Schnéegans, etc. C'est une *transposition* des détails de la ville à la campagne ; le fond du tableau reste toujours le même.

1er vendémiaire.[1] Ils avaient sans doute consulté leur calendrier républicain d'un œil un peu distrait, car le jour indiqué n'était ni un quintidi, ni un décadi, et pourtant la loi était formelle : on ne pouvait chômer que l'un de ces deux jours. Aussi l'administration municipale intervint-elle pour faire reculer la fête au 15 vendémiaire (6 octobre), qui répondait aux conditions de la loi.[2] Pour établir mieux encore son zèle, elle fit tenir, vers la même date,[3] au corps enseignant du Gymnase la note suivante, qui l'astreignit à une corvée bien pénible, si les prescriptions officielles ont jamais été suivies, ce dont nous n'avons point trouvé de trace.[4]

«Liberté, Justice, Egalité.

«Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale de la Commune de Strasbourg, au citoyen Emmerich, instituteur au Gymnase.

«La loi relative à la célébration du Décadi, citoyen, a été proclamée hier solennellement ici. Elle est du 13 fructidor dernier et renferme, entre autres dispositions, l'article suivant : «Les Instituteurs et

---

[1] Programme du 1er vendémiaire an VII, fol. Il traitait des anciennes médailles distribuées comme prix au Gymnase, et de leurs devises.

[2] *Acta Gymnas.*, p. 154—155.

[3] Cette pièce est du 9 vendémiaire an VII (30 septembre). Archives du Gymnase.

[4] L'ordre est mentionné dans le *Protoc. praecept.* (p. 323), bien qu'à la date erronée du *30 août,* mais rien n'annonce qu'il ait été suivi d'une exécution, même partielle. Le «lieu de la réunion des citoyens» était la cathédrale, ou, comme on disait alors de nouveau, en style officiel, le Temple de l'Etre suprême.

Institutrices d'écoles, soit publiques, soit particulières, sont tenus de conduire leurs élèves chaque jour de Décadi ou de Fête Nationale au lieu de la réunion des citoyens.»

«Je vous invite en conséquence, et en tant que besoin, je vous requiers de vous y conformer. Salut fraternel. Zimmer.»

Pour avoir été remise, la fête scolaire du 6 octobre 1798 n'en fut pas moins animée, et les deux cent cinquante élèves de l'Ecole entendirent ce jour-là, parmi les orateurs et les acteurs ordinaires de cette cérémonie, l'un de leurs camarades, Pierre-François Vernier, fils d'un des généraux commandant à Strasbourg, déclamer un dialogue allemand, en présence du général lui-même, et de nombreux représentants des autorités civiles et littéraires.[1] Sur la demande de Mme Vernier, qui sans doute ne savait pas l'allemand, le dialogue, dû à M. Riff, fut traduit en français, et gracieusement mis à l'impression par les soins de la générale.[2] Evènement extraordinaire, ou plutôt unique dans l'histoire du Gymnase, qu'on relatait

---

[1] *Acta Gymn.*, p. 155.

[2] Traduction d'un dialogue entre Pierre-François Vernier, Jean-Baptiste Gallisser, Frédéric-Daniel Schnitzler, Valentin Humbert, élèves du Gymnase de la commune de Strasbourg, qui a eu lieu à l'occasion de la fête scolastique, célébré le 15 vendémiaire, l'an VII de la République une et indivisible. Imprimé chez Lorenz et Schouler, 11 p. 16°. L'unique exemplaire, à moi connu, de cette rarissime plaquette, se trouvait entre les mains de mon amis, M. Alfred Erichson, directeur de l'Internat de Saint-Guillaume, qui a bien voulu s'en dessaisir en ma faveur.

encore quinze ans plus tard dans un programme de l'Ecole![1] Le *thème* du colloque était la description des fêtes triomphales des généraux romains ; mais la fin en était consacrée à l'éloge des armées de la République. Après avoir parlé de la cruauté des Romains pour leurs ennemis captifs, l'un des interlocuteurs, Valentin Humbert, s'écrie que «les Français n'usent pas de cruauté envers les vaincus». Son camarade Gallisser lui répond : «Le Français est généreux ; a-t-il vaincu un peuple, il veut lui faire du bien ; il veut lui donner la liberté ; il veut lui procurer une douce jouissance de la vie.» Cet aperçu sur les intentions des généraux du Directoire, qui n'était pas, il faut bien l'avouer, conforme de tout point à la prosaïque réalité, enthousiasme un troisième interlocuteur, Jean-Daniel Schnitzler : «O que cela est beau, s'écrie-t-il ; il n'est pas étonnant que leurs entreprises soient couronnées partout de victoires, leurs vues étant si généreuses, si bienfaisantes !» Un de ses camarades ayant fait observer qu'on s'écartait sensiblement du sujet de l'entretien, le jeune Vernier, le fils du général, lui répond : «Quel est l'homme qui n'oublierait pas les Romains en parlant des Français ? . . . Nous verrons des triomphes, non seulement pareils à ceux des Romains, mais de plus brillants encore. Les Français imitent non seulement les Romains, ils les surpassent. Vive la République !»[2]

---

[1] **Programme de la distribution des prix, 1812, fol., par Ch. Max. Fritz.**

[2] **C'est le seul colloque scolaire datant de l'époque révolutionnaire, qui soit venu jusqu'à nous. Il n'est donc pas pos-**

Si nous nous sommes arrêté un instant à ce colloque scolaire, c'est qu'il montre bien que les maîtres et les élèves du Gymnase s'associaient pleinement à l'enthousiasme général de la nation pour les succès de ses armées, et qu'il n'y avait pas l'ombre d'un motif pour incriminer leur patriotisme, ou pour faire douter de leur zèle républicain. Et cependant on allait tenter, une fois encore, de se débarrasser de cette école gênante, dont la présence offusquait singulièrement certains groupes strasbourgeois et certains personnages politiques, soit qu'ils y fussent poussés par d'anciennes rancunes confessionnelles ou politiques, soit qu'ils y aient vu sincèrement une pierre d'achoppement pour des établissements plus dignes de leur sollicitude.

L'Ecole centrale avait suivi, durant l'année 1798, le cours assez tranquille de ses destinées. Les maîtres, énumérés plus haut, avaient continué pour la plupart leur enseignement, devant un nombre très variable d'élèves ; [1] le 30 mars, ils avaient célébré au Temple décadaire leur distribution des prix, en même temps que les écoles primaires publiques de la ville, en présence de toutes les autorités constituées.[2] Ce n'étaient ni les rares professeurs de l'ancienne Uni-

---

sible de dire si tous les autres renfermaient des allusions politiques analogues. Ce n'est le cas ni pour ceux d'avant 1789, ni pour ceux du temps de l'Empire. Voy. mes *Colloques scolaires, passim.*

1 On trouvera les chiffres chez Bottin, *Annuaire.* Il ne faudrait pas les additionner pour arriver au total des élèves de l'Ecole; les mêmes auditeurs suivaient beaucoup de cours.

2 Bottin, Annuaire, p. 167.

versité, avec les quelques coursprivé s qu'ils faisaient à domicile, ni les régents du Gymnase qui, dans l'état de choses présent, pouvaient leur porter ombrage. Mais on aurait voulu les écarter tout de même, afin de laisser l'Ecole centrale absolument maîtresse de l'enseignement secondaire et supérieur, et de lui assurer, de fait, le monopole de l'instruction scientifique locale.[1] La loi y visait, indirectement il est vrai, en réservant aux élèves des écoles officielles, *et à leurs parents*, l'accès aux fonctions publiques, à partir d'une date assez proche. Aussi Bottin, jacobin fougueux, et secrétaire-général de l'administration départementale, écrivait-il, précisément à propos des Ecoles centrales, dans son *Annuaire du Bas-Rhin* pour l'an VIII, ces mots qui visaient directement le Gymnase :

«Pour être admis dans cette école, il faut savoir lire et écrire. Le régime républicain a rendu cette école accessible aux élèves de tous les cultes. De quelque utilité que soit cet établissement, il est bien à désirer que le système d'enseignement dans les écoles centrales soit retouché *de manière à ne plus rendre nécessaire, entre elles et les écoles primaires,*

---

[1] Le nombre de particuliers, régnicoles et étrangers, qui postulèrent des places à l'Ecole centrale, dès qu'elle fut ouverte, comme maîtres de langues, de comptabilité, d'escrime, etc., fut très considérable. D'autres, plus modestes, demandaient l'autorisation d'y faire provisoirement des cours granits. Par une délibération du 11 messidor an VI (29 juin 1798), l'administration centrale du Bas-Rhin déclara qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur toutes ces demandes, présentes ou futures. Papiers Bœrsch, T. II.

des intermédiaires qui ont pour résultat de faire envisager à plusieurs comme inutiles l'enseignement des écoles nationales. Cette réflexion est d'autant plus fondée qu'à dater de l'an IX l'accès aux fonctions et places publiques sera fermé à tous jeunes citoyens qui ne justifieront pas avoir fréquenté des écoles nationales, ainsi qu'à leurs parens.»[1]

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au point de vue pratique, le Gymnase était le seul établissement un peu considérable qui subsistait à Strasbourg, en dehors des écoles primaires, depuis que le Collége national ne fonctionnait plus. Nous ne savons pas, il est vrai, combien d'élèves comptait le pensionnat du citoyen Grandmougin ; mais en dehors du sien, l'on n'en mentionne que deux autres, ceux des citoyens Beyckert et Redslob, qui n'étaient sans doute que de simples *pensions*, des *internats*, comme nous dirions aujourd'hui, dont les élèves fréquentaient le Gymnase, puisque l'un des directeurs y enseignait lui-même et que l'autre allait y entrer à son tour.[2]

---

[1] Bottin, Annuaire, an VIII, p. 228.

[2] Bottin, Annuaire, an VIII, p. 227. Ajoutons qu'il n'y avait alors à Strasbourg qu'un seul pensionnat de demoiselles, celui de la citoyenne Lahaye. Mais il devait renfermer un personnel bien séduisant, à voir avec quel enthousiasme en parle le galant secrétaire-général du Bas-Rhin. «C'est un spectacle vraiment imposant de voir, aux fêtes nationales, les jeunes personnes qui composent ce pensionnat, embellir de leur présence la solennité. Beauté, grâces, décence, tout en elles émeut le cœur et commande à la fois le respect. Femmes ! que le civisme ferait de prosélytes en un jour, si vous vouliez toutes en être les institutrices ! Femmes ! seules vous pourriez sauver la patrie !» (Annuaire, p. 228.)

Ce n'est pas à Strasbourg même, mais à Paris. dans l'enceinte législative, que fut entamée la lutte nouvelle dont l'issue allait déterminer, indirectement tout au moins, le sort du Gymnase. Le représentant Couturier, de la Moselle, qui était venu autrefois en Alsace comme commissaire de la Convention Nationale, avait déposé sur le bureau du Conseil des Cinq-Cents une proposition tendant à faire déclarer biens nationaux «tous les biens attachés aux établissements protestants sur le territoire de la République». Ce projet avait été renvoyé par la majorité du Conseil. redevenue jacobine après le coup d'État de fructidor et les élections qui le suivirent, à l'examen d'une commission, composée de Couturier lui-même, de Varin et d'André, du Bas-Rhin, naguère encore maire de Strasbourg, et fervent radical, à ce moment de son existence. Nommé rapporteur par ses collègues, Couturier prit la parole dans la séance du 8 ventôse (26 février 1799), pour recommander la mesure au Conseil. «Si quelques inégalités, disait-il, ont échappé jusqu'ici à l'œil du législateur ou à sa justice, elles doivent être enfin soumises à une bienfaisante réforme . . . Si l'exception n'a pas été le fruit d'une erreur profonde, elle n'a pu sans doute devoir le jour qu'à la politique du moment.» Il évaluait ensuite à *soixante millions* la valeur des biens ecclésiastiques détenus par les protestants des départements actuels «et de ceux qui feront incessamment partie intégrante de la République».[1] Une somme pareille ne saurait

[1] Il s'agissait des contrées protestantes sur la rive gauche du Rhin (Palatinat, etc.), que les traités de Bâle et de Campo-Formio abandonnaient à la conquête française.

être négligée, quand tant d'engagements pèsent sur les finances du pays. Assurément, on ne saurait dépouiller entièrement le clergé des deux cultes protestants, car il faut reconnaître «que la conduite de la plupart des ministres offre des gages multipliés à la cause de la liberté», et que «les exemples qu'ils donnèrent, concoururent sans doute à entretenir le feu sacré dans l'âme des citoyens attachés à ces cultes».

Le rapporteur veut évidemment paraître impartial; il reconnaît aussi qu'il y a parmi les hommes dont il s'agit de «séculariser» les revenus, des «savants estimables, propres à faire fleurir nos lycées», mais il n'en conclut pas moins qu'il «est temps de rompre une barrière qui divisait nos concitoyens, et semblait justifier les préventions et les animosités».[1]

André, du Bas-Rhin, prit la parole immédiatement après Couturier, pour appuyer la proposition de son collègue. Il accorda que des considérations locales et particulières pouvaient influer sur la discussion, mais ajouta que le projet de loi soumis au Conseil reposait sur des principes qui ne sauraient être méconnus. L'assemblée constituante a porté les premiers coups au clergé le plus corrompu, elle a ménagé les autres, mais un principe consacré depuis 1789 doit enfin recevoir son application. La Constitution défend qu'aucun culte soit salarié par l'Etat, et cependant les Confessions d'Augsbourg et Helvétique sont en possession de biens qui ont la même origine que nos domaines ecclésiastiques; ces biens ont été usurpés à la société... Ils ont toujours été une source de plaintes,

[1] *Moniteur* du 12 ventôse an VII (2 mars 1799).

de jalousie et d'abus. Les prêtres rebelles se sont armés de ces exceptions pour accuser le gouvernement de favoriser, aux dépens du leur, le culte protestant, etc. L'ex-maire de Strasbourg terminait en demandant l'urgence pour la proposition de loi.

Un député de la Gironde, nommé Couzard, appartenant sans doute à l'Eglise réformée, prit la défense des fondations protestantes ainsi menacées, et prononça un plaidoyer chaleureux en leur faveur, sans sortir cependant des généralités, et sans s'être bien rendu compte, paraît il, des intérêts en jeu. C'est le lendemain seulement, dans la séance du 9 ventôse, que Couturier et André trouvèrent un contradicteur sérieux dans la personne de Jean-Frédéric Hermann, l'ancien procureur de la Commune de Strasbourg, qui représentait également le Bas-Rhin dans le Conseil des Cinq-Cents.[1] Le futur maire de notre ville combattit la mesure proposée comme prématurée, comme offrant des ressources modiques ou purement illusoires, comme ne présentant pas assez de garanties pour le payement d'une indemnité légitime, comme devant être éloignée surtout par une sage politique «qui ne peut consister à grossir le nombre des mécontents et à aliéner un parti qui n'a cessé de donner des preuves de civisme».

Hermann faisait remarquer encore, au cours de la discussion, qu'il est une différence essentielle à faire entre les biens affectés au culte, et ceux affectés à des

---

[1] **Hermann avait été nommé député du Bas-Rhin, en 1795, lors du triomphe des modérés, André, deux ans plus tard, durant la réaction jacobine.**

établissements d'instruction publique» ; que la conservation de ces derniers est avantageuse au progrès des lumières, et qu'il est facile de les réorganiser ; que d'ailleurs la loi du 25 fructidor, an V, surseoit à la vente de tout bâtiment et de ses dépendances servant ou ayant servi à l'enseignement public, jusqu'à l'organisation du plan d'instruction. En conséquence, l'orateur demandait: «1° que tout ce qui, dans la question soumise à la discussion, est relatif à l'enseignement, soit renvoyé à la commission d'instruction publique, 2° que le Conseil écarte par la question préalable la proposition de déclarer nationaux les biens affectés aux frais du culte protestant, ou au moins en prononce l'ajournement indéfini.» [1]

Les observations de Hermann avaient semblé entraîner l'adhésion de son auditoire, du moins l'assemblée vota l'impression de son discours. Mais si le député de Strasbourg avait espéré sauver du naufrage les fondations protestantes, il dut renoncer à cet espoir, en voyant l'accueil favorable fait au discours du député Laurent, qui lui succéda à la tribune.

Claude-Hilaire Laurent, ex-jésuite,[2] puis docteur en médecine, était un de ces hommes peu estimables dont l'unique but est le succès et qui s'embarrassent peu des principes. Officier municipal, il avait solen-

---

[1] *Moniteur* du 13 ventôse VII.

[2] «*Laurent, ein Ex-Jesuit,* dit le *Prot. praecept.,* p. 323, *der ehemals zu Strassburg den gradum eines doctoris medici erlangt, und nachher an dieser Universität Professor und Canonicus zu Sankt-Thomae zu werden vergeblich getrachtet hatte.* ... Laurent est mort en 1801 comme professeur d'hygiène à l'Hopital militaire de Strasbourg.

nellement protesté, en août 1792, contre la déposition de Louis XVI; cela ne l'empêcha pas, quelques mois plus tard, d'accepter des jacobins un mandat radical à la Convention nationale et d'écrire à ses électeurs, le 4 décembre de la même année, sur un ton d'aimable facétie: «Louis Capet est très-malade ; c'est probablement le remède de M. Guillotin qui terminera la crise.» Momentanément écarté comme jacobin, après la dissolution de la troisième assemblée révolutionnaire, il venait de rentrer au Conseil des Cinq-Cents, après le coup d'Etat de fructidor. Si nous en croyons l'une de nos sources, des motifs de rancune personnelle le poussaient à exagérer encore les sentiments de haine et d'envie que ses coreligionnaires politiques portaient à la Haute-Ecole de Strasbourg. Aussi l'on ne s'étonnera point du ton agressif qu'il prit dès le commencement de sa harangue.

«L'orateur qui m'a précédé, dit-il, vient de vous parler dans le sens de Cicéron, *pro domo sua*,... mais le niveau de l'Egalité doit planer sur toutes les têtes... A Sparte on ne connaissait rien au dessus de la loi, pas même la masse énorme des Perses. La France redouterait-elle une poignée de chanoines et de scholiastes? N'aurait-on terrassé Rome, la fanatique, que pour donner des privilèges à son fils naturel? Je rougirais de le penser.» D'ailleurs, ces chanoines et ces scholiastes, pour lesquels plaide Hermann, sont riches; ils cumulent des emplois lucratifs. «Il en est qui, de cette manière, poussent leur malheureuse existence jusqu'à douze et quinze mille livres de rente.» Mais ce qui détermine surtout le vote de l'orateur, à l'entendre, c'est «le besoin... d'éteindre toute querelle

religieuse dans nos départements, surtout la nécessité d'ôter toute influence sur les élections à des hommes, qui ne l'obtiennent que par la promesse de s'opposer à la vente des biens du clergé, dans les deux Conseils.»[1]

C'est rarement en vain qu'on a fait appel, depuis un siècle, aux théories égalitaires, devant des Chambres françaises; les discours d'André, de Couturier et de Laurent le firent voir une fois de plus. «De toutes parts, dit le *Moniteur*, on demande à aller aux voix; le Conseil arrête à la presque unanimité le principe de l'aliénation, proposé par sa commission.»[2]

Ce vote si grave et qui annihilait, en apparence du moins, ce qui subsistait de l'ancienne organisation de l'instruction publique protestante, supérieure et secondaire, à Strasbourg, ne semble pas avoir mis en grand émoi notre ville, ni spécialement le corps enseignant du Gymnase. Oberlin n'en fait même pas mention dans ses *Actes*. Il faut croire que d'avance on avait reçu l'assurance formelle que la proposition des députés radicaux du Bas-Rhin et de la Moselle n'aurait pas de conséquences fâcheuses, et que le *principe* voté ne recevrait jamais son application.

1 Cet aveu naïf prouve bien que la proposition n'était pas populaire à Strasbourg, puisqu'on obtenait, au dire de Laurent lui-même, un surcroît d'influence, par le fait qu'on promettait de la combattre. Les Jacobins firent d'ailleurs l'impossible pour punir Hermann de son attitude, en empêchant sa réélection quelques mois plus tard, le 25 germinal an VII (14 avril 1799). Il ne passa qu'au troisième tour de scrutin.

2 *Moniteur* du 14 ventôse an VII.

Aussi, plus on avait le sentiment de la situation précaire du gouvernement, moins on se préoccupait de mesures qui ne pouvaient être de sitôt traduites en faits, puisqu'elles devaient s'appliquer à tous les territoires annexés des contrées cis-rhénanes.[1] Il n'advint donc rien de la discussion du Conseil des Cinq-Cents, si ce n'est qu'elle produisit une brochure de Hermann, dans laquelle il résumait encore une fois les arguments de droit public et d'équité à opposer à la mesure; cet écrit parut dans les premiers jours d'avril 1799.[2]

Ce résultat purement négatif ne laissa pas d'irriter les autorités départementales, à l'instigation desquelles André et Laurent avaient probablement agi. Comme la municipalité continuait à montrer des sentiments bienveillants à l'égard du Gymnase, qu'elle correspondait avec Oberlin, sur un ton très-amical,[3] et assistait à la fête scolaire du 15 germinal,[4] l'administration supérieure résolut de lui intimer la défense formelle de fournir dorénavant des subsides à n'importe quel établissement d'instruction publique,

---

[1] «*Aber das Direktorium missbilligte den besagten Schluss des Rathes der 500. Die Sache blieb liegen, und kam in dem Rathe der Alten gar nicht zur Sprache.*» *Prot. praecept.*, p. 323.

[2] Réponse de Frédéric Hermann, homme de loi, membre du conseil des Cinq-Cents... au citoyen André, membre du même Conseil, etc. Paris, Baudouin, (11 germinal VII), 15 p. 8°.

[3] Voy. deux lettres d'Oberlin à la Municipalité, sur la fixation de la fête scolaire, dans les papiers Bœrsch, T. II (4 et 9 ventôse an VII).

[4] *Acta Gymnas.*, p. 156. Le programme du 11 germinal (31 mars), signale la présence de 255 élèves à l'Ecole.

en dehors des écoles primaires. Cet arrêté, qui porte la date du 11 germinal, devait forcer l'administration municipale à supprimer le traitement en argent et en grains du professeur de quatrième, et à refuser aux autres membres du corps enseignant du Gymnase, et au directeur même, les compétences en bois qu'elle leur avait rendues depuis la Terreur.[1]

En vain, les professeurs protestèrent-ils contre cette mesure ; en vain la municipalité demanda-t-elle à l'autorité départementale une interprétation plus précise de la déclaration. Celle-ci ne répondit, le 8 vendémiaire,[2] que par un nouvel arrêté, qui déniait au Gymnase, tout droit légal à ses antiques subsides. Les démarches faites par le représentant Hermann à Paris, pour en obtenir le retrait, étant restées sans résultat,[3] la Ville transmit la délibération du Département à Oberlin, en l'endossant elle-même le 19 vendémiaire,[4] et en l'avisant «que les frais de l'entretien du Gymnase ne pouvaient plus être payés dorénavant que sur les revenus dont cet établissement était doté, ou par ceux qui le fréquentent.»[5]

Mais l'administration départementale ne se bornait pas à rogner le modeste budget des maîtres du Gym-

---

[1] *Acta Gymnas.*, p. 156.

[2] Le 30 septembre 1799.

[3] «*Aber wegen der seitdem erfolgten Staatsveränderung, vergebens*» disent les *Actes ;* les gouvernants de la France avaient alors d'autres soucis.

[4] Le 11 octobre 1799. Corps municipal, 19 vendémiaire an VIII, (Archives de la ville).

[5] *Acta Gymnas.*, p. 157.

nase, elle continuait à les taquiner au point de vue politique. Dans sa séance du 17 messidor,[1] le corps municipal recevait, de sa part, l'injonction de procéder à une visite générale de toutes les écoles, «sans en excepter les écoles du ci-devant Gymnase», à l'effet de recevoir de chaque instituteur primaire ou privé la déclaration signée d'eux qu'ils se conforment exactement aux lois sur le calendrier républicain.[2] Les commissaires de police furent chargés dans chaque quartier de faire la tournée nécessaire, et l'on trouve encore, dans les papiers Bœrsch, la déclaration autographe suivante, du 24 messidor (12 juillet):

«Les soussignés, instituteurs, institutrices et autres tenants école, certifient par les présentes et déclarent solennellement qu'ils se conforment exactement, quant à la tenue ou à la vacance de leurs écoles, aux lois sur le calendrier républicain. En foi de quoi ils ont signé: Oberlin, préfet du Gymnase. — Werner, instituteur du Gymnase. — Charlotte Lenz. — Cerf Moch. — Lippmann, Abraham. — Marguerithe Maderhoffer. — Heinemann, instituteur du Gymnase, etc.[3]

C'est à la même époque que se rapporte une pièce, qui nous montre l'émotion causée parmi la population strasbourgeoise et les autorités constituées, par la nouvelle de l'odieux assassinat de Rastatt. Les plé-

---

1 Le 5 juillet 1799.

2 Corps municipal, séance du 17 messidor an VII (Archives de la ville).

3 Papiers Bœrsch, T. II. Nous n'avons pas à donner ici la série entière de ces noms qui présentent surtout de l'intérêt pour l'histoire de l'enseignement primaire strasbourgeois à cette époque.

nipotentiaires français, tombés sous les coups des hussards autrichiens, soit sur l'ordre direct, soit avec la complicité passive du gouvernement impérial, furent l'objet de nombreuses manifestations patriotiques dans notre cité. La cérémonie funèbre principale eut lieu le 20 prairial, sur la place d'Armes ; la veille, l'ordre municipal suivant fut transmis à la direction du Gymnase.

«Strasbourg, le 19 prairial, l'an VII de la République française, une et indivisible.[1]

«Liberté ! Egalité !

«L'officier municipal, Administrateur du bien public de la Commune de Strasbourg,

«Vous êtes invité à placer dans les 24 heures, dans l'Endroit le plus apparent de votre Ecole, une inscription en gros caractères, portant ces mots :

«,Le 9 floréal en l'an VII, à 9 heures du soir, le Gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les Ministres de la République française, Bonnier, Roberjeot et Jean Debry, chargés par le Directoire exécutif de négocier la paix au Congrès de Rastatt.»

«Veuillez bien accuser la réception de la présente. Salut et fraternité !»[2]

Combien de temps, cette inscription, destinée à éveiller dans les cœurs des jeunes patriotes une indignation profonde contre les «farouches Autrichiens» a-t-elle orné la cour intérieure ou la façade de l'Ecole ? Nous ne le saurons jamais, sans doute, mais

[1] Le 7 juin 1799.
[2] La signature est illisible. (Archives du Gymnase).

nous sommes sûr qu'elle donna lieu, dans les moments de récréation, à des commentaires violents, dont les échos du *Grasboden* ont dû conserver longtemps le souvenir. Nos jeunes élèves faisaient certainement beaucoup de politique, pendant que leurs pères, les gardes-nationaux de Strasbourg, travaillaient avec une hâte fièvreuse, à renforcer la tête du pont de Kehl, en prévision d'une attaque immédiate de l'archiduc Charles.[1]

L'approche des armées coalisées, leurs succès en Allemagne, en Suisse et dans la Haute-Italie, la menace d'une invasion du territoire français lui-même, éveillaient et entretenaient alors dans tous les esprits, et surtout le long des frontières, une émotion profonde. Elle n'avait point encore été calmée par l'annonce de la grande victoire, remportée par Masséna, sur les bords du lac de Zurich,[2] au moment où le retour des vacances d'automne amenait le Gymnase à célébrer, pour la dernière fois, sous le gouvernement du Directoire, sa fête scolaire semestrielle. Elle eut lieu le 5 vendémiaire de l'an VIII,[3] et le programme de J. J. Oberlin est daté du premier de ce mois. Il ne renferme guère de données historiques nouvelles : nous y relevons seulement ce fait que le nombre des élèves a notablement baissé depuis six mois, n'étant plus que de 208 au total.[4] Le personnel enseignant

---

[1] Voy. sur l'état général des esprits à Strasbourg à ce moment, Strobel-Engelhardt, *Vaterländische Geschichte*, VI, 525.

[2] La bataille de Zurich eut lieu le 25 septembre 1799.

[3] Le 27 septembre 1799.

[4] Jérémie-Jacques Oberlin, de l'Institut national de France, préfet, etc. à ses concitoyens, Strasbourg, Heitz, fol. Nous ne

n'a point changé, sinon que l'enseignement de l'écriture est entre les mains du citoyen Schæff, que nous n'avons point rencontré dans les programmes antérieurs. La distribution des matières d'enseignement reste également la même, et nous nous y arrêtons d'autant moins ici, qu'il y aura lieu, dans notre dernier chapitre, de résumer en un tableau d'ensemble les travaux scolaires du Gymnase, au moment de le quitter.

---

savons trop comment expliquer cette baisse subite ; était-ce misère croissante de la petite bourgeoisie, concurrence de l'Ecole centrale, création de pensionnats particuliers ? Nous laissons la question en suspens.

CHAPITRE VIII.

Le Gymnase jusqu'à la création de l'Académie protestante. Clôture de l'Ecole centrale. Installation du Lycée. (1800-1803).

Avec la chute du Directoire, la tâche de l'historien du Gymnase est singulièrement simplifiée. Le coup d'Etat du 18 brumaire donne au gouvernement la stabilité qui lui manquait depuis dix ans. Désormais, il n'y aura pas plus de fluctuations incessantes dans les dispositions du pouvoir qu'il n'y aura de changements brusques dans ses doctrines pédagogiques. Le système de l'instruction publique profite tout particulièrement de l'initiative énergique et conséquente que le premier Consul va prendre dans toutes les branches de l'administration de la République. Hostile, par principe, aux tendances jacobines, disposé, à ce moment du moins, et par prudence comme par tempérament, à respecter les institutions qui restent debout, après la tourmente révolutionnaire, Bonaparte donne à ce sujet les instructions les plus catégoriques à ses nouveaux préfets, au lendemain

même de sa victoire. Rallier, de droite et de gauche, tous les hommes modérés et fatigués de la lutte, autour d'un gouvernement réparateur, ramener ainsi la concorde, ou du moins un calme relatif dans les esprits assoiffés de repos, et fusionner l'ancien et le nouveau régime au profit de son pouvoir personnel, c'était là un programme facilement applicable, sur le terrain de l'instruction publique, comme dans tous les autres domaines de l'administration nouvelle. A partir du moment où il fut formulé, le Gymnase n'eut plus rien à craindre pour son existence, étant une de ces institutions du passé qu'on pouvait d'autant plus facilement respecter qu'elle ne s'était jamais refusée à des modifications utiles et qu'elle ne réclamait du gouvernement aucun subside.[1] L'attitude du gouvernement peut être qualifiée de sympathique, et celle de l'administration municipale l'étant déjà, l'avenir prochain est exempt désormais de soucis et de nuages. Notre récit s'arrête en effet, longtemps avant le moment où la création de l'Université de France et l'organisation du monopole universitaire amenèrent entre l'administration centrale et le Gymnase de nouveaux et douloureux frottements, qui s'accentueront de jour en jour, vers la fin du régime impérial.

C'est donc sans préoccupations fâcheuses que notre

---

1 En parlant des établissements d'instruction publique du Bas-Rhin, le préfet Laumond disait en effet: «Le gouvernement, au lieu d'avoir tout à créer, n'aura heureusement qu'à diriger et à maintenir dans la voie des principes de la République celles des institutions qui ont survécu, dans ce pays, aux débris de l'ancien ordre de choses » Laumond, Statistique du Bas-Rhin, Paris, an X, p. 207.

Ecole voit arriver la dernière année du dix-huitième siècle et fait son entrée dans le siècle nouveau. Personne ne parle plus, dans les sphères officielles, ni de séculariser les fondations protestantes, ni d'écraser cette rivale incommode de l'Ecole centrale. Si la situation reste néanmoins difficile à bien des égards, c'est que le Gymnase n'est pas débarrassé pour cela des difficultés financières que lui causent les ressources, si limitées, de la Haute-Ecole et le nombre insuffisant de ses élèves. C'est aussi que la question du personnel à recruter n'est pas toujours facile à résoudre. Bientôt après les vacances d'automne 1799, le plus connu des membres du corps enseignant, Jean-Daniel Beyckert, était tombé malade. Il fallut lui chercher un remplaçant temporaire. Le citoyen Redslob, que nous avons déjà nommé plus haut comme chef d'un pensionnat à Strasbourg, et qui avait fonctionné plusieus fois déjà, depuis 1796, comme agrégé temporaire, fut chargé de donner pour lui les leçons de mathématiques et de géométrie, tandis que le citoyen Brunner, l'ancien *vicaire*, se chargeait des leçons de français. En cas de besoin, le pasteur Frantz s'offrait également à consacrer quelques heures au Gymnase.[1] L'hydropisie de poitrine, qui minait Beyckert, comme elle avait tué Leypold, ayant fait des progrès rapides, cet excellent maître de la jeunesse s'éteignit le 29 nivôse (18 janvier) à l'âge de soixante ans. Ce fut un véritable deuil pour la bourgeoisie protestante de notre ville ; le défunt avait été, pendant de longues années, l'un des

---

[1] *Acta Gymn.*, p. 158.

représentants attitrés de ses opinions et de ses sympathies; il avait su rester en contact avec elle, chose plus rare et plus difficile qu'on ne pense de nos jours. Officier municipal, juge de paix, commandant de la garde nationale au fort de la crise révolutionnaire, il était encore, au moment de sa mort, membre du Consistoire du Temple-Neuf et de la Commission administrative des hospices.[1] Il n'avait point négligé, pour cela, ses devoirs officiels, et les regrets sincères de ses collègues et de ses élèves, l'accompagnèrent à sa demeure dernière, le 21 janvier suivant.[2] Oberlin lui consacra une partie notable de son programme de Pâques, et après avoir raconté sa vie publique, il terminait par ces paroles, qui constituaient le plus bel éloge que puisse ambitionner un maître de la jeunesse: «Il a su se plier à l'intelligence de ses élèves, il a eu le talent de gagner leur amour et de les tenir en respect. . . . Le Gymnase a le droit de se glorifier de l'avoir possédé.»[3]

Il s'agissait maintenant de remplacer le défunt. Cela se fit d'une façon passablement originale et tout-à-fait républicaine. Le directeur réunit le corps enseignant de l'Ecole et lui demanda de se prononcer sur les candidats en présence, Charles-Maximilien

---

[1] Bottin, Annuaire pour 1799, p. 258. Edel, *Geschichte der Neuen Kirche,* p. 70.

[2] Jean-Philippe Fries prononça son éloge funèbre dans le Grand-Auditoire (*Protoc. praecept.* p. 323) et ses élèves lui consacrèrent des vers, assez médiocres d'ailleurs, *Dankgefühle der Schüler des oberen Gymnasium's beim Tode ihres lieben Lehrers J. D. Beykert, Strassburg,* Heitz. Jahr 8, 4 p. in-8.

[3] Programme du 11 germinal an VIII, fol.

Fritz, pasteur à Barr, Brunner et Heinemann, *collaborateur* de septième. «A l'unanimité, les régents exprimèrent le vœu de voir le citoyen Brunner désigné comme leur collègue.»[1] A la suite de ce premier vote, Oberlin pria Thomas Lauth, «qui remplissait toujours encore les fonctions de recteur, autant que le permettaient les circonstances», de réunir les professeurs de l'ancienne Université, pour décider de cette nomination en dernière instance. Sur le vu de la recommandation émise. en faveur de Brunner, par les régents, le sénat académique — si l'on peut parler ainsi, à propos d'un corps qui légalement n'existait plus — désigna, lui aussi l'ancien *vicaire*, «tant à cause de ses connaissances supérieures en français que de ses autres études excellentes»,[2] et, pour consoler le pasteur de Barr, lui fit entrevoir, pour plus tard, une place à l'Ecole. [3]

La nomination faite, Oberlin la porta officiellement, le 4 pluviôse, à la connaissance de la municipalité, avec prière de donner les instructions nécessaires au receveur de la Haute-Ecole, pour que le nouveau titulaire fut admis à toucher les émoluments de sa charge. L'administration obtempéra sans difficulté à cette demande, ainsi que le prouvent les deux pièces

---

1 *Acta Gymn.*, p. 159.

2 *Acta Gymn.*, p. 160.

3 Fritz ne perdit rien, d'ailleurs, à attendre. Bientôt pasteur au Temple-Neuf, après l'ouverture de l'Académie protestante il y fut appelé comme professeur, et en 1809 ses collégues le désignèrent comme directeur du Gymnase. Il le resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1821.

suivantes, dont les minutes se trouvent parmi les papiers de M. Ch. Bœrsch à la Bibliothèque Municipale.[1]

«Strasbourg, ce 9 pluviôse 8.[2]

«L'administration municipale de la Commune de Strasbourg au Citoyen Oberlin, Préfet du Gymnase.

«Votre lettre, Citoyen, du 4 de ce mois, par laquelle vous nous annoncez la nomination du citoyen Brunner aux fonctions d'Instituteur du Gymnase, en remplacement du citoyen Beyckert, nous est parvenue. Nous l'avons fait consigner sur nos régistres et nous écrivons au citoyen Meinel, receveur de la *Hohe Schule* de porter le citoyen Brunner, ainsi que le citoyen Emmerich, sur l'état des instituteurs payés sur les revenus de la dite fondation. Salut et fraternité.»

En effet le citoyen J. F. Hermann, maire de Strasbourg, adressait à la même date, la notification suivante au citoyen Meinel, receveur de la Haute-Ecole:

«Le Préfet du Gymnase, citoyen, en nous annonçant la nomination du citoyen Brunner aux fonctions d'Instituteur à cet établissement, nous a invités d'assigner son traitement, ainsi que celui du citoyen Emmerich, qui depuis le 30 ventôse, n'a plus touché des émolumens de la Commune sur les revenus de la fondation de la Haute-Ecole et du *Corpus pensionum*. Nous avons déféré à sa demande. Vous voudrez donc porter ces deux citoyens sur l'état des instituteurs du

---

1 Papiers Bœrsch, T. II.

2 Le 29 janvier 1800.

Gymnase, dont les traitemens sont acquittés desdits fonds. Salut et fraternité.»[1]

Le nouveau professeur fut présenté aux élèves du Gymnase supérieur dans la salle du petit Auditoire, le 16 février 1800. Il inaugurait ce jour-là une carrière officielle de près d'un quart de siècle au sein de notre Ecole, où d'autres membres de sa famille ont travaillé depuis, presque sans interruption, à diriger la jeunesse strasbourgeoise dans la carrière des lettres et des sciences.[2] A la place de Redslob, qui demandait à se retirer, on nomma *vicaire* ou agrégé le candidat en théologie Lamp, dont un manuel de géographie a conservé jusqu'à ce jour le souvenir, parmi les anciens élèves, plus âgés, du Gymnase.[3] On lui adjoignit Jean-Godefroi Rœderer, ancien sous-directeur au gymnase de Detmold, plus tard pasteur à

---

1 En outre de son traitement Brunner devait toucher une indemnité spéciale pour les excursions d'arpentage qu'on lui demandait de faire avec les plus âgés de ses élèves. (*Acta Gymn.*, p. 162.)

2 *Protoc. praecept.*, p. 324. — On pardonnera, j'espère, ces menus détails à l'auteur de ces lignes; Jean-Daniel Brunner était son arrière-grand-père. En même temps et après lui, Jean-Louis Himly, son grand-père, a fonctionné pendant près de trente-six ans au Gymnase (1810-1846), dont son père a été directeur de 1860 à 1865, et lui-même a débuté comme professeur agrégé dans l'Ecole de Sturm, dès janvier 1865; l'histoire du Gymnase au dix-neuvième siècle est, on le voit, pour lui presque une histoire de famille.

3 Le *Lamp*, que nous employions au Gymnase vers 1850, n'était déjà plus le manuel primitif mais un remaniement, considérablement modernisé par M. Ch. G. Schweighaeuser.

Bischwiller. Chassé de son poste par la Terreur, Roederer vivait alors à Strasbourg comme instituteur privé et vicaire, et la confiance de ses concitoyens l'avait appelé en 1798, aux fonctions de juge de paix dans l'un des cantons de sa ville natale.[1]

Le 25 germinal (15 avril 1800), la fête scolaire habituelle avait lieu dans le chœur du Temple-Neuf, à neuf heures du matin, et Oberlin y prononçait le discours français, tandisque Werner adressait une harangue allemande aux parents des 190 élèves qui fréquentaient alors l'Ecole.[2] L'administration municipale avait été invitée à fixer elle-même le jour de la cérémonie,[3] et avait délégué, pour l'y représenter officiellement, l'adjoint Hohlenfeld.[4] Le programme semestriel, qui traitait «de l'art d'instruire la jeunesse», et racontait la vie de Goll et de Beyckert, fut envoyé par Oberlin au ministre de l'intérieur, le *citoyen* Lucien Bonaparte. Elle valut au collègue du futur prince de Canino à l'Institut, une lettre de remercîments, que le «préfet des études» au Gymnase ne manqua pas, on le pense bien, de mentionner dans la chronique officielle de l'Ecole.[5]

---

[1] *Protoc. praecept.*, p. 324. On consultera, pour plus de détails sur ce théologien strasbourgeois, qui fit partie de la *Société littéraire* de Salzmann avec Leypold et Jean-Michel Fries, qui connut Goethe et fut l'intime ami de Lenz, le travail d'Auguste Stoeber dans l'*Alsatia*, de 1873.

[2] *Acta Gymn.*, p. 163.

[3] Lettre d'Oberlin à Hermann, 12 germinal an VIII (Archives du Gymnase).

[4] Papiers Bœrsch, T. II.

[5] *Acta Gymn* , p. 164. On peut se demander pourtant, si

Quelques mois plus tard, Oberlin revenait sur cette question de l'enseignement secondaire qui lui tenait tant à cœur. Parlant des livres d'enseignement au moyen-âge et des réformes opérées par Jean Sturm dans l'étude des littératures anciennes, il reprenait son plaidoyer en faveur de l'utilité de ces études tant négligées. «Si autrefois on s'est trop attaché, disait-il, à l'enseignement des langues latine et grecque, ne pourrait-on pas dire qu'aujourd'hui on n'en sent pas assez l'importance? Il est à craindre que l'isolement de l'enseignement des différentes sciences et l'instruction qui ne se donne plus qu'en langue vulgaire, ne porte un coup funeste à la littérature ancienne, dont les élèves ne font plus assez cas.» Il demandait également au gouvernement d'établir de nouvelles écoles secondaires dans les grandes communes des départements, puisque, de cette façon seulement, les Ecoles centrales réussiraient à trouver des élèves suffisamment préparés et suffisamment nombreux. «Puisse la paix, s'écriait-il, ne pas tarder à rétablir ces ateliers secondaires des sciences!»[1]

Une modification de forme, minime en apparence, et qui cependant dut frapper douloureusement les républicains fervents qui subsistaient à Strasbourg, ce fut la disparition dans le programme, de l'explication des *Droits de l'Homme*, qui y figurait depuis dix

---

ces envois, fréquemment mentionnés dans la suite, n'étaient pas *obligatoires*, auquel cas nous ferions tort au digne savant en attribuant à un mouvement de vanité naïve ce qui était simplement l'exécution d'un règlement quelconque.

[1] Programme du 3 vendémiaire, an IX (25 septembre 1800) fol. En automne 1800 le Gymnase comptait 203 élèves. —

ans. L'enseignement de la Constitution Républicaine, conservé pour le moment, n'avait plus que peu d'années à vivre. Le premier Consul affichait dès lors une estime plus que médiocre pour les *idéologues* retardataires qui s'enthousiasmaient encore pour les conquêtes politiques et morales de 1789.

Quelques jours avant la distribution des prix d'automne, le corps enseignant du Gymnase avait été convié par le maire à prendre part «à la fête célébrée pour la pose de la pierre fondamentale du monument à l'honneur de l'armée du Rhin.»[1] Cette solennité du 20 septembre 1800 n'eut pas — on le sait — de lendemain, Napoléon n'ayant jamais permis que le monument projeté en l'honneur du général Moreau et de ses troupes fut dressé pour rappeler le souvenir d'un rival et d'un émule détesté. Les vacances arrivées, Oberlin quitta Strasbourg pour se rendre à Paris, et le savant archéologue a consigné dans les *Actes du Gymnase* toute la joie que lui fit éprouver l'étude des trésors de l'art, réunis alors dans la capitale et qu'il put étudier à loisir pendant plusieurs semaines.[2]

Bientôt après, les vœux de l'Europe civilisée furent enfin accomplis ; après dix ans de guerres incessantes, la paix régna sur le continent.[3] Le directeur de notre Ecole ne fut pas l'un des moins empressés à saluer de ses actions de grâces une nouvelle si long-

[1] *Acta Gymn.*, p. 164.

[2] Ibid. «*Reiste Gymnasiarch nach Paris, wo er einen Monat sich aufhielt, um die prächtigen Statuen und andre Kostbarkeiten, welche unsre Franzosen aus Italien dahingebracht hatten, in Augenschein zu nehmen, u. s. w.*»

[3] La paix de Lunéville fut signée le 9 février 1801.

temps, si vainement attendue. «La voici enfin, grâces à Dieu, disait-il dans son programme du 12 germinal, an IX,[1] cette paix si ardemment désirée et attendue, achetée au prix de notre sang, par la valeur de nos concitoyens, par l'intelligence de leurs chefs, par la prudence de l'homme que la Providence nous a donné et conservé pour consoler la France de tous les maux qu'elle avait endurés. Espérons que cette paix sera aussi durable qu'elle est glorieuse!» Oberlin commentait doctement dans ce programme, une médaille antique sur «la paix romaine», frappée sous Néron, sans y mettre d'ailleurs aucune malice, car le nombre de ceux qui devinaient alors déjà «Napoléon sous Bonaparte» était encore bien petit, et la France entière croyait aux aspirations pacifiques de l'insatiable conquérant.

Quelques jours plus tard, le 20 germinal (10 avril), la fête scolaire avait lieu avec l'appareil accoutumé [2] et en présence des autorités civiles et militaires. Le préfet Laumond, qui réunissait alors les éléments d'un long rapport sur la situation du département, document que nous mentionnerons tout à l'heure, assistait à la cérémonie et fut très-satisfait de ce qu'il y put voir et entendre. Sans doute il s'adressa, pour quelques détails supplémentaires, à l'administration municipale, car le maire Hermann lui écrivait huit jours après une lettre dans laquelle, après avoir exposé la décadence de l'enseignement primaire à Strasbourg, il s'exprimait de la façon suivante sur notre Ecole :

---

[1] Le 2 avril 1801.

[2] *Acta Gymn.*, p. 165.

«Le Gymnase a empêché heureusement les progrès presque inévitables de l'ignorance ; on lui doit la conservation des notions élémentaires et de la facilité d'instruction, qui seules préparent aux grands développements des études et de la morale ; mais plus cet établissement a été utile, plus il fait sentir de quel prix il est de ramener à leur vraie source toutes les espèces d'institutions.»[1]

Le préfet tenait Oberlin en haute estime ; il disait de lui, dans son rapport, qu'il était «du petit nombre de ces hommes rares dont un pays s'honore et qui, par conséquent, sont dignes de toutes les faveurs qu'un gouvernement éclairé peut répandre sur eux pour sa propre gloire».[2] Mais il appréciait également l'Ecole dirigée par le savant correspondant de l'Institut national. «Le Gymnase, disait-il dans ce même document, formé dans le principe pour les protestants, est maintenant ouvert à toutes les communions.... Il serait difficile de trouver un établissement d'institution mieux ordonné et mieux monté en tous genres que celui-ci ; toutes les parties de l'instruction y sont parfaitement soignées. Chaque année, dans un exercice public, où les autorités constituées sont invitées, il s'y distribue des prix.... Je ne dois pas omettre

---

[1] Papiers Bœrsch, T. II. Lettre du 29 germinal IX (19 avril 1801).

[2] Laumond, Statistique, p. 180. Le rapport est daté du 25 messidor IX (14 juillet 1801). Le premier Consul partageait l'opinion du préfet, car il nomma, cette même année, le directeur du Gymnase membre du Conseil municipal et président du Collége électoral de Strasbourg. (Schweighæuser, *Memoria Oberlini*, p. 59).

que, dans chacune des classes, on y explique la constitution républicaine et les principes de la morale ; le Gymnase fournit un grand nombre d'élèves à l'Ecole centrale. Son dernier exercice ou examen public, qui a eu lieu le 20 germinal, était du plus grand intérêt. Des prix y ont été distribués en ma présence.»[1]

Il ajoutait encore — et l'on voit percer ici cette tendance à la centralisation gouvernementale de toute l'instruction publique, qui devait l'emporter malheureusement plus tard — les réflexions théoriques suivantes: «C'est une sorte d'intermédiaire entre les écoles primaires et l'Ecole centrale, entre lesquelles il y a vraiment une trop grande distance morale pour que les jeunes gens puissent passer avec fruit des unes à l'autre. On ne peut nier, sous ce point de vue, que cet établissement, et tous ceux qui lui ressemblent, ne soient d'une utilité bien réelle pour suppléer aux vides que les établissements nationaux laissent entre eux. Mais c'est une question de savoir si, à raison de l'uniformité des principes qui doit régner dans un bon système d'instruction publique et républicaine, il est prudent de donner une grande faveur à des établissements dont la direction est étrangère à l'administration générale et qui pourraient tendre insensiblement à faire regarder, par plusieurs, comme assez inutile, l'enseignement pris aux écoles nationales. Cette question, qui n'a nullement ici pour motif aucun sujet de plainte ni d'inquiétude quelconque relative au Gymnase, mérite cependant d'être

[1] Laumond, Statistique, p. 232-234.

approfondie et examinée sous toutes ses faces ; sa solution importe au gouvernement. »[1]

Le premier Consul n'avait pas besoin d'être stimulé par ses fonctionnaires, pour comprendre de quelle importance était pour le pays et pour le pouvoir central, l'établissement d'écoles secondaires directement soumises à l'influence du gouvernement, et suffisamment nombreuses pour que la jeunesse studieuse ne fut pas obligée d'affluer au chef-lieu de chaque département, sans préparation suffisante à des études approfondies. On préparait depuis longtemps au ministère les lois qui devaient organiser, d'une façon définitive, l'enseignement primaire, moyen et supérieur de la France ; on y examinait les localités les plus aptes à recevoir ces établissements divers, les plus disposées à faire des sacrifices pécuniaires pour les créer ou les entretenir. Tout naturellement Strasbourg était appelé, par ses souvenirs d'autrefois, comme par son importance présente, à en recevoir un certain nombre pour sa part, puisqu'en fait de créations officielles, elle ne possédait plus, au moment où nous sommes arrivés, que l'Ecole de médecine, l'Ecole centrale, et quelques écoles primaires. Le Gymnase ne pouvait espérer demeurer la seule école secondaire de notre ville, et devait désirer, moins encore, d'être transformé en établissement gouvernemental, ce qui lui aurait enlevé tout-à-fait le cachet protestant et la possibilité d'enseigner en allemand, deux choses auxquelles une bonne partie de la bourgeoisie d'alors attachait encore un grand prix.

[1] Laumond, p. 234.

Mais loin de s'offusquer d'une concurrence prochaine, le corps enseignant du Gymnase faisait des vœux pour la réorganisation si nécessaire de l'instruction générale, et, dans son programme du 23 germinal de l'an X (13 avril 1802), Oberlin se réjouissait de ce que l'œil du gouvernement était ouvert enfin sur la nécessité de donner des écoles secondaires aux communes de second ordre. Grâce à la paix d'Amiens, assurant la tranquillité du monde, les sciences allaient refleurir partout ; de tous les côtés l'on accourt dans la capitale de la France ; «Athènes est dans Paris.»[1] L'antique gloire des lettres, réveillées jadis par la sollicitude d'un François Ier et d'un Louis XIV, avait péri sous les attaques «d'une horde effrénée qui, s'étant emparée du pouvoir, a prétendu faire régner l'ignorance sur les lumières, qu'elle s'efforçait d'éteindre, tout en se vantant d'éclairer le monde.» Les temps ne sont plus «où il suffisait d'être savant pour être suspect et criminel, où ces *éclaireurs* ont été jusqu'à prononcer qu'il ne fallait plus de chimie en France. . . . Il était réservé au vainqueur de Marengo de réhabiliter les Muses et de protéger ceux qui les cultivent».[2] On le voit, Laumond n'avait point tort en affirmant qu'aucune inquiétude ne pouvait s'élever au sujet de l'attitude politique de l'Ecole et de ses

---

[1] Programme de Pâques 1802. Ce programme est le premier qui ne se termine plus par le cri traditionnel de : Vive la République ! Avant d'abolir la République, on s'exerçait à la faire ignorer.

[2] Programme du 1 vendémiaire XI (23 septembre 1802). A cette date le Gymnase ne comptait que 200 élèves Voy. aussi *Acta Gymn.*, p. 166-167.

maîtres. Elle suit docilement l'impulsion générale qui entraîne, à cette date, la population de la France toute entière sur les pas du soldat heureux, qui lui donne la gloire et le bien-être et lui promet la paix.

Peut-être bien cette adhésion si complète du Gymnase aux dispositions du jour, fut-elle pour quelque chose dans le vote émis le 30 mars 1802 par les administrateurs du département, vote qui cassait l'arrêté du 30 septembre 1799, et autorisait l'administration municipale à fournir de nouveau, comme autrefois, les compétences traditionnelles aux régents de l'Ecole.[1]

Laumond ne se contenta pas d'assister aux distributions de prix de l'établissement. Vers la fin du semestre d'été, le maire informait Oberlin que le préfet allait procéder, par ordre supérieur, à une inspection détaillée du Gymnase, et qu'il serait accompagné du citoyen Metz, secrétaire général de la préfecture.[2] Cette visite officielle eut lieu le 6 fructidor (24 août). Le directeur et le corps enseignant reçurent le haut fonctionnaire à l'entrée, près du chœur, et l'introduisirent

---

[1] *Prot. praecept.*, p. 324.

[2] La lettre de Hermann était du 3 fructidor (21 août 1802). Le secrétaire-général Metz, qui accompagnait Laumond dans cette visite, avait été, avant et pendant la Révolution, l'un des chefs les plus actifs et les plus intelligents du parti catholique à Strasbourg. Persécuté et incarcéré pendant la Terreur, il avait été député en 1797, puis avait succédé à Bottin, devenu impossible dans le Bas-Rhin, en sa qualité de Jacobin fougueux, mais envoyé, comme bon administrateur, dans le département du Nord. Renommé député du Bas-Rhin au Corps législatif, Metz fut ensuite conseiller à Colmar; il est mort conseiller à la cour royale de Nancy.

immédiatement dans les salles de classe, qui avaient été en toute hâte blanchies à la chaux.[1] Il se rendit d'abord en première, où on lui soumit le tableau des leçons ; il adressa plusieurs questions aux professeurs sur leur méthode d'enseignement et leurs «réponses semblèrent lui faire plaisir.» Dans une des classes suivantes, on lui expliqua les mystères du *catalogue*, cette liste de classement journalier, qui servait de base à l'allocation des prix semestriels pour les différentes matières, et il s'y intéressa tout particulièrement.[2] Quand le cortége fut arrivé en cinquième, Oberlin proposa au préfet de faire réciter quelques uns des élèves, et, à sa demande, le jeune Seiler-Gerval récita une fable de La Fontaine, avec beaucoup d'aplomb.[3] Puis le directeur, s'adressant à un petit Parisien, qui suivait les cours du Gymnase et s'appelait Boucher, l'invita à déclamer à son tour une fable de Gellert. «Cela étonna fort M. le préfet, et il me dit : Convenez, monsieur, que c'est une bonne chose que d'apprendre les deux langues de bonne heure ensemble.»[4] Observation qui fait honneur à la sagacité naturelle de l'administrateur d'alors, tout en contrastant singulièrement avec les théories soi-disant pédagogiques qu'on s'efforce de propager aujourd'hui !

Au moment où Laumond venait inspecter de la sorte le Gymnase, cette Ecole était toujours encore le seul

1 *Protoc. praecept.*, p. 324.

2 Tous ces détails sont empruntés aux *Acta Gymn.* d'Oberlin (p. 166).

3 «*Mit vielem Anstand*» dit Oberlin.

4 Les paroles du préfet sont relatées en français dans les *Acta Gymn.*, p. 166.

établissement d'instruction secondaire existant à Strasbourg, mais elle ne devait plus le rester longtemps. En effet, la loi du 11 floréal an X,[1] qui réorganisait définitivement l'enseignement supérieur, moyen et primaire, était déjà rendue. Des lycées devaient prendre la place des anciens collèges royaux ou ecclésiastiques, dans les chefs-lieux des départements ; par contre, les Ecoles centrales allaient être supprimées, ce à quoi ne s'attendaient nullement ni le public, ni même les représentants de l'autorité centrale.[2]

Nées en 1795, ces Ecoles n'avaient donc vécu que sept ans ; encore leur programme avait-il été souvent remanié durant cet espace de temps, relativement si court. L'Ecole centrale du Bas-Rhin n'avait même reçu son règlement définitif que le 13 brumaire de l'an VIII (4 novembre 1799).[3] Au moment où le premier Consul prononçait son arrêt de mort, elle semble avoir été passablement suivie, et son personnel était au grand complet. Nous n'avons point à en reproduire ici la nomenclature ; les maîtres sont à peu près restés les mêmes ;[4] le célèbre naturaliste Jean Hermann, mort en 1800, a été remplacé par Hammer; Ehrmann, également décédé, a eu pour successeur Herren-

---

1 Le 1er mai 1802.

2 Dans son rapport (Statistique, p. 247-249) Laumond exposait longuement des idées fort justes sur la nécessité de *graduer* l'enseignement des Ecoles centrales, en formant cinq cours annuels superposés.

3 Le règlement fut approuvé par le ministre le 15 frimaire (6 décembre 1799).

4 Voy. chap. VI.

schneider, et le professeur de législation, Goureau, a pris la place de Fréville. C'est à Goureau, sans doute, qui seul a réellement professé le droit à l'Ecole centrale de Strasbourg, que s'applique la remarque peu bienveillante de Hermann, dans ses *Notices* : Les professeurs de ces chaires (de législation), qui n'étaient pas tous jurisconsultes, ne savaient pas trop eux-mêmes ce qu'ils devaient enseigner, et donnaient souvent d'étranges leçons.» [1]

Des auditoires de vingt à vingt-cinq élèves en moyenne se groupaient autour de chaque chaire. Comme il y a cinq ans déjà, le chiffre des élèves inscrits dépasse cette moyenne pour le dessin, l'histoire naturelle, les mathématiques et la chimie; il ne l'atteint pas pour les cours de grammaire, de belles-lettres, d'histoire et de législation. Le total des auditeurs effectifs est de 156 en 1801, et monte à deux cents, si l'on compte les auditeurs bénévoles, militaires, fonctionnaires, employés et simples curieux.[2] Si nous en jugeons par les listes des *répondants*, placées en tête des *Exercices publics* des années 1801-1802,[3] l'im-

---

[1] Hermann, Notices sur la ville de Strasbourg, 1819, T. II, p. 289

[2] Laumond, Statistique, p. 219-223.

[3] Nous avons sous les yeux, en écrivant ces lignes, les *Exercices publics* de *mathématiques* et d'*histoire naturelle* du 1er et du 5 septembre 1801, et les *Exercices* de *mathématiques* et d'*optique*, de *chimie*, d'*histoire*, de *littérature* et d'*arithmétique* du 14 juin, 2, 3, 4, 6 septembre 1802, imprimés chez Levrault ; sans doute, il y en eut d'autres encore, mais ils ne se trouvent point dans les collections de la Bibliothèque municipale. Ces programmes n'apprennent pas d'ailleurs grand

mense majorité des élèves de l'Ecole centrale étaient de Strasbourg même;[1] quelques-uns cependant étaient originaires d'Erstein, Sélestadt, Colmar et Wissembourg, ou venaient même de plus loin. Montbéliard et Neuchâtel, Nantes, La Rochelle et Trèves sont cités dans les listes mentionnées plus haut. Un certain nombre parmi les répondants sont fils des professeurs de l'Ecole, Ehrmann, Massenet, Schweighæuser, d'autres ont figuré sur la liste des élèves du Gymnase et se feront connaître plus tard dans le monde scientifique de Strasbourg, comme le théologien Charles-Timothée Emmerich, l'historien Louis-Henri Engelhardt, le naturaliste Georges-Louis Duvernoy, le jurisconsulte Jean-Frédéric Rauter, etc.

L'Ecole centrale du Bas-Rhin rendait donc des services incontestables au moment où elle allait disparaître. Mais tout le mérite de certains de ses maîtres n'avait pu effacer les inconvénients inséparables d'une organisation défectueuse. Nous avons là-dessus le témoignage d'un juge compétent, le professeur Meiners, de Goettingue, qui séjournait alors à Strasbourg et qui s'exprime ainsi dans la relation de son voyage : «L'Ecole centrale, dit-il, surpasse en valeur la plupart des autres Ecoles centrales de France, non seulement par le mérite des savants distingués qui sont appelés à y professer, mais surtout aussi parce que beaucoup de

chose, à qui les consulte au point de vue historique, puisqu'ils ne contiennent qu'une série de thèses ou de propositions à discuter, avec les noms des élèves, appelés à faire preuve de science ou de mémoire.

[1] Parmi eux nous rencontrons beaucoup de noms français et des prénoms indiquant une origine catholique.

ses élèves ont été bien préparés au Gymnase, qu'on a réussi à conserver. Et cependant, même à Strasbourg, il arrive qu'on y voit arriver des garçons auxquels il faut apprendre à lire et à écrire . . . . . Les jeunes gens ne s'y appliquent guère, avec zèle, qu'à la chimie et aux mathématiques. Les langues anciennes, par contre, l'histoire, la géographie, la philosophie, la langue maternelle elle-même, y sont négligées. On m'a affirmé que certains élèves n'arrivent pas à écrire cette dernière sans grosses fautes d'orthographe. On me disait même qu'il n'y avait dans tout Strasbourg que *dix* jeunes gens étudiant le latin, et *cinq* seulement qui cultivaient le grec.»[1]

Ce fut le 7 septembre 1802 que l'Ecole centrale de Strasbourg termina sa carrière officielle par une distribution des prix solennelle, présidée, en l'absence de Laumond, par le conseiller de préfecture Brackenhoffer, futur maire de Strasbourg. Le citoyen Hullin, professeur de belles-lettres, y prononça le discours d'usage, et après lui, le citoyen Haffner, membre du jury d'instruction publique, s'adressa plus particu-

[1] Meiners, *Beschreibung einer Reise*, p. 170-171. Ses garants étant ses amis Blessig, Haffner, etc., on peut se fier aux indications du savant hanovrien. En général, il ne faut point oublier que la période révolutionnaire avait — comme autrefois la guerre de Trente-Ans — ramené la barbarie parmi nous. Meiners raconte à ce propos que, peu de semaines avant sa venue, dans une des plus grandes villes d'Alsace, un pasteur, qui devait préparer cinquante-six jeunes gens, de 16 à 22 ans, à la Sainte-Cène, n'en trouva pas plus de *six* ayant appris convenablement à lire et à écrire. Meiners, *op. cit.*, p. 172. — Voy. aussi sur l'Ecole centrale, C. V. von Eggers *Bemerkungen auf einer Reise durch das südl. Deutschland, den Elsass u. s. w.* Kopenhagen, 1802, T. II, p. 323-325.

lièrement aux jeunes élèves. Le citoyen Brackenhoffer termina la cérémonie en annonçant au public que «l'homme unique qui préside aux destinées de la France, notre patrie» avait provoqué dans «sa sage prévoyance et sa sollicitude paternelle» une nouvelle loi sur l'instruction publique, «sans y comprendre les écoles centrales.» Mais, ajoutait-il en guise de consolation, les professeurs de ces Ecoles, «ayant concentré sur eux la reconnaissance de leurs concitoyens, peuvent aussi s'attendre à la reconnaissance du gouvernement.»

«Sur quoi le citoyen Haffner a proclamé successivement les élèves de toutes les classes qui ont obtenu des prix ou qui ont mérité d'être mentionnés avec distinction. Le citoyen Brackenhoffer, après avoir embrassé chaque élève couronné, lui a remis, au bruit des fanfares, les livres qui composaient les prix.»[1] On le voit, c'est déjà tout le cérémonial des distributions de prix, telles que nous les avons connues dans notre enfance, sauf les couronnes de fleurs artificielles, qui ne figurent pas encore au programme, et que le Lycée impérial aura l'honneur douteux d'introduire parmi nous.

Le personnel de l'Ecole centrale, ainsi remercié, devait passer, en effet, soit à la nouvelle Académie protestante, soit au nouveau Lycée, dont le gouvernement travaillait à organiser les cadres, et à régler la sphère d'activité avec une louable ardeur. L'administration municipale avait été avisée de la création

---

[1] Distribution des prix décernés aux élèves de l'Ecole centrale, le 20 fructidor de l'an X. Strasbourg, Levrault, 19 p. 4°.

d'un lycée, dès la fin de l'année 1802, mais c'est en mars 1803 seulement que les préparatifs furent assez avancés pour que le maire réclamât au jury d'instruction publique près l'Ecole centrale, un inventaire exact du mobilier conservé dans l'Ecole, afin que la Ville pût établir le relevé des effets nécessaires au lycée qu'il lui resterait à fournir.[1] Il n'avait point encore reçu cet état au mois de mai suivant, car il le demandait avec instances au citoyen Metz, secrétaire-général de la préfecture, ne fût-ce que pour vingt-quatre heures seulement, afin de pouvoir se rendre enfin compte des obligations pécuniaires qui incombaient à la municipalité.[2] En effet, la besogne était urgente, car déjà les inspecteurs-généraux de l'enseignement étaient arrivés à Strasbourg, pour arrêter avec les autorités locales toutes les installations nécessaires. Le plus connu d'entre eux était le citoyen François-Joseph Noël, ancien envoyé de la République en Hollande, ancien préfet du Haut-Rhin, dont le nom est resté familier aux générations scolaires antérieures à la nôtre, par les nombreux ouvrages de grammaire et les *Leçons de littérature et de morale* françaises et allemandes, compilées par lui, ou signées du moins de son nom. Le 2 juin 1803, ces messieurs se présentèrent au Gymnase pour examiner eux-mêmes les élèves de notre Ecole, que leurs parents

---

1 Lettre de Hermann, du 17 ventôse, an XI (8 mars 1803), Papiers Bœrsch, T. II.

2 Lettre de Hermann, du 30 floréal, an XI (20 mai 1803), Papiers Bœrsch, T. II.

désiraient faire entrer dans le nouvel établissement officiel.[1]

Les examens se passèrent au grand Auditoire, et ne furent pas, semble-t-il, fort brillants. Quatorze jeunes gens seulement se présentèrent devant les inspecteurs, qui s'attendaient, probablement, à un nombre plus considérable de postulants,[2] et si nous en croyons absolument nos documents officiels, la majeure partie de ces candidats étaient des élèves très faibles ou très paresseux.[3] Quelques autres appartenaient aux classes pauvres, et les inspecteurs généraux avaient l'ordre de ne pas tenir compte, pour le moment, de cette catégorie des nécessiteux.[4] Les

---

1 Les *Acta Gymn.* (p. 167) disent que ce fut le 10 prairial; le *Prot. praecept.* (p. 325) place cette visite au 13 prairial (2 juin 1803).

2 Les *Acta Gymn.* (p. 167) disent qu'un des principaux motifs, qui empêcha beaucoup de parents protestants de confier leurs enfants à l'internat du nouveau lycée, c'est qu'il s'y trouvait un aumônier catholique, tandis qu'on n'avait pas désigné d'aumônier protestant; évidemment l'on craignait dans les rangs de notre bourgeoisie des tentatives de conversion, comme il s'en était tant produites sous Louis XIV et Louis XV. Nous devons faire remarquer cependant que l'*Annuaire du département du Bas-Rhin* pour l'an XIII, donne (p. 237) le nom de M. Gœpp, comme aumônier protestant au Lycée; peut-être les réclamations des parents avaient-elles abouti dans l'intervalle.

3 *Acta Gymnas.*, p. 168. *Prot. praecept.*, p. 325.

4 *Acta*, p. 168. On a quelque peine à comprendre, au premier abord, des instructions de ce genre, mais elles s'expliquent si l'on songe que Bonaparte tenait à réunir, dans ses lycées, l'élite de la société nouvelle; il ne pouvait pas les encombrer d'enfants pauvres et mal élevés.

interrogations se faisant naturellement en français, la difficulté de s'exprimer couramment fut sans doute pour quelque chose dans le résultat des épreuves, qui amenèrent l'ajournement de la plupart des aspirants aux faveurs gouvernementales; très peu seulement furent nommés boursiers par le premier Consul.[1]

Au mois d'août, la bibliothèque de l'Ecole centrale, organisée par les soins dévoués d'Oberlin, et formée, comme on sait, de toutes les collections publiques ou privées déclarées propriété nationale pendant l'ère révolutionnaire, dut être évacuée le plus rapidement possible, pour faire place aux habitants du futur internat. Afin de faciliter ce déménagement pénible, opéré à l'aide des caissons d'artillerie que le colonel La Riboisière[2] avait mis à la disposition du maire, la nouvelle Académie protestante, dont nous allons parler tantôt, céda à la municipalité le chœur du Temple-Neuf, où s'étaient tenues jusqu'ici les grandes fêtes scolaires. Ce n'avait point été sans émotion que maîtres et élèves avaient célébré pour la dernière fois la distribution des prix dans ce vaste et beau local, le 11 avril 1803.[3] En échange de cet abandon gratuit,

---

[1] *Prot. praecept*, p. 325.

[2] Lettre de Hermann au colonel La Riboisière, 9 fructidor an XI, Papiers Bœrsch, T. II.

[3] *Prot. praecept.*, p. 324, 325. A partir de la Saint-Michel 1803 les fêtes scolaires furent célébrées dans l'auditoire situé vers la cour du Gymnase, et utilisé jusque vers 1864, où on dut le fermer pour cause de vétusté. Comme l'espace manquait, on y construisit une espèce de galerie basse, où l'on entassait le menu fretin des élèves (les *Non-Praemianten*,

il avait été stipulé, entre la Ville et l'Académie, que le bibliothécaire de cette dernière, serait également celui des collections municipales, aussi longtemps qu'elles occuperaient l'édifice. Cet arrangement, tout amical, entre Hermann et Oberlin, devait donner lieu, dans un avenir assez lointain, à des contestations désagréables, qui n'ont perdu leur raison d'être que dans la nuit néfaste où les bombes ennemies détruisirent à la fois la bibliothèque de la Ville et celle du Séminaire protestant.[1]

En septembre, l'appropriation du local de l'ancien Collège royal était à peu près terminée. Un arrêté du premier Consul nommait le citoyen Sommervogel fils, «procureur-gérant» ou économe du Lycée de Strasbourg,[2] puis arrivaient les directeurs et le nombreux personnel de la nouvelle école *nationale*. En dehors du proviseur Hess, et du censeur Mabire, nous voyons figurer sur la liste quelques-uns des professeurs de l'ex-Ecole centrale, Hullin, Guérin, Goureau ; mais la

---

comme dit le *Prot. praecept.*), dont le bruissement sourd et l'agitation continuelle ne contribuait pas à donner plus de gravité aux cérémonies officielles.

1 Nous citons, à titre de curiosité, la prophétie du *Prot. praecept.* (p. 329), où l'on annonce, dès 1803, ce qui se passera soixante ans plus tard, sous l'administration de MM. Coulaux et Humann. «*Aber es ist zu besorgen, dass nach des jetzigen Bibliothecarii, Herrn Gymnasiarchen Oberlin, Absterben, die Academie in verdriessliche Streitigkeiten mit dem Municipalcorps verwickelt werden könnte, besonders wann einst ein catholischer Maire an dessen Spitze stehen sollte.*»

2 Lettre du préfet Shée à Hermann, 3e jour complémentaire de l'an XI, lui envoyant l'arrêté consulaire du 18 fructidor. (Papiers Bœrsch, T. II.)

plupart sont des nouveaux-venus, dont les noms — sauf ceux des maîtres d'études — indiquent suffisamment qu'ils viennent de l'intérieur.[1] Au bout de la première année d'exercice, le Lycée comptait près de trois cents élèves, dont 141 internes, et 156 externes.[2] N'ayant pas entrepris de donner une histoire complète de l'enseignement secondaire à Strasbourg, nous n'avons pas à parler ici davantage de l'organisation intérieure du Lycée, ni de son développement rapide, grâce aux faveurs du gouvernement et grâce surtout à l'accroissement incessant de la population strasbourgeoise de langue française. Cela rentrerait d'ailleurs dans l'histoire de la période impériale que nous ne voulons plus aborder ici. Ouvert aux derniers jours de la République, le Lycée célébrait, en effet, sa première fête scolaire en plein épanouissement de l'Empire. Le successeur de l'excellent Laumond, le préfet Shée, le rappelait aux élèves, le 18 août 1804, dans un style ampoulé et avec le langage d'un courtisan ambitieux : «Jeunes élèves, ... le chemin qui vous conduit à la pratique des devoirs, est jonché de

---

1 Le personnel se composait, au total, de vingt-neuf maîtres, professeurs de première, seconde et troisième classe, surveillants d'études, aumôniers et maîtres d'agrément, c'est-à-dire d'un nombre triple de celui des régents du Gymnase. Voy. l'*Annuaire* de Fargès-Méricourt pour l'an XIII, p. 236-237.

2 Nous ignorons combien, sur ces 141 internes, il y avait de boursiers ou «d'élèves du gouvernement», comme on disait alors. La pension d'interne était pour les élèves payants de 700 francs par an, somme très considérable pour l'époque, et qui, à elle seule, excluait les fils de la petite et de la moyenne bourgeoisie des internats. Quant aux externes, ils payaient soixante francs d'écolage, soit le double de celui du Gymnase.

fleurs; il est semé de lauriers; vous allez pour la première fois en ceindre votre front. ... Votre triomphe est lié à une époque à jamais mémorable: l'année à laquelle vous recevrez les premières couronnes du Lycée, c'est l'année qui ouvre l'ère Impériale; c'est l'année qui a vu déférer par trente millions d'hommes la puissance souveraine au héros qui les a sauvés, à Napoléon, votre bienfaiteur auguste. Ne l'oubliez jamais. ...»[1]

---

1 Lycée de Strasbourg. Distribution des prix de l'an XII. (Strasbourg, Levrault), 51 p. 8°. C'est le premier *palmarès* du Lycée impérial dont la série présente d'énormes lacunes dans les cartons de la Bibliothèque municipale. Aussi profitons-nous de l'occasion qui se présente, pour prier ceux de nos lecteurs qui en retrouveraient dans leurs papiers de famille, de vouloir bien en faire don à cet établissement public. Plusieurs des lauréats de l'an XII sont d'anciens élèves de l'Ecole centrale; on remarque parmi eux un très petit nombre seulement de noms vraiment strasbourgeois, mais beaucoup d'élèves, sans doute internes, venant des petites villes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

CHAPITRE IX.

Le Gymnase et l'Académie protestante. Etat de l'Ecole à la fin de la Révolution (1804).

Il nous faut revenir, une fois encore, au Gymnase, pour assister à la dernière transformation que notre école dut subir, en sortant de la période révolutionnaire. Il s'agit de montrer, en peu de mots, comment elle fut placée sous l'administration de l'Académie protestante, et sous le contrôle supérieur de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en France. Il n'y a point là matière à de longs développements, d'autant que les données générales sont connues et que nous n'avons guère à produire de documents inédits pour cette partie de notre travail.

Nous avons dit plus haut, que la loi du 11 floréal de l'an X prévoyait l'organisation d'un enseignement supérieur aussi bien que d'un enseignement secondaire. Mais déjà quelques semaines auparavant, la loi organique des cultes du 18 germinal,[1] avait préparé

[1] Le 8 avril 1802.

pour Strasbourg la création, ou plutôt la reconstitution d'une Ecole spéciale de théologie. L'article 9 du titre Ier de cette loi portait qu'il «y aurait deux académies ou séminaires dans l'est de la France, pour l'instruction des ministres de la Confession d'Augsbourg». D'autres Ecoles supérieures devaient venir se joindre à celles de médecine et de pharmacie, depuis longtemps existantes à Strasbourg. Fourcroy avait déjà promis à la ville une Ecole d'économie politique, et Hermann lui réclamait encore, au nom de la municipalité, une Ecole de droit, afin d'y compléter l'ensemble des études académiques [1] et remplacer l'ancienne Université protestante. C'est à ce moment, où tout dépendait parfois de l'influence personnelle de ceux qui approchaient les ministres, que Chr. G. Koch, le célèbre historien, — il habitait alors Paris, comme membre du Tribunat, — rendit les services les plus signalés et les plus décisifs à ses anciens collègues, aux fondations protestantes et à la bourgeoisie de Strasbourg, en proposant à Portalis, le réorganisateur des cultes, une série de sages mesures, que le premier Consul approuva, écartant ainsi pour l'avenir les dangers qu'on n'avait cessé de courir depuis dix ans. L'ancienne Université protestante était bien morte ; il ne pouvait convenir au gouvernement, qui proclamait l'égalité de tous les citoyens devant la loi, de continuer à parquer la jeunesse académique dans des établissements confessionnels, ni de relever les institutions du passé, alors qu'il songeait à en créer par-

---

[1] Lettres de Hermann, du 27 brumaire, et de Fourcroy, du 16 frimaire, an XI. (Papiers Bœrsch, T. II.)

tout de nouvelles. Koch eut le bonheur et l'habileté de faire comprendre à Portalis et à Fourcroy, de quelle manière on pouvait à la fois satisfaire aux principes, étouffer les regrets naturels et tenir compte de besoins légitimes.[1] L'Assemblée constituante, puis la Convention elle-même, avaient déclaré, par des votes solennels, que les protestants d'Alsace devaient rester possesseurs des biens-fonds qui leur étaient garantis par les traités; heureusement le vote contraire du Conseil des Cinq-Cents n'avait pas été suivi d'effet. La base matérielle d'un arrangement, utile pour tous, était donc trouvée. Les anciennes fondations de l'Université protestante furent placées sous le contrôle de l'autorité suprême de la nouvelle Eglise de la Confession d'Augsbourg en France, sous celle du Consistoire général et du Directoire. Leur administration directe était confiée à un corps, nouveau en apparence, mais composé en réalité comme autrefois : le Chapitre des chanoines de Saint-Thomas, dont les prébendes étaient dévolues, depuis plus de deux siècles, aux professeurs titulaires de l'ancienne Université protestante. Tous les professeurs lui ayant appartenu jadis, et survivant à la tempête révolutionnaire, se voyaient réunis à nouveau dans «l'Académie des protestants de la Confession d'Augsbourg», dont les articles organiques sont datés du 20 floréal de l'an XI.[2]

---

1 On a rendu justice à Koch, comme au vrai protecteur et *sauveur* du Gymnase, *Prot. praecept.* ann. 1813, et dans le programme de l'Ecole du 26 sept. 1814.

2 Le 20 mai 1803.

Voici les quelques articles de cette loi fondamentale, qui nous intéressent plus particulièrement ici:

«Article I. Il y aura, à Strasbourg, une des Académies protestantes déterminées par l'article 9 du titre Ier des Articles organiques sur le culte protestant de la Confession d'Augsbourg.

«Article II. Les fondations de l'Académie, *du Gymnase*, des Bourses, Bibliothèques, et Bâtiments de l'ancienne Académie seront affectées à cette Académie.

«Article III. Les charges dont ces fondations étaient grevées, précédemment, continueront à être acquittées.

«Article IV. L'Académie sera subordonnée au Directoire du Consistoire-général de Strasbourg.»[1]

Par cette loi, l'ancienne Université, ses fondations, et par suite aussi le Gymnase, étaient dorénavant affranchis de toute tutelle locale, en dehors de la surveillance de l'autorité ecclésiastique, et du contrôle général de l'Etat. L'Université elle-même, comme l'ancien «Collège de l'Université» perdaient sans doute quelque peu de leur prestige en voyant se rompre les liens qui les rattachaient autrefois à l'Etat souverain, à la Ville libre impériale, puis royale, de Strasbourg ; ils y perdaient aussi des subsides assez importants, qui allaient leur manquer désormais,[2] mais ils y gagnaient, par contre, une sécurité com-

---

[1] Notice sur le Séminaire protestant, p. XCIII.

[2] Le *Protoc. praecept.* des deux années suivantes est rempli de récriminations et doléances à ce sujet; mais elles restent en dehors de notre cadre chronologique et nous ne pouvons nous y arrêter ici.

plète pour l'avenir. L'Etat moderne substituait, dans sa toute-puissance, un nouveau titre légal à ceux que la Révolution venait de détruire, et, en l'octroyant, il s'engageait, le cas échéant, à le défendre. On ne peut pas dire qu'il ait failli à sa tâche; même à une époque de réaction cléricale intense, et au moment où le second Empire croyait avoir bien besoin du clergé, les efforts faits pour l'amener à protester sa signature sont restés en définitive inutiles.[1]

Décrétée en mai 1803, la nouvelle Académie protestante ne fut prête à fonctionner qu'en automne. Elle ouvrit ses cours par une séance inaugurale, tenue le 15 brumaire (7 novembre), et dans laquelle Oberlin prononça la harangue officielle, qui présentait un aperçu rapide de l'histoire des sciences en Alsace, et se terminait par l'éloge, obligatoire désormais, «du héros de la France, qui la gouverne», ainsi que par l'espoir, malheureusement fallacieux, de voir revenir la paix et, avec elle, «les jours heureux et brillans du siècle d'or.»[2]

---

[1] Nous songeons surtout, en écrivant ceci, à l'*Arrêté du Conseil de préfecture du Bas-Rhin, sur la demande faite par M. le maire de Strasbourg d'être autorisé à plaider contre le Séminaire protestant,* du 17 novembre 1855. Paris, Meyrueis, 1856. 8°.

[2] *Discours prononcé à l'ouverture de l'Académie des protestants de la Confession d'Augsbourg,* le 15 brumaire XII par Jacques-Jérémie Oberlin, correspondant de l'Institut, professeur de l'Académie. Strasbourg, Heitz, 1804. 48 p. 8°. Après Oberlin, Haffner prit la parole pour traiter «des secours que l'étude des langues, de l'histoire, de la philosophie et de la littérature offrent à la théologie.»

Les professeurs du Gymnase s'étaient vivement intéressés à la création de l'Académie, tout d'abord, parce qu'ils sentaient combien leur Ecole gagnait en stabilité par cette combinaison nouvelle, puis aussi, peut-être, parce qu'ils espéraient qu'entre les professeurs, moins en vue désormais et moins fiers de leur rang, et les modestes régents du Gymnase, régnerait une cordialité plus grande, que les relations réciproques entre patrons et subordonnés reprendraient quelque chose de leur simplicité d'antan, alors que l'Ecole de Sturm n'était point encore Université souveraine et que savants illustres ou maîtres élémentaires siégeaient tous ensemble au Convent académique. Mais ces illusions naïves furent rapidement dissipées. Le jour même de l'ouverture solennelle, on n'invita pas les régents à se joindre au cortège des professeurs, comme ils s'y attendaient, et comme cela se faisait autrefois,[1] et, dans la suite, bien des fois le mécontentement du corps enseignant du Gymnase se fait jour, d'une façon plus ou moins ouverte, dans les procès-verbaux où l'un de ses membres consignait les événements du jour. Ce n'est pas impunément qu'ils ont passé par tant d'années de trouble et d'anarchie, et l'esprit de critique a décidément remplacé, même en ce milieu si paisible, la déférence respectueuse et muette qui s'imposait autrefois.[2]

---

[1] *Protoc. praecept.*, p. 325.

[2] L'historien du Gymnase, qui continuera quelque jour cette esquisse pour l'époque impériale, trouvera presque à chaque page du *Protocollum praeceptorum* les preuves de ce que j'avance, et s'il parcourt en même temps les *Acta Gymnasii*, rédigés par les directeurs de l'Ecole, d'une façon parallèle,

Il ne nous reste plus maintenant qu'à jeter un regard d'ensemble sur la situation du Gymnase, afin de caractériser son programme d'enseignement et la méthode ainsi que la valeur de son personnel, au moment où nous allons le quitter. La tâche n'est point sans présenter des difficultés sérieuses, ni sans nous causer quelque embarras.[1] On a pu voir, par les récits qui précèdent, avec quelles sincères sympathies nous avons suivi la vieille école strasbourgeoise à travers les péripéties multiples de son existence, pendant la Révolution. Nous ne saurions donc être suspect de dénigrement, quand nous relevons ses côtés faibles et les nombreuses lacunes de l'enseignement qui s'y donnait alors. Pour juger avec équité de ses mérites et de ses défauts, il faut se reporter en pensée au moment précis où nous arrêtons son histoire. Alors seulement nous ne serons pas injustes à l'égard des hommes dévoués qui, pendant les pires moments de la Terreur, avaient entretenu dans quelques esprits

---

si je puis dire, il pourra se livrer à des réflexions piquantes sur la façon divergente d'envisager les mêmes questions, selon le point de vue auquel on se place, et surtout la place qu'on occupe. Il est peut-être heureux pour la discipline que ces procès-verbaux en double aient été supprimés depuis soixante-dix ans, mais, à coup sûr, les érudits futurs éprouveront quelque regret de l'absence de cette tradition séculaire, quand ils en viendront à écrire l'histoire de notre temps.

[1] L'une des principales difficultés est l'absence à peu près complète de documents probants, pour ce moment précis de l'histoire du Gymnase. Les archives de Saint-Thomas, ni celles du Gymnase ne renferment les dossiers (statistiques, tableaux des leçons, etc., qu'il nous aurait fallus pour traiter à fond la matière. On n'en trouve que pour les années suivantes.

l'amour désintéressé des lettres et des sciences, et n'avaient cessé de répandre l'instruction générale dans les conditions les plus défavorables, sans être jamais assurés du lendemain.

A un point de vue tout absolu, l'enseignement du Gymnase, en 1804, était certainement plus faible, à bien des égards, qu'en 1789. Ce dernier avait cessé d'être une école savante, sans avoir étendu l'enseignement pratique dans la limite de ce qui était alors déjà possible. Son programme, tout incomplet qu'il fût, était encore trop chargé pour tenir dans le cadre de sept classes seulement, alors surtout qu'il s'agissait de l'appliquer à une population scolaire aussi mélangée que la nôtre. Le français, bien qu'on le commençât en septième, ne devenait pas une langue habituelle pour ceux qui ne le parlaient pas en dehors de l'établissement, car on ne l'employait encore que pour l'enseignement du français lui-même. La langue de Schiller et de Gœthe ne profitait guère d'ailleurs de la prépondérance qu'elle avait acquise sur le latin, et que la langue officielle ne lui disputera que bien plus tard. On voit, par les plaintes des maîtres, que les élèves retombaient à chaque instant dans le dialecte strasbourgeois,[1] et si les programmes disent vrai en affirmant que l'on habituait les élèves «à se bien expliquer dans les deux langues, à traduire d'une langue en l'autre, et à rendre compte de ce qu'ils ont lu», si, dans les classes supérieures, on les exerçait même «à la déclamation et

---

[1] Voy. là-dessus, la curieuse brochure du régent Emmerich, *An meine Schüler der vier obern Classen in den Herbstferien 1809* (Strassb., Heitz, 8°) p. 10.

aux harangues»,[1] il est certain que la facilité de l'expression et l'élégance du style manquaient à la plupart des jeunes gens qui fréquentaient alors notre Ecole.[2] Le latin prenait toujours encore un temps considérable, bien que le nombre d'heures qui lui était consacré dans les classes supérieures eût diminué de près de moitié, depuis 1792; [3] mais il paraît avoir été mal enseigné, surtout avec une lenteur désespérante, et on se servait pour cela d'une grammaire écrite en latin, que les élèves moins avancés ne pouvaient pas comprendre.[4] On les accoutumait plus tard «à expliquer couramment des passages choisis des meilleurs auteurs», et pour les plus savants, «leur explication était accompagnée de celle de la Mythologie et de la Prosodie», mais il semble bien, d'après les souvenirs de ceux que nous avons pu consulter encore là-dessus jadis, que les beautés poétiques d'Ovide et de Virgile, le charme de la prose de César, de Cicéron, de Salluste, ne leur étaient guère révélés par cette interprétation littérale et pédante, épluchant les auteurs au point de vue de la syntaxe, au lieu d'en nourrir le

---

[1] Tous les passages entre guillemets sont empruntés au dernier programme du Gymnase qui doive nous arrêter ici, à celui du 26 mars 1804.

[2] Nous disons *à la plupart,* car alors déjà l'on peut signaler des exceptions brillantes, comme les Matter et les Willm, au sein de notre population scolaire.

[3] *Prot. praecept.*, p. 332.

[4] *Prot. praecept.*, p. 332. Voy. aussi J.-F. Bruch, Discours prononcé pour rendre les derniers honneurs académiques à M. Joseph Willm. Strasbourg, Heitz, 1853, p. 12.

cœur et l'esprit des élèves.[1] Quant au grec, il continuait à ne point faire partie de l'enseignement officiel et s'enseignait dans des leçons particulières, peu suivies, à ce qu'il paraît. C'est seulement en 1808, que le second successeur d'Oberlin, Charles-Chrétien Heyler, réintégra la langue d'Homère et de Sophocle dans le programme du Gymnase.

De toutes les branches nouvelles introduites au début de la Révolution, la géographie semble avoir eu le plus de succès ; l'étude en était «un objet de recréation» pour les élèves. Dès la septième, on leur donnait «une idée générale du globe et de ses quatre parties, et des mers qui les environnent». On leur faisait «connaître la distribution de la France en départemens» ; puis «on élargit le tableau, en suppléant successivement la connaissance des différens états, des montagnes, des fleuves, des villes capitales, des productions principales de chaque pays, de même que de la différence des gouvernemens et des religions. La mémoire est aidée dans cette étude par l'imagination, les cartes étant sous les yeux de la jeunesse. En première on ajoute la géographie ancienne à la moderne.»

On commençait l'enseignement de l'histoire en quatrième seulement, «en inculquant aux élèves les

[1] Dans un mémoire intitulé *Wünsche in Anschauung der Verbesserung des Gymnasii*, le successeur d'Oberlin comme directeur du Gymnase, le professeur en théologie Weber, avouait qu'on *parlait* mal le latin dans les classes supérieures, qu'on le *traduisait* mal, et qu'on l'*écrivait* mal. Il demandait «moins de régles et plus d'exercices.» Archives de Saint-Thomas, Gymnase, tiroir 20 carton o.

époques les plus remarquables de l'établissement et des révolutions des différents états, des peuples, des arts et des sciences.» On se servait pour cela des *Tablettes chronologiques* abrégées, rédigées par Ch. G. Koch, et offertes généreusement par l'illustre savant à tous les élèves peu fortunés de l'Ecole ; mais les études d'histoire semblent avoir été très-faibles, comme elles le sont généralement aux époques où l'indépendance scientifique et morale de ceux qui l'enseignent est menacée, soit par la tyrannie des masses, soit par celle d'un despote. L'enseignement de l'histoire ne peut être fécond que dans les pays vraiment libres, et la France cessait de l'être en acclamant l'Empire.

Les sciences mathématiques étaient l'objet de soins plus attentifs et de leçons plus nombreuses. Le calcul était enseigné dans toutes les classes, et on en «faisait une application continuelle à l'usage de la vie commune»; dès la troisième, on entamait l'étude de la géométrie, et «les premiers principes étant posés», on joignait la pratique à la théorie, en «conduisant les élèves sur le terrain, pour leur montrer la méthode de l'arpentage.» Aux mathématiques on ajoutait, dans la classe supérieure, «l'art de penser», c'est-à-dire un cours élémentaire de logique. Un cours de morale — (une bonne et saine morale, dit le programme) — se faisait dans toutes les classes ; c'étaient sans doute les anciennes leçons de religion qu'on affublait d'un titre moins compromettant, à cette époque généralement si peu soucieuse de piété. [1] La physique et la chimie

[1] Le biographe du poète Ehrenfried Stœber raconte, au

brillent par leur absence, et quant à l'histoire naturelle; on n'en donnait qu'une «première teinture» dans la division supérieure. Pour les autres classes on se contentait sans doute de la lecture de certains morceaux descriptifs, choisis dans la Chrestomathie de Beyckert ou dans le livre de lectures allemandes. Les leçons d'écriture du citoyen Schæff étaient fort peu suivies, et c'est beaucoup plus tard seulement qu'elles devinrent obligatoires. [1] Les leçons de chant ne semblent pas l'avoir été davantage. Quant à celles d'hébreu, promises en 1792 aux futurs étudiants en théologie, elles n'ont jamais été données, paraît-il, puisque Heyler, en 1808, les introduit comme une nouvelle branche d'enseignement. N'oublions pas de mentionner, comme une curieuse relique d'un passé récent, l'explication de la constitution républicaine, qui se donna pour la dernière fois durant le semestre d'été de 1804.

Les matières d'enseignement étaient donc trop peu variées, surtout si nous en jugeons par les programmes actuels, chargés de tant de sciences diverses, qu'ils menacent sérieusement les cervelles congestion-

sujet de cet enseignement religieux l'anecdote suivante, comme l'ayant souvent entendue de la bouche même de son héros. C'était le régent Werner qui le donnait, digne homme, mais, paraît-il, mortellement ennuyeux et sachant qu'il l'était. Quand dans une de ses leçons, les élèves faisaient du tapage, il les apostrophait: «*Wollt ihr still sein, ihr Flegel, oder ich werde Religion mit euch treiben!*» et cela suffisait pour ramener au calme plat la turbulente jeunesse. *Ehr. Stœbers sämmtliche Gedichte*, Strassb. Schuler, 1836. T. III. p. XI.

[1] En 1812. *Prot. praecept.*, p. 351.

nées de nos pauvres élèves. Elles le semblaient même alors au gré de nombreux contemporains, comme allaient le montrer les incessantes modifications de détail que subit l'enseignement du Gymnase, depuis 1808 jusqu'au grandes réformes de 1825. Autant que l'on peut juger de ces questions à pareille distance, et sans disposer de documents plus nombreux, il nous semble aussi que, dès le début, l'enseignement du Lycée dépassait de beaucoup celui de notre Ecole pour les mathématiques et les sciences naturelles, et qu'il était même sensiblement plus fort en latin comme en histoire.[1]

Mais le programme n'est pas tout dans un établissement d'instruction publique. Il y en a qui sont excellents et qu'on ne suit qu'à demi; il y a en qui sont défectueux, ce qui n'empêche pas de former de bons élèves et d'avoir de bons maîtres. Ce sont ces derniers, en définitive, qui font ou défont la réputation d'une école secondaire. Quel était donc, au moment où nous sommes arrivés, la valeur du personnel enseignant du Gymnase? Le directeur, un des notables les plus marquants de la cité, et connu par ses travaux érudits dans toute l'Europe savante, s'intéressait vivement à la tâche modeste, mais utile, qu'il avait acceptée, il y a dix-sept ans.[2] Les professeurs

---

[1] C'est de l'étude attentive de la brochure intitulée «Lycée de Strasbourg. Exercices publics de l'an XII» (Strasbourg, Levrault, 48 p. 4°), que j'ai cru pouvoir tirer les conclusions énoncées ici.

[2] Voy. à ce sujet, Blessig, *Gedächtnissrede auf J. J. Oberlin*, Strassburg, Heitz, 1806, 8°, où son activité scolaire est longuement décrite.

placés sous ses ordres étaient des maîtres consciencieux, qui avaient voué le meilleur de leurs forces à la vieille école dont ils avaient pour la plupart été d'abord les élèves. Un seul, il est vrai, d'entre ceux qui enseignaient alors au Gymnase, Jean-Frédéric Lichtenberger, a publié des travaux scientifiques, et les autres ont passé sans laisser des traces plus durables de leur passage à l'Ecole ; mais, au dire de leurs contemporains et de leurs anciens élèves, c'étaient des hommes de mérite, qu'on ne saurait accuser ni d'ignorance, ni de paresse. Oberlin vantait un jour en public «l'application soutenue» de ces instituteurs du Gymnase, «qui, en hommes d'honneur et de probité, emploient avec scrupule tous les moments consacrés à l'instruction et se servent d'une bonne méthode, sans divaguer, ni se perdre dans des spéculations inutiles.»[1] Comment se fait-il qu'un autre directeur du Gymnase, qui les avait aussi connus tout jeune, ait pu, quarante ans plus tard, dire d'eux cette parole si dure : «Dominés par une routine déplorable, les professeurs ne soupçonnaient pas même les besoins qu'un nouvel état de choses avait fait naître»? [2]

Ces deux jugements, en apparence si contradictoires, ne sont pas inconciliables. Les maîtres étaient assuré ment consciencieux, mais peut-être étaient-ils insuffisants. Insuffisants d'abord en nombre. Les ressources alors fort amoindries de la Haute-Ecole ne permettaient pas de donner au Gymnase le chiffre nécessaire de professeurs. Les deux cents élèves [3] étaient parta-

1 Programme du 7 vendémiaire an X (29 septembre 1801). fol.
2 Bruch, Discours sur M. J. Willm, déjà cité, p. 12.
3 Exactement 209, pour le semestre d'été 1804.

gés en sept classes ; il y avait, en comptant le collaborateur de septième, sept maîtres seulement. Chacun d'eux était donc continuellement sur la brèche, dans l'une ou l'autre classe, ce qui leur donnait à tous une besogne journalière à laquelle nous ne suffirions plus de nos jours, et comme la plupart d'entre eux occupaient, à côté de leurs fonctions pédagogiques, quelque emploi secondaire dans l'Eglise,[1] on comprend que le fardeau quotidien pesât lourdement sur leurs épaules et qu'ils aient manqué quelquefois d'entrain. Un inconvénient plus grave encore était que ce corps enseignant, si réduit, était aussi trop avancé en âge. Le directeur Oberlin touchait à sa soixante-dixième année. Jean-Philippe Fries, âgé de près de soixante ans, enseignait depuis vingt-huit ans au Gymnase. Werner, âgé de cinquante-quatre ans, y professait depuis 1777; Jean-Michel Emmerich, depuis 1778. Jean-Daniel Brunner avait atteint l'âge de quarante-quatre ans avant d'être admis, à titre définitif, parmi ses collègues, et il était alors le seul, avec Dorn, le maître de chant, qui n'eût pas dépassé la cinquan-

---

1 C'est ainsi que Brunner était ministre de l'Eglise française de Saint-Nicolas, J.-M. Emmerich, prédicateur-vicaire, etc. Dans une lettre adressée à l'Académie protestante, le 25 janvier 1806, Brunner faisait l'exposé suivant de son activité «Instruire ordinairement cinq heures par jour les écoliers du Gymnase, se préparer pour plusieurs de ces lecons publiques, corriger chaque semaine à la maison une soixantaine de thèmes, donner journellement quatre leçons particulières, composer deux discours français dans l'espace de trois semaines, étudier de temps en temps : telles sont mes occupations ordinaires et il ne se passe pas de semaine qu'il ne me survienne plusieurs occupations imprévues.»

laine.[1] Jean-Daniel Riff, le doyen d'âge du corps enseignant, entré tard au Gymnase, après avoir été longtemps gouverneur dans des familles étrangères, présidait aux exercices littéraires de la cinquième depuis près de trente ans, et l'excellent vieillard avait «perdu peu à peu, pour employer l'euphémisme d'un programme officiel, cette vigueur si indispensable à ceux qui ont à gouverner une jeunesse vive et bruyante.»[2] Jean-Frédéric Lichtenberger, qui avait débuté plus tôt, quoiqu'il fût moins âgé, était attaché à l'Ecole depuis 1766, soit comme agrégé, soit comme titulaire. Le seul qui, peut-être, fut moins âgé, était Jean-George Heinemann, le *collaborateur* de la classe élémentaire; encore rien n'est-il moins certain. Comment aurait-on trouvé l'enthousiasme de la jeunesse, ou l'activité virile, chez ces dignes instituteurs, dont le plus jeune allait avoir bientôt un demi-siècle, et qui tous, ou presque tous, avaient blanchi sous le harnais?[3] A quelle autre moyenne

---

[1] Dorn est mort en 1807, âgé de 47 ans. Voy. *Bey dem Grabhügel M. J. J. Dorn's*, Strassburg, Heitz, 1807, 8°.

[2] Programme du Gymnase de Pâques 1812. Il finit même par tomber en enfance, et comme il n'y avait point d'argent dans la caisse de la Haute-Ecole pour lui payer sa retraite, on dut ouvrir une souscription en ville pour lui procurer de quoi vivre. Il mourut deux ans plus tard, en 1811.

[3] Nous avons trouvé dans un Mémoire confidentiel, adressé à leurs collègues de l'Académie par J. J. Oberlin, J. G. Schweighaeuser et Weber, la preuve évidente que les administrateurs du Gymnase ne se faisaient aucune illusion sur cette *sénilité* du corps enseignant; ils caractérisent les défauts de méthode observés surtout dans les classes supérieures, et l'enseigne-

d'âge n'arriverait-on pas, si l'on faisait les mêmes recherches chronologiques sur le personnel actuel du Gymnase? On ne doit pas oublier non plus, que ces hommes, avancés dans la carrière, avaient passé par une époque terriblement orageuse, que les émotions les plus intenses avaient épuisé leurs forces vitales, et qu'après la longue crise d'une révolution, si peu clémente pour eux, ils aspiraient forcément au calme et au repos. Il faut tenir compte, enfin, de la façon dont s'opérait en ces temps-là le recrutement du personnel de l'Ecole. Depuis le dix-huitième siècle surtout, les professeurs du Gymnase avaient été des théologiens, et longtemps encore, c'est dans les rangs des candidats en théologie qu'on devait aller les chercher.[1] Quelque consciencieuses qu'eussent été leurs études préparatoires à l'ancienne Université de Strasbourg,[2] ils n'avaient guère pu les poursuivre au delà des élé-

---

ment des maîtres d'une façon fort peu optimiste. Mais que faire, puis qu'on n'avait point de fonds pour les mettre à la retraite? *Bericht vom 11. Juli 1806.* (Archives de Saint-Thomas).

[1] Ce n'est guère qu'après 1848 qu'on osa rompre avec une tradition séculaire, en faisant entrer au Gymnase MM. Grucker. Leser et Kuhff, qui n'avaient point été des élèves du Séminaire protestant de Strasbourg. Mais elle se maintint, partiellement au moins, jusqu'après la guerre. Le regretté Auguste Jundt, fut le dernier théologien alsacien, admis à ce titre, en 1872, dans le corps enseignant de l'Ecole.

[2] On sait, qu'avant de pouvoir aborder les études spéciales de droit, de médecine ou de théologie, les étudiants de l'ancienne Université de Strasbourg étaient tenus d'acquérir à la faculté de philosophie le grade de maître-ès-arts, ce qui leur faisait comme une prolongation de leurs études classiques au Gymnase.

ments, si ce n'est dans la direction de leur carrière future. Empruntés plus tard au ministère, ou retenus à l'Ecole dès le temps de leur *vicariat*, les loisirs devaient leur manquer pour approfondir des sciences qu'ils ne s'attendaient pas à professer un jour. Ils enseignaient par routine, en conscience, assurément, mais sans initiative personnelle et sans la *curiosité* qui pousse le savant lui-même à de nouvelles études. On ne saurait bien enseigner que ce qu'on enseigne par goût, et trop souvent cette attraction personnelle devait faire défaut aux théologiens d'alors, appelés à inculquer pêle-mêle à leurs élèves le grec et la géographie, la grammaire latine et l'histoire naturelle, la littérature allemande et la logique, la langue française et la géométrie. De nos jours on spécialise peut-être un peu trop l'enseignement des maîtres ; alors on ne le spécialisait en aucune manière. Comment les régents du Gymnase auraient-ils pu faire grandement progresser leurs jeunes auditeurs, pour certaines matières, tout au moins, qui ne leur étaient pas très-familières à eux-mêmes ? Ils se tiraient d'affaire par une préparation consciencieuse, les plus scrupuleux rédigeant d'avance chacune de leurs leçons,[1] mais où restait, en ce cas, ce qui constitue la vie même de l'enseignement, la parole qui jaillit librement de la bouche du maître, pour éveiller l'esprit et captiver l'attention des élèves ? Tâche d'autant plus attrayante,

---

[1] Le directeur de l'Ecole, Ch.-Max. Fritz, devait dire plus tard de J.-M. Emmerich, en manière d'éloge : «*Er erlaubte sich nicht leicht einen nicht niedergeschriebenen Vortrag.*» Voy. *Rede bei dem Begräbniss Joh. Mich. Emmerichs*, Strassburg, Heitz, 1819, 8°. p. 6.

semblerait-il, qu'alors les classes supérieures étaient bien peu nombreuses, et que l'influence du professeur aurait pu s'exercer plus profondément sur chacun de ses auditeurs ![1]

Mais nous touchons ici précisément à un point dont on n'a pas assez tenu compte, peut-être, quand on a parlé avec une certaine dureté, des hommes et des choses de ce temps. Les classes de ces vieux maîtres étaient autrement composées, moins favorablement situées, si je puis dire, que les générations qui leur ont succédé sur les bancs du Gymnase. Celle de 1804 était née tout entière durant la crise révolutionnaire ; elle en subissait naturellement les effets, au physique comme au moral. Dans les couches supérieures de la société strasbourgeoise, comme parmi les classes populaires, beaucoup d'enfants avaient vu leurs familles en prison, la fortune paternelle diminuée, une modeste aisance sombrant du jour au lendemain dans la tourmente. Leur éducation morale première avait été plus négligée encore que leur éducation littéraire. Les spectacles quotidiens, variés à coup sûr, mais rarements édifiants, de la rue avaient été pour beaucoup la seule école, une école de brutalité. Ville frontière et toujours menacée, de 1792 à 1799, Strasbourg avait fréquemment offert à sa population civile les émotions de la guerre et parfois le spectacle presque immédiat

[1] Dans une des pièces conservées aux Archives du Gymnase (Mémoire de M. Brunner au Séminaire, 24 juin 1835), mon arrière-grand'père relate en passant, qu'en 1800, date de sa nomination définitive, il n'y avait que *quatre* élèves en première.

des combats. Encore plus tard, et durant toute la période impériale, elle abondait en distractions militaires, car les armées victorieuses la traversaient au retour de chaque campagne, et c'est de là qu'elles s'élançaient à de nouvelles conquêtes. On ne saurait donc s'étonner si la jeunesse strasbourgeoise montrait une rudesse de manières et une indiscipline qui frappait les étrangers[1] et dont se plaignaient les maîtres les plus indulgents eux-mêmes.[2] Non pas que les écoliers du dix-huitième siècle aient été des anges; loin de là.[3] Ils le furent aussi peu que ceux que nous

---

1 Voy. Meiners, *Beschreibung*, p. 138.

2 Nous avons déjà cité la brochure à la fois naïve et touchante de J.-M. Emmerich, *An meine Schüler der vier obern Classen ;* c'est u : document fort curieux pour l'histoire de la pédagogie strasbourgeoise au débnt du dix-neuvième siècle, et l'on peut y voir que les plus *humanitaires* parmi nos prédécesseurs étaient tentés de recourir aux moyens énergiques pour dompter les récalcitrants En vérité, plus d'un avait repris lui-même le bâton, ou le faisait manier du moins par le portier de l'Ecole.

3 Il existe sur ce point un document, nullement officiel, j'ai hâte de le dire, mais qui n'en est moins l'un des plus curieux que je connaisse pour l'histoire intérieure du Gymnase, et qui mériterait d'être réimprimé pour l'amusement et l'édification de la génération présente. C'est un poëme composé par un poète local de la fin du dernier siècle, Jean-Daniel Pack, en l'honneur du *magister* Jean Rœderer, mort en 1776, après avoir enseigné au Gymnase la religion, le grec et les mathématiques, pendant trente ans. Cette pièce de vers (*Glückwunsch an den guten Herrn R***, mit den geschwollenen Füssen,* | *durch Thomas Knüttler, von Pfuhlgriesen* | *gebracht in teutsche Reimelein* | *Anno Eintausend siebenhundert fünfzig und neun* | etc. Strassburg, Bock, 16 p. 16°) nous offre avec une verve réaliste des plus attachantes, une scène de la vie

voyons aujourd'hui sur les bancs, mais il est certain que l'atmosphère ambiante développait tout autrement chez eux la bosse de l'obéissance et du respect. Il fallait donc consacrer infiniment plus de temps à la surveillance matérielle, à la répression des élèves, vers 1804, qu'on n'avait été dans le cas de le faire auparavant.[1] Mais ce n'était pas encore là, le pire inconvénient de la situation d'alors.

On peut être indiscipliné, sans être paresseux; ce sont même généralement les paresseux qui sont les plus tranquilles. Malheureusement, au Gymnase, les efforts intellectuels des élèves ne rachetaient pas toujours leur désobéissance aux prescriptions du réglement scolaire. Il y avait des enfants studieux, il y avait d'excellents élèves dans le nombre, mais l'Ecole ne gardait pas de promotions assez âgées pour stimuler le zèle des maîtres, et pour entretenir forcément leur activité intellectuelle. Les classes étaient en

---

quotidienne au Gymnase, vers 1760. Sans doute il y a quelque exagération dans ces souvenirs d'enfance de Pack, mais le tout fait l'impression de la réalité, et, je dois ajouter, d'une réalité peu flatteuse, photographiée par un appareil, poussant légèrement au noir, mais d'une impitoyable fidélité pour le reste. Seulement il faudrait ajouter aujourd'hui quelques mots de commentaire aux élucubrations poétiques du bon Pack.

[1] Cette répression parait d'ailleurs s'être faite parfois d'une facon qui nous semble aujourd'hui bizarre. Dans le rapport du 11 juillet 1806, cité plus haut, les trois membres de l'Académie, chargés de surveiller le Gymnase, rapportent qu'un des maître perdait beaucoup de temps à mettre des bonnets d'âne ou quelque chose d'approchant *(durch Aufsetzen von Narrenkappen und Anhängung von allerlei wunderlichen Figuren)* aux écoliers paresseux et récalcitrants.

nombre trop restreint pour retenir sur les bancs de l'école jusqu'à l'âge normal des études académiques, les rares jeunes gens qui désiraient s'y vouer. Ils n'auraient pas été possibles, à cette époque, ces grands écoliers moustachus de dix-neuf à vingt ans, qui ne sont pas rares aujourd'hui dans nos classes supé rieures, et qui savent tout comprendre, quand ils le veulent bien, et raisonner sur tout. Les parents appauvris par la Révolution, incapables de sacrifices plus considérables, retiraient souvent leurs enfants de l'Ecole, avant même qu'ils eussent parcouru la série des classes tout entière, afin de les employer dans leur commerce, ou de les placer dans une administration quelconque. Ceux-même qui restaient jusqu'au bout quittaient donc le Gymnase à un âge où le développement intellectuel est loin d'être complet, où les capacités des meilleurs élèves ne dépassent pas certaines limites assez étroites. [1] Que dirait-on de nos jours, si nos élèves sortaient de Première ou de Philosophie, entre quinze et seize ans? Eux-mêmes avoueraient — à contre-cœur sans doute, mais ils l'avoueraient pourtant — qu'ils n'en savent pas assez. Aussi, comment les régents du Gymnase auraient-ils pu traiter, même dans leur Première et leur Seconde, autre chose que les éléments de toutes les sciences ? En réalité, l'antique institution, créée par Jean Sturm, n'était plus,

---

[1] Qu'on nous permette d'en citer ici un exemple topique. Mon père, né le 18 juillet 1804, entra au Gymnase à Pâques 1812, et en sortit le 23 septembre 1819, *à quinze ans et deux mois*. Tous naturellement ne terminaient pas d'aussi bonne heure, s'ils doublaient une ou plusieurs classes, mais le cas n'était nullement exceptionnel.


3 9015 06237 3223














THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817








THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817







